



MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (2012-2013)

Rapport bisannuel 2014



[Le rapport complet du bilan et ses annexes sont disponibles en ligne sur le site France Diplomatie](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications/publications/enjeux-planetaires-cooperation/rapports/)
www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications/publications/enjeux-planetaires-cooperation/rapports/

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Remerciements

Les auteurs tiennent ici à remercier l'ensemble des interlocuteurs rencontrés pour leur disponibilité et la qualité de leurs contributions.



MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (2012-2013)

Rapport bisannuel 2014

Table des matières

Préface	6
Préambule	7
Introduction : La France et l'aide publique au développement	8
Partie 1 : La rénovation de la politique de développement française	10
1.1 Différenciation des interventions, transparence, résultats et cohérence au service de l'efficacité de l'aide	12
1.1.1 Décliner notre aide selon quatre partenariats différenciés	12
1.1.2 Renforcer la transparence	13
1.1.3 Mieux rendre compte des résultats de notre action	14
1.1.4 Favoriser la cohérence des politiques et la coordination des acteurs	18
1.2 Promouvoir un développement durable : en route vers 2015	26
1.2.1 Le développement durable : clé de voûte de la politique de développement française	26
1.2.2 La question climatique : vers « Paris Climat 2015 »	27
1.2.3 L'engagement de la France dans la définition de l'agenda post-2015	27
1.2.4 Passer de l'APD au financement global du développement	29
1.2.5 L'innovation au service du développement	32
Partie 2 : Mise en œuvre de la politique française de développement : secteurs d'intervention, zones géographiques et stratégie d'influence	34
2.1 Bilan des progrès des quatre enjeux stratégiques de notre politique de développement	35
2.1.1 Développement économique durable et riche en emplois	35
2.1.2 Équité, justice sociale et développement humain	39
2.1.3 Préservation de l'environnement et des biens publics mondiaux	43
2.1.4 Promotion de la paix, de la stabilité, de l'État de droit et des droits de l'homme	46
2.2 Répondre aux besoins locaux : la mise en œuvre des partenariats différenciés	50
2.2.1 Afrique subsaharienne	51
2.2.2 Pays pauvres prioritaires	53
2.2.3 Pays méditerranéens	57
2.2.4 Pays émergents	60
2.2.5 Pays en crise ou en sortie de crise	62
2.2.6 L'engagement de la France au Mali et en République centrafricaine	65
2.3 Concourir à l'influence de la France	68
2.3.1 L'influence économique	68
2.3.2 La diplomatie culturelle	69
2.3.3 La mobilisation de l'expertise française	72

Partie 3 : Les canaux multilatéraux : leviers de la stratégie française	74
3.1 Vers une plus grande efficacité de l'aide européenne	75
3.1.1 L'action extérieure de l'Union européenne en ligne avec les priorités françaises	75
3.1.2 La mise en œuvre du Programme pour le changement	76
3.2 L'aide multilatérale hors coopération européenne	78
3.2.1 Les institutions financières internationales	78
3.2.2 Le système des Nations unies	83
3.2.3 Les fonds verticaux, leviers sectoriels essentiels en faveur de l'environnement et de l'éducation	84
3.3 La santé mondiale : le canal multilatéral, vecteur de la stratégie française	87
Annexe I : Structure et évolution de l'APD française en 2012 et 2013	90
Annexe II : La grille d'indicateurs de résultats de l'aide française	99
Annexe III : Suivi de la revue par les pairs du CAD de l'OCDE	103
Annexe IV : Bilan et avancement des OMD	106
Annexe V : Structure de l'aide multilatérale transitant par l'Union européenne	109
Annexe VI : Contributions au système des Nations unies	117
Annexe VII : Dispositif institutionnel de la politique de développement française	120
Annexe VIII : Le réseau	121
Annexe IX : Les temps forts des deux dernières années	123
Annexe X : Publications	125
Annexe XI : Sites Internet français de référence	127
Annexe XII : Glossaire des termes de l'aide publique au développement	128
Sigles et abréviations	131
Liste des encadrés	136
Liste des figures	137
Liste des tableaux	138

Préface

Je suis heureuse de présenter ce deuxième rapport bisannuel au Parlement, qui illustre combien la transparence et la concertation sont désormais des piliers essentiels de notre politique de développement.

Ce rapport est l'occasion de dresser un bilan des deux années écoulées, qui ont vu, à la demande du président de la République, le lancement et la mise en œuvre d'un processus de modernisation de notre politique de développement, au regard de l'évolution accélérée des besoins et des enjeux globaux.

Cette rénovation de l'aide au développement est le fruit d'un processus concerté, dans le cadre d'Assises du développement et de la solidarité internationale qui ont réuni l'ensemble des acteurs du Nord et du Sud dans un dialogue d'une ampleur inédite. Elles ont fait émerger des priorités, traduites par les décisions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement, puis par les dispositions de la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale de la France que j'ai portée sur les fonts baptismaux, et qui a été promulguée le 7 juillet 2014.

Le cadre de la rénovation est ainsi posé : nous devons recentrer notre aide sur les pays les plus pauvres et en Afrique ; nous devons construire un partenariat avec ces pays qui ouvre une nouvelle page de la politique de développement, nous devons

mettre en pratique la convergence des agendas de développement et de lutte contre le dérèglement climatique, immense défi pour le développement. Il traduit notre vision du développement et dessine les grands axes de ce que nous porterons en 2015 dans la négociation des objectifs du développement durable, et pour Paris Climat 2015, deux grands rendez-vous de l'an prochain.

La mise en œuvre de ce nouveau cadre est désormais ma priorité, celle du gouvernement en matière de développement, ainsi que celle des opérateurs impliqués dans cette politique, au premier rang desquels l'Agence française de développement. La loi du 7 juillet nous fixe des objectifs, une méthode. Nous devons être transparents, redevables, cohérents, efficaces. Nous pouvons et nous devons « faire mieux » et le faire savoir.

Elle nous encourage à innover et à mobiliser les acteurs engagés dans des actions de solidarité internationale. Ces acteurs sont nombreux à se mobiliser. Sur le terrain, partout en France, la solidarité internationale est une valeur qui rassemble des ONG, des collectivités, des chercheurs, des entreprises.

Mettons nos efforts au service d'une aide efficace et porteuse de sens !

Annick Girardin

Secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie

Préambule

Ce document est le deuxième rapport bisannuel au Parlement sur la mise en œuvre de la politique de développement de la France. Il a vocation à informer le Parlement et la société civile sur l'avancement, les résultats et les défis de la politique de développement française.

Le premier rapport, publié en novembre 2012, portait sur les années 2010 et 2011 et présentait un bilan des actions menées au regard de la stratégie dessinée en 2010 dans le document cadre de coopération au développement (DCCD).

Ce deuxième rapport porte sur les années 2012 et 2013. Il revient sur les évolutions stratégiques majeures qui ont jalonné ces deux années et dresse, sur la base des dernières données d'aide publique au développement (APD) officielles disponibles, le bilan de la mise en œuvre de notre politique de développement en 2012 et 2013.

Le rapport est structuré en trois parties :

- une présentation des principales étapes de la rénovation de la politique de développement engagée par le gouvernement en 2012 ;
- un bilan de la mise en œuvre sectorielle et géographique de notre politique de développement ;
- un bilan de nos actions et de notre stratégie d'influence au sein des enceintes européennes et multilatérales.

La France et l'aide publique au développement

Les grands axes de la stratégie française

1 objectif

- Réduction de la pauvreté par la promotion d'un développement durable

4 partenariats différenciés

- 16 pays pauvres prioritaires
- Afrique subsaharienne et pays du voisinage Sud et Est de la Méditerranée
- Pays en crise, en sortie de crise ou en situation de fragilité
- Reste du monde

4 domaines d'intervention complémentaires

- Développement économique équitable et riche en emplois
- Équité, justice sociale et développement humain
- Environnement et biens publics mondiaux
- Paix, stabilité, État de droit et droits de l'homme

4 principes d'actions

- Transparence
- Cohérence
- Efficacité
- Concertation

Les grandes étapes de la rénovation

Assises du développement et de la solidarité internationale

Novembre 2012 à mars 2013

Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID)

31 juillet 2013

Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale de la France (LOPDSI)

Septembre 2013 >> promulgation le 7 juillet 2014

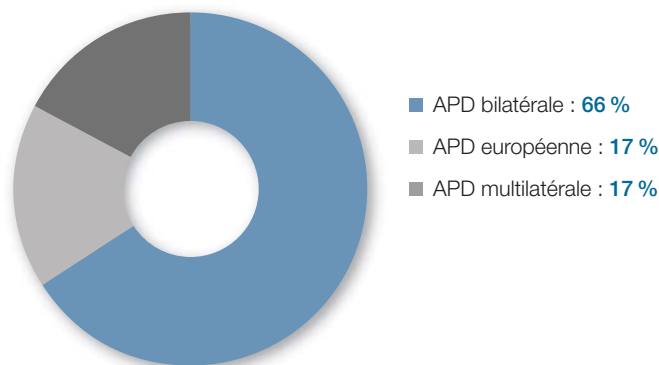
Les principaux chiffres

9,4 milliards d'euros

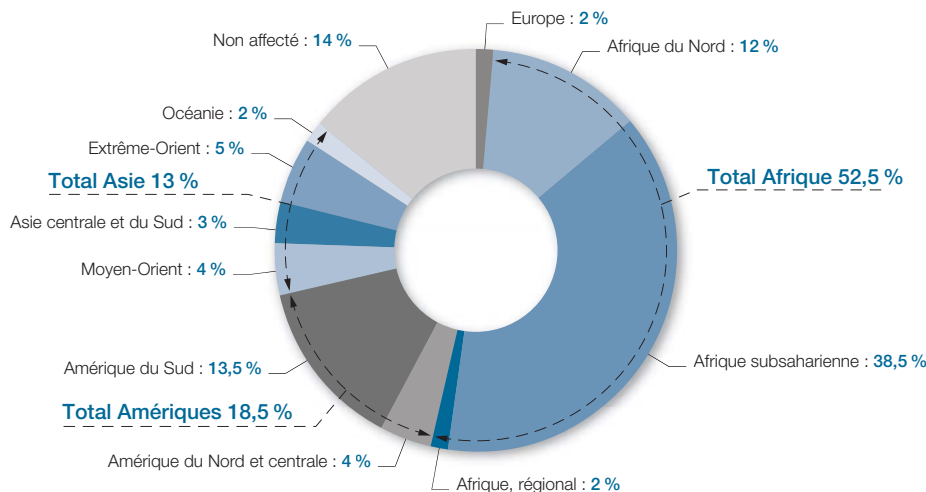
C'est le montant qu'a atteint l'aide publique au développement française en 2012

8,56 milliards d'euros en 2013 d'après les données préliminaires d'APD en cours de vérification par le secrétariat du CAD de l'OCDE

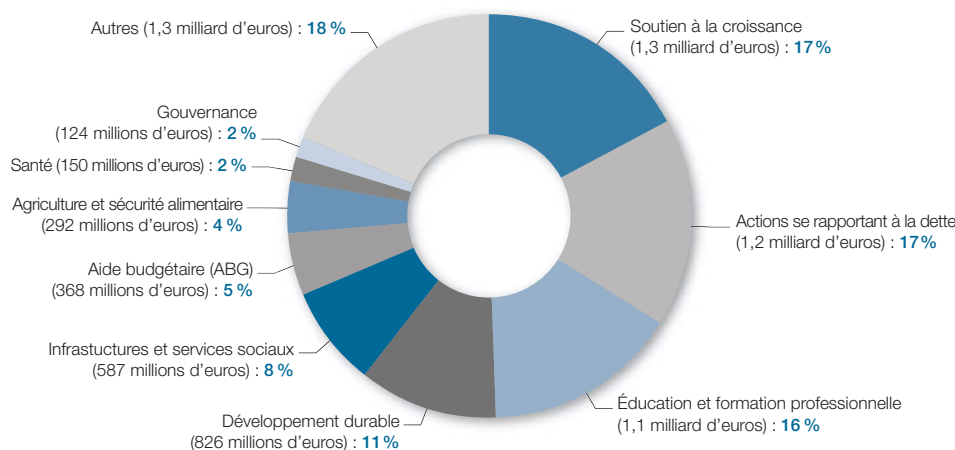
Répartition de l'APD française par canal d'acheminement (2012)



Répartition de l'APD bilatérale nette par zone géographique (2012)



Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur (2012)



Note : les dépenses sectorielles présentées ici ne couvrent que celles qui transitent par le canal bilatéral. En matière de santé par exemple, l'intervention française se fait principalement par le biais du canal multilatéral.

Les principaux résultats en 2012¹

- **666 000 enfants** scolarisés au primaire et au collège
- **751 000 personnes** accédant à une source d'eau potable
- **100 000 jeunes** accueillis dans des dispositifs de formation professionnelle
- **29 millions d'hectares** bénéficiant de programmes de conservation de la biodiversité ou de gestion durable de la ressource
- **885 000 exploitations agricoles familiales** directement soutenues par les programmes financés par l'AFD

Les prochains grands rendez-vous internationaux

- 13 au 26 juillet 2015 >> Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement
- Septembre 2015 >> Adoption du nouvel agenda du développement durable aux Nations unies
- 30 novembre - 11 décembre 2015 >> Conférence Paris Climat 2015

1 - Impact en 2012 des projets en cours financés par l'AFD.

Partie 1

LA RÉNOVATION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT FRANÇAISE

En 2012, le président de la République a fait part de sa volonté de rénover la politique d'aide au développement de la France, de façon rapide et concertée, au regard de l'évolution accélérée des enjeux globaux tels que l'émergence de nouvelles puissances, la montée des aspirations démocratiques ou l'aggravation du changement climatique.



ASSISES DU
DÉVELOPPEMENT ET DE LA
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le premier acte de cette rénovation s'est traduit par une phase de concertation et de débat public sur notre politique de développement et de solidarité internationale. Entre novembre 2012

et mars 2013, les Assises du développement et de la solidarité internationale, pilotées par le ministère des Affaires étrangères, ont ainsi réuni l'ensemble des acteurs du Nord et du Sud – État, ONG, syndicats, entreprises, fondations, collectivités territoriales, parlementaires, organismes de recherche, services de l'État – dans un dialogue d'une ampleur inédite depuis 1997.

Elles ont permis, au fil de 19 tables rondes et grâce à la participation de plus de 600 personnes, de mener une réflexion commune approfondie sur les cinq thématiques suivantes :

- le nouvel agenda du développement post-2015 ;
- la transparence et l'efficacité de l'aide ;
- la cohérence des politiques publiques ;
- les partenariats entre les acteurs ;
- le rôle des innovations technologiques et sociales.

ENCADRÉ 1

Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

Le CICID, réuni le 31 juillet 2013, a témoigné de l'importance politique accordée au développement par le gouvernement. Vingt-huit décisions ont été prises à l'issue de cette réunion qui a rassemblé 15 ministres.

Prenant en compte les résultats des Assises et conformément à un certain nombre de recommandations formulées notamment par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), par la Cour des comptes et par le Parlement, le gouvernement a confirmé lors de cette réunion son souhait de présenter au Parlement français un projet de loi d'orientation et de programmation sur la politique de développement et de solidarité internationale.

Ce CICID a également présenté au gouvernement l'opportunité de se prononcer en faveur d'une rénovation de la politique de développement de la France appuyée sur quatre axes :

- redéfinir les priorités de la politique de développement de la France ;
- améliorer la cohérence et renforcer les principes transversaux de la politique de développement ;
- assurer une plus grande coordination des acteurs du développement ;
- améliorer l'efficacité, la redevabilité et la transparence de la politique de développement de la France.

Après quatre mois d'échanges, de débats et de propositions, deux décisions majeures, annoncées par le président de la République lors de la clôture des Assises le 1^{er} mars 2013, sont venues concrétiser cette volonté de rénovation :

- la présentation au Parlement d'une loi d'orientation et de programmation sur le développement, pour la première fois dans l'histoire de la V^e République ;
- la création d'un Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI), visant à maintenir une concertation régulière avec la société civile, les collectivités locales, les entreprises, les syndicats et les acteurs de la recherche.

Au-delà de ces deux décisions clés, les Assises du développement et de la solidarité internationale ont également débouché, pour chacune des cinq thématiques de réflexion abordées, sur une série de conclusions élaborées en concertation avec l'ensemble des participants. Toutes ont par la suite été traduites par des décisions interministérielles lors du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID – voir encadré 1) puis par les dispositions de la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale de la France (LOPDSI) promulguée le 7 juillet 2014 (voir encadré 2).

Cette nouvelle impulsion donnée à notre politique de développement a permis de réaffirmer les grands principes directeurs sur lesquels repose notre aide (chapitre 1.1 ci-dessous) et de faire du développement durable la clé de voûte de notre politique, ouvrant ainsi la voie à la mise en œuvre du futur agenda post-2015 pour le développement durable (chapitre 1.2).

ENCADRÉ 2

La loi d'orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale

Le 7 juillet 2014, 16 mois après son annonce par le président de la République lors de la clôture des Assises, la première loi d'orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale a été promulguée. En s'appuyant sur les échanges des Assises et conformément aux conclusions du CICID de juillet 2013, elle expose les orientations stratégiques et les principes directeurs qui régissent la politique de développement et de solidarité internationale de la France.

Près de 600 amendements ont été déposés au cours de l'examen du texte. La mobilisation des parlementaires a ainsi largement contribué à renforcer la loi sur des sujets tels que la responsabilité sociétale des acteurs publics et privés, le respect des droits humains, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, la reconnaissance du rôle des organisations non gouvernementales (ONG), des collectivités territoriales et des acteurs privés ainsi que l'amélioration du dispositif français d'expertise technique et d'évaluation.

Première de l'histoire de la V^e République, cette loi constitue un progrès démocratique important. Elle donne au Parlement la possibilité de porter un regard plus approfondi sur ce champ d'activité de l'exécutif et de débattre, en détail, de ses principes et de ses orientations. Elle s'inscrit dans la politique étrangère de la France, dans sa vision d'un monde équilibré et d'une mondialisation juste et mutuellement bénéfique pour tous les acteurs.

Chapitre 1.1

DIFFÉRENCIATION DES INTERVENTIONS, TRANSPARENCE, RÉSULTATS ET COHÉRENCE AU SERVICE DE L'EFFICACITÉ DE L'AIDE

1.1.1 Décliner notre aide selon quatre partenariats différenciés

Le contexte dans lequel se déploie la politique de développement est marqué par des changements profonds et rapides. Tenant compte de la diversification des trajectoires économiques et sociales des pays en développement, la France a décidé, lors du CICID de 2009, d'adapter sa politique d'aide au développement aux enjeux et aux besoins locaux. Elle a ainsi établi quatre partenariats différenciés dont la composition repose sur des critères de géographie, de niveau de revenu, de développement humain et de proximité culturelle et linguistique avec la France. Pour chacun de ces partenariats, la France met en œuvre une politique de développement adaptée en termes d'objectifs poursuivis, de secteurs ciblés et d'instruments mobilisés.

Lors du CICID de juillet 2013, prenant en compte la montée des aspirations démocratiques, la dégradation rapide de l'environnement et la persistance de fortes inégalités mondiales, le gouvernement a décidé de redéfinir le contour des partenariats différenciés selon les modalités suivantes, dont la mise en application est effective depuis le 1^{er} janvier 2014.

Dans les pays les plus pauvres, la France concentre au moins la moitié des subventions de l'État et les deux tiers de celles mises en œuvre par l'Agence française de développement (AFD) sur un nombre limité de pays pauvres prioritaires (PPP)². Dans ces pays, la France mobilise ses instruments bilatéraux et multilatéraux au bénéfice de l'ensemble des objectifs de sa politique de développement, notamment les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le développement économique, la gouvernance démocratique et l'État de droit ainsi que la préservation du capital environnemental.

En Afrique subsaharienne et dans les pays du voisinage sud et est de la Méditerranée, le développement durable équilibré sur les plans économique, social et environnemental est privilégié. Dans ces pays, le gouvernement consacre dès 2014 au moins 85 % de l'effort financier de l'État en faveur du développement.

- Les pays d'Afrique subsaharienne demeurent la priorité de la France. Elle y intervient dans tous les secteurs opportuns et mobilise toute la gamme des instruments dont elle dispose pour répondre de manière adaptée aux besoins de ces pays, dans le respect strict des critères de soutenabilité de l'endettement extérieur définis par le FMI.
- Les interventions dans les pays du voisinage sud et est de la Méditerranée ciblent principalement la mise à niveau des tissus productifs, la création d'emplois et l'aménagement du territoire (prioritairement sous la forme de prêts), dans une perspective de durabilité et de développement mutuellement bénéfiques. La France poursuit son action au sein du Partenariat de Deauville pour soutenir les pays arabes en transition.

Les pays en crise et en sortie de crise ou en situation de fragilité qui ne font pas partie des pays pauvres prioritaires bénéficient d'une attention particulière, notamment Haïti : les interventions de la France dans ces pays répondent prioritairement à leurs besoins en matière de développement humain et économique et d'approfondissement de l'État de droit. Des instruments souples, principalement des subventions, sont utilisés.

Dans le reste du monde, notamment dans les pays d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes – majoritairement des pays à revenus intermédiaires à croissance rapide ou émergents –, l'objectif de la France est double : associer ces pays à la coopération internationale en appui aux pays les plus

2 - Le CICID de juillet 2013 a acté la liste de 16 PPP suivantes : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo.

pauvres et promouvoir une croissance verte et solidaire. Les interventions des acteurs français dans les « très grands émergents » se font sans coût financier pour l'État (hors expertise technique).

1.1.2 Renforcer la transparence

1.1.2.1 La transparence de l'aide

La transparence de l'aide constitue un enjeu majeur pour renforcer son efficacité mais aussi pour la compréhension et la légitimité des politiques de développement. Depuis la déclaration de Paris (2005), la communauté internationale appelle régulièrement à une plus grande transparence de l'aide dont les principaux objectifs sont les suivants :

- redevabilité : une aide transparente permet aux contribuables, aux parlementaires et plus largement aux citoyens français et aux bénéficiaires de l'aide d'apprécier la bonne utilisation de l'argent public ;
- appropriation : elle permet aux pays bénéficiaires de planifier l'apport de ressources extérieures et de construire des budgets plus fiables et plus cohérents ;
- division du travail : avoir une vision exhaustive des projets mis en œuvre dans un pays favorise la coordination entre bailleurs ;
- pilotage de l'aide : elle permet au bailleur d'avoir une bonne connaissance de ses projets et le contraint à un suivi plus efficace et à un meilleur pilotage de son aide.

Le renforcement de la transparence constitue ainsi un objectif prioritaire auquel la France souscrit pleinement. À l'occasion du CICID de juillet 2013, la France s'est engagée à rendre l'aide au développement à la fois plus transparente et plus redevable, tant envers les citoyens français qu'envers ceux des pays dans lesquels l'aide au développement est mise en œuvre.

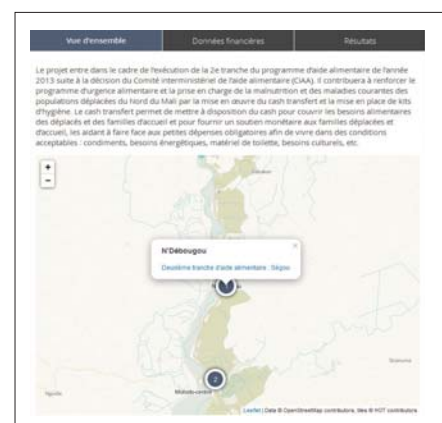
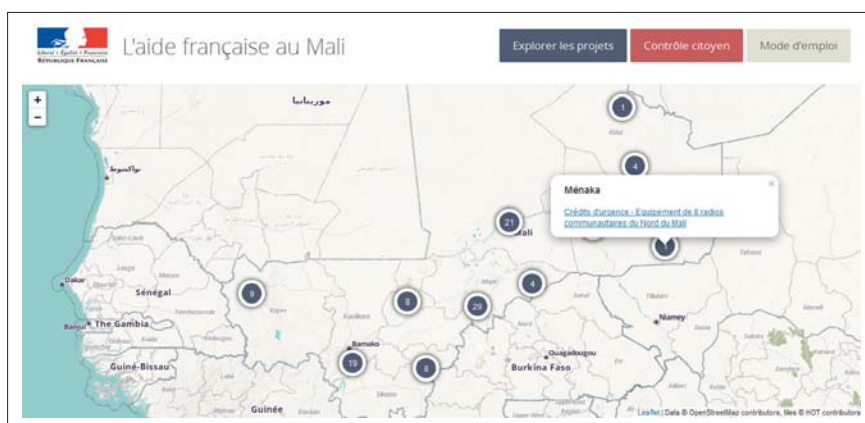
L'une des avancées la plus concrète en la matière concerne la publication des informations relatives à l'aide fournie aux pays pauvres prioritaires en suivant les principes et bonnes pratiques mises en place par l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).

En septembre 2013, la France a ainsi lancé un site Internet portant sur la transparence de l'aide au Mali : <http://transparence.ambafrance-ml.org/>

Il regroupe tous les projets menés par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) et par l'AFD. Les citoyens peuvent consulter en ligne les détails de chaque projet, les commenter et poser des questions.

Conformément aux engagements du CICID, la France s'est donnée pour ambition d'étendre ce site pilote à l'ensemble des PPP, tous situés en Afrique subsaharienne. Un nouveau site, qui porte aujourd'hui sur cinq pays (Burkina Faso, Guinée, Mauritanie, Niger et Sénégal, en plus du Mali), a vu le jour

Figure 1 : Extraits du site Internet sur la transparence de l'aide au Mali



à la rentrée 2014 : <http://www.transparence-aide.gouv.fr>. Un élargissement de ce site à tous les pays pauvres prioritaires est prévu d'ici fin décembre 2014.

1.1.2.2 La transparence financière des industries extractives

Les ressources naturelles non-renouvelables, en particulier les hydrocarbures et les ressources minières, sont une source de richesse importante pour de nombreux pays en développement. Une utilisation prudente des revenus tirés de ces ressources peut permettre de jeter les bases d'un développement durable et équitable. *A contrario*, une mauvaise gestion peut contribuer à aggraver les problèmes de gouvernance, en particulier la corruption, et accentuer la pauvreté.

La transparence financière a été identifiée par la communauté internationale comme un outil essentiel pour atténuer les risques de corruption et de gaspillage de ces richesses, et renforcer la redevabilité des pouvoirs publics et des entreprises vis-à-vis des citoyens. Il s'agit non seulement d'un enjeu de bonne gouvernance et de développement, mais également de régulation de la mondialisation.

La France plaide pour une plus grande transparence des industries extractives, tant au niveau national qu'international, en soutenant l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Elle finance des projets visant à renforcer la participation de la société civile des pays d'Afrique francophone à l'ITIE, en partenariat avec la coalition Publiez ce que vous payez et le Natural Resource Governance Institute. Elle finance le fonds fiduciaire de la Banque mondiale pour l'ITIE, qu'elle a abondé à hauteur de 150 000 euros en novembre 2013. Elle appuie le Burkina Faso dans la mise en œuvre d'un partenariat accéléré sur la transparence des industries extractives à travers un projet FSP (Fonds de solidarité prioritaire) doté d'1 million d'euros. Elle met également une assistante technique à la disposition du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) sur le thème de la gouvernance des ressources naturelles.

Par souci d'exemplarité, la France a annoncé lors du sommet du G8 de Lough Erne en juin 2013 son intention d'adhérer à l'ITIE. Elle désignera un haut représentant qui mobilisera les parties prenantes (administrations, entreprises, société civile) afin d'établir un comité national tripartite qui sera chargé

d'enclencher la mise en œuvre de cette initiative d'ici fin 2015. Cet engagement est cohérent avec le Partenariat pour un gouvernement ouvert, que la France a décidé de rejoindre en avril 2014.

Parallèlement, la France s'est engagée à transposer de manière accélérée les dispositions de la directive comptable européenne qui obligent les entreprises extractives européennes à divulguer, pays par pays et projet par projet, les paiements qu'elles versent aux États (à l'automne 2014, ce texte de transposition est en cours d'examen au Parlement ; il sera adopté avant la fin de l'année 2014). Cette mesure, complémentaire de l'ITIE, participe à l'émergence d'une norme mondiale de transparence fondée sur un rapportage par pays couvrant différents secteurs (banques, industries extractives, bois).

La France soutient également les initiatives des banques multilatérales de développement en matière d'accompagnement technique et juridique des pays africains dans la négociation des contrats, en particulier dans le secteur extractif, en finançant la Facilité africaine de soutien juridique de la Banque africaine de développement (BAfD) à laquelle elle a apporté une contribution de 5 millions de dollars en décembre 2012. La France a également soutenu la création de la facilité *Africa Sustainable Extractive Industries* de la Banque mondiale en novembre 2013.

1.1.3 Mieux rendre compte des résultats de notre action

Mesurer la qualité des interventions menées et apprécier leurs résultats est indispensable. Il s'agit d'une exigence démocratique à l'égard du Parlement et des citoyens français comme des populations et des autorités des pays bénéficiaires. Cette analyse des résultats est également nécessaire pour améliorer la pertinence et l'efficacité des opérations conduites, responsabiliser les acteurs chargés de leur mise en œuvre et tirer les enseignements des expériences passées. Dans un contexte budgétaire contraint, cette exigence d'efficacité et de bon usage du denier public en matière de développement s'accroît.

La gestion axée sur les résultats en matière de développement a ainsi pris une place croissante dans le suivi des politiques de développement : elle est devenue l'une des clés de voûte des

efforts des donateurs pour améliorer l'efficacité de leur aide, offrant à la fois une philosophie d'action, une stratégie de gestion et une palette d'instruments destinés à améliorer la performance et à renforcer l'obligation de rendre des comptes.

La France s'est récemment dotée d'un ensemble d'outils complémentaires qui permet de mesurer et de rendre compte, quantitativement et qualitativement, de ses efforts et des résultats directement imputables à l'aide qu'elle mobilise ou aux projets auxquels elle contribue.

1.1.3.1 Une programmation et une exécution budgétaires reposant sur l'efficacité et l'efficacité des moyens mobilisés

Les documents budgétaires annuels à l'attention des parlementaires (document de politique transversale – DPT ; projet annuel de performance – PAP ; rapport annuel de performance – RAP) reflètent désormais les priorités définies par le CICID et permettent, par le biais d'indicateurs de moyens, de constater que les modalités d'exécution des programmes budgétaires sont conformes à ces priorités. Ces indicateurs de moyens portent sur :

- la répartition géographique et sectorielle des crédits budgétaires mobilisés (concentration des subventions sur les PPP, part des autorisations d'engagement de l'AFD ayant un objectif genre et un cobénéfice climat) ;
- l'efficacité organisationnelle du dispositif français (performance interne de l'AFD).

Par ailleurs, le nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'AFD, qui régit les relations entre l'État et l'agence pour la période 2014-2016, fait également état de cette exigence de redevabilité. Sur la base des orientations définies par le président de la République et le Premier ministre, notamment lors du CICID de 2013, une trentaine d'indicateurs de suivi visant à optimiser l'effort budgétaire consenti par l'État dans le cadre de la politique des partenariats différenciés et à s'assurer de la performance de l'agence et de la structuration de son activité dans une approche de développement durable ont été définis.

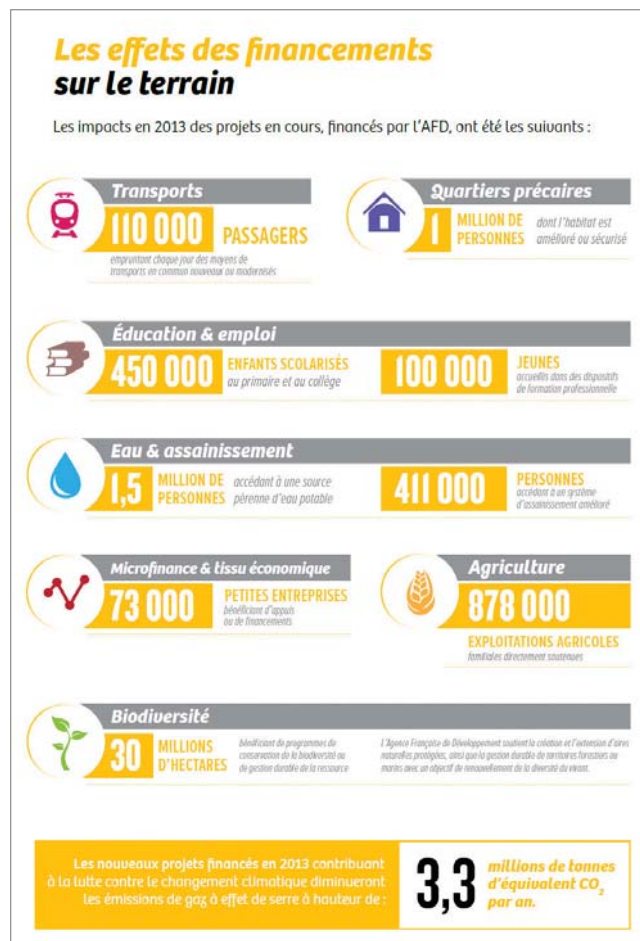
1.1.3.2 Une grille d'indicateurs de résultats ex post

Le sujet de la redevabilité des actions de développement a fait l'objet d'un chantier spécifique dans le cadre des Assises

de développement et de la solidarité internationale. Le CICID de juillet 2013 a par conséquent adopté une grille de 30 indicateurs de résultats *ex post*, c'est-à-dire constatés sur le terrain, portant sur l'aide bilatérale et multilatérale française. Cette grille, annexée à la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, est renseignée annuellement et publiée dans le rapport bisannuel au parlement (voir annexe II).

Grâce à cette grille, la France est désormais en mesure de mieux communiquer sur la contribution concrète et effective des actions qu'elle met en œuvre.

Figure 2 : Extrait du site Internet de l'AFD



Notons que la mesure des effets des politiques de développement se heurte à des difficultés considérables qu'il convient de ne pas occulter pour éviter les effets pervers d'une gestion exclusivement guidée par les indicateurs de résultats. Le développement résulte de politiques nationales complexes et imbriquées, à l'élaboration et au financement desquelles la communauté internationale contribue généralement pour une part mineure. Il est donc difficile de distinguer les effets de l'aide extérieure dans l'évolution globale de l'économie ou de la situation sociale d'un pays³, et ce d'autant plus que le pays concerné peut être affecté par des éléments extérieurs : évolution des cours mondiaux des matières premières, crise financière ou économique internationale, aléas climatiques...

Par ailleurs, le développement est un processus long, une dynamique complexe et multidimensionnelle dont les résultats les plus durables et concrets ne s'observent que sur une échelle de temps longue. Pour ces raisons, bien que les critères de « résultats » soient considérés comme des indicateurs importants, la France privilégie une démarche de « gestion axée sur les résultats ». Elle distingue cette dernière d'une « gestion pilotée par les résultats » qui conduirait à concentrer notre aide exclusivement sur les secteurs et partenaires « performants » dans l'immédiat, c'est à dire ceux qui permettraient d'afficher des résultats probants et visibles à court terme sans que les effets de notre action soient nécessairement durables ou ciblés sur les populations en ayant le plus besoin.

1.1.3.3 L'évaluation des programmes et projets mis en œuvre

L'évaluation des projets et programmes d'aide au développement revêt une double fonction de redevabilité et d'apprentissage :

- en portant un jugement éclairé et indépendant sur les actions menées (réalisations, résultats et impacts) au regard des objectifs fixés et des moyens mobilisés pour les atteindre, l'évaluation permet de rendre compte des activités et des politiques de coopération au développement ;
- en analysant de façon critique les politiques, programmes, projets ou instruments mobilisés, l'évaluation permet de tirer les leçons des expériences passées et d'identifier les meilleures pratiques.

En France, l'évaluation de l'APD repose sur trois services distincts, qui reflètent l'architecture institutionnelle de l'aide française. Ils sont donc intégrés au sein des trois principaux acteurs publics de la coopération : le pôle de l'évaluation au ministère des Affaires étrangères et du Développement international, l'Unité d'évaluation des activités de développement (UEAD) à la direction générale (DG) du Trésor du ministère des Finances et des Comptes publics (MFCP) et la division Évaluation et capitalisation (EVA) à l'Agence française de développement.

Bien que relevant chacun de leurs structures propres, les trois services travaillent de façon coordonnée afin d'assurer l'évaluation globale de l'APD de la façon la plus cohérente et indépendante possible et d'établir une programmation pluriannuelle conjointe. La coordination entre eux repose également sur la conduite régulière d'évaluations conjointes (évaluation de la politique française de coopération au développement entre 1998 et 2010, du Fond français pour l'environnement mondial, ou encore des appuis français à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest). La plupart des évaluations menées sont disponibles sur les sites Internet de la DGM, de la DG Trésor ou de l'AFD.

La mise en œuvre des dispositions *ad hoc* figurant dans le rapport annexé à la loi développement de juillet 2014 est en cours, en particulier à travers la mise en place de l'observatoire préconisé par les parlementaires.

Figure 3 : Rapport conjoint sur les 215 évaluations de l'aide publique au développement française menées entre 2010 et 2012



3 - Des études scientifiques d'impact, tentant d'isoler les effets de l'aide de ceux des autres déterminants agissant sur le développement, ont été menées à titre expérimental, mais leur coût très élevé compromet leur généralisation.

En juin 2014, les cellules d'évaluation ont remis au Parlement le premier rapport conjoint⁴ sur les 215 évaluations de l'aide publique au développement française menées entre 2010 et 2012⁵.

1.1.3.4 Des actions de communication et de sensibilisation coordonnées et renforcées

Les actions de communication qui accompagnent et complètent les différents exercices de redevabilité font l'objet d'une gestion conjointe entre les équipes du MAEDI, de l'AFD et du MFCP. Une meilleure coordination est née des réunions bimensuelles entre les différentes équipes de communication, donnant lieu à des événements et à une production de supports communs. Par ailleurs, les institutions publiques françaises impliquées dans l'APD poursuivent leurs efforts pour agir de façon collective et coordonnée avec les organismes de la société civile, les collectivités territoriales et les entreprises lors des manifestations nationales et internationales de l'agenda du développement.

En 2011, à l'occasion de ses 70 ans, l'Agence française de développement a lancé grâce à l'agence Magnum Photos et en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères l'exposition itinérante « Objectif développement ». Après une tournée dans une vingtaine de villes de France entre 2011 et 2013, très appréciée en particulier pour l'accent qu'elle a permis de mettre sur la coopération décentralisée, l'exposition a été installée dans sa version extérieure dans trois grandes capitales africaines en 2012 et 2013. Ainsi, avec la collaboration étroite des ambassades et des agences locales de l'AFD, les habitants de Dakar, Abidjan et Yaoundé ont pu visiter cette exposition photographique portant sur sept thématiques d'intervention de la coopération française dans sept pays différents. L'eau, le climat, l'agriculture, le développement urbain, la croissance économique, la santé et l'éducation y étaient mis à l'honneur à travers le travail de sept photographes de renom.

Ces regards de photographes ont été accompagnés d'animations spécifiques à destination du public scolaire ainsi que de nombreuses conférences-débats sur l'aide au développement et toutes ses implications. Près de 24 500 personnes ont pu assister à l'exposition et à l'un des 21 événements parallèles organisés localement avec le soutien de l'Institut français,

du service de coopération et d'action culturelle et de tous les partenaires locaux de l'AFD. Première à cette échelle, cette initiative a permis de porter le débat sur l'aide au plus près des populations qui en bénéficient et a été très utile pour approfondir les échanges entre le réseau de coopération français, l'AFD et tous leurs partenaires de terrain.

ENCADRÉ 3

Éduquer à la citoyenneté et à la solidarité internationale

L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (EACSI), ex-éducation au développement (EAD), qui vise, au-delà de l'information et de la sensibilisation, à encourager une appropriation citoyenne des enjeux relatifs à la solidarité internationale, constitue un volet important de la politique française de développement. Pascal Canfin, alors ministre délégué au Développement, l'a réaffirmé devant l'ensemble des acteurs réunis lors de la conférence de restitution de la cartographie des projets d'EAD, le 27 juin 2013. Trois exemples d'actions en témoignent :

- dans le cadre du dispositif d'appui aux initiatives des ONG, géré par l'AFD, environ 10 % des crédits destinés aux projets proposés par les ONG sont réservés aux actions d'EAD qu'elles portent ;
- le MAEDI, en lien avec les conseils régionaux, soutient des réseaux régionaux multiacteurs d'échange, d'appui et de concertation dans le domaine de l'action extérieure des collectivités territoriales et de la solidarité internationale. Ce partenariat concourt à l'objectif partagé d'éducation au développement en favorisant une décentralisation des actions et l'animation de démarches d'EAD dans les régions françaises ;
- enfin, avec le soutien de l'AFD, du MAEDI et de plusieurs collectivités territoriales, les ONG organisent chaque année la Semaine de la solidarité internationale et tous les deux ans le Salon des solidarités, qui sont deux temps forts d'EAD d'envergure nationale fédérant les acteurs des territoires, notamment ceux issus de l'immigration.

Par ailleurs, la loi d'orientation du 7 juillet 2014 mentionne dans son article 14 le rôle que doivent jouer les collectivités territoriales dans la mise en place de campagnes d'information sur la solidarité internationale des territoires dans les écoles, les collèges et les lycées.

4 - La LOPDSI prévoit, dans une optique de rationalisation des documents de redevabilité produits, une fusion du rapport bisannuel sur la mise en œuvre de la stratégie française d'aide au développement et du rapport de synthèse des évaluations. Ce rapport de synthèse des évaluations ayant été remis au parlement en juin 2014 avant le vote final de la loi, cette fusion ne sera effective qu'en 2016.

5 - <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications/publications/enjeux-planetaires-cooperation/evaluations/evaluations-2014/article/rapport-conjoint-au-parlement-sur>
La liste des publications en annexe X inclut les évaluations réalisées en 2013.

1.1.4 Favoriser la cohérence des politiques et la coordination des acteurs

1.1.4.1 Cohérence des politiques

Au-delà de la politique de développement, de nombreuses autres politiques publiques ont un impact important sur les pays en développement. L'efficacité de la politique française de développement et de solidarité internationale est donc tributaire de la cohérence de l'ensemble de ces politiques publiques pouvant affecter les pays en développement.

La France inscrit sa politique en matière de cohérence des politiques de développement (CPD) dans le cadre européen. Elle contribue à élaborer les engagements européens en matière de cohérence et les met en œuvre dans ses politiques nationales. Depuis la mise en œuvre du Traité de Lisbonne en 2010, l'UE a renforcé la cohérence de ses politiques et de celles des États membres pour le développement. L'UE a mis en place un processus d'évaluation des impacts des autres politiques sur le développement et a adopté en 2010 un outil de suivi, le programme de travail CPD 2010-2013, qui définit des objectifs en matière de cohérence et a guidé les efforts français en proposant un cadre d'amélioration. Elle effectue un suivi régulier de la cohérence des politiques des États membres à travers un questionnaire *ad hoc* annuel : le questionnaire de Monterrey. La France renseigne systématiquement ces questionnaires, mobilisant les compétences de plusieurs administrations et ministères.

À l'occasion de la loi d'orientation et de programmation, le gouvernement a rappelé son engagement en matière de cohérence et son souhait que l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques pouvant affecter les pays partenaires tiennent compte des objectifs promus par la politique de développement. En juillet 2013, le CICID a par ailleurs acté plusieurs décisions visant à renforcer la cohérence, notamment en matière de commerce, de migrations et de responsabilité sociétale des entreprises⁶.

Commerce et développement

Lorsqu'il s'inscrit dans un contexte structurel favorable (structure de revenus, de production, redistribution, etc.) accompagné des politiques économiques, sociales et environnementales adéquates,

ENCADRÉ 4

Décision n°13 du CICID du 31 juillet 2013

« Le gouvernement réaffirme l'importance de l'insertion des pays en développement dans les échanges commerciaux mondiaux.

1. S'agissant des accords commerciaux que l'Union européenne conclut avec les pays en développement, la France veillera à ce que ces accords prennent en compte les spécificités de chacun de ces pays, pour faire en sorte que ces accords soient de véritables accords de commerce et de développement.

2. Le gouvernement souligne l'importance de la nouvelle convention signée entre l'AFD, le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère des Affaires étrangères pour le Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) 2013-2015 qui prévoit la prise en compte des normes sociales et environnementales et le commerce équitable. »

le commerce peut être un outil puissant de développement permettant d'augmenter la croissance économique des pays en développement mais aussi de réduire la pauvreté. Mettre en avant le lien entre le commerce et le développement consiste à s'interroger sur le meilleur moyen d'intégrer davantage de pays au marché mondial et d'établir un système commercial international plus juste, plus transparent et mieux régulé.

La recherche de cohérence entre politiques commerciales et de développement relève principalement de la compétence de l'Union européenne (UE). C'est pourquoi, en phase avec l'UE, la France a mis l'accent dans le cadre des négociations commerciales multilatérales sur l'importance d'obtenir un accord lors de la 9^e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est tenue à Bali en décembre 2013, afin de renforcer la crédibilité et la pertinence de l'OMC et du « cycle de Doha pour le développement ». Dans ce contexte, la France a mis l'accent, aux côtés de ses partenaires européens, sur l'importance d'obtenir un accord sur la facilitation des échanges, dans la mesure où un accord gagnant sur ce sujet pourrait permettre d'offrir à nos partenaires en développement de nouvelles opportunités d'exportations et de

6 - D'autres thématiques, telles que celles relatives au genre et au climat – respectivement traitées aux points 2.1.2 et 2.1.3 – font l'objet d'une attention particulière en matière de cohérence.

stimuler l'emploi et la croissance, tout en permettant une plus grande fluidité des échanges et une meilleure efficacité des procédures de contrôles aux frontières. La France et ses partenaires européens estiment donc important d'assurer la pleine mise en œuvre des décisions et des engagements pris à Bali, notamment afin d'ouvrir la voie à une conclusion fructueuse des négociations restant à l'agenda de Doha pour le développement.

La France a par ailleurs continué à soutenir dans les grandes enceintes internationales les efforts de l'UE pour un renforcement du multilatéralisme à travers l'OMC, la lutte contre le protectionnisme (en particulier dans le cadre du G20), la prise en compte des spécificités des pays les moins avancés (PMA) et les efforts attendus de la part des grandes économies émergentes dans les enceintes commerciales internationales.

Du point de vue de la France, l'objectif est d'obtenir une politique commerciale cohérente avec les objectifs de développement afin de contribuer de manière décisive aux efforts de sécurité alimentaire, de développement et de renforcement de l'intégration régionale. Pour la France, afin de s'assurer que les pays en développement, et notamment les PMA, bénéficient de la libéralisation commerciale, l'accent doit être mis sur la compétitivité des économies locales, le renforcement des capacités productives, la qualité des infrastructures, la réforme des systèmes fiscaux, l'amélioration du climat des affaires et la participation du secteur privé (international et local) aux efforts de développement. C'est la raison pour laquelle la France a continué d'apporter son soutien à l'effort international en faveur de l'aide pour le commerce (voir point 2.1.1).

Par ailleurs, la France cherche à accélérer le développement économique des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) à travers les Accords de partenariat économique (APE). Dans ce cadre, elle a ainsi incité la partie européenne à montrer davantage de flexibilité dans les négociations des APE régionaux pour permettre à tous les pays africains qui le souhaitent d'y participer. Les efforts de la France et des pays de mêmes vues à cet égard ont porté leurs fruits, comme en témoigne le paraphe en 2014 de trois APE régionaux en Afrique (avec l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de l'Afrique de l'Est et le bloc APE de la Communauté de développement d'Afrique australe – SADC). Si ces accords doivent désormais être signés et ratifiés par l'ensemble des parties, l'aboutissement de ces trois processus de négociations marque une issue positive après douze années de négociations et permet d'établir un cadre rénové et stable pour les relations économiques bilatérales entre l'UE et les pays concernés, tout en soutenant la dynamique d'intégration régionale dans ces trois régions d'Afrique.

Le cas de l'Afrique de l'Ouest est particulièrement notable à cet égard. Au sein de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la région s'est engagée dans une intégration renforcée sur le plan commercial, notamment par la mise en place du tarif extérieur commun dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2015. La conclusion d'un APE régional, sécurisant la position commerciale de l'ensemble de la région et la réunifiant s'agissant de son accès au marché européen, constitue un jalon important. Par ailleurs, dans cette région qui comprend principalement des pays moins avancés, l'UE a fait preuve de souplesse en acceptant que la libéralisation des échanges du côté ouest-africain couvre 75 % seulement des produits sur 20 ans au lieu de 80 % sur 15 ans. Cette position était depuis longtemps défendue par la France.

Mobilités, migrations et développement

Dans un contexte de mondialisation, de fortes évolutions démographiques, de disparités en matière de revenus et d'opportunités, de conflits et de changement climatique, les migrations, internes comme internationales, sont au cœur des dynamiques internationales. Selon les estimations des Nations unies, la planète compte en effet en 2013 plus de 214 millions de migrants internationaux et 740 millions de migrants internes. Les travaux universitaires ont mis en valeur les effets positifs et le potentiel de la mobilité et de la migration en faveur du développement des pays de destination et d'origine, notamment les contributions économiques, sociales et culturelles des migrants. L'importance des transferts de fonds illustre l'impact financier des migrations sur le développement. En 2013, ces transferts ont été évalués à plus de 400 milliards de dollars selon la Banque mondiale, ce qui en fait

ENCADRÉ 5

Décision n°15 du CICID du 31 juillet 2013

« Le gouvernement relève que politique de développement et politique migratoire doivent être en cohérence. Il reconnaît le rôle des migrations pour le développement des pays partenaires. Les migrants sont des acteurs du développement. Ils y contribuent par leurs apports financiers, techniques et culturels. L'articulation entre politique migratoire et politique de développement s'inscrit dans l'approche globale des migrations adoptée par le Conseil européen en 2005 et mise en œuvre par l'Union européenne. Cette méthodologie a vocation à s'appliquer à tous les pays concernés. »

la deuxième source de financement des pays en développement à l'échelle mondiale, derrière les investissements directs à l'étranger et devant l'aide publique au développement.

Aux côtés de la communauté internationale, la France envisage les phénomènes migratoires comme étant au cœur des dynamiques mondiales. Elle promeut un dialogue migratoire qui s'inscrit dans les objectifs de l'approche globale des migrations⁷ et met en avant la mobilisation des ressources et des compétences des diasporas pour une croissance durable.

L'objectif de la politique française est de renforcer la contribution de la mobilité et de la migration au développement des pays et territoires d'origine en s'inscrivant dans un cadre bilatéral ou en relation avec la société civile, tout en veillant à ce qu'aucune conditionnalité sur les questions migratoires ne vienne peser sur la promotion de cette contribution.

Au 1^{er} janvier 2013, une action spécifique (action n°9) a été créée au sein du programme budgétaire 209 « solidarité à l'égard

des pays en développement ». Dotée de 9 millions d'euros d'autorisation d'engagement pour l'année 2013, elle reprend les engagements en matière de développement de l'ex-programme 301 « développement solidaire et migrations » au titre des accords relatifs à la gestion des flux migratoires et au développement solidaire signés avec certains États et soutient les nouvelles orientations françaises.

S'agissant du développement local, l'action de la France s'appuie sur les diasporas qui mobilisent leurs compétences et leurs ressources au service du développement de leur région d'origine. Par leur positionnement dans un double espace, elles peuvent y contribuer directement ou en partenariat avec d'autres acteurs. L'une des priorités de la politique française de migration et développement est de renforcer ce potentiel de solidarité et de soutenir les projets de développement local portés et cofinancés par les migrants et leurs associations. C'est ainsi qu'en 2013, deux nouveaux programmes ont été soutenus avec les États du Sénégal (Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement – PAISD) et du Mali (Programme mobilité et migration pour le développement). Une nouvelle phase du Programme d'appui aux projets des organisations de solidarité internationales issues de la migration (PRA/OSIM) a également été mise en œuvre via le Forum des organisations issues de la migration (FORIM).

S'agissant du soutien à l'investissement productif et à l'entrepreneuriat des diasporas, la France, pays majeur d'émission de transferts d'argent (près de 9 milliards d'euros en 2013), en particulier vers l'Afrique, agit pour atteindre l'objectif de diminuer le coût des transferts de 10 à 5 % d'ici à 2014 (engagement du G8 et du G20) et pour accompagner une meilleure allocation de ces envois au service du développement économique des pays d'origine des migrants. L'intensification de l'effort visant à réduire de manière significative les coûts des envois de fonds se traduit par un soutien au site www.envoirdargent.fr, qui permet d'affiner le suivi des coûts des transferts depuis la France (diminution de 11,8 % au dernier trimestre 2012 à 10,7 % au premier trimestre 2013), mais également au Fonds pour l'initiative migrations et développement de la Banque africaine de développement.

ENCADRÉ 6

L'influence de la France dans la gouvernance européenne et mondiale des migrations

La 7^e réunion du Forum mondial migration et développement (FMMD) à Stockholm en mai 2014, le dialogue de haut niveau sur les migrations à New York d'octobre 2013 ainsi que la réunion de Port Louis en 2012 ont permis à la France de peser pour une prise en compte des migrants dans le développement et de l'enjeu des migrations dans l'agenda post-2015. Au niveau européen, les dialogues migratoires régionaux (en particulier le processus de Rabat) et les partenariats pour la mobilité initiés par l'UE (par exemple au Maroc, dont le projet est confié à France expertise internationale, et en Tunisie) sont également l'occasion de rappeler l'intérêt de l'équilibre entre les quatre piliers de l'approche globale des migrations et de faire partager les nombreuses expériences de la France en matière de migration et développement.

7 - L'approche globale des migrations et de la mobilité est établie dans une communication de la Commission européenne adoptée par le Conseil en mai 2012. Elle peut être définie comme la dimension extérieure de la politique de l'UE en matière de migrations et d'asile. Couvrant l'ensemble des questions ayant trait aux migrations d'une manière exhaustive et équilibrée (organisation de la migration légale, prévention et lutte contre l'immigration irrégulière, renforcement du lien entre migration et développement et dimension extérieure de l'asile), elle centre le champ d'intervention du lien entre migration et développement sur le soutien aux diasporas et au renforcement de capacités des pays d'émigration afin de faire de la migration un vecteur de développement.

ENCADRÉ 7

Programme franco-malien mobilité et migration pour le développement

La mobilisation de la diaspora constitue un des quatre piliers de la stratégie française pour la reconstruction et le développement du Mali. C'est dans cette optique qu'est mis en œuvre le Programme franco-malien mobilité et migration pour le développement (PF3MD), doté de 3,2 millions d'euros.

Ses orientations font suite au séminaire sur « la diaspora malienne pour la paix et le développement du Mali » organisé par le ministère des Affaires étrangères à Montreuil le 10 avril 2013 dans la perspective de la conférence internationale des donateurs organisée à

Bruxelles par la France et l'Union européenne le 15 mai 2013 sous le titre « Ensemble pour le renouveau du Mali ».

Le programme vise à mobiliser et soutenir le potentiel de solidarité et d'entrepreneuriat des migrants au service du développement du Mali. À cette fin, il intervient en matière :

- de renforcement des capacités pour la prise en compte de la migration dans les politiques publiques maliennes ;
- et d'appui aux initiatives de la diaspora au Mali pour soutenir le développement local et l'investissement productif.

L'action n°9 du programme 209 soutient également des programmes d'accompagnement des entrepreneurs migrants tels le Programme d'appui à l'investissement productif des migrants au Sénégal et au Cameroun mis en œuvre par l'AFD, le Programme d'aide à la création d'entreprises innovantes en Méditerranée conduit par l'Institut de recherche pour le développement ou le programme Entrepreneurs en Afrique conduit par l'agence Campus France. En Tunisie, la France met en place le programme Mobilité France-Tunisie, qui vise à mobiliser la diaspora tunisienne qualifiée en faveur de son État d'origine en utilisant la plateforme Alumni.

Enfin, la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale introduit, dans son article 11, la possibilité pour certaines banques originaires de pays en développement de commercialiser en France des services bancaires permettant le financement de projets dans leur pays. Ce dispositif, déjà adopté par certains États membres de l'Union européenne et qui vise à faciliter les transferts d'argent des migrants, sera ouvert aux seules banques des pays qui bénéficient de l'aide au développement dont la liste est établie par l'OCDE. Il permettra ainsi de développer des produits d'épargne ou des opérations de crédit ayant pour objectif le financement d'investissements dans ces pays en développement. Il sera autorisé et contrôlé par le ministère de l'Économie et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

La RSE est devenue un enjeu d'élaboration de nouveaux modèles de développement et de promotion des droits fondamentaux qui suscite un intérêt quasi universel, tant dans la sphère publique que dans celles des organisations d'entreprises et des sociétés civiles.

ENCADRÉ 8

Décision n°9 du CICID du 31 juillet 2013

« La responsabilité sociale et environnementale (RSE) est une dimension transversale de l'action du gouvernement qui doit être pleinement intégrée dans la politique de développement. À cette fin, le gouvernement examinera d'ici la fin de l'année le plan d'action que présentera l'AFD pour la période 2014-2016, incluant un volet interne à l'agence et un volet externe (prise en compte des critères sociaux et environnementaux dans ses interventions et appel d'offres). Le gouvernement décide également de lancer cette année une concertation pour une meilleure responsabilisation des entreprises multinationales et des donneurs d'ordre vis-à-vis de leurs filiales et de leurs fournisseurs situés dans les pays en développement. Il mandate la Plateforme nationale RSE pour nourrir cette concertation et promeut cette démarche auprès de ses partenaires, européens notamment. »

Dans le cadre de la révision de sa politique d'aide au développement, le gouvernement français a engagé une réflexion sur la RSE, qui a fait notamment l'objet de l'un des ateliers des Assises du développement et de la solidarité internationale. Le 18 février 2013, le directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM) a par ailleurs adressé une circulaire à toutes les ambassades, leur demandant de se mobiliser sur le sujet de la RSE en engageant notamment des actions en direction des politiques publiques, des entreprises françaises et des entreprises locales.

Grâce à l'engagement des parlementaires français sur ce sujet, la loi d'orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale comporte un article sur la RSE (article n°8). Il énonce la volonté de la France d'encourager les sociétés ayant leur siège sur son territoire et implantées à l'étranger à mettre en œuvre les principes directeurs énoncés par l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'homme adoptés par le Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies (ONU).

Dimension transversale de l'action du gouvernement, la responsabilité sociétale est ainsi intégrée dans la politique de développement et de solidarité internationale qui accompagne les pays partenaires et les acteurs publics et privés sur la voie d'une meilleure prise en compte de cette exigence, en cohérence avec le cadre normatif international et national. Dans le domaine des politiques sociales par exemple, la France promeut les normes fondamentales du travail et du dialogue social ainsi que l'emploi décent et les socles de protection sociale. Elle lutte contre le travail illégal des enfants conformément à la convention (n°182) sur les pires formes de travail des enfants adoptée par l'Organisation internationale du travail le 17 juin 1999. Elle renforce ses stratégies (plan national en cours d'élaboration) et ses outils (création de la Plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises). Le gouvernement a par ailleurs mandaté cette Plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises afin qu'elle mène une réflexion sur des mesures qui permettraient de responsabiliser davantage les entreprises multinationales vis-à-vis de leurs filiales, de leurs sous-traitants et de leurs fournisseurs situés dans les pays en développement.

Le groupe AFD, engagé sur le sujet de la RSE depuis quelques années (une première stratégie avait été lancée en 2007, puis évaluée en 2011), s'est fortement impliqué en 2012 et 2013 pour préparer une nouvelle stratégie pour la période 2013-2016.

Son objectif est d'inscrire la RSE comme démarche structurante, tant dans la conception et la mise en œuvre des stratégies et des opérations de développement que dans le fonctionnement interne du groupe. Cette démarche est transparente puisqu'une page du site Internet de l'AFD (http://www.afd.fr/L-AFD-s-engage_1) présente clairement la démarche et ses différents volets, les résultats attendus et les étapes pour y parvenir.

Politiques agricoles, sécurité alimentaire et développement

En réponse à la crise alimentaire mondiale provoquée par l'envolée des prix agricoles de 2008, la France a proposé un partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, afin d'assurer la cohérence des politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire mondiale (commerce, environnement, agriculture, énergie...) et une plus grande efficacité de l'aide aux pays en développement. Pour renforcer la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition, elle a, dans ce cadre, soutenu le processus de réforme de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et la réorganisation du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (GCRAI). La réforme du CSA a conduit à la mise en place d'une plateforme intergouvernementale et inclusive (associant la société civile et le secteur privé), ainsi que la mise en place d'un Réseau d'experts de haut niveau (HLPE) produisant des rapports afin d'éclairer les débats sur les grands thèmes relatifs à la sécurité alimentaire. Les travaux du CSA ont notamment

ENCADRÉ 9

Décision n°6 du CICID du 31 juillet 2013

« Le gouvernement réaffirme que le soutien aux agriculteurs dans les pays du Sud est un levier essentiel de la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Le gouvernement décide de promouvoir une agriculture familiale, productrice de richesse et d'emplois et respectueuse des écosystèmes. La France soutiendra des initiatives permettant à l'agriculture familiale de jouer pleinement son rôle : adoption de politiques agricoles, renforcement de l'intégration régionale, structuration des marchés agricoles, développement de filières, appui aux organisations paysannes, recherche de l'accès équitable à l'eau, sécurisation du foncier et lutte contre la dégradation des terres. Le gouvernement approuve les orientations adoptées par l'AFD en ce sens. »

permis en 2012 d'adopter les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT).

Les travaux de la France sur la cohérence des politiques dans le domaine de la sécurité alimentaire se fait également dans le cadre du Groupe interministériel pour la sécurité alimentaire (GISA)⁸, créé en 2008. Coprésidé par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international et le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, il associe tous les acteurs institutionnels et non institutionnels concernés par la sécurité alimentaire dans les pays du Sud (cinq ministères⁹, l'AFD, les institutions de recherche et les organisations non gouvernementales). Le GISA a pour objectif de proposer une série de mesures afin de répondre à la dégradation de la situation alimentaire des pays pauvres et à ses conséquences politiques, économiques et sociales. Le GISA réalise un travail de veille et de prospective sur la situation alimentaire dans les pays en développement et prépare les positions françaises dans les enceintes internationales ainsi que les initiatives françaises et européennes pour faire face à la situation d'insécurité alimentaire.

La France et l'UE sont conscientes des préoccupations des pays en développement à l'encontre de la Politique agricole commune (PAC). Les réformes successives de la PAC ont cependant limité fortement son impact sur le commerce international et le développement de l'agriculture des pays en développement : les restitutions à l'exportation ont très fortement diminué, les paiements directs ont été largement découplés (90 % des aides directes sont classées dans la catégorie non distorsive de l'OMC) et les stocks d'intervention de l'UE ne sont plus mobilisés qu'à titre de filet de sécurité et atteignent en 2013 un niveau proche de zéro dans tous les secteurs concernés.

La Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN), lancée en 2012 à l'occasion de la présidence américaine du G8, vise à stimuler l'investissement privé dans l'agriculture en Afrique subsaharienne (dix pays sont actuellement concernés). La France s'implique dans cette initiative en mettant l'accent sur la promotion de l'agriculture familiale et d'investissements responsables. La France a veillé à ce que les

accords de coopération se fassent en étroite cohérence avec les programmes et les politiques de développement agricole et de sécurité alimentaire définis par les pays partenaires et par l'Union africaine, notamment au Burkina Faso où elle est chef de file. L'enjeu aujourd'hui est de démontrer que la NASAN est véritablement au service des agriculteurs familiaux africains. La participation des organisations paysannes au pilotage de la NASAN au niveaux nationaux et international doit être renforcée. La NASAN doit également favoriser l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et les droits d'accès à la terre, aux pêches et aux forêts et des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires adoptés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale respectivement en mai 2012 et en octobre 2014.

Enfin, l'Alliance mondiale pour l'agriculture intelligente face au climat (*Global Alliance for Climate-Smart Agriculture – GACSA*), à laquelle la France a adhéré, a été lancée lors du sommet climat organisé par le secrétaire général des Nations unies en septembre 2014 à New York. Elle vise à promouvoir des systèmes agricoles qui permettent d'accroître la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance ruraux tout en soutenant les efforts d'atténuation et d'adaptation face au dérèglement climatique. Ses objectifs sont les suivants :

- développer la recherche et les connaissances ;
- attirer les capitaux et accroître leur efficacité ;
- améliorer les cadres politiques, réglementaires et législatifs.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans les orientations nationales de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aussi bien que dans celles relatives à la lutte contre les impacts du dérèglement climatique, deux priorités affichées dans la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale. L'adhésion à la GACSA traduit, avec la présidence de la 21^e Conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2015 et les engagements financiers annoncés par le président de la République lors du sommet climat des Nations unies de septembre 2014, l'implication résolue et cohérente de la France pour relever ces défis mondiaux complexes.

8 - <http://www.gisa-france.fr/>

9 - Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, ministère des Finances et des Comptes publics, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

ENCADRÉ 10

Le Conseil national du développement et de la solidarité internationale

Institué par le décret n°2013-1154 du 11 décembre 2013, le CNDSI crée un espace de dialogue multiacteur et de mise en cohérence des actions de développement. Il répond à l'exigence d'ouverture, de transparence et d'efficacité inhérente à la démarche de rénovation de la politique de développement. Présidé par la secrétaire d'État chargée du Développement et de la Francophonie, le CNDSI est composé de 54 membres répartis en sept collèges représentant les parlementaires, les collectivités territoriales et les réseaux régionaux multiacteurs, les organisations non gouvernementales de solidarité internationale, les organisations syndicales, les représentants d'employeurs, les acteurs économiques intervenant dans le champ de la solidarité internationale, les organismes de recherche scientifique et de formation, ainsi que d'un huitième collège de personnalités qualifiées étrangères. Le CNDSI a pour fonction de permettre une concertation régulière entre les différents acteurs du développement et de la solidarité internationale sur les objectifs et les orientations de la politique française de développement, sur la cohérence des politiques publiques en matière de développement et sur les moyens de l'aide publique au développement. Sa première réunion a eu lieu en mai 2014.

1.1.4.2 Coordination des acteurs

Instaurer des espaces de dialogue et de concertation

La France promeut une approche multiacteur et partenariale des enjeux du développement, gage d'efficacité, de cohérence et vecteur d'appropriation citoyenne. La concertation entre le gouvernement et les acteurs de la politique de développement (ONG, syndicats, collectivités territoriales, réseaux régionaux multiacteurs, entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, instituts de recherche) s'inscrit dans un cadre rénové. En effet, à l'issue des travaux des Assises, le CIGID de juillet 2013 a rappelé l'exigence d'une politique de développement ouverte sur l'ensemble des parties prenantes et a décidé de la création d'un Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) conformément au souhait du président de la République.

Renforcer les partenariats avec la société civile

Afin d'accompagner l'engagement des ONG françaises à l'international, le MAEDI soutient leurs initiatives grâce à une enveloppe dédiée dont le chef de l'État a annoncé le doublement progressif

au cours de son mandat, soit une augmentation graduelle de 9 millions d'euros par an. Cette enveloppe dédiée aux cofinancements des initiatives des ONG de développement s'élève pour 2014 à 63 millions d'euros (54 millions d'euros en 2013, 45 millions d'euros en 2012). Sa gestion est confiée à l'AFD. En 2012, 51 projets ont été cofinancés pour un montant total de 44,7 millions d'euros ; en 2013, 73 projets pour un total de 48,72 millions d'euros, majoritairement en Afrique subsaharienne et en Méditerranée. À partir de 2015, cette hausse annuelle se décomposera entre 1 million d'euros supplémentaire au Fonds d'urgence humanitaire pour les ONG humanitaires et 8 millions d'euros pour l'enveloppe déléguée à l'AFD pour les ONG développement.

Par ailleurs, l'AFD consulte la société civile lors de l'élaboration de ses stratégies sectorielles et transversales. Cela a par exemple été le cas en 2013 pour préparer le cadre d'intervention transversal (CIT) sur la biodiversité.

Pour donner toute leur place aux relations qu'elle entretient avec les organisations de la société civile (OSC) depuis plus de vingt ans, l'AFD a par ailleurs décidé de leur consacrer un Cadre d'intervention transversal (CIT 2013-2016). La mise en œuvre de ce CIT s'appuie sur la croissance des financements décidés par le gouvernement en faveur des OSC et sur la volonté de l'AFD

ENCADRÉ 11

Contrat d'objectifs et de performance 2014-2016 de France volontaires

Le MAEDI soutient, depuis sa création en 2010, France volontaires, plateforme regroupant les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les acteurs associatifs de la solidarité internationale et les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Sa mission d'intérêt général est de promouvoir, développer et valoriser les engagements solidaires et volontaires à l'international en France et dans les principaux pays d'accueil de volontaires à travers un réseau d'espaces volontariat, de centres de ressources et d'appui aux volontaires et à leurs partenaires.

Un nouveau contrat d'objectifs et de performance pour la période 2014-2016 a été signé avec France volontaires. Il vise à conforter la dimension collective de la plateforme et à en renforcer l'efficacité.

d'améliorer l'efficacité de son dispositif d'appui. Les OSC jouent aujourd'hui un rôle essentiel dans les débats sur le développement et dans la définition et la mise en œuvre des projets de développement. Elles ont une bonne connaissance des besoins des populations vulnérables, du jeu des acteurs locaux et des opinions publiques ; elles détiennent une réelle expertise et des capacités importantes de plaider en faveur des droits humains fondamentaux, de l'accès aux services essentiels, de l'environnement, de la préservation des biens publics mondiaux, du développement économique durable et de la gouvernance démocratique. Les trois principales finalités du CIT sont les suivantes :

- soutenir les sociétés civiles du Sud en matière de lutte contre la pauvreté ;
- soutenir les sociétés civiles du Sud en matière de promotion de la gouvernance, de l'égalité de genre et de défense des droits fondamentaux ;
- renforcer l'efficacité des acteurs français de la société civile en matière d'actions de coopération et de mobilisation citoyenne et valoriser leur expertise et leur capacité d'influence.

Parallèlement, le MAEDI promeut les démarches de volontariat international d'échange et de solidarité à travers différents dispositifs (volontariat de solidarité internationale, dispositifs jeunesse solidarité internationale, ville-vie-vacances-solidarité internationale, volontariat seniors...). Les engagements volontaires à l'international contribuent à la politique française de développement et à son appropriation citoyenne et valorisent les échanges interculturels et la réciprocité.

Dans le cadre de la priorité gouvernementale en faveur de la jeunesse, le MAEDI s'attache à soutenir les initiatives consacrées à la jeunesse dans le champ du développement et de la solidarité internationale. Les organisations de la société civile et, notamment, les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire sont des partenaires naturels des pouvoirs publics pour favoriser l'inclusion des jeunes dans les stratégies de développement et dans l'espace public. Parallèlement à des projets dédiés portés par des organisations de la société civile, le MAEDI soutient l'engagement de plusieurs milliers de jeunes chaque année dans le cadre des différents dispositifs de volontariat, principalement mobilisés sur des problématiques sociales, d'éducation et de formation.

Accompagner la coopération décentralisée

Le MAEDI, en lien avec les préfetures de région et les ambassades, accompagne des partenariats avec près de 250 collectivités territoriales. Cette coopération se traduit par des partenariats géographiques : Afrique subsaharienne et océan Indien, pays du pourtour méditerranéen, Asie (Chine, Inde, Vietnam et Japon),

ENCADRÉ 12

L'atlas français de la coopération décentralisée

L'atlas français de la coopération décentralisée^{*}, accessible depuis le site France Diplomatie, présente la cartographie des actions internationales de coopération décentralisée menées par les collectivités territoriales françaises.

^{*} <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des/atlas-francais-de-la-cooperation/>

Amérique du Nord (Québec, Mexique), Amérique du Sud (Argentine, Chili), Haïti. Elle permet de relayer l'expertise française dans certains domaines comme la gestion des services publics locaux, l'aide à la mise en place d'infrastructures de base, le développement rural, la planification urbaine, les transports, le tourisme, l'administration numérique, la gestion de l'environnement. La priorité est donnée aux projets portés par plusieurs collectivités territoriales, ce qui renforce la cohérence et l'efficacité des actions de coopération et permet de mobiliser le savoir-faire et l'expertise des collectivités locales. L'AFD s'investit également significativement dans ce domaine : elle a signé plusieurs conventions de partenariat avec des collectivités locales françaises, associe des collectivités locales dans la définition ou la mise en œuvre de projets de développement et cherche à renforcer les synergies entre ses projets, notamment de développement régional et urbain, et l'action des collectivités locales travaillant dans les mêmes zones.

Les liens entre le MAEDI et les réseaux multiacteurs dans les régions ont été renforcés. Ces réseaux relaient les orientations du ministère en matière de développement et solidarité internationale auprès des collectivités territoriales et de la société civile. Douze régions françaises ont signé une convention avec l'État en 2013.

Le MAEDI agit en étroite collaboration avec les associations représentatives des collectivités territoriales, qui sont représentées dans le cadre de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD). La loi d'orientation et de programmation de juillet 2014 reconnaît le rôle primordial des collectivités territoriales et élargit les compétences de la CNCD à l'ensemble de l'action extérieure des collectivités territoriales. Par ailleurs, elle étend le dispositif Oudin-Santini au secteur des déchets. Ainsi, comme pour l'eau, les collectivités peuvent désormais, si elles le souhaitent, affecter 1 % de la taxe sur les ordures ménagères à leurs actions extérieures.

Chapitre 1.2

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE : EN ROUTE VERS 2015

1.2.1 Le développement durable : clé de voûte de la politique de développement française

Dans les années 1970, après avoir longtemps pensé que la terre était dotée de capacités de régénération inépuisables, la communauté internationale est obligée de constater que son activité participe inexorablement à l'appauvrissement de son propre environnement. Cette prise de conscience écologique permet à la question environnementale d'investir peu à peu la sphère économique. La publication du rapport Meadows (1972) puis le sommet de la Terre de Rio (1992) symbolisent ce changement majeur de perception.

Dans les années 1990, la communauté internationale fait face à un autre constat : malgré des décennies de croissance, la pauvreté mondiale se maintient à un niveau dramatiquement élevé. Afin de la combattre, les États membres des Nations unies annoncent, à l'occasion du sommet du millénaire de 2000, la définition de huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui placent pour la première fois le développement au cœur de l'agenda politique international.

Malgré les progrès importants réalisés sur la voie des OMD depuis 15 ans et les premiers efforts accomplis en matière de lutte contre le changement climatique, la montée des inégalités au Nord comme au Sud et la multiplication de catastrophes naturelles symptomatiques d'un dérèglement climatique désormais avéré accroissent le sentiment d'un monde menacé.

Le chemin d'accès au développement et au bien-être des populations apparaît aux yeux du monde plus complexe à tracer. L'interconnexion et l'interdépendance entre les économies et les hommes imposent l'atteinte et le maintien d'équilibres individuels et collectifs entre les composantes économiques, sociales, environnementales et culturelles de nos sociétés.

C'est dans cette perspective que la France a engagé une réforme de sa politique de développement. L'ensemble des

chantiers entrepris dans le cadre des Assises, du CICID puis de la loi d'orientation concourent au même objectif : faire du développement durable la clé de voûte de la stratégie française. Associant désormais lutte contre la pauvreté et promotion du développement durable dans ses trois composantes originelles, la politique de développement vise à participer à l'effort international de réduction de la pauvreté et des inégalités internationales, en soutenant un développement économique équitable et riche en emplois (voir point 2.1.1), en favorisant l'équité, la justice sociale et le développement humain (voir point 2.1.2), en préservant l'environnement et les biens publics mondiaux (voir point 2.1.3) et en promouvant la paix, la stabilité, l'État de droit et les droits de l'homme (voir point 2.1.4).

La durabilité environnementale : condition nécessaire à l'éradication de la pauvreté et au développement

Les interactions des populations pauvres avec leur environnement ont fait l'objet de nombreuses études scientifiques depuis ces 30 dernières années. Ces dernières ont mis en exergue l'existence d'un rapport de dépendance qui nécessite la mise en place, aux niveaux local, national, régional et international, d'une gestion durable des ressources naturelles et d'une transition rapide vers des modes de production et de consommation plus respectueux de l'environnement. En effet, si la dégradation de l'environnement est nuisible à l'ensemble de la communauté humaine, les populations les plus pauvres en sont les premières et principales victimes : elles sont les plus vulnérables aux effets du changement climatique, mais elles sont également celles dont la survie ou le revenu dépendent le plus directement des ressources naturelles qui les entourent. Selon la FAO, plus d'1,6 milliard de personnes tirent, à différents degrés, leurs moyens d'existence de la forêt. Ainsi, la protection de la biodiversité, l'atténuation et l'adaptation face au changement climatique et l'adoption de modes de production et de consommation adaptés aux limites physiques de la planète sont indispensables à l'atteinte d'un développement global et durable.

Dans ce contexte, l'engagement de la France en matière de climat et de préservation de l'environnement se renforce. En 2013, dans le cadre des discussions ouvertes avec la société civile sur l'après 2015, la France a mené, en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et le Costa Rica, une consultation en ligne sur le thème de la durabilité environnementale et sur les modalités de sa prise en compte dans le futur agenda du développement durable.

En 2015, deux rendez-vous internationaux majeurs dans lesquels la France est pleinement engagée mettront la question du développement durable au centre de l'agenda mondial : la 21^e conférence des parties sur le changement climatique (voir point 1.2.2) et l'adoption du nouvel agenda pour le développement durable (voir point 1.2.3).

1.2.2 La question climatique : vers « Paris Climat 2015 »

Au lendemain de la conférence de Lima du 1^{er} au 12 décembre 2014, le prochain grand rendez-vous international sur les questions climatiques aura lieu à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015. En effet, la France accueillera et présidera la 21^e conférence des parties (COP21) à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques : « Paris Climat 2015 ».

Dès 2012, la France s'est portée candidate pour accueillir la COP21, qui devra voir l'adoption d'un nouvel accord international sur le climat. Après le protocole de Kyoto de 1997, qui comporte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre juridiquement contraignants mais n'engage qu'un nombre limité de pays développés de 2008 à 2020, et suite aux engagements volontaires de réduction pris à Copenhague en 2009 par un plus grand nombre de pays, il est désormais nécessaire de parvenir à un nouvel accord constituant une réponse internationale à la hauteur du défi climatique.

Cet accord devra permettre de limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, afin d'éviter des conséquences graves et irréversibles, et encourager les États à s'engager dans des trajectoires de développement sobres en carbone et résilientes au dérèglement climatique. Il devra ainsi être

ambitieux et fixer des engagements de réduction d'émissions chiffrés pour tous les pays, en fonction des niveaux de développement et des capacités nationales. L'adaptation au dérèglement climatique ainsi que les questions de financement et de transferts de technologies sobres en carbone devront également être traitées à Paris.

Le ministre des Affaires étrangères et du Développement international, la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, ainsi que la secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie sont pleinement mobilisés dans la perspective de cette échéance majeure. La conférence aura lieu sur le site du Bourget qui présente sur le plan logistique la meilleure capacité d'accueil et d'accessibilité pour tous. La France souhaite y associer étroitement la société civile, dont toutes les composantes (collectivités territoriales, organisations non gouvernementales, entreprises, scientifiques) sont essentielles pour le succès de la COP21. La société civile est une source de solutions et d'innovations pour lutter contre le dérèglement climatique et constitue par conséquent un acteur majeur de l'« agenda des solutions » que soutient la France.

1.2.3 L'engagement de la France dans la définition de l'agenda post-2015

La définition de l'agenda international de développement pour l'après 2015 est une priorité pour la France. Se fixant des objectifs de développement durable (ODD), cet agenda succèdera aux OMD et en précisera les moyens de mise en œuvre et de suivi. Lors de la première phase des discussions, au sein du groupe ouvert *ad hoc* sur les objectifs de développement durable créé par la déclaration finale de Rio+20 en 2012, les représentants français ont porté les priorités et la vision ambitieuse de la France. La proposition d'objectifs de développement durable, adoptée en juillet 2014 et qui constitue une contribution majeure au résultat final attendu en septembre 2015, reflète nos priorités et permet à la France de nourrir les meilleurs espoirs pour l'issue du processus.

Dans le cadre des discussions sur le futur agenda post-2015, la France a également activement participé aux travaux aboutissant au rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur

le financement du développement durable adopté en août 2014¹⁰. Ce rapport met en avant l'ensemble des sources de financement existantes et disponibles pour le développement et insiste sur la nécessité de les diriger vers des investissements durables, ce qui nécessite des actions au niveau national, un cadre légal et réglementaire propice, ainsi qu'un environnement international adéquat. On peut notamment citer parmi les thèmes abordés dans ce rapport : le rôle crucial d'une mobilisation accrue des ressources domestiques disponibles dans les pays en développement, la nécessité de mieux prendre en compte les externalités environnementales négatives dans le processus de formation des prix (par exemple via la mise en place d'un « prix du carbone »), l'importance de mettre en place un environnement propice à l'investissement.

1.2.3.1 Le souhait d'un processus ouvert, universel et adapté aux spécificités et aux capacités nationales des pays en développement

L'une des principales critiques adressées *a posteriori* aux OMD par la communauté internationale dans son ensemble concerne le caractère non inclusif de leur processus d'élaboration. Perçu comme « un agenda des bailleurs » pour les pays en développement, l'effet mobilisateur et les grands succès observés dans l'atteinte des OMD n'auront pas permis d'occulter leurs défauts de conception et leur approche partielle des défis du ^{xxi} siècle.

La France œuvre ainsi depuis deux ans à l'inclusion de l'ensemble des acteurs du développement, au premier rang desquels les populations les plus défavorisées elles-mêmes, dans le processus de définition des futurs objectifs. Un des chantiers des Assises du développement a été consacré à l'après 2015 et a abouti à l'adoption d'un document de position française, élaboré après consultation de la société civile. Plusieurs conférences scientifiques rassemblant des chercheurs de renommée internationale ont été organisées au sein du MAEDI, afin d'alimenter les positions techniques du gouvernement français relatives à l'architecture du futur agenda et à la construction des indicateurs de suivi des objectifs. Les ONG ont également régulièrement été consultées en amont des réunions internationales.

L'originalité de l'agenda tient aussi au caractère intergouvernemental de sa conception qui représente une nouveauté par rapport à la définition des OMD par les équipes du secrétaire général des Nations unies.

Une représentation française de haut niveau au sein des différents fora internationaux de négociations sur l'après 2015 est assurée depuis deux ans : Jean-Michel Severino, expert du développement et ancien directeur de l'Agence française de développement est membre du Panel de haut niveau mandaté par Ban Ki-moon ; Pascal Canfin, ministre délégué au Développement d'avril 2012 à mai 2014, a siégé au Groupe de travail ouvert sur les ODD, suivi d'Annick Girardin (secrétaire d'État chargée du Développement et de la Francophonie), qui lui a succédé en mai 2014.

Au sein de ces différentes instances, la France a promu la définition d'un agenda ambitieux, universel, impliquant une responsabilité commune et une application par tous les pays. La France plaide également pour l'intégration de l'ensemble des défis du développement durable, dans ses trois dimensions (économique, sociale et environnementale) et a favorisé une approche par les droits (droits sexuels et reproductifs, à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement, à la santé, à l'éducation ou au logement). Elle a par ailleurs mis un point d'honneur à faire reconnaître la spécificité des pays les plus vulnérables, plaidant pour une meilleure prise en compte de leur situation initiale et des obstacles structurels qui freinent leur développement. Cela devrait se traduire par une application différenciée des programmes visant à atteindre chaque cible de l'agenda.

1.2.3.2 La promotion des enjeux climatiques, de l'égalité femmes-hommes et des questions de genre, de la couverture sanitaire universelle et du principe de transparence

Afin d'être efficace et de diffuser un message politique audible et percutant, la France a établi des priorités en sélectionnant quatre enjeux jugés prioritaires pour l'atteinte d'un développement durable, et dont l'intégration dans le futur agenda était

10 - Le rapport est disponible à l'adresse suivante : <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/4588FINAL%20REPORT%20ICESDF.pdf>

initialement loin d'être assurée (sans toutefois négliger les positions prises sur d'autres domaines du développement) :

- l'intégration des enjeux climatiques et la pleine prise en compte de la durabilité environnementale dans l'agenda ;
- les questions de genre et d'égalité entre les femmes et les hommes (objectif spécifique et transversal) ;
- la couverture sanitaire universelle (objectif spécifique) ;
- la transparence financière.

Le rapport final du Groupe ouvert sur les ODD prend en considération ces priorités politiques et constitue donc à la fois un résultat positif et un motif d'espérance en vue de l'adoption en septembre 2015 d'un agenda comprenant également des perspectives pour le financement de sa mise en œuvre et l'évaluation des progrès réalisés. D'ici là, la France, par le rassemblement des acteurs et la mobilisation de son réseau diplomatique, reste engagée pour l'atteinte d'un résultat le plus ambitieux possible.

1.2.4 Passer de l'APD au financement global du développement

Le concept d'aide publique au développement a été initialement mis en œuvre dans les années 1970 pour combler les pénuries de devises (balance extérieure) et de ressources budgétaires des pays en développement (PED), afin de les aider à rattraper leur retard de développement économique et de les faire converger vers les modèles des pays industrialisés. Cette assistance financière s'effectuait principalement par le biais de dons ponctuels majoritairement concentrés sur les secteurs sociaux. Depuis, l'émergence de problématiques environnementales, la question du financement des biens publics mondiaux et celle de la réorientation des flux privés en faveur du développement ont modifié les politiques de développement internationales, leur adjoignant une dimension durable.

Outre ce changement de paradigme, la communauté internationale s'accorde sur le fait que l'APD ne suffit plus à combler les besoins des PED. Le paysage du financement du développement a ainsi grandement évolué au cours des dernières années.

Ainsi, la part de l'APD dans les flux à destination des pays en développement, si elle reste importante en particulier dans les pays les moins avancés (10% du revenu national brut en moyenne), a tendance à décroître en valeur relative face à l'ampleur des flux privés. À titre d'exemple, l'APD mondiale en 2012 était de l'ordre de 125 milliards de dollars¹¹, contre 600 milliards de dollars d'investissements directs étrangers versés aux pays en développement et 400 milliards de dollars de transferts de migrants¹² en 2012.

L'agenda pour le développement durable post-2015 (et ses ODD) fera la promotion d'un développement axé sur les trois piliers du développement durable – économique, environnemental et social – et définira un cadre global d'action pour la communauté internationale. Le financement de cet agenda et de ses objectifs sera donc un des enjeux qui sera discuté dans le cadre des négociations sur l'après 2015.

1.2.4.1 Le financement du développement : une vision française

Dans ce contexte, la France promeut une vision holistique du financement du développement, prenant en compte l'ensemble des flux concourant au développement des PED afin de favoriser leur complémentarité et d'augmenter leur impact sur le développement local dans une perspective durable. En effet, seuls le développement d'un secteur privé local, la mobilisation pérenne des ressources domestiques pour le développement et la maximisation de l'orientation des flux financiers mondiaux en faveur des pays en voie de développement peuvent permettre un développement endogène pérenne.

Alors que l'intervention publique internationale ne comble pas le déficit de financement dans les PED, les flux financiers émanant de la sphère privée, domestique ou internationale, apportent des ressources additionnelles conséquentes qui concourent au développement et doivent être impliqués dans la mise en œuvre des futurs objectifs pour le développement durable. C'est pourquoi la dynamisation du secteur privé local des PED figure parmi les priorités de la France. Cela passe par le développement d'un cadre réglementaire et d'infrastructures

11 - D'après les chiffres préliminaires de l'OCDE, l'APD mondiale s'élevait à 135 milliards de dollars en 2013.

12 - *Financing for Development Post-2015*, World Bank, 2013 (chiffres 2012).

financières adaptés (marchés locaux de capitaux notamment) pour faciliter l'accès aux financements, aux services et aux marchés pour les entreprises locales (micro-entreprises ; très petites entreprises – TPE ; petites et moyennes entreprises – PME), mais aussi pour faciliter l'investissement productif de l'épargne domestique et des transferts de fonds de migrants. La France promeut également l'attraction de ressources privées internationales dans les pays en développement en améliorant l'environnement institutionnel (stabilité politique, état de droit, bonne gouvernance, sécurité des droits de propriété) et le climat des affaires (gouvernance des entreprises, qualité des ressources humaines et des infrastructures, environnement juridique et réglementaire). La création de cadres mondiaux de régulation des flux financiers transnationaux et de mécanismes incitatifs permettant de rediriger les flux financiers vers des projets de développement, voire de privilégier les investissements internationaux sous la forme d'investissements productifs plutôt que sous la forme d'investissements de portefeuille, devrait être encouragée.

Afin de mobiliser plus efficacement les ressources domestiques publiques, la France apporte un appui technique et financier à la réforme des administrations fiscales des pays partenaires. Elle soutient le renforcement des capacités des fonctionnaires de ces administrations afin de promouvoir l'efficacité et la transparence des systèmes fiscaux nationaux.

La France promeut également la différenciation des outils financiers en fonction du contexte et des besoins hétérogènes des pays bénéficiaires de l'aide française. La multitude de mécanismes financiers existants permet d'adapter les outils d'intervention en fonction des caractéristiques propres à chacun des pays partenaires. La France plaide pour que les ressources les plus concessionnelles soient allouées en direction des pays les plus pauvres (et notamment en direction des PMA).

Cette différenciation des outils financiers, ainsi que leur adaptation aux caractéristiques des bénéficiaires (notamment à travers les partenariats différenciés) et aux différents secteurs, permet d'accroître l'efficacité des ressources allouées aux PED. Cette thématique est notamment reprise et développée dans le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable d'août 2014 (voir point 1.2.3 ci-dessus).

1.2.4.2 Une nouvelle mesure du financement du développement

L'APD joue un rôle central en tant que catalyseur des flux en faveur du développement. Elle vise par ailleurs à compenser les déficits de financements domestiques publics et privés, ainsi que les défaillances du marché. Au regard de l'évolution du paysage de l'aide et de l'importance grandissante des flux privés, l'agrégat traditionnel d'APD semble limité pour apprécier l'impact de ces nombreux flux financiers sur le développement des pays les plus pauvres et sa composition fait l'objet de nombreuses critiques (appréciation de la concessionnalité, comptabilisation des écolages, des frais d'accueil des réfugiés, etc.). L'APD demeure donc incontournable dans les pays les plus pauvres, mais son concept doit évoluer et de nouvelles mesures de l'effort en faveur du développement doivent être promues.

Dans ce contexte, la mesure de l'aide ne devrait plus se fonder sur un seul agrégat d'APD (comme actuellement), mais sur plusieurs indicateurs complémentaires qui seraient structurés en cercles concentriques. Cette approche permettrait de prendre en compte la majorité des flux de financements en faveur du développement en fonction des divers outils et sources observés.

La redéfinition du concept et de la mesure du financement du développement, qui fait l'objet de débats depuis plusieurs mois au sein du CAD de l'OCDE, constituera l'un des éléments clés des discussions sur la mise en œuvre du nouvel agenda post-2015. Une nouvelle définition de l'APD et une nouvelle architecture du système de mesure du financement du développement devraient être adoptées en décembre 2014. La France est engagée dans ces négociations qui pourraient s'orienter vers une mesure à deux niveaux : le premier serait un indicateur d'APD modernisé (indicateur proche de sa définition actuelle mais mesurant de manière plus fine l'effort des bailleurs) alors que le second reflèterait la majorité des flux bénéficiant d'un soutien public dirigés vers les PED et contribuant à leur développement. La plupart des flux significatifs concourant au développement, qu'ils émanent d'organismes publics, privés, internationaux ou domestiques, devraient par conséquent être pris en considération dans la nouvelle réflexion sur le financement du développement.

En outre, la modification de la comptabilisation des prêts en APD (redéfinition de la concessionnalité des prêts) est également en cours de négociation. Cet aspect fait l'objet de discussions au CAD de l'OCDE et représente un enjeu pour la France, puisque cela aura des conséquences sur les montants futurs des prêts comptabilisables en APD.

1.2.4.3 La France promeut l'utilisation d'outils innovants pour répondre aux nouveaux enjeux de la coopération internationale

Les financements innovants sont nés du constat des limites des flux traditionnels d'APD, notamment pour répondre aux défis spécifiques du développement durable. Ils recouvrent deux catégories distinctes :

- les sources innovantes de financement (taxes de solidarité, enchères carbone, loteries, microdons) qui permettent de lever de nouvelles ressources pour le développement ;

- les mécanismes innovants de financement qui permettent – notamment par le biais de partenariats avec le secteur privé – d'optimiser des ressources existantes en les redirigeant vers des investissements à impact sur le développement et/ou de les décupler par effet de levier (Facilité internationale de financement pour la vaccination – IFFIm, *impact investing*, garanties, etc).

Les financements innovants ont ainsi vocation à répondre à deux défis majeurs du financement du développement : la raréfaction des ressources consacrées au développement et l'impératif d'efficacité des ressources mobilisées. En explorant de nouveaux modèles financiers, les financements innovants ont permis de constituer une boîte à outils renouvelée et adaptée aux objectifs de développement durable.

La France est l'un des pays les plus mobilisés en faveur des financements innovants. Secrétariat permanent du Groupe pilote créé en 2006, elle s'attache à promouvoir le rôle des

ENCADRÉ 13

Le Fonds de solidarité pour le développement

La France a mis en place plusieurs initiatives de financements innovants pour le développement. Parmi ces dernières, la taxe de solidarité sur les billets d'avion a été la première taxe affectée mise en place en France dans ce domaine. Depuis, plus d'une dizaine de pays dans le monde ont adopté ce même instrument, souvent au bénéfice d'UNITAID.

En France, les bénéfices de cette taxe sont affectés au Fonds de solidarité pour le développement (FSD), créé en 2005 et géré par l'AFD. Depuis 2013, la part de la taxe sur les transactions financières affectée au développement est également versée au FSD. Les bénéficiaires du FSD sont fixés par décret et les versements sont décidés par un comité de pilotage interministériel.

En sus du remboursement d'une partie des engagements français auprès de l'IFFIm, depuis le 27 décembre 2013 (décret n°2013-1214), le FSD peut financer les actions menées par UNITAID, le FMTSP, l'alliance GAVI, le Fonds vert pour le climat, la Banque africaine de développement dans le cadre de l'Initiative pour l'alimentation en eau

et l'assainissement en milieu rural (IAEAR) et l'AFD dans le cadre de l'Initiative solidarité santé Sahel.

Au titre de 2013, le FSD a reçu 185 millions d'euros de la taxe de solidarité sur les billets d'avion et 60 millions d'euros de la TTF. Le barème de la taxe sur les billets d'avion a été augmenté de 12,7 % à compter du 1^{er} avril 2014 et la part maximale de TTF pouvant être affectée au développement a été portée de 10 % à 15 % par la loi de finances pour 2014. Le projet de loi de finances pour 2015 prévoit d'augmenter cette part maximale à 25 % dans la limite d'un plafond annuel. Entre janvier 2013 et octobre 2014, le FSD a versé :

- 47 millions d'euros à l'IFFIm ;
- 64 millions d'euros au FMTSP ;
- 110 millions d'euros à UNITAID ;
- 20 millions d'euros à GAVI ;
- 13 millions d'euros à RWSSI pour l'année 2013 ;
- 6 millions d'euros à l'I3S ;
- 1 million d'euros au Fonds vert pour le climat.

financements innovants dans les moyens de mise en œuvre de l'agenda du développement durable post-2015 et du climat. La France est pionnière dans la mise en place de plusieurs instruments de financements innovants tels que :

- la contribution de solidarité sur les billets d'avion : 1,3 milliard d'euros levés depuis 2006 dont la majeure partie a été reversée à la Facilité internationale d'achat de médicaments UNITAID ;
- la taxe sur les transactions financières (TTF) : 126 millions d'euros levés entre août 2012 et juillet 2014 au bénéfice de l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI), du Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose (FMSTP) et de l'Initiative solidarité santé Sahel (ISS) pilotée par l'AFD notamment.

La France est également le deuxième contributeur à l'IFFIm avec une garantie s'élevant à 1,3 milliard d'euros (remboursements jusqu'en 2026).

Le principal enjeu des financements innovants est de parvenir à les répliquer à plus large échelle, au bénéfice du climat notamment. Un travail d'expertise sur les leçons tirées des initiatives existantes et sur leur rôle potentiel dans le nouvel agenda post-2015 est nécessaire. Le Groupe pilote sur les financements innovants travaille au niveau technique sur des recommandations à soumettre aux Nations unies sur la place des financements innovants dans les stratégies de mise en œuvre du nouvel agenda pour le développement durable et de ses ODD.

1.2.5 L'innovation au service du développement

Pour atteindre les futurs objectifs de développement durable, la mobilisation de toutes les formes de financement (voir point précédent 1.2.4) doit être accompagnée de mesures visant à promouvoir l'innovation au service du développement. Cette nécessité d'innover s'impose à la fois aux États, au secteur privé et aux entrepreneurs locaux, ainsi qu'aux ONG et à la société civile dans son ensemble. Ces innovations passent par la modernisation des modalités de mise en œuvre de l'APD, la diversification des mécanismes de financement, la création d'entreprises ou de structures faisant cohabiter les objectifs de rentabilité financière et d'impact sociétal, la diffusion des innovations technologiques, techniques et numériques ou encore la mise en œuvre de projets de développement ingénieux et vertueux.

La France dispose déjà de plusieurs dispositifs innovants, à l'image du Fonds français pour l'environnement mondial (voir encadré 14) ou de la facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG). Instrument financier créé par l'AFD en mars 2007, la FISONG permet de financer des projets de terrain innovants portés par des ONG dans des secteurs définis conjointement entre l'AFD et ces dernières. En 2013, l'AFD a soutenu les initiatives de sept ONG dans le cadre de deux FISONG pour une enveloppe globale de 5 millions d'euros (soit 2,5 millions d'euros chacune). La première FISONG a été consacrée à la formation par l'apprentissage en vue d'une insertion socioprofessionnelle. La seconde FISONG s'est orientée vers l'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique.

Dans le cadre de la rénovation de la politique de développement lancée en 2012, plusieurs chantiers de réflexions et actions nouvelles sur le thème de l'innovation au service du développement ont été menés.

1.2.5.1 La tenue d'un chantier « innovation » lors des Assises du développement

Lors des Assises, plusieurs tables rondes ont été consacrées aux thématiques de la recherche, de l'innovation dans ses multiples composantes et aux enjeux de l'économie sociale et solidaire. Ce chantier a souligné le rôle des entreprises dans le développement, tout en rappelant la nécessité de respecter les normes de responsabilité sociétale et de transparence. De nombreuses pistes d'actions ont été évoquées, dont la plupart ont été retranscrites dans la LOPDSI.

1.2.5.2 « Forum Afrique – 100 innovations pour un développement durable »

Dans ce contexte de promotion de l'innovation pour le développement, le ministère des Affaires étrangères, sous l'impulsion du ministre délégué chargé du Développement, Pascal Canfin, a lancé l'initiative « Forum Afrique – 100 innovations pour un développement durable », en partenariat avec l'Agence française de développement.

Pour la première fois, la France a organisé un événement entièrement destiné à soutenir et à aider à la diffusion d'innovations pour le développement durable portées par des innovateurs africains,

dans de nombreux domaines : la santé, l'environnement, l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'éducation, l'égalité femmes-hommes, les nouvelles technologies ou encore l'appui aux entreprises.

Ce forum a donné lieu à un événement à Paris, le 5 décembre 2013, en amont du sommet de l'Élysée pour la paix et la sécurité en Afrique, qui a permis aux innovateurs sélectionnés de présenter leurs innovations et de les mettre en relation avec des partenaires financiers, des créateurs d'entreprises, des scientifiques et des ONG.

Inventions scientifiques, création de micro-entreprises, découvertes innovantes, innovations sociales, recyclage de matières premières : autant d'innovations initiées en Afrique qui ont pu ainsi trouver soutien et diffusion lors de leur présentation au forum.

1.2.5.3 La publication du rapport « Innover par la mobilisation des acteurs : une nouvelle approche de l'aide au développement »

Dans la continuité du Forum Afrique et à la demande de Pascal Canfin, Emmanuel Faber, alors vice-président de Danone, et Jay Naidoo, président de l'ONG Global Alliance for Improved Nutrition, ont travaillé, en consultation avec de nombreux responsables internationaux, experts, acteurs du secteur privé et de la société civile, à la rédaction d'un rapport revisitant l'aide au développement. Intitulé « Innover par la mobilisation des acteurs : 10 propositions pour une nouvelle approche de l'aide au développement »¹³, le rapport, présenté le 20 juin 2014 au gouvernement, propose une modernisation des politiques d'aide. Ces propositions sont en cours d'étude au sein du ministère des Affaires étrangères et du Développement international et du ministère des Finances et des Comptes publics.

ENCADRÉ 14

Un laboratoire pour l'innovation : le Fonds français pour l'environnement mondial

La France est le seul pays à s'être doté d'un outil d'aide publique bilatéral dédié à la préservation de l'environnement mondial : le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). À travers les projets qu'il soutient, il cherche à explorer des pistes innovantes.

Le FFEM finance des innovations et propose des solutions techniques et des modes d'organisation nouveaux pour répondre aux défis environnementaux mondiaux : changement climatique, réduction de la biodiversité, dégradation des écosystèmes, désertification, pollutions.

A titre d'exemple, il soutient des approches durables de la ville fondées notamment sur la résilience urbaine aux changements climatiques, à travers la valorisation des espaces naturels en ville, articulant des fonctions d'adaptation aux changements climatiques, de développement d'activités économiques et sociales (agriculture urbaine, parcs urbains, etc.) et patrimoniales (aux sens culturel et écologique). Il finance directement des collectivités du Sud et facilite les partenariats entre collectivités dans un cadre Nord-Sud-Sud.

Par ailleurs, en 2013, le FFEM a lancé la Facilité d'innovation pour le secteur privé dans le domaine du changement climatique (FISP

CLIMAT), dédiée à soutenir les innovations initiées par le secteur privé dans le domaine du changement climatique et localisées dans les pays en développement. La démarche mobilise les acteurs privés du secteur mais incite également l'apport de financements complémentaires par les entreprises elles-mêmes ou par d'autres bailleurs de fonds.

Ces innovations doivent donc être portées par le secteur privé et être développées dans un pays éligible en partenariat avec des acteurs locaux. Un premier appel à projets en janvier 2013 a donné lieu à 25 candidatures et au soutien effectif de 5 projets, pour un montant total de 2,23 millions d'euros sur des investissements innovants dont le montant global dépasse 14 millions d'euros. Un deuxième appel a été lancé en décembre et 32 entreprises ont répondu. Le processus d'instruction est actuellement en cours et permettra la sélection des dossiers au titre de l'année 2014.

Le succès de cette facilité d'innovation montre l'intérêt et l'implication du secteur privé à contribuer à un meilleur environnement mondial, ainsi que l'utilité d'instruments incitatifs pour accélérer les transitions indispensables vers un développement durable à l'échelle de la planète.

13 - <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications/publications/enjeux-planetaires-cooperation/rapports/article/innover-par-la-mobilisation-des-113615>

Partie 2

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT : SECTEURS D'INTERVENTION, ZONES GÉOGRAPHIQUES ET STRATÉGIE D'INFLUENCE

La répartition des richesses mondiales validait, dans les années 1970, l'idée d'une séparation nette entre pays développés et « pays en voie de développement » (selon la terminologie de l'époque). Cette séparation binaire n'a plus de sens aujourd'hui. Cependant, malgré l'essor économique de plusieurs pays du Sud et le constat d'un basculement des richesses aux profit des pays émergents, les études de la Banque mondiale sur les moyennes des revenus par tête (PIB par habitant) pour les catégories de pays à haut, moyen et faible revenu laissent apparaître que les inégalités entre les pays les plus riches et les moins riches restent particulièrement élevées. De plus, les inégalités progressent également au sein des pays eux-mêmes. L'indice de Gini, qui mesure la répartition des revenus entre les individus, fait état de situations particulièrement inégalitaires dans certains pays émergents, mais également dans les pays d'Afrique subsaharienne. Ces inégalités à l'intérieur des pays sont notamment accentuées par la différence de développement entre les zones urbaines et rurales. Les pays émergents, malgré une forte croissance, doivent composer avec une large frange de leur population toujours en situation d'extrême pauvreté. Certaines analyses estiment à près d'1 milliard le nombre d'individus en dessous du seuil d'extrême pauvreté (1,25 dollar par jour) dans les pays à revenu intermédiaire.

Face à ce constat, la politique française de développement et de solidarité internationale vise à s'adapter aux diversités des situations et des besoins de ses pays partenaires dans l'optique de réduire la pauvreté, les inégalités et de promouvoir un développement durable, conformément à sa stratégie.

La France décline donc son action dans quatre grands domaines d'intervention (chapitre 2.1) et dans quatre zones géographiques (chapitre 2.2) pour lesquelles elle mobilise des instruments adaptés (dons et/ou prêts, aide-projet, aide budgétaire, expertise technique) et cible les secteurs d'interventions les plus adaptés aux besoins des pays composant chaque partenariat.

Dans chacun des pays où elle intervient, la France vise également à promouvoir sa vision du développement durable, ses valeurs et ses savoir-faire par le biais d'une diplomatie d'influence, notamment dans les champs économique et culturel (chapitre 2.3).

Chapitre 2.1

BILAN DES PROGRÈS DES QUATRE ENJEUX STRATÉGIQUES DE NOTRE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

2.1.1 Développement économique durable et riche en emplois

2.1.1.1 Infrastructures et développement rural et urbain durable

En donnant accès à des services essentiels (eau potable, électricité, mobilité), les infrastructures ont un impact double sur l'économie : elles permettent à la fois la réduction de la pauvreté et la réalisation d'activités productives. Le manque d'infrastructures constitue l'un des goulets d'étranglement qui affectent le plus la croissance économique des pays du Sud, particulièrement en Afrique. Dans un rapport¹⁴ publié conjointement avec l'AFD, la Banque mondiale estime à 2 % de croissance économique et 40 % de productivité ce que coûte chaque année à l'Afrique subsaharienne le mauvais état de ses infrastructures.

Secteur prioritaire dans la stratégie française d'aide au développement, les investissements de l'AFD dans les infrastructures ont continué à se développer à un rythme soutenu en 2012 et 2013, atteignant 3,3 milliards d'euros en 2013 soit 44 % de l'activité de l'agence.

En cohérence avec les décisions du G20 de Cannes en 2011, les financements de l'AFD ciblent en priorité les secteurs des transports, de l'énergie et du développement urbain :

- dans le secteur des **transports**, la stratégie de l'AFD a trois finalités : à travers l'aménagement du territoire, l'intégration régionale et l'amélioration des services aux usagers, l'AFD cherche à stimuler la croissance économique. À travers le désenclavement des populations et un meilleur accès aux biens et aux services essentiels, l'AFD contribue à réduire la pauvreté. Enfin, à travers l'utilisation d'énergies plus propres, l'AFD prend en compte la protection de l'environnement ;

- dans le secteur de **l'énergie**, la stratégie de l'AFD repose sur trois piliers : les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la sécurisation des systèmes énergétiques et le développement de l'accès à l'énergie en zones rurales et suburbaines. La dimension régionale des enjeux énergétiques donne aux organisations multilatérales dédiées un rôle majeur dans le développement des infrastructures. En 2012, l'AFD a ainsi accompagné la Banque ouest-africaine de développement dans la mise en œuvre de politiques régionales de production, de transport et de distribution d'électricité en Afrique de l'Ouest. L'Afrique est l'un des plus gros bénéficiaires de l'aide française pour les infrastructures énergétiques. Les financements de l'AFD y ciblent principalement l'accès à une énergie renouvelable et ont notamment participé à valoriser les projets hybrides et le potentiel sous-exploité de l'énergie hydroélectrique.

- dans le secteur du **développement urbain**, l'AFD concentre ses financements sur des politiques urbaines, des programmes ou des projets, parfois mis en œuvre directement par les collectivités locales, permettant de soutenir et de promouvoir la gouvernance locale et le développement de villes plus durables, accessibles, économiquement productives et soutenables pour l'environnement. En février 2014, l'AFD a adopté un cadre d'intervention stratégique « Villes durables » pour la période 2014-2017. Sa finalité est de contribuer à financer, promouvoir et accompagner le développement de villes durables qui soient inclusives socialement, productives économiquement et résilientes sur le plan environnemental afin que la majorité des citoyens puissent bénéficier d'une qualité de vie convenable et des avantages économiques substantiels à une concentration urbaine maîtrisée. Dans cette perspective, l'AFD retient dans son nouveau cadre d'intervention quatre objectifs renforcés et complémentaires, adossés aux quatre piliers indispensables pour un développement urbain durable : (i) le financement et l'accompagnement des stratégies de développement territorial des acteurs locaux, (ii) la promotion de villes respectueuses de l'environnement et sobres en émissions

14 - *Infrastructures africaines : une transformation impérative*, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, 2010.

Accompagner le plan d'action de l'État du Minas Gerais pour promouvoir le développement durable et la gestion citoyenne au Brésil

Dans le but de faire disparaître l'extrême pauvreté et de réduire les inégalités à l'horizon de cinq ans, le Minas Gerais s'est engagé dans une politique volontariste d'aménagement du territoire privilégiant l'universalisation de l'accès aux services publics essentiels. Pour soutenir cette initiative, l'AFD a octroyé un financement en soutien au Plan pluriannuel d'action de l'État intitulé « gestion pour la citoyenneté », assorti d'un programme de coopération technique. De fait, l'État du Minas Gerais a tissé des liens forts avec la région Nord-Pas-de-Calais, en particulier sur les thèmes de l'aménagement des territoires, de l'enseignement et des pôles de compétitivité.

Le programme comprend 11 projets dont l'AFD accompagne le déroulement de 2012 à 2015 sur plusieurs secteurs clés :

- raccordement des populations aux réseaux d'eau et d'égout ;
- développement du tri, du recyclage et de la valorisation des ordures ménagères ;
- accès à l'habitat social ;
- électrification dans les campagnes reculées.

Un programme novateur nommé « Travessia » vise en outre à intervenir de manière transversale et très rapide lorsque des poches d'extrême précarité sont identifiées (construction d'équipements publics, santé, incitations

à la scolarisation et à la formation professionnelle). En 2012, première année du programme, plus de 330 millions d'euros ont été investis dans les réseaux d'eau potable et de tout-à-l'égout. Les projets ont déjà permis d'améliorer les infrastructures de 180 écoles, de former plus de 2 000 travailleurs, de construire plus de 3 000 logements sociaux sur les 15 000 prévus d'ici 2015 et de raccorder près de 6 000 ménages ruraux au réseau d'électricité, pour un objectif de 55 000 à la fin du programme.

carbonées, (iii) l'action en faveur de la cohésion sociale et l'accessibilité des villes à tous et, enfin, (iv) le renforcement des dynamiques économiques locales et de l'emploi.

La France a structuré son dispositif de coopération urbaine par la création en 2011 du Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT), plateforme multiacteur d'échanges et de valorisation de l'expertise urbaine française à l'international, coprésidée par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, le ministère du Logement et de l'Égalité des territoires, et l'ancien sénateur Yves Dauge. Ses activités sont animées par un secrétariat technique porté par ADETEF (Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières) depuis août 2013 (précédemment par l'AFD). Le PFVT a coordonné l'élaboration des stratégies françaises (maîtrise d'ouvrage publique), la participation aux foras internationaux (Forum urbain mondial de Naples en 2012, de Medellín en 2014 ; Congrès mondial de CGLU à Rabat en 2013 ; Africités à Dakar en 2012) ; il regroupe entre 180 et 250 acteurs publics et privés dans la délégation française. Il contribue à fédérer une offre urbaine française en réponse aux demandes des villes et États partenaires en coordination avec les autres initiatives gouvernementales.

Les années 2015 et 2016 seront stratégiques dans l'agenda urbain international, car marquées par :

- les discussions sur la prise en compte du thème « villes et établissements humains durables » dans l'élaboration de l'agenda post-2015 (septembre 2015) ;
- la 21^e Conférence des Nations unies sur le climat (COP 21, décembre 2015) ;
- la Conférence des Nations unies sur les établissements humains (Habitat III en 2016), qui redéfinira l'agenda international du développement urbain et du logement jusqu'en 2036.

La France a été parmi les États membres les plus actifs en faveur de la création d'un Objectif de développement durable dédié aux villes et territoires durables et inclusifs. Elle promeut en particulier le rôle stratégique des autorités locales et régionales, position constitutive de l'ensemble des stratégies françaises dans le domaine urbain (« Orientations de la coopération française en appui à la gouvernance urbaine » - 2009, « Orientations de la coopération française en appui à la planification urbaine stratégique » - 2012, « Orientations de l'aide française en faveur de la maîtrise d'ouvrage publique locale » - 2014). Cette approche se voit renforcée dans le paragraphe « Développement des territoires » du projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale.

Dans le cadre de la préparation de la Conférence Habitat III, la France appuie ONU-Habitat par une contribution financière et une mise à disposition d'expertise, dans l'élaboration de lignes

directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale qui constitueront le premier texte universel sur la planification urbaine, axe prioritaire des stratégies françaises (90 000 euros pour l'appui à la préparation d'Habitat III en Afrique francophone et 100 000 euros pour les lignes directrices).

2.1.1.2 Soutien au secteur productif

Le développement d'un secteur privé plus productif et dynamique est une source majeure tant de croissance économique que d'emploi. Dans les pays en développement, les PME concentrent l'essentiel des emplois, mais le secteur privé y est souvent peu compétitif. Le faible développement du cadre institutionnel et l'importance du secteur informel sont autant d'obstacles qui expliquent la difficulté pour le secteur privé de générer des emplois de qualité, de la valeur ajoutée et *in fine* du développement.

La politique de développement et de solidarité internationale de la France encourage donc l'action des entreprises, en particulier les PME-PMI (petites et moyennes industries) et les entreprises de taille intermédiaire. Leur développement, l'accroissement des flux d'investissement et le renforcement des cadres réglementaires nécessaires, tant pour encourager que pour encadrer le développement de l'entrepreneuriat privé, représentent des enjeux majeurs.

L'action de la France pour le secteur privé se décline selon deux principaux axes : l'amélioration de l'environnement des affaires et le soutien au développement des entreprises.

Pour améliorer l'environnement des affaires, la France contribue à :

ENCADRÉ 16

Mise aux normes de PME agroalimentaires en Turquie

L'AFD a octroyé en 2013 une ligne de crédit de 100 millions d'euros à la banque turque Ziraat Bankasi pour contribuer au financement d'investissements des petites et moyennes entreprises de transformation agroalimentaires dans le cadre de leur mise aux normes sanitaires, phytosanitaires et environnementales, en conformité avec la réglementation européenne. Un programme d'assistance technique permettra d'accompagner la montée en puissance de la banque sur ces thématiques, d'appuyer les entreprises dans la préparation de leurs dossiers et de mettre en place une démarche RSE au sein de la banque.

- renforcer le cadre réglementaire et administratif et sécuriser les transactions commerciales ;
- intégrer les pays en développement au commerce régional et international ;
- réduire les risques pour éviter les chocs sur l'activité des entreprises ;
- soutenir le développement du capital humain et du capital fixe (ressources naturelles et infrastructures) des pays.

Ainsi, reconnaissant l'importance de l'amélioration de l'environnement des affaires en Afrique, et notamment en Afrique francophone, la France accompagne le travail ambitieux de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) depuis sa création il y a vingt ans pour bâtir un cadre juridique uniforme, moderne et sécurisé propice à l'essor des investissements internationaux, des activités économiques nationales et des échanges intra-africains, et à une meilleure insertion au sein des chaînes de valeur locale, régionale et internationale. Aujourd'hui, cet espace régional rassemble quelque 17 États d'Afrique de l'Ouest, mais aussi d'Afrique centrale et de l'océan Indien, et la poursuite de l'appui français figure parmi les recommandations du récent rapport « Afrique France : un partenariat pour l'avenir » remis par Hubert Védrine en décembre 2013.

Pour soutenir directement le développement du secteur privé, le groupe AFD contribue à financer les entreprises. Les interventions du groupe AFD au profit du secteur productif ont respectivement représenté 1,4 milliard d'euros en 2012 et 1,6 milliard d'euros en 2013, soit 21 % de l'activité. Ces interventions ciblent principalement le secteur bancaire et financier, l'agro-industrie, le tourisme, la formation professionnelle, le renforcement des capacités commerciales et le transport. Pour remplir cette mission, l'AFD s'appuie sur sa filiale Proparco, dédiée au secteur privé, maillon essentiel du développement par son impact sur la création d'emplois et le dynamisme des économies. Proparco veille à ne pas se substituer aux banques traditionnelles, mais à intervenir en complément ou lorsque l'offre bancaire s'avère insuffisante, et en portant une attention particulière à la dimension environnementale et sociale des projets financés.

2.1.1.3 L'aide pour le commerce

L'initiative « aide pour le commerce » (APC) a été lancée en décembre 2005 par l'OMC dans le contexte du cycle de négociations de Doha. Elle part du constat que la libéralisation commerciale ne permet pas systématiquement aux pays en développement de développer leurs échanges. L'aide pour le commerce englobe ainsi l'ensemble des activités d'aide publique

au développement¹⁵ liées au commerce mises en œuvre par la communauté des bailleurs et visant à renforcer l'insertion des pays en développement (et notamment des PMA) dans le commerce régional et mondial.

Lors de la 9^e conférence ministérielle qui s'est tenue à Bali en décembre 2013, les membres de l'OMC, dont l'UE et la France, ont réaffirmé l'engagement pris à l'égard de cette initiative et ont renouvelé le mandat donné au directeur général de l'OMC pour mener des actions de soutien à l'aide pour le commerce.

Une part importante de cette aide est mise en œuvre par l'AFD à travers des projets de soutien à l'intégration régionale, dans

divers secteurs de l'économie (agriculture, tourisme, banques, équipements portuaires, réseaux électriques, etc.), ou encore dans le cadre du Programme de renforcement des capacités commerciales¹⁶ (PRCC), seul outil spécifique bilatéral d'assistance technique au commerce financé conjointement par le ministère des Finances et des Comptes publics (DG Trésor) et le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (DGM). Le PRCC a été renouvelé pour la période 2013-2015. Doté d'une enveloppe de 30 millions d'euros sur trois ans, ce programme est reconnu par les autres bailleurs et apprécié de nos partenaires : l'engagement des États, du secteur privé et des partenaires économiques contribue à sa réussite. Le nouveau PRCC prévoit d'intégrer dans les critères d'attribution de l'aide des normes sociales et environnementales et une dimension « commerce équitable ».

Ces contributions bilatérales ont par ailleurs été complétées ces dernières années par des contributions à des fonds multilatéraux dédiés. La France contribue en effet au Fonds de Doha pour les PMA et au Cadre intégré renforcé (CIR) à hauteur d'1 million d'euros par an pour chacun des fonds sur la période 2012-2014. Le renouvellement de ces contributions est attendu en 2015.

ENCADRÉ 17

Promouvoir le commerce équitable (2012)

L'Afrique de l'Ouest est une zone où les volumes certifiés sont limités, car les filières équitables sont relativement récentes. Dans ce contexte, l'AFD – via le PRCC – et le FFEM ont décidé de s'associer pour financer un projet en faveur de l'association Fair Trade Africa (FTA). Il vise à mettre en place d'une dynamique régionale d'appui au développement du commerce équitable en Afrique de l'Ouest afin de soutenir les approches innovantes proposant une démarche fondée à la fois sur le commerce équitable et sur la préservation de la biodiversité. Ce projet, d'un budget total de 4,5 millions d'euros (dont 2,9 millions d'euros au titre du PRCC), vise à :

- appuyer la structuration des filières au Sud par le développement du commerce équitable ;
- tester le potentiel de développement de filières équitables Sud-Sud ;
- renforcer le rôle des organisations de producteurs dans la gouvernance des labels internationaux de commerce équitable ;
- améliorer la lisibilité du commerce équitable comme outil de développement durable, et en particulier de protection de la biodiversité.

Le projet cible six pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Ghana, Togo et Sénégal) et cinq filières (cacao, karité, fruits, noix de cajou et artisanat).

2.1.1.4 Les agricultures familiales

La lutte contre la faim et la malnutrition en Afrique passe par une approche multisectorielle des enjeux. À ce titre, la création d'emplois est une question centrale en matière de développement agricole et rural. En Afrique subsaharienne, 330 millions de jeunes vont entrer sur le marché du travail d'ici 15 ans. Dans un contexte d'alternatives limitées, le secteur agricole sera le premier secteur d'emploi. Au-delà de son rôle de production, le secteur agricole devra créer plus d'activités et de richesses. Les agricultures familiales qui concentrent la majorité des actifs agricoles, particulièrement en Afrique, représentent un fort potentiel de production et d'emploi et génèrent la plus grande part des revenus ruraux. Elles doivent être au centre des politiques de développement, notamment rurales.

Ce modèle représente le meilleur potentiel de production et de créations d'emplois et génère la majeure partie des richesses en milieu rural. Plus flexible, l'agriculture familiale peut facilement adapter ses cultures d'une année sur l'autre en fonction

15 - L'APC se limite aux financements éligibles à l'APD et n'inclut donc pas les prêts non concessionnels aux pays à revenu intermédiaire ou au secteur privé. Bien qu'ils contribuent souvent au développement des échanges des PED, les financements de Proparco sont donc souvent exclus de l'APC.

16 - Le PRCC a pour objectifs de promouvoir les échanges des pays en développement, en particulier les pays moins avancés, et d'améliorer leur intégration dans le système commercial mondial. Plus spécifiquement, ce programme a pour but d'accompagner tout type de projet de renforcement des capacités commerciales à l'exportation en aidant les pays à mieux assimiler les règles qui régissent les échanges internationaux et s'y conformer, et en accompagnant les acteurs qui contribuent à une meilleure intégration régionale.

des signaux du marché et alterner cultures vivrières et cultures commerciales. Plus solidaire, plus diversifié, plus réactif aux aléas climatiques et économiques, ce mode de production est bien plus qu'une simple agriculture de subsistance. Par ailleurs, l'agriculture familiale constitue une réponse moderne aux défis de la planète : de la déforestation au réchauffement climatique en passant par la gestion de l'eau et du foncier et, bien sûr, la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

La France est mobilisée sur ce sujet au niveau international (G8, G20, Comité de la sécurité alimentaire mondiale) et dans le cadre de sa politique de développement. La promotion de l'agriculture familiale est, depuis 2012, la priorité de la politique de développement française en matière de sécurité alimentaire.

Cet engagement est réaffirmé dans la nouvelle loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale et dans le cadre d'intervention

sectorielle (CIS) « sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne » de l'AFD pour la période 2013-2016, adopté en 2013. Les interventions prévues dans ce CIS visent à améliorer durablement la sécurité alimentaire des ménages ruraux et urbains d'Afrique subsaharienne en soutenant l'évolution des systèmes agricoles vers des pratiques plus productives, plus équitables, plus écologiques et résilientes au changement climatique, fondées sur des exploitations agricoles familiales. La mise en œuvre de cette stratégie devrait permettre de doubler l'engagement financier de l'AFD pour l'agriculture familiale en Afrique subsaharienne pour le porter à un montant annuel de 400 millions d'euros, soit 15 % du total des engagements de l'AFD en Afrique subsaharienne.

L'Assemblée générale des Nations unies a proclamé l'année 2014 « Année internationale de l'agriculture familiale » (résolution 66/222 du 22 décembre 2011), sur recommandation de la FAO. L'objectif de cette année est à la fois de sensibiliser les opinions publiques, de renforcer le dialogue et la coopération internationale et de soutenir ces agricultures.

La France, notamment à travers la mobilisation des ministres de l'Agriculture et du Développement, a souhaité que cette année internationale serve à porter des initiatives concrètes en faveur des agricultures familiales qui aillent au-delà de la seule année 2014.

ENCADRÉ 18

La promotion des agricultures familiales

Les agricultures africaines doivent augmenter leur productivité pour faire face au défi alimentaire du continent. Le secteur emploie 65 % de la population active du continent. Il mobilise le plus souvent les hommes aussi bien que les femmes dans le cadre des exploitations familiales et constitue le potentiel essentiel pour l'intégration de la jeunesse sur le marché du travail. L'enjeu premier pour l'AFD consiste à appuyer l'ensemble de la chaîne de productivité agricole, tout en préservant, voire en restaurant, un capital naturel fragile.

Au nord du Cameroun, à travers un projet C2D (Contrat de désendettement et de développement), l'AFD finance le développement de techniques favorisant une intensification agro-écologique des systèmes de production agricole et d'élevage. Au Sénégal, un mode d'intervention innovant a été proposé dans le cadre du projet qui vise à contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et au développement économique des territoires ruraux du département de Podor, le long de la vallée du fleuve Sénégal, dans le nord du pays. Il consiste à utiliser à la fois des prêts et des subventions pour financer la création ou la réhabilitation d'infrastructures rurales et la mise en place d'un système de gouvernance des ressources naturelles et foncières.

2.1.2 Équité, justice sociale et développement humain

2.1.2.1 Garantir la sécurité alimentaire et lutter contre la faim

Le défi de la faim reste un enjeu majeur avec 868 millions d'individus sous-alimentés en 2013. Au-delà de la faim, la question de la malnutrition prend aujourd'hui de plus en plus d'importance, 160 millions d'enfants dans le monde ayant des retards de croissance.

Comme évoqué précédemment (voir point 2.1.1), la sécurité alimentaire constitue une des priorités de la politique de développement de la France. Une stratégie française pour la nutrition dans les pays en développement a été adoptée en 2010. Elle s'articule autour de la lutte contre la malnutrition maternelle et infantile et la mobilisation internationale contre la malnutrition. Elle fait évoluer l'aide alimentaire en nature vers une véritable assistance alimentaire diversifiée (incluant bons alimentaires, transferts d'argent, fourniture d'intrants agricoles...). La France

a pris un certain nombre de mesures pour mieux prendre en compte la problématique de la nutrition dans sa politique de développement. Elle apporte son implication et son soutien à des initiatives internationales sur la nutrition, comme le mouvement mondial sur la nutrition (*Scaling Up Nutrition – SUN*).

L'aide alimentaire programmée de la France permet de répondre aux crises et aux besoins alimentaires et nutritionnels les plus urgents, tout en contribuant à la réhabilitation des conditions de subsistance des populations concernées. En 2013, 73 % de notre aide alimentaire (soit 25,3 millions d'euros) a été affectée à des programmes d'intervention directe sur la nutrition.

La France soutient par ailleurs les activités du Fonds international de développement agricole (FIDA). Institution financière internationale fondée en 1977 et rattachée au système des Nations unies, il a pour objectif de lutter contre la pauvreté et la faim en milieu rural. Ses objectifs stratégiques sont d'améliorer la sécurité

alimentaire et nutritionnelle des populations rurales pauvres, d'accroître leurs revenus et de renforcer leurs capacités de résilience aux chocs. Depuis sa création, le FIDA a mobilisé 15 milliards de dollars et 22 milliards de dollars de cofinancements pour financer plus de 900 programmes et projets. Entre 2013 et 2015, le FIDA aura consacré environ 3 milliards de dollars à l'éradication de la pauvreté. La France a réaffirmé son soutien à l'institution dans le cadre de la neuvième reconstitution en prévoyant une contribution stable de 35 millions d'euros pour la période 2013-2015 et fait partie des dix premiers contributeurs du FIDA.

En contrepartie de sa contribution, la France a obtenu un renforcement de la part de l'Afrique dans le cadre de la modification du système d'allocation des ressources que le FIDA a mis en place. Seule institution internationale de financement spécialisée dans la lutte contre la pauvreté rurale et dont les opérations ciblent spécifiquement les populations pauvres en zones rurales, régions souvent délaissées par les autres institutions, le FIDA assure un mandat unique et permet notamment la réalisation de nombreux projets en Afrique subsaharienne (58 % de ses interventions en 2012 par exemple).

ENCADRÉ 19

Nutri'zaza, une entreprise pour lutter contre la malnutrition infantile à Madagascar

La situation nutritionnelle des enfants à Madagascar est très précaire et structurellement fragile : 50 % des moins de cinq ans présentent un retard de croissance, 42 % des enfants souffrent d'insuffisance pondérale et 13 % de malnutrition aiguë. Le volet urbain du projet Nutrimad, porté par le Groupe de recherche et d'échange technologiques (GRET), consiste à mettre en place des centres de conseil, d'éducation nutritionnelle et de fourniture d'aliments pour les bébés. Ces *hotelin-jazakely* ou restaurants pour bébés distribuent la Koba Aina, complément alimentaire accessible aux plus défavorisés. La société Nutri'zaza a pour mandat de développer ce réseau de restaurants pour bébés dans l'ensemble des villes malgaches et de commercialiser la Koba Aina dans les réseaux d'épicerie du pays et auprès des ONG et associations caritatives. Dans une logique entrepreneuriale, Nutri'zaza cherchera à rendre le produit le plus accessible possible aux familles les moins favorisées tout en atteignant une rentabilité financière, gage de pérennité. L'AFD accompagne cette entreprise par une subvention de 900 000 euros destinée à couvrir les déficits liés au démarrage du projet au cours des quatre premiers exercices et à financer l'assistance technique nécessaire au lancement du projet.

2.1.2.2 Agir en faveur du développement humain

Permettre l'accès à des soins de qualité et lutter contre les grandes pandémies

Conformément aux orientations du CICID de juillet 2013, la France met un accent particulier sur l'aide au développement en santé, domaine pour lequel elle est l'un des principaux contributeurs internationaux.

Les financements français en faveur du secteur santé transitent principalement par le canal multilatéral, en particulier le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (2^e contributeur), la Facilité d'achat de médicaments UNITAID (1^{er} contributeur) et l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation GAVI (4^e contributeur) (voir chapitre 3.3).

La France intervient également dans le domaine de la santé par le canal bilatéral. En 2013, les concours de l'AFD se sont montés à 583 millions d'euros, en forte augmentation par rapport à 2012 (135 millions d'euros) grâce notamment à l'accroissement du volume des prêts. Les subventions et les contrats de désendettement et de développement portaient principalement sur le renforcement des systèmes de santé et la santé maternelle et infantile.

Dans le cadre de la lutte contre les maladies tropicales négligées, l'AFD a accordé en 2012 une subvention d'un montant de 5 millions d'euros à la fondation suisse *Drugs for Neglected Diseases Initiative* (DNDi) qui cible en priorité la mise sur le marché d'un nouveau traitement contre la maladie du sommeil, un transfert de technologie pour la production de médicaments antimalaria en Afrique de l'Est et l'élaboration d'un traitement en gélules à destination des enfants atteints du sida. Une nouvelle subvention de 2 millions d'euros à DNDi pour le développement de nouveaux médicaments contre la leishmaniose viscérale a été décidée en avril 2014, lors de l'évènement « *Uniting to Combat Neglected Tropical Diseases: A Conversation on Progress* », en présence de Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, de Margaret Chan, directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et de Bill Gates, président de la Fondation Bill et Melinda Gates.

Assurer l'éducation pour tous

La France a poursuivi son soutien à la mobilisation mondiale en faveur des six objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et des OMD 2 et 3 par des appuis bilatéraux mis en œuvre par l'AFD et par des relais multilatéraux ou régionaux. En 2012, la France a consacré un peu plus de 223 millions d'euros à l'éducation de base. Alors qu'elle était en 2010 le 3^e contributeur en faveur de l'éducation de base (avec 430 millions d'euros), la France ne se classe plus qu'au 5^e rang en 2012, son aide à l'éducation de base accusant, du fait des contraintes budgétaires, une diminution de 48 % entre son niveau le plus élevé de 2010 et sa contribution de 2012.

En 2012 et 2013, l'AFD a apporté un appui technique et financier direct pour l'éducation à hauteur de 260,5 millions d'euros, sous forme de subventions et de C2D.

L'AFD a confirmé sa place de partenaire privilégié en appui aux politiques sectorielles en concentrant son aide en faveur des pays partenaires prioritaires. En 2012-2013, les concours à l'éducation ont principalement concerné les pays éligibles au Partenariat mondial pour l'éducation (PME), notamment en Afrique francophone (Niger, République démocratique du Congo, Burkina Faso, Bénin, Mali, Djibouti, Burundi, Cameroun, Guinée, République Centrafricaine et Tchad).

L'AFD s'est attachée à relever les défis persistants en termes d'accès à l'éducation, d'équité, de genre, d'efficacité interne et externe des systèmes éducatifs et de régulation des flux dans le postprimaire. Elle a commencé à déployer ses activités

en appui au premier cycle du secondaire au Sénégal, en Mauritanie, au Burundi et à Djibouti. Elle a soutenu des actions de renforcement des capacités ciblant non plus seulement les capacités de planification, mais également les capacités de gestion et de mise en œuvre des changements liés aux réformes.

L'AFD s'est également distinguée en se positionnant en appui d'initiatives régionales innovantes visant à développer la qualité des apprentissages. Elle a ainsi apporté son soutien aux programmes d'appui technique régionaux initiés par l'Agence universitaire de la Francophonie et l'Organisation internationale de la Francophonie au bénéfice des pays qui entendent développer la formation à distance des enseignants (Initiative de formation à distance des maîtres – IFADEM) et l'utilisation des langues locales au début du primaire (projet École et langues nationales en Afrique – ELAN), tout en faisant évoluer les interventions du Pôle d'analyse sectorielle de Dakar et du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) dans le domaine de l'évaluation des acquis.

La France a également soutenu l'éducation par le canal multilatéral, particulièrement à travers le PME, jusqu'en 2013 (voir point 3.2.3). L'AFD a également apporté son soutien technique,

ENCADRÉ 20

Améliorer l'accueil et l'enseignement dans les écoles publiques au Liban

Ce projet, financé à hauteur de 46,5 millions d'euros par l'AFD (prêt bonifié et subvention), s'intègre dans le Plan stratégique national de l'éducation soutenu par la Banque mondiale, l'Union européenne et l'agence américaine de développement USAID. Il comporte un programme de constructions et d'équipements scolaires, le renforcement des capacités des acteurs de la formation continue et une assistance technique destinée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour superviser les réalisations.

L'objectif visé par ce projet est d'améliorer les conditions d'apprentissage dans les écoles publiques, principalement dans les régions défavorisées du Nord-Liban, de la Bekaa et du Mont-Liban, et de renforcer la qualité de l'enseignement, notamment en français.

par exemple au Tchad pour que le pays soit en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du PME.

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

Conformément à sa stratégie « éducation – formation – insertion », la France a poursuivi ses appuis en faveur de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes. Le chômage des jeunes trahissant notamment une inadéquation entre l'offre de formation et les besoins de l'économie, la France a soutenu le développement du capital humain à travers la formation professionnelle.

L'amélioration des compétences des jeunes doit permettre d'accroître la productivité dans les secteurs secondaire et tertiaire, générateurs d'emplois et de croissance, mais aussi de répondre aux besoins du secteur informel qui constitue toujours 70 % à 90 % des économies arabes et africaines, notamment dans l'agriculture (335 millions de jeunes arriveront sur le marché de l'emploi au cours des quinze prochaines années et les deux tiers d'entre eux s'inséreront dans le secteur agricole). En 2012 et 2013, l'AFD a ainsi renforcé ses interventions en faveur de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes à travers ses concours (150 millions d'euros, dont 106 millions d'euros en subventions et C2D). L'enseignement technique et la formation professionnelle manquent cruellement de personnel qualifié, d'équipements modernes et de financement. Dans ce contexte, l'AFD a appuyé la construction et/ou la réhabilitation de centres de formation professionnelle. En Côte d'Ivoire par exemple, l'AFD a financé la rénovation et la modernisation de trois filières de formation dans deux lycées professionnels publics (industries agroalimentaires, maintenance industrielle et bâtiment et travaux publics), en partenariat avec les branches professionnelles.

Dans la continuité des actions engagées sur la période 2010-2011, l'AFD a poursuivi son appui aux politiques nationales de formation professionnelle, notamment à travers le renforcement des partenariats public-privé. À Djibouti, l'AFD a accompagné la refonte des curricula de la formation professionnelle et leur adaptation aux besoins de l'économie du pays à travers la réforme du baccalauréat professionnel et la création de partenariats public-privé pour développer des formations qualifiantes courtes, répondant aux besoins des entreprises et facilitant l'insertion des jeunes (subvention de 6 millions d'euros). Par ailleurs, en synergie avec le ministère des Affaires étrangères et du

Développement international et grâce à la diversification de ses outils financiers, l'AFD a soutenu l'enseignement supérieur professionnalisant (modernisation de l'Institut supérieur de sciences appliquées et économiques au Liban, extension et modernisation de l'Université des Montagnes au Cameroun, etc.).

Enfin, l'AFD a renforcé ses activités en faveur d'une transition réussie des jeunes vers l'emploi. Au Bénin par exemple, l'agence a appuyé 14 centres de formation professionnelle existants à travers le développement de huit nouvelles filières de formation et de dispositifs adaptés d'insertion des jeunes. Grâce à sa Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG, l'AFD a pu continuer à tester des approches innovantes en faveur de l'insertion des jeunes, notamment à Madagascar à travers le projet de professionnalisation des populations vulnérables et d'accès à l'emploi digne dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration (participation de l'AFD à hauteur de 300 000 euros sur un coût total de 872 857 euros).

Par ailleurs, le ministère des Finances et des Comptes publics soutient le lancement de programmes de formation pour les jeunes talents africains, programmes qui seront mis en place par l'AFD en lien avec la Fondation franco-africaine pour la croissance économique dont la création a été décidée en décembre 2013.

2.1.2.3 Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

La promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité de la politique française de développement. Suite à l'évaluation du précédent document d'orientation stratégique « genre et développement », adopté en 2007, le CICID de 2013 a adopté une nouvelle stratégie. Elle fait de l'égalité entre les femmes et les hommes un impératif éthique et politique, un objectif de développement à part entière et la garantie d'une aide à la fois plus juste et plus efficace.

D'un point de vue opérationnel, cette stratégie propose une « boussole de l'égalité » qui fixe des objectifs précis à l'horizon 2017 : la sensibilisation et la formation des actrices et acteurs, l'appui à la recherche, la promotion du dialogue avec la société civile et la redevabilité en termes d'efficacité de l'aide publique au développement.

Le genre devient ainsi un thème transversal de l'action extérieure de la France, aussi bien dans les instruments de financement et de mise en œuvre des projets de développement que dans le plaidoyer politique au niveau bilatéral, européen et multilatéral.

La prise en compte du genre dans les actions mises en œuvre par la France intervient à différents niveaux, notamment dans le cadre :

- du Fonds de solidarité prioritaire « genre, génération et cohésion sociale » du MAEDI visant à soutenir des projets de soutien à l'emploi des femmes et des jeunes dans le monde arabe (Tunisie, Maroc, Égypte) ;
- des engagements de Muskoka pour lesquels la France va financer des programmes de santé maternelle et infantile à hauteur de 500 millions d'euros additionnels. Une approche « genre » transversale est privilégiée à travers les activités menées par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) et ONU Femmes, cofinancées par ce programme ;
- des actions spécifiques mises en œuvre par les services de coopération et d'action culturelle et par l'administration centrale.

Le groupe AFD s'est fortement mobilisé en 2013 pour préparer une stratégie ambitieuse lui permettant d'intégrer le genre dans ses stratégies et ses opérations avec trois objectifs principaux :

- prévenir les inégalités femmes-hommes dans les opérations de l'AFD ;
- promouvoir le genre comme un des objectifs des interventions ;
- accompagner l'évolution des sociétés sur les enjeux de genre.

2.1.3 Préservation de l'environnement et des biens publics mondiaux

2.1.3.1 Lutter contre l'effet de serre et faciliter l'adaptation au changement climatique

À la suite à la Conférence des parties de Copenhague fin 2009, les années 2010 à 2013 ont permis de relancer le processus multilatéral des négociations sur le climat. L'engagement des pays développés de mobiliser 100 milliards de dollars par an de ressources publiques et privées pour financer la transition écologique des pays en développement est conforté. La capitalisation initiale du Fonds vert pour le climat lors de la réunion d'annonces des contributions les 19 et 20 novembre 2014 à Berlin, puis son éventuelle capitalisation complémentaire d'ici la COP de Lima¹⁷ et celle de Paris, représentent un enjeu majeur pour la crédibilisation de cet engagement. Enfin, le Mécanisme de Varsovie a été créé en 2013 pour traiter les pertes et dommages liés aux changements climatiques.

La France, en tant que future hôte de la COP21, est très impliquée sur ces sujets, notamment via l'AFD et le Fonds français pour l'environnement mondial dont la gestion a été confiée à l'AFD. En 2013, cette mobilisation s'est traduite par le soutien de 77 projets de développement ayant des cobénéfices en matière de lutte contre le dérèglement climatique, à hauteur de 2,4 milliards d'euros.

ENCADRÉ 21

La stratégie climat de l'AFD

Dans une stratégie climat ambitieuse, l'AFD s'engage à :

- octroyer 50 % de ses engagements dans les pays en développement pour lutter contre le changement climatique ;
- effectuer une mesure systématique de l'empreinte carbone des projets financés ;
- prendre en compte l'impact sur le changement climatique dans ses critères d'instruction et d'évaluation de ses financements.

Si les financements concernent majoritairement la réduction des gaz à effet de serre, la question de l'adaptation est aussi prise en compte.

17 - Au moment de l'impression de ce rapport, la COP de Lima était en cours.

ENCADRÉ 22

Le Fonds français pour l'environnement mondial

Le FFEM, créé en 1994 à la suite du Sommet de la Terre de Rio, est l'un des grands instruments au service de la politique française de coopération et de développement en matière d'environnement. Reconstitué tous les quatre ans, le FFEM a été reconstitué à hauteur de 95 millions d'euros pour la période 2011-2014. L'action du FFEM apporte une contribution à la réalisation des engagements internationaux pris par la France en matière de climat et de biodiversité. Ses objectifs d'engagements financiers se portent en effet au minimum à 35 % sur le domaine de la biodiversité et au minimum à 35 % sur le climat. L'action du FFEM participe ainsi pleinement à la mise en œuvre de la lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique adressée au ministre des Affaires étrangères par le Premier ministre, qui prévoit en particulier d'appliquer les engagements français en faveur de la mise en œuvre des cibles d'Aichi définies à la 12^e Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et à assurer la cohérence des agendas de la biodiversité, du climat et de la lutte contre la pauvreté.

La France est fortement engagée dans la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, l'AFD et le FFEM soutenant de nombreuses actions contribuant à la mise en place du mécanisme de Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+). Parmi celles engagées depuis 2012 figurent par exemple la deuxième phase du projet de renforcement de capacité et d'accès aux données satellitaires pour le suivi des forêts en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest ainsi que la plateforme expérimentale pour la gestion légale des territoires ruraux d'Amazonie au Brésil.

2.1.3.2 Protéger la biodiversité

En octobre 2012, la 11^e Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique d'Hyderabad a acté le principe d'un doublement des flux financiers internationaux en faveur de la biodiversité d'ici 2015. Sur la période 2013-2016,

le volume des engagements financiers de l'AFD sera ainsi porté à un minimum de 160 millions d'euros. En lien avec les axes définis par le CICID de juillet 2013, ces engagements bénéficieront en priorité à l'Afrique subsaharienne et à la Méditerranée.

Adopté en septembre 2013 par le conseil d'administration de l'AFD, le Cadre d'intervention transversal biodiversité constitue un outil stratégique fondamental pour l'action de l'AFD permettant, pour la première fois, de cadrer et d'orienter la contribution opérationnelle de la France à l'international et de renforcer sa visibilité, sa cohérence et sa complémentarité avec les autres institutions intervenant dans ce domaine. La France s'est par ailleurs dotée d'une méthode permettant d'évaluer plus précisément la part de financement de ses projets contribuant effectivement à la préservation de la biodiversité. Les chiffres français sont disponibles sur le site de l'Observatoire national sur la biodiversité (ONB)¹⁸.

ENCADRÉ 23

La préservation de la biodiversité au Mexique

En 2012, l'AFD a poursuivi son accompagnement des politiques conjuguant protection de l'environnement et valorisation des ressources naturelles. Après le soutien au Programme spécial contre le changement climatique, elle a confirmé son engagement au côté du Mexique pour la préservation de la biodiversité en octroyant un prêt de 60 millions d'euros au gouvernement fédéral en 2011.

Un cofinancement du FFEM à hauteur de 1,5 million d'euros bénéficie également à la Commission nationale des aires naturelles protégées (CONANP), qui administre les 174 aires protégées du territoire mexicain. Ce partenariat AFD-FFEM-CONANP vise à promouvoir l'adoption de nouvelles modalités de conservation et à renforcer les bénéfices directs aux populations locales par le développement de marques et de labels de production durable dans les aires protégées en s'inspirant du modèle des Parcs naturels régionaux français.

18 - <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/indicateurs/aide-publique-au-developpement-a-l-international-lee-a-la-biodiversite>

Fin 2010, l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) a donné son feu vert à la création de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), un forum d'échange entre science et politique initié et promu par la France depuis 2005. Il s'agit là d'un succès majeur pour la communauté internationale et la diplomatie environnementale française. L'AGNU a confié au Programme des Nations unies pour l'environnement le soin d'organiser l'ensemble du processus menant à la création de la plateforme. Celle-ci a vu le jour lors de la deuxième session de la réunion plénière organisée par le PNUE le 21 avril 2012 à Panama City. L'IPBES a tenu deux réunions plénières en 2013 et a adopté un premier programme de travail.

2.1.3.3 Développer l'accès à l'eau et à l'assainissement

Si l'OMD 7 relatif à l'eau est officiellement considéré comme atteint (fin 2011, 88 % de la population mondiale avait accès à une source améliorée d'eau potable), 768 millions de personnes n'avaient en revanche toujours pas accès à une source améliorée d'eau potable, dont 185 millions utilisaient les eaux de surface pour répondre à leurs besoins quotidiens. Selon un rapport conjoint OMS/UNICEF sur les progrès en matière d'assainissement et d'alimentation en eau, près de 2,4 milliards de personnes – soit un tiers de la population mondiale – resteront dépourvues d'accès à des moyens d'assainissement améliorés en 2015. La mise en œuvre du droit à l'eau et à l'assainissement, reconnu comme un droit fondamental par l'AGNU en juillet 2010, ainsi que la gestion de la ressource en eau demeurent des enjeux internationaux majeurs.

Lors du sommet du G8 à Évian en 2003, la France a réaffirmé son soutien à un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement par l'engagement de doubler l'aide française au secteur de l'eau en 2009. Depuis la réalisation de cet objectif en 2007, la France poursuit son engagement. Elle est un des principaux bailleurs du secteur, puisqu'elle y a engagé, en 2012, 716 millions d'APD bilatérale. De plus, outre sa contribution bilatérale directe à ce secteur, la France fournit des contributions importantes à différentes institutions multilatérales. Son aide multilatérale imputée (selon les termes du CAD de l'OCDE) dans ce secteur est estimée à environ 130 millions d'euros en 2012.

La France est aujourd'hui le troisième bailleur bilatéral pour l'eau et attribue un rôle pivot à l'AFD. Au niveau bilatéral, le nouveau

cadre d'intervention sectoriel eau 2014-2018 précise que les financements de l'AFD s'articuleront autour de quatre axes d'intervention :

- appuyer la définition de cadres sectoriels clairs, efficaces et inclusifs à travers le renforcement de la gouvernance ;
- préserver la ressource en eau dans un contexte de changement climatique ;
- fournir un accès à des services performants et durables pour tous ;
- gérer le risque d'inondation en ville dans un contexte de variabilité climatique accrue à travers les infrastructures de drainage des eaux pluviales dans les grandes villes.

Pour la période 2014-2018, les montants engagés par l'AFD seront en moyenne de 700 millions d'euros par an, dont 50 % en Afrique subsaharienne. Parmi ces engagements, 250 millions d'euros contribueront à l'adaptation au changement climatique. Ces financements permettront chaque année de donner accès à un service d'eau potable à 1,5 million de personnes et à l'assainissement à 1 million de personnes.

ENCADRÉ 24

L'assainissement et l'eau potable dans les villes du pourtour du lac Victoria en Tanzanie

Alors que moins de 20 % de la population tanzanienne est raccordée à un réseau d'assainissement, le gouvernement s'est lancé dans un vaste programme de gestion des eaux usées et d'extension de l'accès à l'eau potable dans les trois villes du pourtour du lac Victoria : Mwanza, Bukoba et Musoma. D'un coût total d'1,145 milliard d'euros, le programme est cofinancé par l'AFD et la Banque européenne d'investissement (BEI), à hauteur de 45 millions d'euros chacun, ainsi que par le gouvernement tanzanien (14,5 millions d'euros) et l'Union européenne (10 millions d'euros). Ce projet s'inscrit dans une dynamique nationale et régionale visant à préserver la qualité des eaux du lac Victoria et optimiser leur gestion dans un contexte d'urbanisation croissante. Il bénéficiera directement à 450 000 personnes et contribuera à améliorer les conditions de vie des rivaux tanzaniens du lac, soit 1 million de personnes.

Au niveau multilatéral, la France soutient en particulier l'accès à l'eau au niveau de la Banque africaine de développement à travers le financement de deux fonds fiduciaires dédiés : la Facilité africaine de l'eau et l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural en Afrique. La France est le premier contributeur à l'IAEAR avec un montant de 40 millions d'euros en 2006-2010 et un nouvel engagement de 40 millions d'euros en 2012-2016, comme annoncé en 2012 au Forum mondial de l'eau de Marseille. Depuis sa création, cette initiative a permis d'étendre l'accès à l'eau à 33 millions de personnes et à un assainissement de base à 21 millions de personnes.

La coopération décentralisée est également un vecteur d'intervention important pour le secteur de l'eau. En effet, depuis la loi Oudin-Santini de 2005, les collectivités territoriales peuvent contribuer à hauteur de 1% de leur budget consacré à l'eau et l'assainissement à des actions de développement dans ce domaine. De manière globale, la coopération décentralisée a permis de mobiliser 28 millions d'euros pour le financement de projets eau et assainissement.

2.1.4 Promotion de la paix, de la stabilité, de l'État de droit et des droits de l'homme

2.1.4.1 Prévenir les crises et assurer les transitions démocratiques en faisant de la justice et de l'État de droit une priorité des actions de développement

Les printemps arabes et les crises récentes au Mali et en République centrafricaine ont rappelé l'importance et le rôle de l'État mais aussi de la justice dans les processus de développement. La France porte ce message dans les enceintes de réflexion sur l'agenda des politiques de développement (Banque mondiale, Nations unies, OCDE). La France a endossé le *New Deal* pour l'engagement dans les États fragiles au quatrième forum pour l'efficacité de l'aide de Busan en 2011. Elle a contribué aux débats et aux travaux visant à améliorer les approches du développement dans les pays en crise et en situation de fragilité au sein des enceintes internationales, notamment ceux du Réseau international sur les situations de conflit et de fragilité (INCAF) du CAD-OCDE et du Dialogue international sur la consolidation

de la paix et le renforcement de l'État. Elle entend valoriser ce nouveau mode d'action avec les partenaires africains qui ont endossé le *New Deal*, notamment en République centrafricaine, pays pilote ayant développé des outils et des instruments innovants portant sur la gouvernance en sortie de crise. La France soutient également la prise en compte de l'État de droit, des droits de l'homme et de la gouvernance dans l'agenda pour le développement post-2015.

Des actions en matière de justice et de droits de l'homme sont entreprises à plusieurs niveaux.

À l'échelle internationale

La France, État-partie aux grandes conventions internationales dont l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) est le gardien (lutte contre la criminalité transnationale organisée, contre la traite des êtres humains, contre la corruption, contre la drogue et contre le terrorisme), entend jouer tout son rôle dans la fourniture d'assistance technique afin que ces instruments deviennent réellement universels et mis en œuvre. Ainsi, de 2010 à 2014, un Fonds de solidarité prioritaire d'1,5 million d'euros a permis de soutenir des actions en faveur de la lutte contre la corruption dans 14 pays d'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient. De 2013 à 2016, un autre Fonds de solidarité prioritaire doté de 800 000 euros met en place des actions de lutte contre la traite des êtres humains dans les pays du Golfe de Guinée en partenariat avec l'ONUDC.

La France est également partie à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions financières internationales et soutient l'action du Groupe de travail anti-corruption de l'OCDE.

La France soutient les initiatives internationales concernant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme à travers l'action du Groupe d'action financière internationale (GAFI) et le recouvrement des avoirs volés en appui à l'initiative StAR (*Stolen Assets Recovery*). Par ailleurs, la France veille à ce que ces sujets soient inclus dans le champ d'action du Groupe du travail anti-corruption du G20.

La France apporte également un soutien important aux organisations qui œuvrent pour une meilleure protection de l'intégrité du système financier contre les activités illicites et luttent contre

les juridictions non coopératives (lutte contre les paradis fiscaux, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme). Elle peut pour cela s'appuyer sur un fonds dédié qu'elle a mis en place en 2012 (300 000 euros par an) afin d'être présente au sein de ces instances internationales. À travers le GAFI, elle prend ainsi part à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massives. La France contribue à promouvoir la conformité aux normes internationales élaborées par cette instance en assurant une présence active au sein de plusieurs groupes régionaux du GAFI. Elle apporte une assistance technique aux pays membres de ces groupes, notamment pour la formation de magistrats. Elle participe également au fonds du FMI dédié à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme à hauteur de 100 000 dollars par an sur cinq ans. Enfin, la France soutient la promotion de la Cour pénale internationale (CPI) et celle des systèmes régionaux de défense des droits de l'homme par un appui à la Cour interaméricaine des droits de l'homme et à la nouvelle Cour arabe des droits de l'homme.

À l'échelle régionale

La France accompagne la modernisation du droit des affaires en Afrique. Depuis sa création en 1993, elle soutient l'OHADA, qui unifie et modernise le droit dans 17 pays africains (voir point 2.1.1 ci-dessus).

À l'échelle nationale

La France promeut le renforcement des capacités de ses partenaires et intervient à leur demande pour accompagner leurs réformes. Grâce à ses experts techniques internationaux et à la mobilisation de l'École nationale de la magistrature, la France met l'accent sur la réforme des systèmes judiciaires et la formation des magistrats. La France entend renforcer la légitimité de l'État de droit à travers le rétablissement de la confiance des citoyens dans leur système judiciaire en favorisant l'implication de la société civile (accès au droit, effectivité du droit de la défense). Elle soutient également les institutions nationales de défense des droits de l'homme (ombudsman, commission nationale des droits de l'homme) ainsi que les organes civils de contrôle (médias, société civile). En 2013, la France a notamment soutenu l'organisation à Paris d'un congrès de l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'homme réunissant des représentants de plus de 37 pays pour œuvrer à une meilleure coordination et une meilleure articulation avec les mécanismes régionaux et

internationaux de défense des droits. Avec le Sénat et l'Assemblée nationale, une première réunion de parlementaires de pays arabes sensibles à la question de l'abolition de la peine de mort a été organisée à Paris en octobre 2013, en vue d'encourager la constitution de réseaux de parlementaires arabes.

À l'échelle locale

Pour renforcer la légitimité de la justice aux yeux des citoyens, il convient de la rapprocher des justiciables afin de démontrer concrètement son action. En soutenant la justice de proximité (programmes pilotes au Sénégal et au Laos, étendus depuis au Burkina Faso), la France se fait l'écho des nouvelles stratégies d'intégration par le droit développées par les Nations unies et la Banque mondiale, faisant des populations des acteurs clés des politiques de gouvernance. Ce soutien à la justice de proximité est un dispositif novateur qui tire son inspiration de longues traditions de modes de règlements alternatifs des conflits propres à l'Afrique de l'Ouest ou à l'Asie du Sud-Est.

ENCADRÉ 25

Traiter les traumatismes par des programmes psychosociaux

En 2013, l'AFD a poursuivi et consolidé le développement de programmes psychosociaux dans des situations postconflit, qui permettent de traiter des traumatismes psychiques afin d'éviter que des sociétés n'entretiennent la spirale de la violence.

Le soutien psychosocial vise à favoriser la résilience des individus, des familles et des communautés affectés par une situation de conflit ou de catastrophe naturelle. Il se traduit par la mise en place d'activités comme des groupes de parole avec des médiateurs thérapeutiques, des permanences psychosociales ou des jeux psychoéducatifs pour les enfants. C'est ainsi qu'en Côte d'Ivoire, une composante psychosociale sera intégrée au Projet de renforcement du système de santé financé par le biais d'un C2D.

Mené en partenariat avec quatre ONG françaises et internationales et l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO), ce programme contribue au travail de réconciliation entre les communautés divisées par les récents épisodes de violence.

2.1.4.2 Appui à la gestion des territoires

La politique de gestion des territoires recouvre plusieurs aspects essentiels du développement. La France apporte un appui aux politiques foncières, aux processus de décentralisation et à la gouvernance territoriale.

Appui aux politiques foncières

Les problématiques liées à l'acquisition, à la location ou à l'utilisation contractuelle par des investisseurs publics et privés, nationaux ou étrangers, de terres agricoles dans des pays présumés disposer de ressources foncières se sont multipliées à la suite des crises alimentaires et financières de 2008 et 2009. Dans ce cadre, la recherche d'un équilibre entre sécurité alimentaire, respect des droits existants et promotion des investissements est plus que nécessaire.

Les parties prenantes du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (États membres, institutions internationales, société civile et secteur privé) ont adopté par consensus les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts le 11 mai 2012. Ces VGGT offrent un cadre de référence pour des régimes fonciers assurant un accès plus sûr et plus équitable à la terre. Le texte met notamment l'accent sur la nécessité de tenir compte des droits locaux et invite à mettre en place des mesures de protection supplémentaires (contrôles parlementaires, plafonds de surface) dans le cas d'appropriation de terres à grande échelle. La France accompagne les États qui le souhaitent dans l'application de ces directives via le financement d'ateliers de diffusion du texte, l'élaboration de cadres de concertation multiacteur et la définition de politiques foncières nationales. Des activités sont en cours dans une dizaine de pays, principalement africains.

La France participe également à la négociation de principes pour des investissements agricoles responsables, lancée dans le cadre du CSA en 2012 et qui devrait s'achever en 2014. La position française a été définie dans le cadre du Comité technique foncier et développement de la coopération française (CTFD) et validée par le GISA concernant « l'appropriation de terres à grande échelle et l'investissement agricole responsable ». Une réflexion est en cours au niveau français pour développer une grille d'analyse

des projets d'investissements à emprise foncière permettant d'évaluer leur transparence et la mise en place de mécanismes de négociations équitables des contrats afférents. L'ambition première est d'appliquer cet outil aux projets d'investissement financés par la coopération française.

Appui à la décentralisation et à la gouvernance territoriale

La France appuie les processus de décentralisation et de gouvernance territoriale à différentes échelles :

- **Aux niveaux international et régional**

L'action de la France se développe à travers son soutien à la reconnaissance du rôle des collectivités locales et son appui aux associations de collectivités telles que Cités et gouvernements locaux unis (CGLU). La France est un des principaux partenaires bilatéraux de CGLU, association à laquelle elle apporte un soutien financier, technique et politique. La France participe par ailleurs activement au groupe informel des bailleurs sur la décentralisation et la gouvernance locale (DeLoG). Au niveau régional, la France appuie depuis plusieurs années le mouvement municipal africain, en particulier la section africaine de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU-A). Elle appuie également depuis deux ans la mise en place du Conseil des collectivités territoriales de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Ces appuis passent par des subventions et par la mise à disposition d'expertise technique.

- **Aux niveaux national et local**

La France met en œuvre d'importantes actions de coopération sur le terrain à travers des projets du FSP. Actuellement, près d'une dizaine de projets appuyant la décentralisation, la déconcentration ou la gouvernance locale sont en cours, majoritairement en Afrique. Ces projets visent d'une part à appuyer les processus nationaux de décentralisation et, d'autre part, à renforcer les capacités des collectivités et des associations d'élus. Ce second volet concerne le renforcement des capacités humaines mais aussi, et de plus en plus, la mobilisation des ressources financières, en particulier à travers la fiscalité locale. La France veille également à la complémentarité de ses actions avec la coopération décentralisée, notamment dans les pays où celle-ci est la plus active (Burkina Faso, Mali, Sénégal).

Une évaluation thématique de l'appui dans ce secteur a été lancée en septembre 2013 et s'est achevée en septembre 2014. Sur la base des recommandations issues de cette évaluation, une nouvelle stratégie française sera élaborée (aux niveaux interministériels et multiacteur) pour l'appui à la gouvernance des territoires.

ENCADRÉ 26

Des projets FSP axés sur la décentralisation en Tunisie et au Mali

Ces dernières années, l'appui à la gouvernance locale s'est orienté vers les pays en sortie de crise, notamment en Tunisie (avec le démarrage d'un nouveau projet FSP sur la décentralisation et la gouvernance financière des collectivités en 2014) et au Mali (où un nouveau projet FSP sur la consolidation des institutions publiques, démarré en 2013, comporte une composante importante sur le processus de décentralisation). Dans les deux cas, les crises ont révélé une nécessité de donner davantage d'autonomie aux collectivités afin de pouvoir tenir compte des spécificités des territoires et répondre aux besoins réels des populations.

Chapitre 2.2

RÉPONDRE AUX BESOINS LOCAUX : LA MISE EN ŒUVRE DES PARTENARIATS DIFFÉRENCIÉS

Ce chapitre vise à rendre compte de la mise en œuvre géographique de notre stratégie sur les années 2012 et 2013. À cette période, la politique française était encore régie par les orientations du CICID de 2009 et du Document cadre de coopération au développement publié en 2011. La redéfinition des partenariats différenciés et des cibles de subventions et d'effort financier actés lors du CICID de juillet 2013 ne sont entrées en application qu'au 1^{er} janvier 2014. C'est donc sur la mise en œuvre des anciens partenariats différenciés que portera cette partie (voir tableau 1).

La diversité des outils et des instruments de l'aide au développement de la France permet de répondre de façon différenciée aux besoins de nos pays partenaires. La France veille ainsi, conformément à sa stratégie, à mobiliser les instruments les plus adaptés aux caractéristiques des pays dans lesquels elle intervient (telles que le niveau de revenu par habitant, la gestion des finances publiques et la capacité d'endettement, le niveau des indicateurs sociaux de base ou encore les secteurs prioritaires d'intervention). En 2012, les pays en crise et sortie de crise ont ainsi bénéficié à 98 % d'aide sous forme de dons (hors annulation de dette, et donc composée d'aide projet, programme ou encore d'aide budgétaire). Ce pourcentage est de 60 % pour les pays pauvres prioritaires. L'Afrique subsaharienne (ASS) reçoit également une aide principalement composée de dons et d'allègements de la dette

(suite au passage de plusieurs pays au club de Paris), tandis que l'instrument majoritairement privilégié pour les pays émergents et méditerranéens est le prêt (voir également l'annexe I pour la répartition entre prêts et dons de l'APD française).

Figure 4 : APD bilatérale nette française 2012 par partenariats différenciés

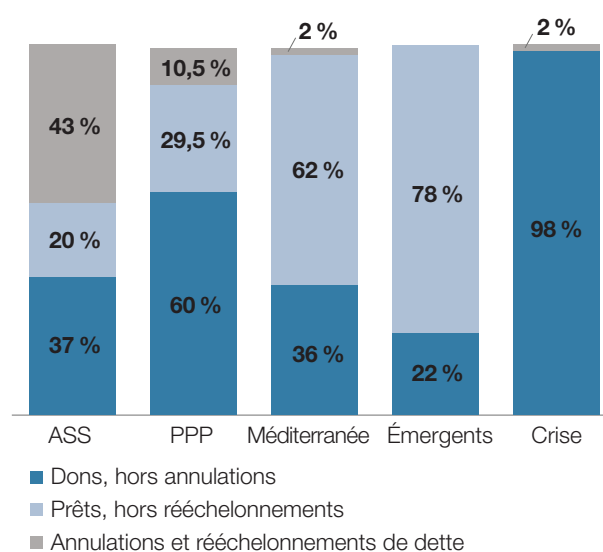


Tableau 1 : Partenariats différenciés – DCCD 2011

		Afrique subsaharienne		Pays méditerranéens	Pays émergents	Pays en crise
		Afrique subsaharienne	14 PPP			
Subventions de la mission APD	cibles		≥ 50 %			10 %
Effort financier (subventions de la mission APD + coût des prêts pour l'État + annulations de dette)	cibles	> 60 %		≥ 20 %	≤ 10 %	

2.2.1 Afrique subsaharienne

2.2.1.1 Panorama de notre aide en faveur de l'Afrique subsaharienne en 2012 et 2013

L'aide bilatérale nette de la France en faveur de l'Afrique subsaharienne s'est élevée à 2,5 milliards d'euros en 2012. Avec une part de 40 % l'aide bilatérale nette en 2012, l'Afrique subsaharienne est de loin le premier bénéficiaire de l'aide bilatérale française. En 2013, d'après les données préliminaires d'APD en cours de vérification par le CAD de l'OCDE, l'aide bilatérale à cette zone s'élèverait à 1,7 milliard d'euros.

En 2012, l'effort financier de l'État à destination de l'Afrique subsaharienne représentait 79 % de l'effort total, soit une part largement supérieure à la cible de 60 % fixée par le CICID de 2009 (voir tableau 1) puis réaffirmée en 2011 dans le DCCD. En 2013, la France reste au dessus de la cible des 60 %. La baisse enregistrée entre 2012 et 2013 est principalement due à une diminution des annulations de dette en faveur des pays de la zone (l'initiative Pays pauvres très endettées touchant à sa fin).

En 2012, l'aide bilatérale brute à l'Afrique subsaharienne a principalement pris la forme d'interventions de type projet ou d'allègement de la dette. Ce dernier vise à assainir les finances publiques de nos pays partenaires (une annulation de dette importante a notamment été accordée à la Côte d'Ivoire en 2012). Les annulations de dettes ont par ailleurs l'avantage de fournir aux pays concernés des ressources régulières et prévisibles, correspondant au service de la dette prévu antérieurement. De ce fait, les pays bénéficiaires des annulations peuvent plus facilement programmer l'utilisation de ces montants pour des programmes de moyen ou long terme à coûts récurrents (santé, éducation...). À noter que, depuis 2001, une partie des annulations de dettes APD engagées au niveau bilatéral par la France s'inscrit dans le cadre des contrats de désendettement et développement (C2D), mécanisme de conversion en dons des échéances remboursées. L'objectif de ce mécanisme, novateur par ses caractéristiques, sa durée et son ampleur, est de s'assurer que les marges budgétaires dégagées par les allègements de dette sont fléchées vers les secteurs prioritaires de la stratégie de lutte contre la pauvreté du pays. De surcroît, il répond pleinement aux principes centraux de la politique française de développement : appropriation, transparence et

Tableau 2 : Principaux chiffres de l'aide publique au développement pour l'Afrique subsaharienne

	2012	2013	Cible DCCD
Part dans l'aide bilatérale nette de la France	40 %	33 %	–
Part de l'effort financier à destination de l'Afrique subsaharienne ¹⁹	79 %	61 %	60 %

Source : OCDE et DG Trésor (2014)

Tableau 3 : Répartition par instrument de l'aide bilatérale brute accordée à l'Afrique subsaharienne en 2012

Soutien budgétaire	7 %
Interventions de type projet	29 %
Experts et autres formes d'assistance technique	7 %
Bourses et autres frais d'étude dans les pays donateurs	7 %
Allègement de la dette	43 %
Autres	7 %

Source : OCDE (2014)

Tableau 4 : Répartition par type de financement de l'aide bilatérale brute accordée à l'Afrique subsaharienne en 2012

Dons, hors annulations de dette	37 %
Prêts, hors rééchelonnements de dette	20 %
Annulations et rééchelonnements de dette	43 %

Source : OCDE (2014)

19 - La notion d'effort financier de l'État en faveur du développement a été définie lors de la réunion du cosecrétariat du CICID du 7 mars 2013. L'effort financier comprend les crédits budgétaires des subventions des programmes de la mission APD (programmes budgétaires 110 et 209), le montant des annulations de créances de la France envers les États étrangers et le coût pour l'État des prêts d'APD – prêts de l'AFD et prêts de la Réserve pays émergents (RPE).

prévisibilité. Par ailleurs, ces contrats s'accompagnent d'un renforcement des capacités de gestion des ressources publiques, d'un développement de la coopération avec la société civile, etc. En termes de répartition entre prêts et dons, la France privilégie dans cette zone les interventions mobilisant des dons (37 % de l'aide bilatérale brute en 2012), les prêts ne représentant que 20 % de l'aide brute.

La France est en 2012 le deuxième donateur bilatéral de l'Afrique subsaharienne en volume (APD bilatérale brute) au sein des pays du G8 après les États-Unis (6,9 milliards d'euros), et le premier au sein de l'Union européenne, avec un montant de 2,8 milliards d'euros. Elle devance notamment le Royaume-Uni (2,6 milliards d'euros), l'Allemagne (2 milliards d'euros) et le Japon (1,4 milliard d'euros).

La France est le 6^e pays qui concentre le plus son aide bilatérale brute à l'Afrique subsaharienne (38 %), ce qui la place devant le Royaume-Uni (37 %) et l'Allemagne (25 %).

Le classement 2012 des 20 premiers bénéficiaires de l'APD bilatérale nette fait apparaître six pays d'Afrique subsaharienne : la Côte d'Ivoire (1^{er}, 1 milliard d'euros), le Sénégal (5^e, 238 millions d'euros),

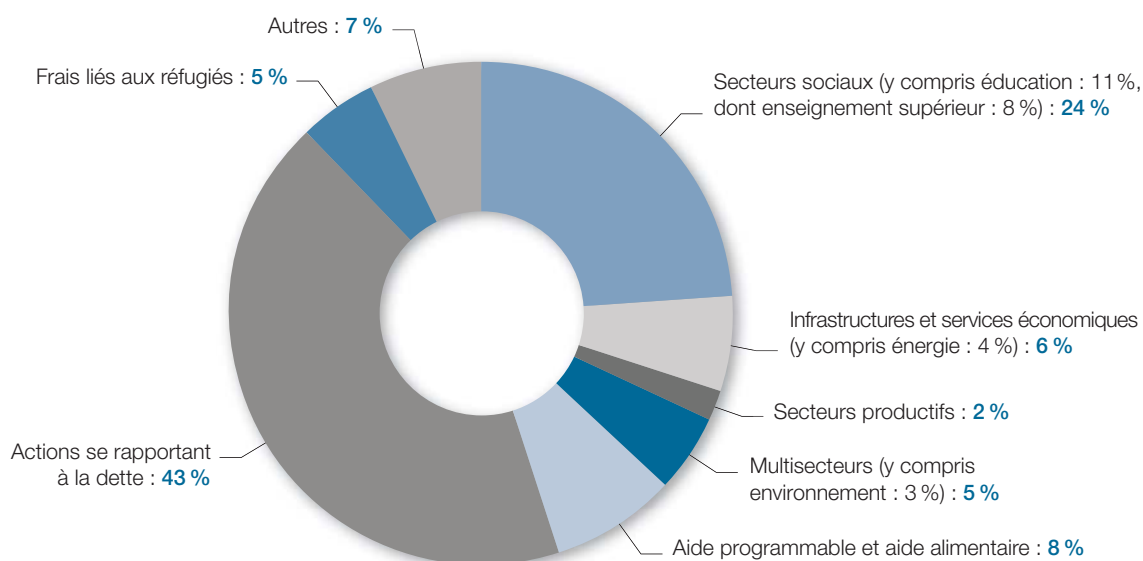
Tableau 5 : Principaux bailleurs de fonds à destination de l'Afrique subsaharienne en 2012 (en APD bilatérale brute)

1 ^{er} : États-Unis	6,9 milliards d'euros
2 ^e : Banque Mondiale	5,7 milliards d'euros
3 ^e : Union européenne	3,9 milliards d'euros
4 ^e : France	2,8 milliards d'euros
5 ^e : Royaume-Uni	2,6 milliards d'euros

le Niger (13^e, 79 millions d'euros), la Mauritanie (14^e, 78 millions d'euros), la Guinée (15^e, 77 millions d'euros) et le Cameroun (17^e, 71 millions d'euros).

Sur le plan sectoriel, à côté des annulations de dette (43 % de l'aide bilatérale), les secteurs sociaux sont les premiers secteurs d'intervention (un quart au total), dont 11 % pour l'éducation. L'environnement et l'énergie représentent respectivement 3 % et 4 %.

Figure 5 : Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française en Afrique subsaharienne (2012)

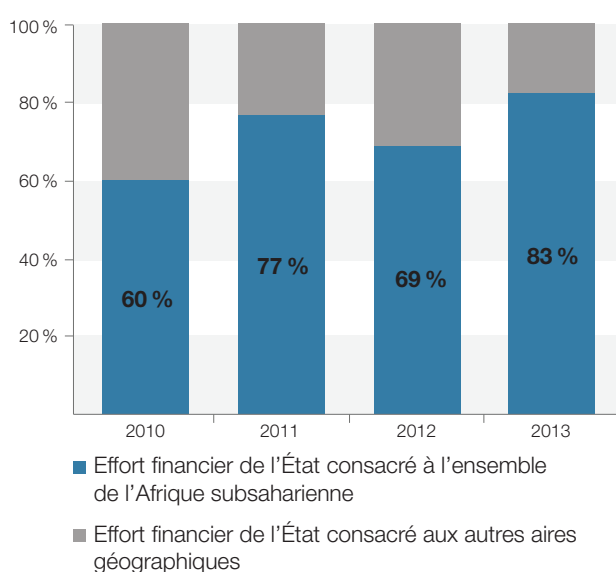


2.2.1.2 Financements en provenance de l'AFD

Les autorisations d'engagement de l'AFD en Afrique subsaharienne (hors Proparco) ont représenté 4,1 milliards d'euros pour le *biennium* 2012-2013 (1,6 milliard d'euros en 2012 et 2,5 milliards d'euros en 2013), un montant relativement stable par rapport aux deux années précédentes (4,3 milliards d'euros). L'Afrique subsaharienne reste ainsi le premier bénéficiaire des concours de l'AFD. Certains instruments ont vu le montant de leurs autorisations d'engagement diminuer par rapport au *biennium* précédent (prêts souverains et non souverains, garanties), alors que d'autres sont sur une tendance stable (subventions, Aide budgétaire globale – ABG). On remarque l'importance croissante des C2D (+107% par rapport au *biennium* précédent).

La part de l'effort financier de l'État transitant par l'AFD²⁰ et consacrée à la région s'est élevée à 69% en 2012 et 83% en 2013, en progression continue par rapport aux années précédentes (77% en 2011, 60% en 2010).

Figure 6 : Part de l'effort financier de l'État transitant par l'AFD consacrée à l'Afrique subsaharienne



20 - L'effort financier de l'État transitant par l'AFD regroupe l'ensemble des subventions et le coût-État des prêts de l'AFD, c'est-à-dire les bonifications de prêts dans les États étrangers (programme budgétaire 110) et des emprunts auprès du Trésor (programme 853).

2.2.2 Pays pauvres prioritaires

2.2.2.1 Panorama de notre aide en 2012 et 2013

Depuis 2012, la France cible 17 PPP : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo.

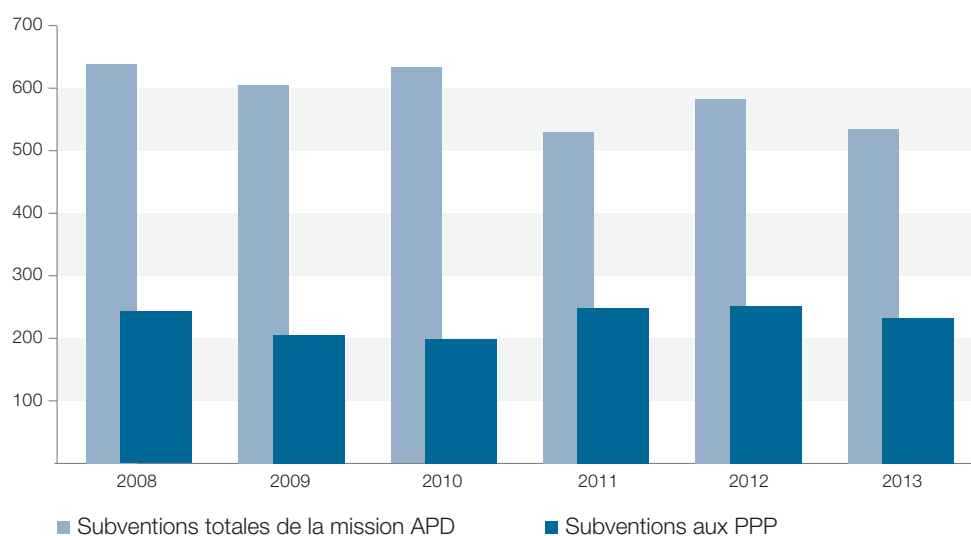
Lors du CICID du 31 juillet 2013, il a été décidé de retirer le Rwanda de cette liste qui ne compte désormais plus que 16 pays. Cependant, à la date de la dernière révision une part substantielle de l'APD pour l'année 2013 avait déjà été versée. Ainsi, pour des raisons de cohérence, les listes de partenariats antérieures au CICID du 31 juillet 2013 ont été utilisées pour présenter les données relatives à 2012 et 2013 dans ce document. Pour le prochain rapport bisannuel qui sera consacré aux chiffres d'APD 2014-2015, les calculs seront réalisés à partir des listes établies lors du CICID du 31 juillet 2013.

La France intervient en priorité dans les PPP sous la forme de subventions et dans des secteurs liés à l'atteinte des OMD, répondant généralement à des enjeux de lutte contre la pauvreté.

Les six principaux pays sahéliens (Mali, Mauritanie, Niger, Burkina Faso, Sénégal et Tchad) sont tous des pays pauvres prioritaires de notre politique de développement. Ces dernières années, la France s'est particulièrement investie dans cette zone d'intervention. Ces actions de développement s'inscrivent dans le cadre plus large de notre politique étrangère au Sahel. Ainsi, la nouvelle stratégie interministérielle « saharo-sahélienne » qui a été mise à jour fin 2013 comporte un volet développement renforcé. En matière d'aide au développement, la France est le deuxième bailleur bilatéral dans la région après les États-Unis : en 2012, près de 500 millions d'euros d'aide bilatérale nette ont été mobilisés dans les six pays sahéliens cités ci-dessus.

En 2012, les 17 PPP ont bénéficié de 13% de l'APD bilatérale nette française, ce qui ne reflète pas la répartition des subventions ni de l'effort financier de l'État. En effet, en raison de leur plus grande fragilité budgétaire et financière (voir la doctrine exposée ci-après), les PPP reçoivent moins de prêts que d'autres

Figure 7 : Montants des subventions de la mission APD aux pays pauvres prioritaires entre 2008 et 2013
(en millions d'euros)



pays aidés, donc un montant total d'APD moins que proportionnel à l'effort financier de l'État à leur endroit. En 2013, ce ratio serait de 14 % d'après les données préliminaires d'APD actuellement en cours de vérification par le CAD.

En 2013, 45 % des subventions²¹ ont été allouées aux PPP, contre 44 % en 2012. La France progresse donc dans son objectif de cibler au moins 50 % des subventions sur les PPP.

Tableau 6 : Principaux chiffres de l'aide publique au développement pour les pays pauvres prioritaires

	2012	2013	Cible DCCD
Part dans l'aide bilatérale nette totale de la France	13 %	14 %	–
Part des subventions allouées aux PPP	44 %	45 %	> 50 %

Source : OCDE et DG Trésor (2014)

Tableau 7 : Répartition par instrument de l'aide bilatérale brute accordée aux 17 PPP en 2012

Soutien budgétaire	22 %
Interventions de type projet	38 %
Experts et autres formes d'assistance technique	13 %
Bourses et autres frais d'étude dans les pays donateurs	15 %
Allègement de la dette	10 %
Autres	2 %

Source : OCDE (2014)

21 - Les subventions comprennent des instruments relevant des deux programmes de la mission « aide publique au développement » : les aides par projets de l'AFD, les projets FSP-FSD, l'assistance technique, les crédits de bourses, invitations et missions, l'aide alimentaire, l'aide humanitaire et les aides budgétaires de sortie de crise pour le programme 209 ; les projets de codéveloppement pour le programme 301 ; les aides budgétaires globales, le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé, le Programme de renforcement des capacités commerciales et le Fonds français pour l'environnement mondial pour le programme 110.

Tableau 8 : Répartition par type de financement de l'aide bilatérale brute accordée aux 17 PPP en 2012

Dons, hors annulations de dette	60 %
Prêts, hors rééchelonnements de dette	29,5 %
Annulations et rééchelonnements de dette	10,5 %

Source : OCDE

Tableau 9 : Principaux bailleurs de fonds des PPP en 2012 (en APD bilatérale brute)

1 ^{er} : Banque mondiale	2 milliards d'euros
2 ^e : États-Unis	1,34 milliard d'euros
3 ^e : Union européenne	1,26 milliard d'euros
4 ^e : France	903 millions d'euros
5 ^e : Allemagne	805 millions d'euros

L'aide à destination des PPP se fait principalement sous la forme d'aide projet qui représentait, en 2012, 38 % de l'APD bilatérale brute allouée à ces pays. L'aide budgétaire arrive en seconde position avec 22 % de l'aide bilatérale brute allouée sous cette forme.

Jusqu'au début de l'année 2010, les prêts souverains étaient réservés aux pays dont le risque de surendettement était jugé faible. La réforme du cadre de soutenabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale, finalisée en janvier 2010, ainsi que certaines difficultés de mise en œuvre ont conduit à une évolution de la politique de prêt fixée par le ministre des Finances. S'agissant de l'activité de prêts de l'AFD, l'État étant particulièrement attentif à la problématique d'endettement soutenable des pays bénéficiaires de ces prêts et à la maîtrise du risque financier de l'AFD, la doctrine française d'octroi de prêts est en effet très rigoureuse. Elle n'autorise pas les prêts souverains dans les pays considérés par le FMI comme à risque élevé de surendettement. Elle n'autorise pas non plus les prêts

souverains dans les pays considérés par le FMI comme à risque modéré de surendettement, sauf exception pour des pays qui à la fois :

- sont prioritaires pour la politique de développement française (en raison de leur appartenance à la liste des pays pauvres prioritaires) ;
- mènent une politique économique susceptible de permettre la soutenabilité de la croissance et des finances publiques à long terme ;
- reçoivent l'appui et le suivi du FMI dans le cadre d'un programme (cette conditionnalité a pour but de s'assurer que le pays concerné est soumis à des règles lui permettant de limiter son risque de surendettement et de maîtriser sa situation macroéconomique).

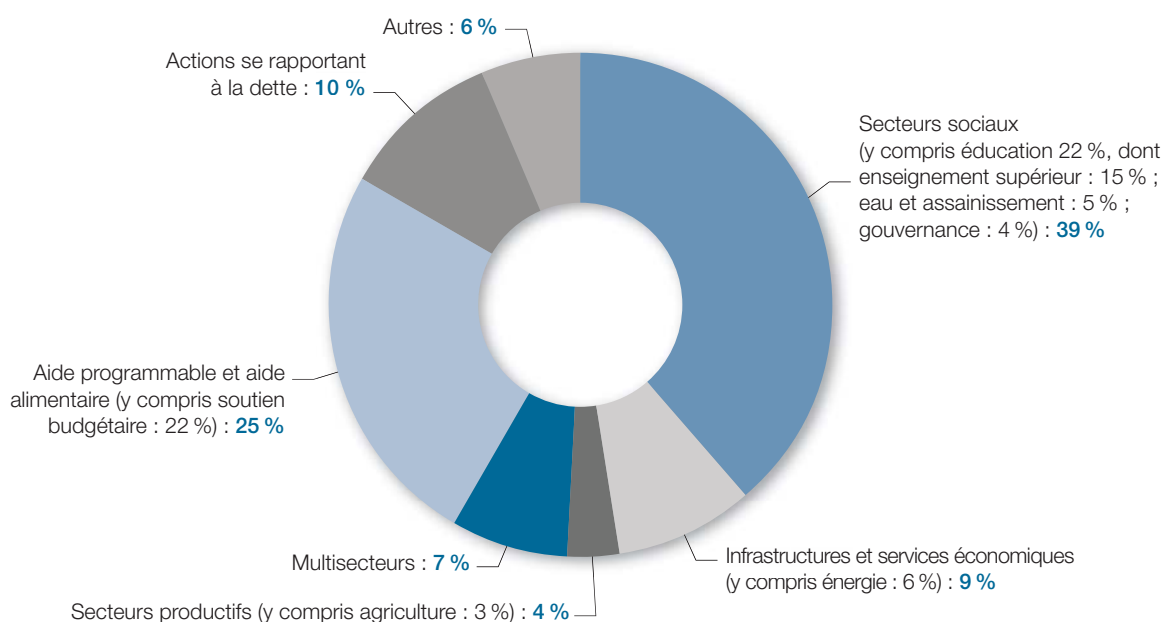
Ainsi, l'AFD est autorisée à octroyer des prêts aux PPP qui bénéficient d'un programme du FMI et dont le risque de surendettement est jugé modéré. Aujourd'hui, il n'est ainsi pas possible d'octroyer des prêts souverains à près de la moitié des PPP.

En 2012, à l'exception du Ghana et du Sénégal pour lesquels le volume des prêts octroyés dépassait celui des dons (respectivement 35 millions d'euros et 152 millions d'euros), l'APD destinée aux PPP prenait très majoritairement la forme de dons (60 % de l'aide brute). En outre, six PPP font partie des 20 premiers bénéficiaires des dons français (hors annulations de dette) : Sénégal 7^e, Madagascar 9^e, Niger 13^e, Burkina Faso 15^e, Guinée 19^e et Bénin 20^e. Enfin, la plupart des PPP ont déjà bénéficié de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTTE), ce qui explique la moindre importance des annulations et rééchelonnement de dette dans l'APD à destination ces pays.

La France est le deuxième donateur bilatéral et le quatrième bailleur des PPP en volume (903 millions d'euros), derrière la Banque mondiale (2 milliards d'euros), les États-Unis (1,3 milliard d'euros) et l'Union européenne (1,2 milliard d'euros). À titre de comparaison, les volumes d'aide du Royaume-Uni et du Japon représentent respectivement 335 millions d'euros et 450 millions d'euros dans ces pays.

L'effort français pour les PPP a porté principalement sur les secteurs sociaux (39 % de l'APD bilatérale brute aux PPP). La France a également apporté un soutien budgétaire important à ces 17 pays prioritaires (22 %) et contribué à l'amélioration de leurs infrastructures (9 %).

Figure 8 : Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les PPP (2012)



ENCADRÉ 27

Les documents cadres de partenariat

Les documents cadres de partenariat (DCP) ont été conçus comme un outil essentiel de pilotage géographique de l'aide au développement française. Ils permettent de définir les orientations pluriannuelles de notre coopération bilatérale, en concertation avec nos partenaires. Ils sont assortis d'une annexe financière indicative.

Alors que la première génération de DCP (2005-2010) concernait 39 pays, il a été décidé de réserver désormais l'exercice prioritairement aux PPP. Dans les autres pays, l'élaboration d'un DCP est facultative au vu du volume de notre aide et des perspectives de la relation bilatérale.

Les lignes directrices des DCP, revues en novembre 2012 par le MAEDI, conformément à la décision du cosecrétariat du CICID, mettent l'accent sur le développement durable et la mesure des résultats. Les DCP sont en outre désormais en phase avec la stratégie de développement du pays partenaire.

A ce jour, huit DCP sont en cours avec les pays pauvres prioritaires suivants : Mauritanie (2013-2015), Burundi (2013-2015), Ghana (2013-2016), Comores (2013-2014), Sénégal (2013-2017), Niger (2013-2015), Burkina Faso (2013-2015) et Bénin (2014-2016).

En 2012, la France a pris la décision de privilégier désormais une approche coordonnée au niveau de l'Union européenne : la programmation conjointe. C'est pourquoi il n'est pas prévu de signer de DCP avec les pays pauvres prioritaires engagés dans un tel exercice de programmation conjointe européenne : Mali, République centrafricaine, Tchad et Togo. À l'exception de la Centrafrique où les travaux sont suspendus en raison de la crise, ces pays préparent avec la Commission européenne et les États membres présents sur place un document de programmation unique au sein duquel s'insérera notre aide bilatérale.

Les DCP sont consultables sur le site internet du ministère des Affaires étrangères et du Développement international²².

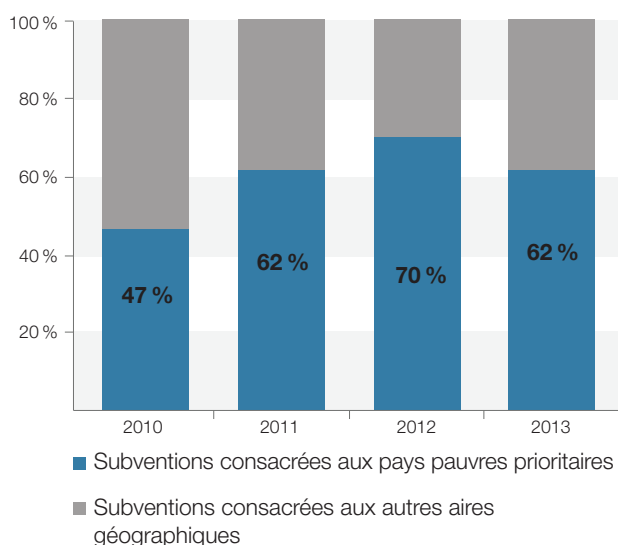
22 - http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement-1060/les-principes-de-l-aide-francaise/article/transparence-de-l-aide#sommaire_3

2.2.2.2 Financements en provenance de l'AFD

La part des subventions (aide projet et ABG) consacrée par l'AFD aux pays pauvres prioritaires s'est élevée respectivement à 70 % et 62 % en 2012 et 2013, en progression par rapport à la période 2010-2011.

Au sein du groupe des pays pauvres prioritaires, la part spécifiquement destinée aux pays sahéliens s'est stabilisée à 58 % en 2012 et 2013 (à comparer avec des proportions de 62 % et 49 % en 2010 et 2011).

Figure 9 : Part des subventions transitant par l'AFD consacrée aux pays pauvres prioritaires



2.2.3 Pays méditerranéens

2.2.3.1 Panorama de notre aide en 2012 et 2013

Depuis le lancement du Partenariat de Deauville en 2011 lors de la présidence française du G8, la France s'est fixé un haut niveau d'ambition dans le soutien aux pays arabes en transition, notamment à travers la promotion de l'État de droit et du soutien d'une croissance économique inclusive grâce à une série d'actions aux niveaux multilatéral, européen et bilatéral.

Depuis son lancement, le partenariat a ainsi permis l'extension du mandat de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) aux pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, la constitution d'une plateforme de coordination des institutions financières multilatérales internationales, l'intervention du FMI au Maroc, en Jordanie et en Tunisie pour assurer la stabilité financière, mais aussi la mobilisation des membres du partenariat autour de priorités d'actions telles que le recouvrement des avoirs volés, la transparence, la lutte contre la corruption et le développement des PME.

Au niveau européen, la France a appuyé la mobilisation accrue de l'Union européenne dans la région à travers l'ensemble de ses instruments, au premier rang desquels figure l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP).

Enfin, en raison de ses liens privilégiés avec les pays des rives sud et est de la Méditerranée, la France s'est mobilisée au niveau bilatéral puisqu'en juillet 2013, près de 2,3 milliards d'euros de financements cumulés sur la période 2011-2013 ont été octroyés aux quatre principaux pays en transition (Maroc, Tunisie, Égypte, Jordanie) à travers les prêts concessionnels de l'AFD et de la Réserve pays émergents (RPE). Cette mobilisation permettra à la France de tenir les engagements de 2,7 milliards d'euros sur 2011-2013 qu'elle avait annoncés en 2011.

En 2012 et 2013, 15 % de l'APD bilatérale nette de la France a été allouée aux pays de la Méditerranée. En 2013, 11 % de l'effort financier de l'État en faveur du développement a été destiné aux pays méditerranéens alors que ce ratio n'était que de 9 % en 2012.

Tableau 10 : Principaux chiffres d'aide publique au développement pour les pays méditerranéens

	2012	2013	Cible DCCD
Part dans l'aide bilatérale nette totale de la France	15 %	15 %	-
Part de l'effort financier de l'État alloué aux pays méditerranéens	9 %	11 %	≥ 20 %

Source : OCDE et DG Trésor

La France progresse vers son objectif de consacrer 20 % de l'effort financier à ces pays – cet objectif restant applicable avant le CICID du 31 juillet 2013 et donc aux flux de 2013. Cette amélioration est principalement due à la progression des subventions et du coût pour l'État des prêts RPE.

Ces pays ont par ailleurs bénéficié d'une forte proportion d'aide projet (64 % de l'APD bilatérale brute) et de frais d'écolage (21 %). Cette aide prend principalement la forme de prêts (62 % de l'APD bilatérale brute en 2012).

Les pays méditerranéens bénéficient principalement d'une aide sous forme de prêts (62 % de l'APD bilatérale brute en 2012). Les dons, qui représentent eux 35 % de l'APD bilatérale, sont principalement composés de bourses pour l'enseignement et d'écolages visant à renforcer le capital humain de ces pays.

Parmi les 20 premiers bénéficiaires de l'APD bilatérale nette française figurent quatre pays méditerranéens : le Maroc (3^e), la Tunisie (6^e), l'Égypte (7^e) et la Jordanie (10^e).

Le rang de la France en matière d'APD dans cette région démontre l'importance que la France accorde au partenariat méditerranéen : la France est le troisième bailleur de la région (1,3 milliard d'euros en 2012), derrière l'UE (5,4 milliards d'euros) et les États-Unis (1,4 milliards d'euros), mais devant l'Allemagne (736 millions d'euros) et le Japon (655 millions d'euros).

Tableau 11 : Répartition par instrument de l'aide bilatérale brute accordée aux pays méditerranéens en 2012

Soutien budgétaire	2 %
Interventions de type projet	64 %
Experts et autres formes d'assistance technique	7 %
Bourses et autres frais d'étude dans les pays donateurs	22 %
Allègement de la dette	2 %
Autres	3 %

Source : OCDE et DG Trésor

Tableau 12 : Répartition par type de financement de l'aide bilatérale brute accordée aux pays méditerranéens en 2012

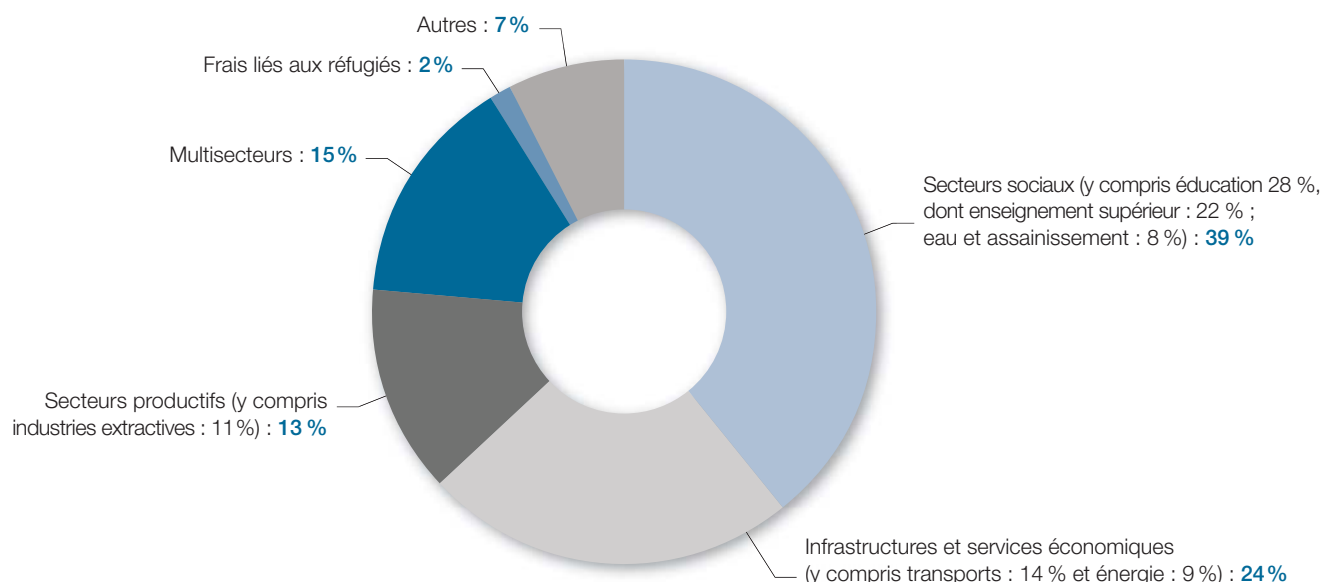
Dons, hors annulations de dette	36 %
Prêts, hors rééchelonnements de dette	62 %
Annulations et rééchelonnements de dette	2 %

Source : DG Trésor

Tableau 13 : Principaux bailleurs de fonds des pays méditerranéens en 2012 (en APD bilatérale brute)

1 ^{er} : Union européenne	5,4 milliards d'euros
2 ^e : États-Unis	1,4 milliard d'euros
3 ^e : France	1,3 milliard d'euros
4 ^e : Allemagne	736 millions d'euros
5 ^e : Japon	655 millions d'euros

Figure 10 : Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays méditerranéens (2012)



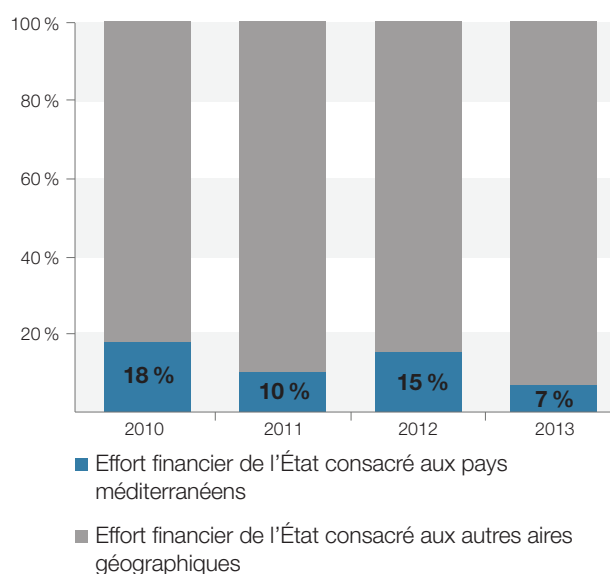
La répartition sectorielle de l'APD française en Méditerranée fait ressortir statistiquement une prédominance des secteurs sociaux (39 %), due en grande partie aux frais d'écolage (22 %). Par ailleurs, la France est particulièrement présente dans le soutien aux infrastructures et aux services économiques, notamment dans le secteur du transport (14 %) et de l'énergie (9 %). Le secteur des industries extractives a concentré 11 % de l'APD française aux pays de la Méditerranée.

2.2.3.2 Financements en provenance de l'AFD

Les autorisations d'engagement de l'AFD dans la zone Méditerranée ont représenté près de 1,9 milliard d'euros sur le *biennium* (1,2 milliard d'euros en 2012 et plus de 700 millions d'euros en 2013), en baisse de 12 % par rapport à la période précédente (environ 2,2 milliards d'euros). Cette sensible baisse reflète les difficultés à maintenir l'activité dans une région dont plusieurs États traversent des périodes de transition mouvementées.

En 2012 et 2013, l'effort financier de l'État transitant par l'AFD en faveur des pays du pourtour méditerranéen a représenté respectivement 15 % et 7 % de l'effort financier total de l'AFD – contre 18 % en 2010 et 10 % en 2011). Il est également rappelé que les limites prudentielles de l'AFD la conduisent à modérer son activité souveraine, principalement au Maroc et en Tunisie.

Figure 11 : Part de l'effort financier de l'État transitant par l'AFD consacrée aux pays méditerranéens



2.2.4 Pays émergents

2.2.4.1 Panorama de notre aide en 2012 et 2013

La coopération au développement avec les pays émergents²³ poursuit deux objectifs fondamentaux :

- une évolution vers un modèle de croissance plus sobre (notamment en carbone) et plus équitable par la convergence vers les bonnes pratiques internationales ;
- une implication accrue dans l'aide aux pays les plus pauvres.

À cet effet, depuis 2011, le mandat de l'AFD dans ces pays est centré sur la promotion d'une « croissance verte et solidaire ».

La France est présente dans ces pays par l'intermédiaire d'expertises technique et financière et en appuyant le développement de projets financés par des prêts peu ou pas bonifiés (c'est-à-dire avec un coût moindre pour l'État), à moyen ou à long terme.

La part de l'effort financier en faveur de ces pays a faiblement augmenté entre 2012 et 2013 (de 1 à 3 %) permettant à la France de continuer à respecter largement son objectif de ne pas allouer plus de 10 % de son effort financier à ces pays.

En 2012, 17 % de l'APD bilatérale nette française a été allouée aux pays émergents. Cette part a triplé par rapport à 2008 sous l'effet de la progression des prêts, faiblement concessionnels mais de volumes élevés, octroyés au Mexique, à l'Inde, à la Colombie, au Brésil et à la Chine. En effet, contrairement aux zones prioritaires, les pays émergents profitent essentiellement de prêts (78 % de l'APD brute qui leur est consacrée en 2012), contre une faible partie de dons programmables, principalement composés d'écolages, de bourses et d'assistance technique.

Tableau 14 : Principaux chiffres de l'aide publique au développement pour les pays émergents

	2012	2013	Cible DCCD
Part dans l'aide bilatérale nette totale de la France	17 %	13 %	-
Part de l'effort financier de l'État alloué aux pays émergents	1 %	3 %	<10 %

Source : OCDE et DG Trésor (2014)

Tableau 15 : Répartition par type de financement de l'aide bilatérale brute accordée aux pays émergents en 2012

Dons, hors annulations de dette	22 %
Prêts, hors rééchelonnements de dette	78 %
Annulations et rééchelonnements de dette	0 %

Source : OCDE

Tableau 16 : Répartition par instrument de l'aide bilatérale brute accordée aux pays émergents en 2012

Soutien budgétaire	0 %
Interventions de type projet	79 %
Experts et autres formes d'assistance technique	5 %
Bourses et autres frais d'étude dans les pays donateurs	14 %
Allégement de la dette	0 %
Autres	2 %

Source : OCDE (2014)

23 - Chine, Inde, Brésil, Thaïlande, Pakistan, Indonésie, Colombie, Kazakhstan, Mexique, Ouzbékistan, Philippines, Sri Lanka, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie.

En 2012, la dynamique de prêts aux pays émergents s'est traduite par des flux nets importants au Brésil (627 millions d'euros) et en Chine (96 millions d'euros). Ainsi, sur les 20 principaux bénéficiaires de l'APD bilatérale nette française en 2012, figurent quatre pays émergents : le Brésil (2^e, 667 millions d'euros), la Chine (4^e, 246 millions d'euros), la Colombie (11^e, 98 millions d'euros) et le Mexique (20^e, 64 millions d'euros).

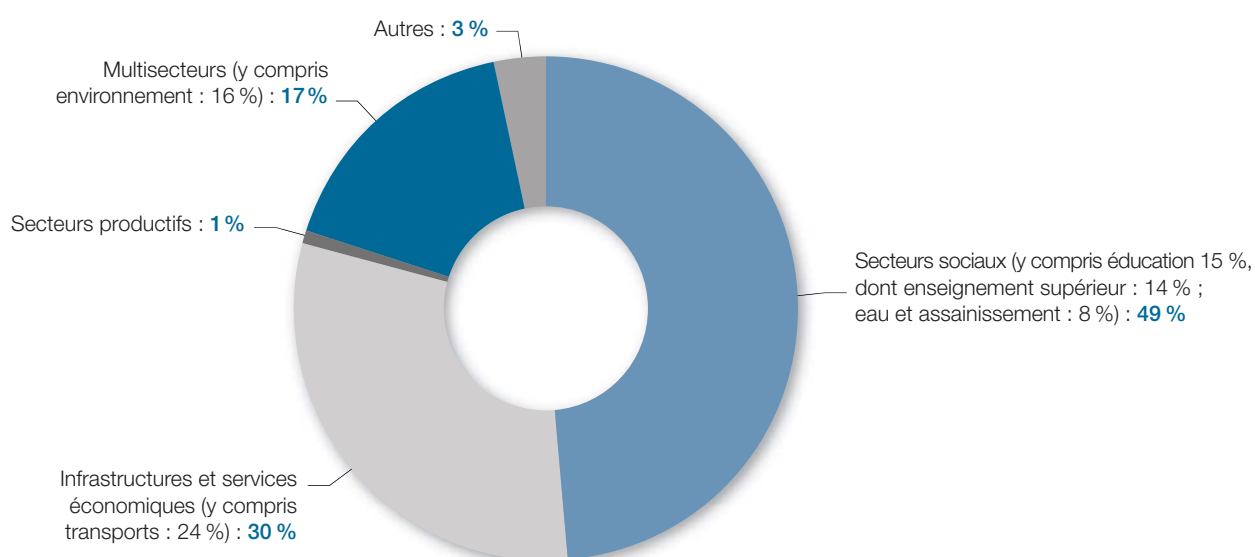
Si l'on compare l'activité des membres du CAD de l'OCDE et des bailleurs internationaux dans cette zone, la France se place en 5^e position (1,3 milliard d'euros), derrière l'Allemagne (2^e avec près de 1,7 milliard d'euros), mais devant le Royaume-Uni (7^e avec environ 800 millions d'euros).

La répartition sectorielle de l'aide française aux pays émergents reflète l'objectif de promotion d'une croissance verte et inclusive, avec une intervention axée tant sur les secteurs sociaux (enseignement supérieur 14%, eau et assainissement 8%) que sur le développement des infrastructures de transports (24%) pour désenclaver les populations et sur la protection de l'environnement (16%).

Tableau 17 : Principaux bailleurs de fonds des pays émergents en 2012 (en APD bilatérale brute)

1 ^{er} : Japon	3,9 milliards d'euros
2 ^e : Allemagne	1,68 milliard d'euros
3 ^e : États-Unis	1,67 milliard d'euros
4 ^e : Banque mondiale	1,32 milliard d'euros
5 ^e : France	1,28 milliard d'euros

Figure 12 : Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays émergents (2012)

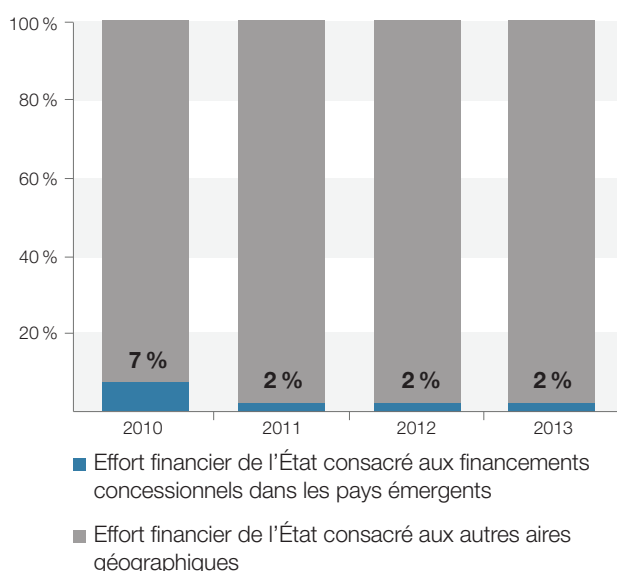


2.2.4.2 Financements en provenance de l'AFD

Durant le *biennium* 2012-2013, les autorisations de nouveaux concours dans les pays émergents s'élèvent à 3,3 milliards d'euros²⁴ (1,5 milliard d'euros en 2012 et 1,8 milliard d'euros en 2013), en hausse de 33 %. Les pays d'Amérique latine représentent 1,8 milliard d'euros et ceux d'Asie 1,5 milliard d'euros. La progression des prêts souverains (+66 % par rapport au *biennium* précédent) explique largement cette évolution, alors que les prêts non souverains ralentissent (-13 %).

Tandis que les autorisations de financements dans les pays émergents continuent d'augmenter, la part de l'effort financier de l'État transitant par l'AFD qui leur a été consacrée s'est stabilisée à 2 % en 2012 et 2013 (après avoir nettement baissé, passant de 7 % à 2 % entre 2010 et 2011).

Figure 13 : Part de l'effort financier de l'État transitant par l'AFD consacrée aux pays émergents



2.2.5 Pays en crise ou en sortie de crise

2.2.5.1 Panorama de notre aide en 2012 et 2013

La coopération en faveur de ces pays a pour objectif d'améliorer le développement des approches préventives, d'éviter des ruptures dans le processus d'assistance et de développement et ainsi de favoriser un continuum entre les phases d'urgence, de reconstruction et de développement. Huit pays figurent dans la liste indicative des pays en crise ou en sortie de crise : Afghanistan, Birmanie, Haïti, Soudan, Soudan du Sud, Yémen, Irak et Territoires palestiniens.

Il convient de souligner que cette liste des pays en crise est sujette à des évolutions régulières. Par ailleurs, elle ne signifie en rien que la France ne réagira pas à des urgences liées à des crises dans d'autres zones qui l'exigeraient. En 2012 et 2013, la France a notamment été mobilisée pour deux de ces pays pauvres prioritaires (PPP) qui ont été confrontés à des crises majeures : le Mali et la République centrafricaine (voir point 2.2.6 ci-dessous).

La part des subventions accordées aux pays en crise s'est élevée à 16 % en 2012 et 15 % en 2013. Les pays en crise ont bénéficié de 3 % de l'APD bilatérale française en 2012. La structure de l'APD allouée à ces pays est composée quasi exclusivement de dons (98 %) et prend principalement la forme d'aide projet (47 %), d'aide budgétaire (19 %) et d'assistance technique (18 %).

Tableau 18 : Principaux chiffres d'aide publique au développement pour les pays en crise

	2012	2013	Cible DCCD
Part dans l'aide bilatérale nette totale de la France	3 %	12 %	-
Part des subventions allouées aux pays en crise	16 %	15 %	10 %

Source : OCDE et DG Trésor

24 - Ce volume d'autorisations ne comprend pas les sous-participations de l'AFD à Proparco.

Tableau 19 : Répartition par instrument de l'aide bilatérale brute accordée aux pays en crise en 2012

Soutien budgétaire	19 %
Interventions de type projet	47 %
Experts et autres formes d'assistance technique	18 %
Bourses et autres frais d'étude dans les pays donateurs	6 %
Allègement de la dette	2 %
Autres	8 %

Source : OCDE

Tableau 20 : Répartition par type de financement de l'aide bilatérale brute accordée aux pays en crise en 2012

Dons, hors annulations de dette	98 %
Prêts, hors rééchelonnements de dette	0 %
Annulations et rééchelonnements de dette	2 %

Source : OCDE

Tableau 21 : Principaux bailleurs de fonds des pays en crise en 2012 (en APD bilatérale brute)

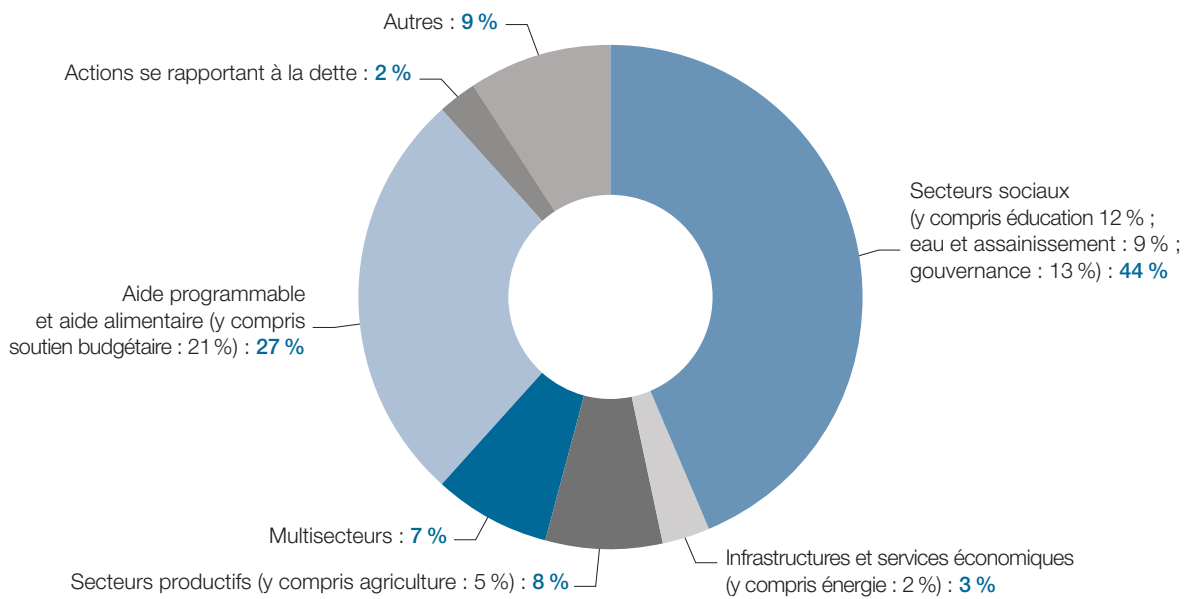
1 ^{er} : États-Unis	3,9 milliards d'euros
2 ^e : Japon	1,3 milliard d'euros
3 ^e : Union européenne	892 millions d'euros
4 ^e : Royaume-Uni	694 millions d'euros
13 ^e : France	196 millions d'euros

Si seul Haïti figure parmi les vingt premiers bénéficiaires de l'APD bilatérale française en 2012 (classé 16^e avec 73 millions d'euros), trois pays en crise figurent dans la liste des quinze premiers bénéficiaires des dons (hors dette) français : Territoires palestiniens (11^e), Haïti (10^e) et Afghanistan (14^e).

Sur sa liste de pays en crise, la France n'est que le 13^e donateur international. La présence dans cette liste de l'Afghanistan, premier bénéficiaire mondial de l'aide, et des Territoires palestiniens, 15^e bénéficiaire, dilue l'effort de la France qui intervient avec des instruments très concessionnels dans ces pays, conformément à sa stratégie.

En termes de répartition sectorielle, les priorités vont aux secteurs sociaux (44 %) et au renforcement de la gouvernance (13 %). La France intervient également sous forme d'appui au secteur agricole (5 %) et d'aide alimentaire (6 %).

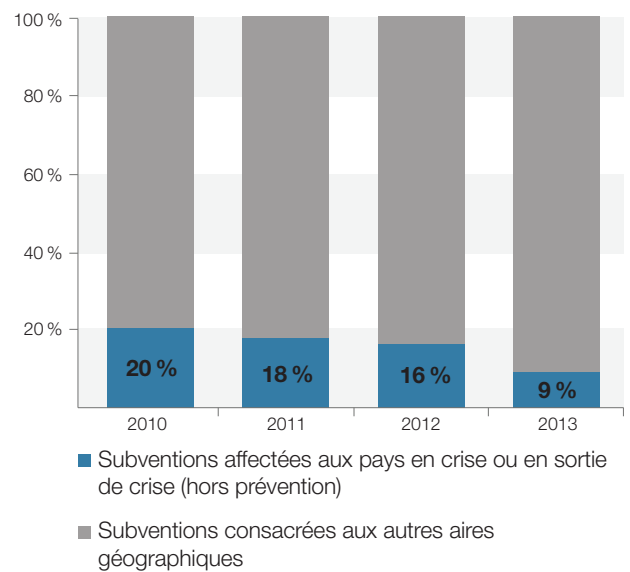
Figure 14 : Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays en crise (2012)



2.2.5.2 Financements en provenance de l'AFD

La part des subventions (aide projet et ABG) consacrée par l'AFD aux pays en crise a représenté 16 % en 2012 et 9 % en 2013, confirmant ainsi une diminution par rapport au niveau observé sur le *biennium* précédent (20 % en 2010, 18 % en 2011). L'AFD a cependant mené des actions d'urgence dans d'autres pays traversant des situations de crise, mais ne figurant pas explicitement dans la liste en vigueur, tels que la Syrie. L'AFD s'investit aujourd'hui fortement dans ce domaine et prépare une stratégie d'intervention en faveur des États fragiles, en crise et en sortie de crise.

Figure 15 : Part des subventions transitant par l'AFD consacrée aux pays en crise



2.2.6 L'engagement de la France au Mali et en République centrafricaine

2.2.6.1 L'engagement de la France au Mali

À la suite du coup d'État du 22 mars 2012 et en raison de la dégradation des conditions de sécurité sur le terrain, la coopération internationale au Mali ainsi que l'essentiel de la coopération française avaient été suspendues, à l'exception de l'aide humanitaire d'urgence et des projets bénéficiant directement aux populations dans le Sud du pays. La France a été l'un des premiers bailleurs à annoncer la reprise de son aide bilatérale au Mali dès le 18 février 2013, à l'occasion de la visite du ministre délégué au Développement de l'époque. Lors de la conférence de Bruxelles du 15 mai 2013, elle s'est engagée, par la voix du président de la République, à fournir un effort de 280 millions d'euros²⁵ pour la période 2013-14, devenant ainsi le premier bailleur bilatéral du Mali. Quelque 200 millions d'euros sont déjà engagés et 55 millions d'euros versés.

La nécessité de proposer une réponse aux besoins à court terme de ce pays, qui compte parmi les plus pauvres du monde²⁶, a conduit la France à reprendre les projets qui pouvaient donner des résultats rapides et visibles en positionnant son aide sur cinq grands secteurs, en accord avec les priorités définies dans le Plan pour la relance durable au Mali (PRED) présenté à la conférence de Bruxelles.

Infrastructures d'eau et d'énergie (85 millions d'euros, 30 % de nos engagements)

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, les interventions ont repris très rapidement car les besoins et les acteurs sont restés identiques. Parmi les projets relancés figurent entre autres le projet d'appui au développement urbain de Bamako (avec de nouvelles composantes de gestion des déchets solides et d'assainissement), ou encore le grand projet de station de production d'eau potable de Kabala, à Bamako, cofinancée par l'AFD, la BEI, l'UE, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

Malgré son retrait du secteur de l'énergie malien en 2004-2005 à la suite de l'échec de la privatisation de la société Énergie du Mali, la France est intervenue en 2013 compte tenu de l'urgence dans laquelle se trouvait le secteur après la crise. Via l'affectation d'une aide budgétaire de 10 millions d'euros, la France a notamment contribué à l'apurement des arriérés d'Énergie du Mali vis-à-vis de ses fournisseurs. Elle a également soutenu le rétablissement de l'électricité dans les villes secondaires du nord (700 000 euros).

Renforcement des capacités humaines et sociales (53 millions d'euros, 20 % de nos engagements)

Outre une aide d'urgence au retour des enseignants dans le nord du pays (150 000 euros), le service de coopération appuie la recherche en réseau (1,9 million d'euros jusqu'en 2015), la francophonie (950 000 euros jusqu'en 2016), la scolarisation en milieu rural (600 000 euros) et les échanges universitaires (1,3 million d'euros par an de bourses). De son côté l'AFD a financé des projets dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle à hauteur de 27 millions d'euros, finançant en particulier la réhabilitation de collèges et de lycées.

En matière de santé, les engagements de l'AFD en 2013 s'élèvent à 18 millions d'euros. Ils concernent surtout un programme d'appui à la recherche sur le paludisme (2 millions d'euros) et des interventions dans le nord du pays, comme le projet de réponses aux besoins d'urgence de santé dans la région via une facilité d'ONG (8 millions d'euros de 2014 à 2016) et le programme d'appui au développement sanitaire et social de la région de Mopti (8 millions d'euros).

Agriculture, développement rural, aide alimentaire (40 millions d'euros, 15 % de nos engagements)

Afin de prévenir la dégradation de la situation alimentaire, la France a mobilisé en 2013 tous ses instruments disponibles :

- aide alimentaire (4,2 millions d'euros) ;
- programmes d'urgence via le CICR, le Programme alimentaire mondial (PAM) ou des ONG (1 million d'euros) ;
- affectation d'un tiers de l'aide budgétaire à la reconstitution du stock de sécurité alimentaire (5 millions d'euros) ;

25 - AFD, DG Trésor et MAE (FSP, programme spécial migrations et développement des actions de sortie de crise et d'aide alimentaire).

26 - Selon le PNUD (2011), le Mali est au 175^e rang mondial sur 187. Selon la Banque mondiale (2011), son revenu par habitant est estimé à 610 dollars par an.

- ligne de crédit à la Banque nationale de développement agricole dédiée au financement des PME agricoles (5 millions d'euros).

En parallèle, la France renforce son action de plus long terme en faveur du développement rural. L'AFD a ainsi déjà redémarré deux grands projets pour le renforcement de la filière coton (12,4 millions d'euros) et le développement de la zone Office du Niger (15 millions d'euros).

Gouvernance démocratique (33 millions d'euros, 12 % de nos engagements)

La stabilisation durable du pays impose un renforcement des institutions publiques et de l'administration ainsi que la mise en œuvre de réformes en matière de gestion des finances publiques, de transparence et de lutte contre la corruption. En outre, le renforcement des institutions publiques doit s'accompagner d'un approfondissement de la déconcentration et de la décentralisation.

Les financements français se concentrent sur :

- la refondation des institutions publiques (2 millions d'euros) ;
- la réconciliation (150 000 euros) ;
- la gestion des finances publiques (remise en état du serveur des douanes – 1,4 million d'euros) ;
- la gouvernance urbaine et le renforcement de la fiscalité locale (370 000 euros) ;
- l'appui au développement local (30 millions d'euros) ;
- le soutien à la mobilisation des ressources de la diaspora et des migrants (5,6 millions d'euros).

La coopération de sécurité et de défense a également repris en 2013 (4,5 millions d'euros par an). Par ailleurs, la coopération décentralisée est enfin active et les partenariats entre les collectivités locales maliennes et françaises sont encouragés (150 jumelages et 1 million d'euros de cofinancement).

Secteur productif (13 millions d'euros, 5 % de nos engagements)

En ce qui concerne le secteur productif, les décisions majeures de l'AFD concernent la relance de l'appui de la France au renforcement des PME (7,4 millions d'euros pour 2015-2017) et la mise en place d'un mécanisme de garanties bancaires (Accompagnement du risque de financement de l'investissement

privé en zone d'intervention de l'AFD – ARIZ) en soutien aux projets d'entreprises souhaitant recapitaliser voire financer leur fonds de roulement (5 millions d'euros).

Parmi les projets et les programmes décrits ci-dessus, beaucoup concernent le nord du Mali, région la plus touchée par les affrontements de 2012. Dans cette région, la France soutient aussi le retour de l'administration et des services de base via des projets de réhabilitation des infrastructures à hauteur de 930 000 euros. La France soutient également la restauration des manuscrits de Tombouctou à hauteur de 25 000 euros.

En plus des projets, une aide budgétaire substantielle de 15 millions d'euros a été versée au Trésor malien en 2013.

Pour la période 2015-2018, la programmation conjointe européenne, qui doit aboutir à une stratégie d'aide unique pour la Commission européenne et les États membres présents, devrait offrir à la France l'opportunité de concentrer davantage son aide en la repositionnant ou la confortant sur des sous-secteurs ou des territoires ciblés.

2.2.6.2 Les principaux axes de notre politique de coopération au développement en République Centrafricaine

La crise de début 2013 en République Centrafricaine a conduit la France à suspendre l'essentiel de ses programmes de développement et à réduire provisoirement son dispositif de coopération. L'intervention militaire française de décembre 2013 dans le cadre des Nations unies, puis l'arrivée au pouvoir, fin janvier 2014, d'un gouvernement de transition dirigé par Mme Samba Panza ont amené la France, en liaison avec l'Union européenne, à bâtir en urgence un programme d'appui à la transition politique et de remobilisation de la communauté internationale en faveur de la Centrafrique, en ligne avec les résolutions des Nations unies. Parmi celles-ci, la résolution 2149 crée la Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation en Centrafrique (MINUSCA), qui prévoit le déploiement de 12 000 Casques bleus au 15 septembre 2014.

L'aide française à la stabilisation et au redressement de la Centrafrique est cohérente avec les priorités du nouveau gouvernement centrafricain de transition :

- la sécurité ;
- l'aide humanitaire ;
- l'appui au processus politique de transition et de restauration de l'État de droit ;
- la remise en marche de l'administration et de l'économie.

La France a annoncé lors de la conférence humanitaire pour la Centrafrique qui s'est tenue à Bruxelles le 20 janvier 2014 une aide de l'ordre de 35 millions d'euros pour 2014 (aide humanitaire et aide au développement).

Compte tenu du caractère multiforme de la crise, la stratégie française de coopération au développement en Centrafrique se déploie selon quatre axes :

- poursuite de notre aide humanitaire d'urgence, en particulier dans les secteurs de la sécurité alimentaire et des services sociaux (santé, éducation), via les organismes des Nations unies et les ONG (10 millions d'euros) ;
- relance dans le secteur économique et social : l'AFD a prévu des actions nouvelles pour un montant total de 25 millions d'euros (dont 14 millions d'euros en 2014), avec des actions à décaissement rapide dans un premier temps, se déployant dans les secteurs de l'agrodéveloppement, de la santé, de l'éducation et du travail des jeunes. L'essentiel de ces actions est mis en œuvre via les ONG et les acteurs locaux ;
- appui à la consolidation du processus démocratique et au rétablissement de l'État de droit : contribution au démarrage de l'Autorité nationale des élections, aide au rétablissement de la chaîne pénale, appui aux médias et à la société civile (1,5 million d'euros) ;
- appui à l'administration pour le rétablissement de l'autorité de l'État et la remise en marche des fonctions fondamentales du gouvernement, notamment à travers la mise en place d'un plan d'urgence d'appui aux finances publiques (500 000 euros) et une aide budgétaire (10 millions d'euros).

Pour apporter une aide pérenne à la hauteur des besoins liant l'assistance humanitaire d'urgence à la relance des facteurs du développement, la France a également proposé la création d'un fonds multibailleurs pour la Centrafrique, qui sera porté conjointement avec la Commission européenne et l'Allemagne. Il visera à consolider l'accès des populations aux services essentiels et à accompagner la phase de reconstruction.

L'action de la France s'est également traduite par des actions de plaidoyer auprès de la communauté internationale pour le maintien de la mobilisation en faveur de la Centrafrique et le retour des grands bailleurs internationaux (FMI, Banque mondiale, BAfD...).

Les actions françaises d'aide d'urgence et d'appui à la relance du développement, en lien avec les nouvelles autorités centrafricaines de transition et en synergie avec nos principaux partenaires, ont été plus particulièrement évoquées lors de la visite conjointe à Bangui du ministre délégué en charge du Développement, de son homologue allemand et du commissaire européen au Développement en mars 2014. La nécessité d'une mobilisation accrue de la communauté internationale en faveur de la Centrafrique, et notamment des États membres de l'UE – en particulier à travers le projet de fonds multibailleurs européen pour la Centrafrique – a été soulignée par Annick Girardin, secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie, lors du Conseil affaires étrangères du 19 mai 2014.

Chapitre 2.3

CONCOURIR À L'INFLUENCE DE LA FRANCE

2.3.1 L'influence économique

La diplomatie économique vise à améliorer les relations économiques, commerciales et financières de la France avec tous ses partenaires, en adaptant sa stratégie aux besoins, au potentiel et à l'état de ses relations avec chacun. Elle constitue la contribution du réseau international français au redressement économique du pays, priorité que tous les ministères doivent appliquer. Dans ce contexte, le gouvernement a souhaité développer le rôle de l'AFD en matière d'influence économique.

Le CICID de juillet 2013 précise que la politique de développement concourt au rayonnement culturel, diplomatique et économique de la France, suivant le principe de partenariats différenciés avec les pays partenaires, fondés sur le niveau de revenu et la proximité géographique, culturelle et linguistique avec la France. En outre, il réaffirme que l'aide publique française au développement est déliée.

Dans cette perspective, l'AFD s'est engagée dans une démarche visant à inscrire ses activités en synergie avec l'influence économique française, avec toutefois, en termes d'impacts à attendre, les limites qui sont celles de son modèle financier, de sa gouvernance, de ses mandats et des moyens dont elle dispose. Il s'agit de rechercher, dans le respect de son mandat au service de la solidarité, des priorités et des besoins de ses pays partenaires, les moyens de conjuguer le soutien à des projets de développement et la création d'un écosystème favorable aux intérêts français.

Les principales orientations de cette démarche sont les suivantes :

- tenir compte, pour le choix des secteurs prioritaires d'intervention de l'AFD, des besoins des pays partenaires et des domaines d'activité dans lesquels il existe une offre française de qualité et compétitive. Le niveau de priorité entre l'objectif de promotion du développement durable du pays bénéficiaire d'une part, et l'objectif de prise en compte des intérêts français d'autre part, dépendra du type de mandat qu'y exerce l'AFD. Cette inflexion doit être conciliée avec les recommandations fixées par l'Agenda de Paris sur l'efficacité de l'aide et l'objectif de parvenir à une programmation conjointe entre Commission européenne et États membres ;

- mettre en place un instrument dédié à la projection de l'expertise française à l'international, publique comme privée, afin de répondre à la demande spécifique de mise en relation avec l'expertise française qui existe chez les partenaires du groupe AFD, notamment dans les pays émergents. Le Fonds d'expertise technique (FEXTE) destiné aux pays à revenu intermédiaire – avec une priorité pour les pays à croissance rapide et les émergents – a été doté de 20 millions d'euros ;
- afin de lutter contre les pratiques de dumping de toutes sortes, renforcer les clauses environnementales et sociales dans les dossiers-types d'appel d'offres que l'AFD suggère aux maîtres d'ouvrage s'agissant de travaux à risque environnemental et social élevé. Toutefois, pour être efficace, un tel dispositif doit procéder d'un mouvement global des bailleurs. Il doit également veiller à limiter le risque d'éviction des entreprises locales ;
- l'AFD a un rôle à jouer pour accompagner les entreprises qui s'engagent dans une démarche d'économie inclusive. Une réflexion sur une palette complète d'outils d'interventions financiers et humains en faveur de l'économie sociale a été lancée, associant Proparco et l'AFD. Axée sur un objectif d'appui à des demandes socialement innovantes et inclusives, cette approche prometteuse, à l'intersection de la diplomatie économique et du développement, pourra bénéficier aux entreprises françaises proactives sur ce sujet.

Par ailleurs, ces orientations ont confirmé l'importance d'une interface positive avec les ministères de tutelles, les partenaires institutionnels et les entreprises :

- création au sein de l'AFD d'une division des relations avec les acteurs économiques dans l'optique d'orienter les entreprises et d'appuyer les agences sur le sujet ;
- participation des agences de l'AFD au dialogue économique auprès des ambassades et des services économiques. Il s'agit de rechercher les meilleures synergies avec les différentes composantes du dispositif public français à l'international, dans le respect du mandat de l'agence, et sous réserve du respect des règles juridiques en matière de confidentialité des informations bancaires et des appels d'offre, de prévention des risques de délit d'initié ou de fuite d'informations et de leurs conséquences pénales et civiles ;
- intensification du dialogue de l'AFD avec les entreprises, à tous les niveaux, initié au cours des dernières années. Il s'agit

d'échanger sur la situation des secteurs économiques, de structurer les perspectives d'intervention, de développer là où cela est possible des partenariats stratégiques, dans le respect des obligations légales et réglementaires précédemment citées qui s'imposent à l'agence.

2.3.2 La diplomatie culturelle

2.3.2.1 L'action culturelle extérieure de la France

Promouvoir la diversité culturelle

Le réseau de coopération et d'action culturelle, constitué notamment des Instituts français et des Alliances françaises, organise chaque année plus de 26 000 manifestations culturelles dans plus de 150 pays et soutient plus de 12 000 artistes à l'étranger.

Depuis sa création en 2010, l'Institut français (IF)²⁷ s'est imposé comme un opérateur pivot de l'action culturelle extérieure de la France, un outil de promotion et de coopération pour notre diplomatie culturelle ainsi qu'un pôle d'expertise et de conseil pour le réseau culturel français à l'étranger.

Dans un contexte de compétition internationale accrue, l'IF est au service des grands objectifs de notre politique d'influence, en articulation étroite avec nos objectifs économiques d'attractivité et de développement : diffuser une image moderne de notre pays, de sa culture et de sa langue, participer ainsi au renforcement de l'attractivité de la France dans le monde, développer nos leviers de dialogue avec les sociétés civiles, les jeunes publics et les nouvelles élites, et enfin accompagner le développement culturel des pays envers lesquels nous avons un devoir de solidarité.

La période 2011-2013 a permis à l'Institut français d'imposer sa marque et de développer ses activités de promotion de la culture française, d'appui à la diffusion de notre langue, d'organisation des « saisons », de recherches de mécénat et de développement des partenariats. Ces années ont également été marquées par la montée en puissance de ses missions structurantes d'appui au réseau, notamment à travers le programme de professionnalisation des agents et la mise en place de plateformes numériques innovantes.

ENCADRÉ 28

Le programme Afrique et Caraïbes en création

Mobilisant un ensemble de partenaires pour accompagner depuis 20 ans le développement des filières culturelles en Afrique et dans les Caraïbes, ce programme (2,2 millions d'euros par an) appuie la création (organisation de la biennale de la photographie de Bamako, de la biennale « Danse l'Afrique danse », du festival de mode « l'Afrique est à la mode »...), soutient l'accès des œuvres aux marchés nationaux et internationaux et l'économie de la culture en Afrique. Environ 1 500 artistes, 40 festivals et 30 tournées sont aidés chaque année.

Suite à son évaluation en 2012, ce programme de l'Institut français a renforcé ses actions en faveur de la formation, de la structuration des industries culturelles et créatives et du développement de partenariats. Par exemple, le nouveau programme « Digital Africa », véritable forum des industries numériques entre plusieurs grandes villes d'Afrique et d'Europe, donne la parole aux nouveaux acteurs de ces (r)évolutions afin de cartographier l'innovation numérique et les pratiques qu'elle suscite. Par ailleurs, le festival « Danse l'Afrique danse » adopte, à partir de 2014, un format triennal permettant la mise en place de résidences artistiques et de plateformes sous-régionales favorables à la formation des opérateurs.

Promouvoir la culture comme facteur de développement durable

Convaincue de la contribution de la culture au développement humain, social et économique dans une perspective de durabilité, la France intègre la dimension culturelle comme un élément fondamental de sa politique de solidarité et d'aide au développement. La promotion de la diversité culturelle, le soutien à la mise en place de politiques culturelles et la prise en compte du contexte local s'inscrivent en effet dans l'objectif de promouvoir un développement inclusif et durable.

27 - L'Institut français est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

Aussi, ces dernières années, la France mène-t-elle un important travail de sensibilisation et de mobilisation de ses partenaires pour que les enjeux culturels soient bien pris en compte dans la politique de développement de l'Union européenne pour la période 2014-2020 ainsi que dans l'agenda du développement post-2015 et dans les ODD. Pour cela, la France a réalisé plusieurs présentations nationales au sein des Nations unies (Conseil économique et social, Assemblée générale) et participe activement aux travaux du Groupe des amis de la culture et du développement.

Agir à travers l'audiovisuel et les médias

Dans le secteur audiovisuel, notre politique d'influence s'articule autour de deux axes : la coopération, dont le renforcement des capacités professionnelles et la structuration du secteur sont les priorités, et le soutien à la diffusion des médias et du cinéma français dans le monde.

Le MAEDI exerce la tutelle de Canal France international (CFI), opérateur public pour la coopération audiovisuelle, qui consolide les capacités des médias en développement grâce à l'expertise française et développe la participation des acteurs de la société civile au débat public. Trois projets FSP ont été mis en place concernant la formation de la jeunesse aux nouveaux médias en Méditerranée, la création d'une école de journalisme en Birmanie et la formation aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel en Afrique subsaharienne.

Le deuxième volet de la politique d'influence de la France consiste à promouvoir la diversité culturelle, la création et la vision française du monde, en étroite collaboration avec les professionnels. Ainsi, le MAEDI apporte son appui aux organisations professionnelles chargées du soutien du cinéma à l'export (Unifrance), des programmes audiovisuels (TV France international) et de la musique (Bureau export de la musique).

Ces deux volets de notre action sont relayés à l'étranger par le réseau, unique au monde, de 58 attachés audiovisuels. Coordonné par le MAEDI, le réseau développe des actions de coopération bilatérale, assure une veille sur l'évolution du paysage audiovisuel, promeut notre modèle de régulation et renforce la présence de France médias monde ainsi que la diffusion du cinéma, de la musique et des programmes audiovisuels français dans le monde.

ENCADRÉ 29

Le FSP Solidarité avec la jeunesse des pays du Sud de la Méditerranée

Doté d'1 million d'euros sur la période 2012-2015, ce fonds vise à soutenir la participation des jeunes à l'engagement public et à la vie démocratique et à les former à la langue française pour contribuer à une meilleure réussite académique et professionnelle.

Il comporte trois volets :

- appui aux médias (formation, production d'information de proximité en direction des jeunes) ;
- débat d'idées sur les thématiques de l'évolution générale des sociétés et sur la place de la culture dans les sociétés en transition ;
- langue française : français de remédiation, français pratique pour un meilleur emploi et stages d'immersion linguistique.

Il est mis en œuvre par les opérateurs Institut français et Canal France international ainsi que par les postes.

Promouvoir la langue française et la francophonie

La coopération dans le domaine du français constitue une constante de la coopération de la France. La consolidation de ses actions s'effectue essentiellement autour de deux axes :

- l'appui à la formation initiale et continue des professeurs, en particulier à travers la conception et la mise en place d'outils de formation à distance ;
- une approche de l'employabilité centrée sur le français et le français à objectif universitaire, dans les zones francophone et non francophone.

En zone francophone, le MAEDI soutient par ailleurs avec l'AFD et l'Organisation internationale de la francophonie l'articulation entre l'apprentissage des langues nationales et l'enseignement du français (initiative ELAN-Afrique), ainsi que la dynamisation de l'environnement francophone. Au total, 11 projets FSP sont actuellement en cours en Afrique subsaharienne pour un montant total de 8,4 millions d'euros, dont neuf projets pays et deux projets mobilisateurs.

Le réseau scolaire français à l'étranger, constitué de 488 établissements implantés dans 130 pays, accueille environ 320 000 élèves. Quelque 200 000 d'entre eux sont des jeunes étrangers, qui reçoivent un enseignement identique à celui des Français. En 2013, 104 millions d'euros participent à l'effort d'aide au développement de la France au titre des subventions versées à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) (100 millions d'euros en 2012). Les cours de langues des Instituts français et des Alliances françaises sont une autre dimension importante, pour laquelle le MAEDI mobilise 50 millions d'euros.

2.3.2.2 La recherche et l'appui à l'enseignement supérieur : vecteurs essentiel du développement et de la diplomatie d'influence

La France mène une diplomatie scientifique active sur le plan international. La coopération scientifique et de recherche française est un élément clé de notre politique d'influence sur la scène internationale, aussi bien en termes de coproductions de savoirs avec nos partenaires que d'attractivité. La France œuvre notamment au renforcement des capacités scientifiques des pays du Sud par le biais de :

- la formation à la recherche ;
- la recherche de jeunes chercheurs ;
- la mise en réseau de chercheurs Nord-Sud ou Sud-Sud ;
- l'appui à la mise en place de politiques et d'institutions de recherche ;
- la recherche de partenariats visant l'excellence scientifique et l'accès à l'information scientifique et technique, sa production au Sud, sa circulation et sa valorisation.

Les institutions françaises de recherche pour le développement sont des acteurs essentiels de cette coopération. En 2012, les dépenses de la France pour la recherche en faveur du développement s'élevaient à environ 360 millions d'euros. En 2013, elles s'élevaient à 367 millions d'euros. L'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) sont les premiers contributeurs à cette recherche partenariale avec le Sud. Interviennent également dans les pays en développement : l'Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites (ANRS), le Centre national de recherche scientifique (CNRS), l'Institut Pasteur et l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA).

Des programmes de coopération scientifique dans divers domaines de la recherche pour le développement (notamment agriculture, biodiversité, santé, gestion de l'eau) sont mis en œuvre par le MAEDI. En 2012 et 2013, un projet mobilisateur du FSP a été lancé en appui à la recherche en réseaux en Afrique (PARRAF) pour un montant de 1,9 million d'euros et a permis de créer des réseaux portés par des universités et des centres de recherche africains dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'environnement et de l'urbanisme. D'autres projets du MAEDI, tels que des FSP pays (FSP Grands écosystèmes lacustres tchadiens au Tchad) ou les Partenariats Hubert Curien (PHC, notamment avec l'Afrique du Sud) encouragent la recherche et la formation à la recherche par la recherche d'équipes mixtes Nord-Sud.

Les 27 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE), spécialisés dans les sciences sociales et humaines, contribuent également à l'appui à la recherche pour le développement dans les pays du Sud. Ils bénéficient d'un budget consolidé de l'ordre de 25 millions d'euros en 2012 et 2013 (MAEDI et CNRS) et de 146 postes d'expatriés (dont 91 financés par le MAEDI).

L'AFD contribue également à l'animation de la recherche scientifique, notamment par une production de connaissances appliquées aux enjeux et techniques du développement, l'organisation de conférences thématiques ou encore par des publications telles que la revue *Afrique contemporaine*, dont six numéros ont été publiés en 2012 et 2013, la collection « Focales » faisant appel à des experts, des chercheurs et des consultants de différents organismes de recherche, ou encore le rapport annuel *Regards sur la terre* édité conjointement avec l'Institut du développement et des relations internationales (IDDRI) et l'Institut de l'énergie et des ressources indien (TERI).

En 2013, 295 000 étudiants étrangers poursuivaient des études supérieures en France (+3,5 % depuis 2010), dont 227 688 dans les universités publiques. Les étudiants étrangers proviennent principalement d'Afrique (44 %, dont 24 % du Maghreb), d'Europe (27 %), d'Asie et d'Océanie (15 %), des Amériques (9 %) et du Proche et du Moyen-Orient (5 %). La France accueille un nombre accru d'étudiants étrangers issus des pays émergents, notamment en provenance des Amériques (+33 % depuis 2005) et d'Asie (+19 % depuis 2005).

En 2013, le MAEDI a octroyé près de 14 000 bourses. Les boursiers du gouvernement français originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient représentent 38 % du total des boursiers, suivi des boursiers d'Afrique subsaharienne (19 %), d'Asie et d'Océanie (16 %), du continent européen (18 %) et des Amériques (9 %). La répartition des boursiers par domaine de formation reflète la priorité donnée aux sciences et à l'ingénierie, ainsi qu'au droit et au management.

La France participe au renforcement des structures universitaires des pays en développement à travers des appuis à la modernisation de la gouvernance universitaire, à la professionnalisation des formations, au développement de formations doctorales et à l'émergence de pôles d'excellence régionaux, par exemple l'Institut franco-africain d'électronique (F'SATI) en Afrique du Sud et l'Institut International d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2IE) au Burkina Faso. Dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, dix projets sont ainsi mis en œuvre sur le Fonds de solidarité prioritaire en Afrique, en Asie et en Amérique latine, pour un montant d'engagement pluriannuel de 9,4 millions d'euros. De plus, 72 experts techniques internationaux (ETI) sont mis à disposition des autorités locales au sein des pays partenaires.

L'évolution des moyens de notre aide face aux défis régionaux implique de recentrer notre coopération selon une approche régionale et en impliquant les bailleurs multilatéraux investis dans le champ de l'enseignement supérieur : Banque mondiale, Union européenne et Agence universitaire de la francophonie (AUF). Ces actions devront s'appuyer sur le réseau d'expertise française en matière d'enseignement supérieur qui est l'un de nos principaux atouts. En Afrique de l'Ouest, le groupe régional formé par les ETI en poste au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Togo constitue une esquisse de cette perspective, de même que le Pôle français d'appui à la professionnalisation de l'enseignement supérieur en Afrique centrale (PAPESAC), basé au Cameroun.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, notre coopération contribue au renforcement des capacités locales en favorisant l'émergence de formations diplômantes dans un cadre birégional (Programme régional France Amérique latine Caraïbes – PREFALC) et en soutenant le développement de programmes de formation d'ingénieurs (France ingénieurs technologies – FITEC), de techniciens supérieurs (Protech) ainsi que des partenariats public-privé.

2.3.3 La mobilisation de l'expertise française

L'expertise technique internationale est au cœur des problématiques du développement, qu'il s'agisse des OMD, de l'appui à la gouvernance et à l'élaboration d'un modèle social ou du développement humain et durable. Il s'agit là d'une composante essentielle de la politique de solidarité de la France. Cette solidarité s'exprime plus particulièrement dans le contexte de pays en crise ou en sortie de crise quand il s'agit d'apporter à nos partenaires l'expertise opérationnelle pour le rétablissement des fonctions premières de l'État et des institutions de la société civile.

Les cadres politiques, normatifs, économiques et administratifs futurs de nos partenaires dépendent, dans une large mesure, de l'expertise apportée pour les concevoir. Les prestations d'expertise et de conseil auprès des gouvernements étrangers et des organisations internationales constituent ainsi un vecteur essentiel pour la diffusion des normes et standards français, tant sociaux que juridiques, sanitaires ou environnementaux. L'expertise internationale française permet aussi le rayonnement de notre modèle d'organisation de la société et de nos valeurs.

La France compte encore en 2014 une dizaine d'opérateurs publics dont l'expertise est le cœur d'activité. Les trois principaux opérateurs sont France expertise internationale (FEI), ADETEF et la société de conseil et de service du ministère de l'Intérieur CIVI.POL Conseil. Le MAEDI mobilise par ailleurs plusieurs centaines d'assistants techniques (713 en 2013) auprès des administrations des gouvernements étrangers.

La demande internationale d'expertise constitue un marché concurrentiel s'élevant à plusieurs dizaines de milliards d'euros chaque année. Elle porte sur des secteurs aussi divers que la santé et la sécurité sociale, la gouvernance, la culture, l'environnement, les infrastructures, l'enseignement supérieur ou l'éducation. Ce marché s'exprime le plus souvent sous la forme d'appels d'offres lancés par les États, les bailleurs de fonds multilatéraux (Banque mondiale, banques régionales de développement, Commission européenne, etc.), les collectivités territoriales, les agences de coopération et les fondations philanthropiques.



Afin d'augmenter la force de frappe et la rationalité du système français, une réforme du dispositif public de l'expertise technique internationale a été engagée, sous l'égide du président de la République, qui souhaite que «l'expertise devienne encore plus performante» (discours de clôture des assises du développement). Fondée sur un travail de rapprochement et de mutualisation entre les différentes agences contribuant à la promotion de l'expertise française à l'international, elle s'est traduite par une mission de modernisation de l'action publique (MAP) menée d'octobre 2013 à mars 2014. Ses travaux ont donné lieu à un rapport qui aura sans doute inspiré pour partie les élus qui examinaient concomitamment le projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale. Cette loi, entrée en vigueur le 7 juillet 2014 prévoit à son article 13 la création au 1^{er} janvier 2015 de l'Agence française d'expertise technique internationale (AFETI), issue de la fusion des actuels opérateurs FEI, ADETEF et des groupements d'intérêt public (GIP) International, Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau (ESTHER), Santé protection sociale internationale (SPSI) ainsi que de l'Agence pour le développement et la coordination des relations internationales (ADECRI).

Cette agence aura vocation à intégrer d'autres agences de coopération spécialisées d'ici le 1^{er} janvier 2016 et permettra à la France de disposer d'une agence pluridisciplinaire dont la visibilité et le potentiel auprès des bailleurs et des bénéficiaires seront renforcés.

Partie 3

LES CANAUX MULTILATÉRAUX : LEVIERS DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE

L'aide multilatérale constitue un levier pour répondre aux défis du développement. Les organisations internationales ont ainsi une responsabilité importante à jouer, capables d'une présence universelle, créatrices de cadres théoriques et pratiques de référence ou encore ayant les ressources pour financer des projets de grande ampleur. La multiplication de fonds verticaux ou d'organisations spécialisées, si elle met en péril la cohérence générale du système multilatéral permet, *a contrario*, le développement d'expertises spécifiques de grande qualité.

En la combinant de manière efficace à son action bilatérale, l'action multilatérale permet à la France de démultiplier l'impact de son APD et d'optimiser son efficacité par une meilleure coordination, de conserver un poids politique et culturel fort à l'échelle de la planète et d'orienter les choix de la communauté internationale dans son ensemble.

Renforcer notre influence dans ces institutions, qu'il s'agisse de l'Union européenne, du système des Nations unies ou de celui de Bretton Woods, est un objectif qui passe par un financement à la hauteur des enjeux de ces institutions.

Afin de gagner en efficacité, la France concentre ses contributions sur les organisations internationales les plus pertinentes au regard des objectifs de complémentarité avec l'aide bilatérale et d'influence, parmi lesquelles huit perçoivent près de 90 % de l'aide multilatérale française :

- Union européenne (1,6 milliard d'euros en 2012) ;
- Banque mondiale (446 millions en 2012) ;
- Organisations des Nations unies (163 millions en 2012) ;
- Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (300 millions en 2012) ;
- Banque africaine de développement (161 millions en 2012) ;
- Fonds monétaire international (68 millions en 2012) ;
- Fonds pour l'environnement mondial (FEM – 65 millions en 2012) ;
- Facilité internationale pour le financement de la vaccination (27 millions en 2012).

La France est ainsi le deuxième contributeur du Fonds européen de développement (FED), le cinquième contributeur au fonds Association internationale de développement (AID) de la Banque mondiale ou encore le deuxième contributeur au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

La part de l'aide multilatérale française (3,2 milliards d'euros en 2012, soit 34 % de notre APD totale) n'est pas plus importante que celle des autres donateurs, ni en volume, ni en pourcentage de son aide totale. Elle est égale à celle de l'Allemagne et inférieure à celle du Royaume-Uni, qui acheminent respectivement par le canal multilatéral 3,4 milliards d'euros et 4 milliards d'euros, soit 34 % et 37 % de leur APD nette. Les États-Unis, pour leur part, font transiter 17 % de leur aide seulement par le canal multilatéral en 2012, soit 4 milliards d'euros. La part de l'aide transitant par la Banque mondiale, les organismes des Nations unies et les banques régionales de développement est moins élevée en France (9 % en 2012) que dans la plupart des autres pays européens (30 % au Japon, 20 % en Suède, 17 % au Royaume-Uni, 11 % en Allemagne).

La loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale du 7 juillet 2014 rappelle dans son article 3 *ter* que « la France recherche la complémentarité entre les composantes bilatérales et multilatérales de sa politique de développement ».

Afin d'optimiser l'articulation entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale et de limiter la fragmentation de son aide, la France a ainsi décidé en juillet 2013 d'élaborer une stratégie pour l'aide multilatérale, incluant les grandes familles d'institutions (onusiennes, européennes, financières internationales) d'ici la fin de l'année 2014 (décision n°23 du CICID).

Chapitre 3.1

VERS UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ DE L'AIDE EUROPÉENNE

La France inscrit sa politique d'aide au développement dans un cadre européen et y consacre des moyens financiers importants. En 2012, plus de 17 % de l'aide française, soit 1,63 milliard d'euros, ont transité par le canal européen. En 2013, d'après les données préliminaires d'APD en cours de vérification par le CAD de l'OCDE, cette aide s'est élevée à 1,7 milliard d'euros, soit 20 % de l'aide française totale.

3.1.1 L'action extérieure de l'Union européenne en ligne avec les priorités françaises

3.1.1.1 Situation de l'aide européenne

L'Union européenne, qui représente un peu plus de 30 % de l'économie mondiale, finance 52 % de l'APD mondiale. L'aide cumulée de la Commission européenne (CE) et de ses États membres s'est accrue ces dernières années pour atteindre 56,5 milliards d'euros en 2013.

La Commission européenne seule a mis en œuvre une aide publique au développement nette de 9,53 milliards d'euros en 2012 et 9,26 milliards d'euros en 2013.

Au cours de la période écoulée, la France est restée le deuxième contributeur, après l'Allemagne, au budget européen (16,44 %) comme au FED (19,55 %). Pour la période 2014-2020, la France contribuera à hauteur de 17,64 % au budget européen et de 17,81 % au montant total du 11^e FED.

En 2013, la contribution de la France au budget européen imputée dans la comptabilisation de l'APD française s'élevait à plus d'1 milliard d'euros et la contribution au FED s'est élevée à 637 millions d'euros (en 2012, cette dernière était d'environ 576 millions d'euros).

L'APD allouée par la Commission européenne en 2013 a profité principalement à l'Afrique (42 %) et aux pays du voisinage

européen (16 %). L'action de l'Europe est très importante dans les partenariats différenciés de la stratégie française. En donnant une priorité à l'Afrique tous instruments confondus et en octroyant 32 % des crédits du FED aux pays pauvres prioritaires définis par la coopération française, l'action européenne est en phase avec les priorités françaises.

3.1.1.2 Partenariat avec les États de la zone Afrique, Caraïbes et Pacifique

L'Union européenne entretient un dialogue politique nourri avec les États ACP et l'Afrique en particulier. Le partenariat ACP-UE est entré dans une nouvelle phase avec l'adoption de l'Accord de Cotonou en 2000, signé pour une durée de 20 ans et révisé pour la dernière fois en novembre 2010.

Le 10^e FED, principale source de financement de ce partenariat pour la période 2006-2013, représentait un montant de 22,7 milliards d'euros et a été engagé à hauteur de 95 % avant le 31 décembre 2013. En 2013, ses engagements annuels se sont élevés à 4,1 milliards d'euros et les paiements à 2,71 milliards d'euros. Le taux de décaissement global du 10^e FED reste cependant de 66 % et les fonds du 10^e FED continueront d'être décaissés pendant plusieurs années.

Le Conseil européen du 8 février 2013 a permis d'atteindre un accord à la fois sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020 et sur le 11^e FED dont les calendriers ont notamment été synchronisés pour faciliter la budgétisation possible du FED en 2020. Son montant global a été fixé à 30,5 milliards d'euros, à prix courants, soit une quasi-stabilisation du volume total par rapport au 10^e FED qui comptait une année de moins. Les négociations pour la programmation du 11^e FED ont également abouti à la signature de l'Accord interne en juin 2013, accord intergouvernemental qui fixe notamment la ventilation des fonds entre les différentes enveloppes et le montant des contributions des États membres pour la période 2014-2020.

3.1.1.3 Autres aires géographiques d'intervention

Outre le partenariat avec les pays ACP, l'Union européenne intervient dans d'autres zones géographiques et par le biais de **trois instruments géographiques** :

- l'Instrument de préadhésion (IPA) ;
- l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) ;
- l'Instrument de financement de la coopération au développement (ICD) pour l'Asie et l'Amérique Latine ;

et de **trois instruments thématiques** :

- l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) ;
- l'Instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN) ;
- les programmes thématiques de l'ICD.

Enfin, l'Union européenne dispose également d'instruments financiers pour répondre à des situations de crise (voir annexe V) :

- l'Instrument de stabilité (IdS) ;
- l'assistance macrofinancière ;
- l'aide humanitaire.

3.1.2 La mise en œuvre du Programme pour le changement

Le Programme pour le changement adopté en 2011 vise à adapter l'aide au développement de l'UE et à améliorer la contribution de l'UE au développement dans le contexte de la mondialisation. Les points clés de ce programme influencent la programmation des instruments d'aide extérieure pour la période 2014-2020, notamment le FED et l'ICD.

La France a largement participé à la définition de cet agenda par le biais de sa stratégie pour la politique européenne de développement, formalisée en 2010 et qui soumettait la vision française de l'action de l'Europe aux partenaires européens autour de six objectifs :

- pour une politique européenne de développement inscrite au cœur de l'action étrangère de l'UE ;
- pour une politique plus intégrée, plus efficace et plus visible ;
- pour une politique mieux adaptée à la diversité croissante des pays en développement ;

- pour une réponse européenne adaptée aux défis d'un monde nouveau ;
- pour des politiques globales et une action européenne plus cohérente au service du développement ;
- pour une offre européenne de financements plus moderne et réactive.

Les conclusions du Conseil sur le Programme pour le changement adoptées en mai 2012 répondent largement aux propositions françaises, en mettant l'accent sur les points suivants.

3.1.2.1 La différenciation des partenariats

Le principe d'une meilleure différenciation, que la France a adopté pour son aide bilatérale, est appliqué à la programmation de l'ICD et du FED pour la période 2014-2020. Ce principe vise à cibler les pays où les besoins sont les plus importants et qui deviennent donc prioritaires pour l'allocation des ressources : pays les moins avancés, pays en crise et en sortie de crise, États fragiles.

Quatre critères ont ainsi été définis pour déterminer le montant de l'aide allouée : les besoins et le niveau de développement des pays partenaires, leurs capacités, leurs performances et l'impact de l'aide. La France a été influente dans les négociations relatives aux choix de ces critères et à leur pondération respective.

Cette différenciation induit une nouvelle forme de coopération avec les pays émergents. Un nouvel instrument a été créé, l'instrument de partenariat, doté d'une enveloppe de 955 millions d'euros pour financer des interventions sur des secteurs d'intérêts mutuels avec ces pays : économiques, commerciaux ou liés aux enjeux globaux. Cet instrument vise la promotion et la défense des intérêts de l'UE dans les pays tiers non éligibles aux instruments géographiques. Il s'adresse aux pays émergents, en particulier ceux qui sont sortis du champ d'application de l'ICD (en Amérique Latine notamment), et se veut un instrument de coopération au-delà des questions de développement.

En parallèle, l'UE développe des stratégies macrorégionales, voire continentales. Le sommet Afrique-UE qui s'est déroulé en avril 2014 a ainsi permis une refonte de la stratégie Afrique-UE autour de cinq priorités stratégiques dont la mise en œuvre

sera soutenue par le programme panafricain (financé par l'ICD à hauteur de 845 millions d'euros pour la période 2014-2020).

L'UE entend également concentrer son aide sur les domaines où la valeur ajoutée de la Commission est reconnue : gouvernance, coopération avec le secteur privé et développement durable intégrant l'agriculture, l'énergie, l'environnement et le développement humain.

3.1.2.2 Une aide plus coordonnée et plus cohérente

La Commission européenne a fait de la mise en œuvre des engagements de Paris (2005), Accra (2008) et Busan (2011) en faveur de l'efficacité de l'aide l'une de ses priorités. L'un des principaux engagements européens lors du forum de Busan concernait la mise en œuvre de la programmation conjointe européenne.

ENCADRÉ 30

La programmation conjointe européenne

La programmation conjointe repose sur les éléments suivants :

- analyse commune de la stratégie de développement du pays partenaire ;
- réponse commune à cette stratégie déterminant les secteurs d'intervention prioritaires ;
- division du travail au niveau du pays (répartition des bailleurs par secteur) ;
- allocations financières indicatives par secteur et par bailleur ;
- alignement sur la stratégie et les cycles de programmation de l'État bénéficiaire ;
- dans la mesure du possible, pilotage de la programmation conjointe directement par l'État bénéficiaire.

Les pays pauvres prioritaires de l'aide française concernés par la programmation conjointe sont les suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

À l'heure actuelle, la programmation conjointe est mise en œuvre ou sur le point d'être mise en œuvre dans plus de 50 États bénéficiaires de l'aide UE (dont 11 des 16 PPP identifiés par la France). Les bénéfices attendus de la programmation conjointe sont nombreux :

- réduction de la fragmentation, plus grande visibilité, cohérence et efficacité de l'action de l'UE et des États membres qui représentent ensemble le premier bailleur à l'échelle mondiale ;
- du point de vue des États bénéficiaires : plus grande transparence et prévisibilité de l'aide, rationalisation du dialogue avec les bailleurs européens et réduction des charges administratives en matière d'obligation de compte-rendu aux bailleurs (*reporting*) grâce à l'utilisation des indicateurs de résultats développés par les États bénéficiaires eux-mêmes.

Par ailleurs, la Commission européenne s'engage en faveur de la cohérence des politiques pour le développement à travers son programme de travail multiannuel sur le sujet qui, pour la période 2010-2013, était axé autour de cinq priorités thématiques :

- commerce et finances ;
- changement climatique ;
- sécurité alimentaire ;
- migration ;
- sécurité.

Chapitre 3.2

L'AIDE MULTILATÉRALE HORS COOPÉRATION EUROPÉENNE

3.2.1 Les institutions financières internationales

L'aide multilatérale s'appuie sur les institutions financières internationales (IFI) – principalement le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque asiatique de développement (BAsD) et la Banque interaméricaine de développement (BID). Cette implication est essentielle s'agissant notamment de la production et de la protection des biens publics mondiaux (la stabilité financière, la santé, le savoir, le climat...), qui nécessitent une action coordonnée de tous les pays. Le multilatéralisme apparaît ainsi comme la réponse aux déséquilibres et aux dysfonctionnements mondiaux et comme un important levier d'action pour apporter une solution efficace aux questions de développement et de stabilité financière, auxquelles aucun État ne peut aujourd'hui apporter seul des solutions satisfaisantes. En ce sens, les IFI constituent un outil stratégique indispensable de la coopération française.

La France veille à disposer d'une représentation suffisamment forte au sein des IFI pour y faire entendre sa voix et renforcer ainsi la légitimité de son choix d'investir dans des structures multilatérales. Elle doit également veiller à l'efficacité et à l'efficience de ces institutions dans leur gestion, dans leur organisation et dans leur gouvernance.

3.2.1.1 Le rôle du FMI en matière de développement

L'activité de prêts concessionnels du FMI à destination des pays à faible revenu est en pleine expansion depuis la crise économique et financière mondiale qui a accru leurs besoins de financement. C'est le Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du FMI qui regroupe l'ensemble des prêts concessionnels du FMI. La concessionnalité des prêts est assurée par une bonification par rapport au coût de la ressource, financée par le fonds fiduciaire.

ENCADRÉ 31

Les institutions financières internationales

Le Fonds monétaire international (1944)

Le groupe de la Banque mondiale :

- La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) (1944)
- L'Association internationale pour le développement (AID) (1960)
- La Société financière internationale (SFI) (1955)
- L'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) (1988)

Le groupe de la Banque africaine de développement :

- La Banque africaine de développement (BAfD) (1964)
- Le Fonds africain de développement (FAD) (1973)

Le groupe de la Banque asiatique de développement :

- La Banque asiatique de développement (BAsD) (1966)
- Le Fonds asiatique de développement (FAsD) (1973)

Le groupe de la Banque interaméricaine de développement :

- La Banque interaméricaine de développement (BID) (1959)
- Le Fonds des opérations spéciales (FOS) (1960)
- La Société interaméricaine d'investissement (SII) (1986)

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) (1991)

La capacité de prêts du FRPC a sensiblement augmenté depuis la crise. La limite maximale de prêt, fixée par le conseil d'administration du FMI, est passée de 20 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS)²⁸ à 30 milliards de DTS en 2009 et devrait être révisée à 37 milliards DTS en 2014. Le total cumulé des engagements du FRPC, qui représentait 16,5 milliards de DTS en 2009 s'élevait à 26,2 milliards de DTS fin décembre 2013. Au cœur de la crise, le rythme de nouveaux engagements du FRPC a en effet fortement accéléré, en passant de moins de 200 millions DTS de nouveaux prêts en 2007 à près de 2,5 milliards de DTS en 2010. Les projections les plus récentes du FMI (avril 2014) anticipent une demande annuelle de prêts du FRPC de 1 milliard à 1,7 milliard de DTS jusqu'à 2036.

Par ailleurs, le dispositif de prêts concessionnels a été lui-même remanié depuis la crise, en vue d'améliorer l'efficacité de l'action du FMI en matière de développement. Ces réformes avaient deux objectifs majeurs : assouplir les mécanismes de prêts et mieux les adapter aux besoins spécifiques des pays à faible revenu. Ainsi, en 2010, les limites d'accès aux prêts concessionnels ont été doublées, les conditions de financement ont été rendues plus avantageuses et le taux d'intérêt est désormais réexaminé tous les deux ans (il est actuellement fixé à zéro, jusqu'à fin 2014). Dans ce contexte, le FRPC utilise aujourd'hui trois instruments de prêt concessionnel réservés aux pays à faible revenu :

- la Facilité de crédit de confirmation (FCC), qui répond aux besoins de balance des paiements de court terme. La FCC peut également être utilisée en tant qu'instrument de précaution ;
- La Facilité élargie de crédit (FEC), souple sur les délais et les conditionnalités, qui répond aux besoins de balance des paiements de moyen et long termes ;
- la Facilité de crédit rapide (FCR), qui offre une assistance immédiate aux pays à faible revenu ayant des besoins de financements urgents de courte durée et qui ne peuvent recourir à d'autres instruments.

Enfin, en vue d'assurer la soutenabilité financière du FRPC malgré la croissance des besoins, il a été décidé en 2012 de lui affecter les surprofits issus des ventes d'or détenu par les actionnaires du FMI, pour un montant total d'environ 2,3 milliards de DTS (la contribution de la France étant d'environ 110 millions de DTS).

Cette affectation, qui a eu lieu en deux tranches en 2012 et 2013, permet aujourd'hui d'assurer un niveau confortable aux ressources de bonification des prêts accordés par le FRPC aux pays à faible revenu.

3.2.1.2 Le groupe de la Banque mondiale (BIRD, AID, SFI, MIGA)

Créée lors de la conférence de Bretton Woods en juillet 1944 et réunissant à présent 188 membres, la Banque mondiale agit aujourd'hui à travers quatre instruments principaux :

- **la Banque internationale pour la reconstruction et le développement** : historiquement le premier guichet de la Banque mondiale, la BIRD fournit des prêts et des garanties aux pays en développement suffisamment solvables. Elle se finance sur les marchés financiers en s'appuyant sur son capital (276 milliards de dollars après l'augmentation de capital décidée en 2010, dont 6 % sont versés et le reste callable). Ses engagements annuels, qui avaient fortement augmenté lors de la crise financière afin de remplir une fonction de stabilisation contracyclique (44 milliards de dollars en 2010), sont revenus à leur niveau historique d'environ 15 milliards de dollars. La France en est le cinquième actionnaire avec environ 4 %, à égalité avec le Royaume-Uni, et est à ce titre représentée par l'un des vingt-cinq administrateurs ;
- **l'Association internationale de développement** : pendant de la BIRD pour les 82 pays les plus pauvres, l'AID est le plus gros fonds concessionnel : elle s'appuie sur des « reconstitutions » triennales (contributions financières des bailleurs) et consent des dons, des prêts à taux très réduits (« concessionnels ») et des garanties aux pays bénéficiaires. Les négociations de la 17^e reconstitution se sont achevées en décembre 2013 sur un montant de 52 milliards de dollars (2015-2017), dont 26 milliards de dollars de contributions directes des bailleurs. La France y a contribué à hauteur de 1,7 milliard de dollars (environ 5 %), en cinquième position. Les ressources de l'AID ont la particularité d'être allouées selon une formule fondée principalement sur la performance institutionnelle des pays bénéficiaires ; quoiqu'imparfaite, cette méthode permet de limiter la part d'arbitraire dans les décisions des équipes et de créer un cercle vertueux en allouant une plus grande part des ressources aux pays dont la gouvernance s'améliore. Les engagements annuels de l'AID ont dépassé ceux de la BIRD

28 - Le taux de change DTS/euro au 20 juin 2014 était de 1,14.

en 2013 avec 16 milliards de dollars. L'AID dispose également d'une enveloppe affectée aux opérations régionales. Dans l'ensemble, la moitié environ des engagements de l'AID (en volume) bénéficie à l'Afrique subsaharienne. Certains pays «blend» (Pakistan, Nigéria...) sont à la fois éligibles à l'AID et à la BIRD pendant une période de transition des ressources concessionnelles vers les ressources non concessionnelles ;

- **la Société financière internationale** : complémentaire des deux guichets souverains, la SFI réalise des prêts, des garanties et des prises de participations aux entreprises des pays éligibles à l'AID ou à la BIRD. La France en est le cinquième actionnaire. Ses engagements, en forte croissance depuis plusieurs années, se sont élevés en 2013 à 18 milliards de dollars pour compte propre, plus 7 milliards de dollars de mobilisations d'investisseurs privés qui coinvestissent avec la SFI et permettent ainsi une utilisation plus efficace du capital de la SFI. La moitié (en nombre) de ces engagements bénéficie à des pays AID et une part croissante aux États fragiles ;
- **l'Agence de garantie des investissements multilatéraux** : la MIGA complète la SFI en offrant des garanties contre le risque politique et des instruments de rehaussement de crédit aux investisseurs privés ; ses engagements 2014 s'élèvent à 3 milliards de dollars.

En plus de son rôle de partenariat économique et politique de long terme avec les pays bénéficiaires, la Banque mondiale a joué un rôle central dans la réponse à plusieurs crises récentes : crise financière, printemps arabes, crise alimentaire dans la Corne de l'Afrique... À l'automne 2013, son président, Jim Kim, a rencontré le président de la République et annoncé un plan additionnel de 1,5 milliard de dollars pour des projets régionaux en région sahélienne. Ces engagements illustrent la capacité de la Banque mondiale à intervenir dans des zones difficiles, à soutenir l'intégration régionale et à financer des projets structurants.

Par ailleurs, depuis le début de sa Présidence en 2012, Jim Kim a lancé deux réformes importantes au sein de la Banque mondiale :

- une réorganisation par directions sectorielles (par opposition à la structure antérieure avant tout organisée par région géographique) ;
- une révision du modèle financier pour rationaliser les dépenses, augmenter les recettes (notamment en modifiant les conditions

de prêt) et accroître l'effet de levier (en ciblant un encours de prêts supérieur à fonds propres inchangés).

3.2.1.3 Les banques régionales de développement

Le groupe de la Banque africaine de développement

La BAfD fêtera ses cinquante ans à l'automne 2014, année marquée également par le retour à son siège historique à Abidjan après dix ans à Tunis (à la suite de la crise ivoirienne). Le groupe de la BAfD est composé principalement de deux entités : la Banque africaine de développement proprement dite, équivalente à la BIRD et à la SFI (la BAfD réalise des opérations au bénéfice du secteur privé dans les pays BAfD et FAfD) et le Fonds africain de développement, équivalent à l'AID.

La gouvernance de la BAfD donne la prépondérance aux 53 pays membres régionaux, qui détiennent 60% du capital, les 24 pays membres non régionaux se partageant 40%. La France est dixième actionnaire de la BAfD (et quatrième non-régional), avec 3,75% des 100 milliards de dollars de capital. Par ailleurs, les négociations de la 13^e reconstitution du FAfD se sont conclues à Paris en septembre 2013 sur un montant de 7,3 milliards de dollars ; la France y a contribué à hauteur de 550 millions de dollars, en quatrième position.

Plusieurs initiatives financières importantes ont été annoncées ou lancées en 2013 et 2014 :

- mutualisation d'expositions avec la Banque mondiale afin de permettre à la BAfD d'augmenter ses volumes de prêts en Afrique du Nord (aujourd'hui plafonnés par des règles de concentration des risques) ;
- création du Fonds «Afrique 50» qui permettra à des entreprises et à des investisseurs souverains de co-investir dans les projets de la BAfD et donc d'économiser les ressources de la BAfD ;
- création d'un fonds de co-investissement avec la Chine...

Le retour du siège de la BAfD à Abidjan, le cinquantenaire de sa création et l'élection, à l'été 2015, d'un nouveau président marqueront l'année à venir.

La reconstitution financière de deux grands fonds multilatéraux de développement (l'AID et le FAD) en 2013

Si les banques multilatérales de développement (BMD) se financent aujourd'hui majoritairement sur les marchés, les contributions financières des bailleurs continuent néanmoins à jouer un rôle essentiel pour permettre aux BMD de consentir des dons et des prêts très concessionnels aux pays les moins avancés.

Deux grands fonds multilatéraux ont ainsi été reconstitués en 2013 : l'Association internationale de développement, qui dépend de la Banque mondiale, à hauteur de 52 milliards de dollars sur la période 2015-2017, et le Fonds africain de développement, qui dépend de la Banque africaine de développement, à hauteur de 7 milliards de dollars sur la période 2014-2016.

La France a accueilli la première réunion de l'AID en mars et la réunion finale du FAD en septembre. Elle a maintenu sa contribution à hauteur de 1,7 milliard de dollars pour l'AID (au cinquième rang) et de 550 millions de dollars pour le FAD (au quatrième rang), tout en diminuant le coût pour les finances publiques grâce à deux

opérations financières innovantes : une optimisation de taux de change et une contribution partielle sous forme de prêt. Toutefois, au regard de l'augmentation des contributions des autres donateurs dans ces deux fonds, la part de la France a légèrement diminué et est passée de 5,02 % à 4,91 % au sein de l'AID et de 8,71 % à 8,35 % dans le FAD.

Les négociations de reconstitution, qui ont lieu tous les trois ans, représentent un moment privilégié pour influencer sur les priorités d'actions de ces fonds. Deux priorités françaises, en particulier, seront renforcées : le soutien aux États fragiles (+20 % à l'AID, +40 % au FAD) et le soutien à l'intégration régionale. Par ailleurs, l'AID continuera d'allouer au minimum 50 % de ses ressources à l'Afrique subsaharienne. Enfin, les deux institutions rendront mieux compte des résultats atteints en fonction des objectifs fixés et intégreront plus les enjeux de résilience au changement climatique et d'égalité hommes-femmes aux projets qu'elles mettent en œuvre.

Le groupe de la Banque asiatique de développement

Créée en 1966, BASD est aujourd'hui la seule institution financière multilatérale régionale panasiatique pour le développement à laquelle la France puisse participer. Le capital de la BASD est détenu par 66 États membres, dont 47 de la zone Asie-Pacifique et 19 pays extérieurs.

La BASD accorde des dons et des prêts concessionnels à certains pays pauvres d'Asie via le Fonds asiatique de développement, son guichet concessionnel. Le groupe a un volume d'approbations annuel d'environ 12 milliards de dollars, dont environ un quart par le FASD.

La stratégie 2020 de la BASD vise à concentrer 80 % des engagements dans cinq secteurs d'ici 2020 :

- les infrastructures ;
- l'environnement, y compris la lutte contre le changement climatique ;
- la coopération régionale ;

- le développement du secteur financier ;
- l'éducation.

En 2014, une révision à mi-parcours de cette stratégie a débouché sur des précisions et ajustements, y compris dans la déclinaison opérationnelle de l'idée de croissance inclusive.

Face aux évolutions de la région et en particulier la fin de l'éligibilité de certains pays aux ressources concessionnelles de la BASD, la place de long terme du FASD a fait l'objet de réflexions qui nourriront les négociations pour la prochaine reconstitution dont le lancement est prévu fin 2016. La Birmanie est éligible aux ressources du FASD depuis 2012 et 10 % des ressources du FASD sont allouées à l'intégration régionale.

Le groupe de la Banque interaméricaine de développement

Créée en 1959, la BID est détenue majoritairement par ses membres régionaux emprunteurs (26 pays, 50,005 % des parts) mais les États-Unis y disposent d'un droit de veto pour

les décisions les plus importantes (30 % des parts). La part des 20 membres emprunteurs non-régionaux y est minoritaire (16 % environ).

La Banque intervient exclusivement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Elle accorde des prêts concessionnels aux pays les plus pauvres de la région par le biais du Fonds des opérations spéciales et des dons souverains pour Haïti par le biais d'un Fonds spécial créé au moment de la dernière augmentation de capital. La BID a un volume d'approbations (engagements possibles) annuel d'environ 10 milliards de dollars.

L'appui du groupe BID au secteur privé représente environ 2 milliards de dollars et il est aujourd'hui mis en œuvre par le biais de quatre guichets, dont la Société interaméricaine d'investissement et le Fonds multilatéral d'investissement dans lesquels la France a également des parts. Pour pallier les inefficacités engendrées par cet éclatement, les gouverneurs de la BID ont décidé d'un redéploiement de ces structures qui devrait être mis en œuvre dans les années à venir.

Lors de la dernière augmentation de capital en 2009, la BID a adopté une série d'objectifs à atteindre d'ici la fin de 2015 :

- 35 % du total des financements consacrés aux pays petits et vulnérables ;
- 50 % à la réduction de la pauvreté ;
- 25 % à la préservation de l'environnement et au changement climatique
- 15 % au soutien à la coopération et à l'intégration régionale.

L'année 2013 aura été l'occasion pour le bureau indépendant de surveillance et d'évaluation du groupe de présenter une revue globale des politiques et des dispositifs de la BID. La majorité des conclusions de cette évaluation ont été acceptées par la direction et sont en cours de mise en œuvre.

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Fondée en 1990 à la suite des changements politiques intervenus en Europe de l'Est, la BERD a commencé à opérer dans l'ancien bloc soviétique dès 1991, avec un objectif : conforter la transition de ces économies administrées vers l'économie de marché et encourager l'entrepreneuriat privé. C'est la seule institution financière internationale à appliquer une conditionnalité politique :

les États où elle opère doivent respecter les règles de la démocratie et du pluralisme politique. Le capital de la BERD s'élève aujourd'hui à 30 milliards d'euros, dont 20 milliards d'euros appelables. Son capital est détenu par 64 États actionnaires et – particularité de la BERD par rapport aux autres IFI – deux autres institutions internationales : l'UE, représentée par la Commission européenne, et la BEI. L'UE et ses États membres détiennent à eux seuls 62 % du capital (dont 5,1 % pour les pays d'opération membres de l'UE), et les pays non bénéficiaires non européens 24 % (Canada, États-Unis, Japon, Australie, Corée du Sud, Mexique et Nouvelle-Zélande).

Au 30 juin 2014, la BERD opère dans 35 pays (Chypre est devenu le 35^e pays d'opération de la BERD lors de sa dernière assemblée annuelle). Elle réalise un volume annuel d'investissements compris entre 8 milliards et 9 milliards d'euros, dont environ 15 % sous forme de prises de participation, soit directe soit via des fonds d'investissements auxquels elle participe. Elle intervient à plus de 75 % dans le secteur privé : le secteur public (souverain et autre : la BERD prête directement aux municipalités ou autres collectivités territoriales) représente moins d'un quart de son volume annuel d'investissement. La BERD ne dispose pas de guichet concessionnel : elle intervient au prix du marché. Le renforcement du secteur privé, la stabilisation du secteur financier et le développement des marchés locaux de capitaux restent ses priorités, ainsi que la lutte contre le changement climatique. La BERD a ainsi lancé dès 2008 une initiative pour encourager les investissements dans le secteur de l'énergie soutenable et a depuis intégré parmi ses indicateurs de résultats le volume annuel de réduction d'émission de CO₂ auquel elle contribue par ses investissements.

Depuis 2011, la BERD s'est engagée dans l'élargissement de son actionariat et de ses opérations aux États de la région Sud et Est de la Méditerranée (SEMED) afin d'apporter son soutien aux transitions économiques en cours dans les pays engagés dans des mouvements de réformes suites aux printemps arabes : Tunisie et Jordanie ont rejoint l'Égypte et le Maroc, qui étaient déjà membres de la BERD. Si la Tunisie, le Maroc et la Jordanie sont depuis devenus officiellement des pays d'opération de la BERD, l'Égypte n'est encore que bénéficiaire potentiel, ce qui permet toutefois déjà à la banque d'y opérer : la BERD a commencé à financer des investissements dans ces pays dès 2012 (200 millions d'euros en 2012, 450 millions d'euros en 2013, entre 500 millions et 1 milliard d'euros attendus en 2014).

Vue d'ensemble : le modèle financier des banques multilatérales de développement

A l'exception de la SFI et de la BERD, les BMD ont deux guichets de prêt. Le premier guichet octroie des prêts à des taux d'intérêt proches du marché et principalement en faveur des pays en développement à revenu intermédiaire (plus de 1 000 dollars de revenu par habitant). Pour financer ces prêts, les BMD empruntent sur les marchés internationaux de capitaux comme le ferait une institution financière privée. Elles sont en mesure d'emprunter à d'excellentes conditions du fait de leur notation AAA par les agences de notation, qui est la conséquence d'une forte base en capital et du soutien de leurs pays membres. Le deuxième guichet fournit des prêts à des conditions très concessionnelles (taux d'intérêt bas ou égal à zéro, longues périodes de remboursement assorties d'une période de grâce) ainsi que des dons en faveur des pays pauvres. Ce guichet utilise des ressources fournies périodiquement par les gouvernements des pays non emprunteurs de ces banques, ainsi que par le reversement d'une partie du revenu net du premier guichet et par les remboursements des prêts concessionnels consentis.

Le capital sur lequel s'appuient les banques multilatérales de développement dans leurs activités financières est constitué par les actionnaires, c'est-à-dire l'ensemble de leurs pays membres. Ce capital est composé de deux éléments : le capital libéré, versé par les actionnaires sur plusieurs années, et le capital dit appelable, qui représente les fonds que les actionnaires seraient prêts à verser en cas de difficultés rencontrées par la banque. Dans la plupart des BMD, le capital libéré représente moins de 5 % du capital souscrit (qui est égal à la somme du capital appelable et du capital libéré). Il permet un fort effet de levier : à la Banque mondiale, par exemple, pour chaque dollar effectivement versé au capital de la BIRD, la capacité de prêt est de 17 dollars. Lorsque la France verse 1 dollar en capital libéré, compte tenu de sa part de 4,5 % dans le capital de la banque, la capacité de prêt produite avec les pays participants est de 369 dollars ; pour 1 dollar de contribution des bailleurs de l'AID, la capacité de prêt est de 11 dollars.

Ce processus d'expansion dans la région SEMED continue : la Libye est devenue le 67^e membre de la BERD à l'issue de son assemblée annuelle des 14 et 15 mai 2014.

3.2.2 Le système des Nations unies

Le financement de l'Organisation des Nations unies et de ses agences spécialisées est principalement assuré par les contributions obligatoires des États membres et par des contributions volontaires étatiques ou non étatiques (diverses organisations, fondations, entreprises ou encore particuliers). Afin d'avoir une vision plus complète de notre soutien financier au système des Nations unies, il convient d'ajouter à nos contributions obligatoires et volontaires les contributions dites « bi-multi », c'est-à-dire les contributions bilatérales françaises fléchées vers des agences des Nations unies qui mettent en œuvre des actions dans des domaines ou zones géographiques prioritaires pour la France.

Tableau 22 : Détails des contributions françaises à l'ONU en 2013 (en millions d'euros)

Contributions ONU (obligatoires + volontaires)	882
dont contributions obligatoires	780
dont contributions volontaires	48
dont contributions « bi-multi »	54
Contributions totales comptabilisés en APD	241
dont contributions obligatoires	143
dont contributions volontaires	47
dont contributions « bi multi »	51

Source : MAEDI

3.2.2.1 Les contributions obligatoires françaises

Établi tous les deux ans, le budget-programme de l'ONU est financé par des contributions obligatoires établies sur la base d'un barème de quotes-parts adopté par l'Assemblée générale des Nations unies. Depuis la révision du barème de contributions adoptée en décembre 2012 pour les années 2013-2015, la France est le quatrième contributeur aux différents budgets de l'organisation. Sa quote-part s'établit à 6,56 % pour la période 2013-2015.

En 2013, la France a versé au total 780 millions d'euros de contributions obligatoires à 66 organisations, fonds ou programmes des Nations unies. Seule une fraction de nos contributions est comptabilisée en APD, selon des clés de répartition attribuées à chaque fonds et programme par l'OCDE : 30 agences, sur les 42 auxquelles la France contribue, ont des activités relevant principalement du développement²⁹. En 2013, les contributions françaises obligatoires finançant de l'aide au développement représentaient 143 millions d'euros.

3.2.2.2 Les contributions volontaires françaises

Les contributions volontaires de la France aux Nations unies pour l'aide au développement sont en baisse depuis 2007, ce qui a évidemment un impact sur notre capacité d'influence dans ces institutions qui contribuent à définir les priorités de l'aide au développement, notamment sectorielles. Dans ce contexte, les priorités françaises, pour ce qui relève des contributions volontaires, se sont donc resserrées. Quatre organisations sont bénéficiaires de près de 80 % des contributions volontaires françaises : le Programme des Nations unies pour le développement, le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et l'UNICEF (voir annexe VI). En 2013, les contributions françaises volontaires finançant de l'aide au développement représentaient 47 millions d'euros.

3.2.2.3 L'aide « bi-multi » française

En plus de ces contributions, 51 millions d'euros d'aide bilatérale française transitent par le canal multilatéral onusien à travers l'aide dite « bi-multi ». Comptabilisée en APD bilatérale par le CAD de l'OCDE, ces contributions servent principalement à financer de l'expertise française au sein des agences des Nations unies et la mise en œuvre par ces agences des actions prioritaires d'aide au développement françaises (dans le domaine de la santé maternelle et la lutte contre la mortalité infantile), dans des régions où les moyens nationaux ne le peuvent pas.

3.2.3 Les fonds verticaux, leviers sectoriels essentiels en faveur de l'environnement et de l'éducation

3.2.3.1 Le soutien à l'éducation

Avec l'adoption des Objectifs du millénaire pour le développement en 2000, la communauté internationale s'est concentrée sur la scolarisation primaire universelle (OMD 2) et la parité (OMD 3). C'est pour aider les pays les plus pauvres à atteindre ces buts que la France a activement participé à la création du Partenariat mondial pour l'éducation (PME, anciennement *Fast Track Initiative*) en 2002. Il rassemble aujourd'hui 53 pays en développement et répond à une double logique : inciter les bailleurs de fonds à augmenter leur aide et inciter les pays en développement à bâtir des politiques sectorielles cohérentes tout en augmentant la part des ressources nationales allouées à ce secteur.

Sur la période 2011-2013, la France a contribué au PME à hauteur de 47,5 millions d'euros. Outre son importante contribution financière, la France influe sur la politique d'intervention du PME grâce à ses sièges permanents au conseil d'administration et dans divers comités techniques. Deux experts français sont par ailleurs mis à la disposition du secrétariat de l'institution, placé auprès de la Banque mondiale à Washington.

29 - Plus de 50 % de leurs activités sont déclarables en aide publique au développement.

ENCADRÉ 34

Le Partenariat mondial pour l'éducation

Le PME constitue le **principal mécanisme multilatéral consacré à l'éducation**, des premières années du cycle primaire jusqu'au secondaire. Il donne aux pays bénéficiaires le rôle principal et réunit leurs représentants et plus de 30 organismes bilatéraux, régionaux et internationaux, ainsi que des banques de développement, des entreprises du secteur privé, des enseignants et des organisations locales et internationales de la société civile. Le modèle du PME, qui repose sur le renforcement des capacités des pays bénéficiaires et la structuration du secteur, est vu comme un exemple de collaboration entre bailleurs de fonds et de renforcement des systèmes nationaux.

Depuis 2002, le PME a permis d'engager plus de 3,7 milliards de dollars, dont plus de 50 % en Afrique francophone. Le PME a ainsi contribué à scolariser 23 millions d'enfants supplémentaires, à construire 37 000 salles de classe, à fournir 220 millions de manuels scolaires, à former 413 000 enseignants et à servir chaque jour 700 000 repas aux élèves. Le nombre d'enfants scolarisés dans les pays africains soutenus par le PME a progressé de 64 %, soit le double du rythme d'accroissement enregistré dans les autres pays. Les filles représentent 62 % des nouvelles inscriptions dans les pays partenaires du PME et 68 % des filles achèvent désormais le cycle primaire, comparé à 56 % en 2002. Enfin, les interventions d'urgence du PME constituent une source de stabilisation dans les pays en conflit (notamment en République centrafricaine et au Mali).

L'action multilatérale de la France en faveur de l'éducation se déploie également à travers les financements européens (120 millions d'euros par an en moyenne) et le système des Nations unies. L'UNESCO a ainsi bénéficié d'une contribution obligatoire de la France de 6,4 millions d'euros en 2012 (dont 3,8 millions d'euros ont été comptabilisés en APD). L'UNICEF œuvre aussi à la réalisation des OMD pour l'éducation. En 2012 la contribution obligatoire de la France à ce fonds s'est élevée à 4,29 millions d'euros.

3.2.3.2 Le soutien à l'environnement

Outre l'action directe des banques multilatérales de développement en la matière, de nombreux fonds multilatéraux sont aujourd'hui consacrés à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique, dont les principaux sont aujourd'hui le Fonds pour l'environnement mondial et les Fonds d'investissement climatique (CIF) hébergés par la Banque mondiale. Le Fonds vert devrait monter en puissance dans les années à venir et prendre une place centrale dans l'architecture internationale de la lutte contre le changement climatique.

La France a participé à la sixième reconstitution du FEM en avril 2014 en s'engageant à hauteur de 300 millions d'euros pour la période 2014-2018.

La France s'est engagée en outre à contribuer aux Fonds climatiques créés en 2009, et plus précisément au Fonds pour les technologies propres (FTP-CTF, *Clean Technology Fund*). Elle a concrétisé cet engagement par le biais d'un prêt bonifié de 203 millions d'euros versé au CTF en décembre 2010.

ENCADRÉ 35

Fonds pour l'environnement mondial

Le FEM, création franco-allemande, est depuis 1991 le principal instrument multilatéral en matière de préservation de l'environnement global. Il est, en particulier, l'instrument financier des conventions-cadre des Nations unies sur le changement climatique, pour la protection de la biodiversité, pour la lutte contre la désertification, ainsi que pour la lutte contre les polluants organiques persistants. Son champ d'intervention couvre les pays en développement et

les pays en transition, soit la zone d'APD française. Il contribue en outre fortement à la rationalisation du système environnemental international en travaillant avec diverses agences (actuellement au nombre de 14) pour monter ses projets, parmi lesquelles le PNUD, la Banque mondiale, le PNUE, l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), la FAO ou encore les banques multilatérales de développement.

Cette contribution est complétée par des cofinancements apportés directement par l'AFD sur plusieurs projets emblématiques du CTF (création de centrales solaires à Ouarzazate au Maroc et en Afrique du Sud), dont le montant dépasse les 200 millions de dollars, portant ainsi l'engagement français sur la période 2010-2012 en faveur des Fonds climatiques au-delà des 500 millions de dollars promis en 2008. La France siège au comité de pilotage du CTF, qu'elle a coprésidé en 2011.

Enfin, la France est partie prenante du Protocole de Montréal signé en 1987 et relatif à l'élimination de la production et de la consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone, et à ce titre contribue au fonds multilatéral correspondant (FMPM). La contribution française, qui s'est élevée à 236 millions de dollars depuis la création du fonds en 1991, a représenté 7,5 millions d'euros par an sur 2012-2014, plaçant la France au cinquième rang des pays donateurs.

Le Fonds vert devrait quant à lui monter en puissance dans les années à venir et prendre une place centrale dans l'architecture internationale de la lutte contre le changement climatique aux côtés du FEM en tant que mécanisme financier de la Convention climat. Le Fonds doit recevoir une partie des 100 milliards de dollars annuels que les pays développés se sont engagés à mobiliser d'ici 2020 pour financer la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement, mais cette part n'a pas été prédéterminée.

Décidé au sommet de Copenhague en 2009, puis confirmé sous la CCNUCC à Cancun en 2010, son établissement n'a véritablement eu lieu qu'en 2011 à Durban. Le processus de capitalisation initiale du Fonds a pu être lancé fin juin 2014 et a abouti lors d'une réunion d'annonce des contributions les 19 et 20 novembre 2014, juste avant la COP de Lima – le Fonds pouvant toujours recevoir d'autres contributions ultérieurement. Il est ouvert à tous les contributeurs intéressés, du Nord et du Sud, y compris du secteur privé (fondations philanthropiques...).

Le Fonds pourra ainsi entrer dans sa phase opérationnelle courant 2015 et engager sa programmation, voire décider de ses premiers investissements, d'ici la COP21 à Paris. Il a vocation à contribuer de manière significative et ambitieuse à la lutte contre le changement climatique, en promouvant un changement de paradigme vers un développement économe en carbone et résilient dans les pays en développement, tout en prenant en compte les besoins des pays les plus vulnérables.

La France a fait une annonce de contribution ambitieuse à hauteur de 1 milliard de dollars lors du Sommet climat du 23 septembre 2014 à New York, confirmée lors de la première réunion de capitalisation du Fonds les 19 et 20 novembre 2014 à Berlin. En y ajoutant les annonces des pays développés (notamment celle de États-Unis de 3 milliards de dollars, du Japon d'1,5 milliard de dollars, du Royaume-Uni d'1,1 milliard de dollars, de l'Allemagne d'1 milliard de dollars, de la Suède de 550 millions de dollars, puis de l'Australie et de la Belgique de respectivement 166 et 64 millions de dollars) ainsi que de pays émergents (Mexique, Corée), la capitalisation a atteint le 9 décembre 2014 son objectif d'au moins 10 milliards de dollars d'ici Paris 2015.

Chapitre 3.3

LA SANTÉ MONDIALE : LE CANAL MULTILATÉRAL, VECTEUR DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE

L'investissement dans le domaine de la santé est considéré comme le socle de la croissance économique et du développement. Les recherches montrent que les enfants en bonne santé sont plus à même de suivre une éducation, d'acquérir des compétences professionnelles et de devenir des membres productifs de la société. Parallèlement, leurs parents, soulagés de ces importantes dépenses de santé, peuvent travailler pour contribuer à la fois à l'éducation des enfants et au développement économique. À titre d'exemple, des experts en économie de la santé ont en 2012 classé la vaccination parmi les trois solutions les plus rentables pour améliorer le bien-être au niveau mondial, avec des bénéfices vingt fois supérieurs aux coûts³⁰.

L'accélération des échanges et des interdépendances au niveau mondial a conforté le besoin d'une gouvernance coordonnée et efficace des questions sanitaires. Les pandémies du sida, du paludisme et de la tuberculose ont engendré une réponse inédite de la communauté internationale avec la création du programme commun sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) en 1994, de l'alliance GAVI en 2000, du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme en 2002 et d'UNITAID en 2006. Par ailleurs l'agenda du développement a fait une large place à la santé avec trois des huit objectifs du millénaire adoptés en 2000 par les Nations unies.

Dans un contexte où l'interconnexion croissante des enjeux nationaux et internationaux conduit désormais à rechercher des réponses communes et globales, la France privilégie le canal multilatéral pour soutenir le secteur de la santé dans les pays en développement.

Complémentarité du canal multilatéral avec l'aide française

En matière de complémentarité entre les composantes bilatérales et multilatérales, le secteur de la santé demeure exemplaire.

Ainsi en 2012, alors que l'aide bilatérale de la France dans le domaine de la santé s'est élevée à 146 millions de dollars (diminuant de moitié par rapport à 2010), l'aide multilatérale française totale imputée au secteur de la santé a atteint 801 millions de dollars, soit 160 millions de plus qu'en 2010, faisant de la France l'un des tous premiers donateurs en matière de santé mondiale. Ce montant est principalement réparti entre les institutions de l'Union Européenne (63 millions dollars), l'Association internationale de développement de la Banque mondiale (37 millions de dollars), l'Organisation mondiale de la santé (31 millions de dollars) et les fonds verticaux (661 millions de dollars).

La France est le deuxième contributeur au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, derrière les États-Unis, avec 360 millions d'euros par an. Au total, depuis la création de ce fonds en 2002, la France aura contribué à hauteur de 3,9 milliards de dollars, soit 13 % des contributions totales versées par les donateurs.

La contribution directe de 78 millions d'euros sur la période 2011-2015 permet à la France d'être le quatrième bailleur souverain de l'alliance GAVI, partenariat public-privé qui finance des programmes de vaccination³¹ dans les pays à faible revenu. La France est également un contributeur majeur de la Facilité internationale de financement pour la vaccination de l'alliance, pour laquelle la France s'est engagée à hauteur de 1,7 milliard de dollars jusqu'en 2026.

Enfin, avec un soutien à hauteur de 110 millions d'euros sur la période 2011-2013, la France est le premier contributeur à la Facilité internationale d'achat de médicaments UNITAID, chargée de centraliser les achats de traitements médicamenteux contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme afin d'obtenir les meilleurs prix possibles, en particulier à destination des pays en voie de développement. La France contribue ainsi à hauteur de la moitié des ressources d'UNITAID.

30 - Jamison D. T., Jha P., Laxminarayan R., Ord T. *Copenhagen Consensus 2012 Challenge Paper : Infectious Disease*. Copenhagen, Copenhagen Consensus center. 2012.

31 - GAVI fournit des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B et l'*Haemophilus influenzae* type b (Hib), en mettant à profit les technologies de pointe telles que le vaccin pentavalent, qui regroupe ces cinq vaccins.

Par ailleurs, la pertinence du canal multilatéral s'explique aussi par la proximité des priorités et zones d'interventions de ces organisations internationales avec celles de la France.

Lors du sommet du G8 de juin 2010 à Muskoka, la France s'est engagée à augmenter sa contribution aux OMD 4 et 5 de 500 millions d'euros pour la période 2011-2015. Outre l'AFD (48 millions d'euros par an), cette contribution est mise en œuvre par les organisations internationales intervenant dans les secteurs de la santé maternelle et infantile dans 18 pays éligibles, parmi lesquels 13 des 16 pays prioritaires définis par le CICID et deux pays en crise (Afghanistan et Haïti). Ces engagements multilatéraux s'élèvent à 52 millions d'euros par an. Ils financent :

- le Fonds mondial (27 millions d'euros par an) ;
- un projet conjoint de quatre agences des Nations unies (OMS, UNICEF, FNUAP et ONU Femmes – 19 millions d'euros par an) ;
- l'alliance GAVI via un FSP qui lui permettra d'accroître ses interventions dans les pays prioritaires à hauteur de 5,5 millions d'euros par an de 2012 à 2015.

Par ailleurs, en sa qualité de membre fondateur, la France a insufflé au Fonds mondial et à UNITAID ses valeurs, ses principes et ses priorités, tant thématiques que géographiques. En 2013, l'Afrique subsaharienne a été le premier bénéficiaire du Fonds mondial, avec 63,9 % des financements. Les pays pauvres prioritaires de la stratégie française ont, quant à eux, bénéficié de 13,7 % des financements (509 millions de dollars). De son côté, le continent africain est le premier bénéficiaire d'UNITAID, dans la mesure où 85 % au moins de ses achats de produits de santé sont dirigés vers les pays à faible revenus. Enfin, GAVI a octroyé 29 % de son aide aux pays francophones en 2012 et 64 %³² au continent africain en 2013.

Impact global et effet de levier

Si ces organisations internationales sont privilégiées par la France, c'est parce qu'elles permettent la mise en commun de plusieurs sources de financements et un pilotage resserré de l'aide internationale. Elles sont particulièrement importantes et adaptées dans les pays en crise ainsi que dans les pays à faibles revenus, où la concentration de l'aide et l'amplification de l'effet de levier sont essentiels à l'efficacité de la politique de développement et de solidarité internationale. Ces institutions, en raison de la

mutualisation des financements alloués par les bailleurs, permettent des économies d'échelle considérables et des gains d'efficacité en termes de coordination, démultipliant ainsi leurs impacts au niveau des pays partenaires.

Ainsi, le Fonds mondial, GAVI ou UNITAID ont, depuis leur création, été unanimement salués pour leur résultats spectaculaires dans l'atteinte des OMD 4, 5 et 6, jouant un rôle majeur dans la réduction de la mortalité maternelle et infantile, la baisse de l'incidence des grandes pandémies, la prévention des grandes maladies non transmissibles et la meilleure prise en charge de celles-ci, ainsi que dans l'augmentation de l'espérance de vie.

Grâce à l'appui du Fonds mondial, 6,1 millions de personnes ont pu bénéficier d'un traitement efficace contre le VIH depuis 2002, plus de 11,2 millions de personnes ont reçu un traitement pour la tuberculose et 360 millions de moustiquaires traitées par insecticides ont été distribuées, contribuant à la réduction de plus de 30 % de la mortalité infantile liée au paludisme. Les interventions du Fonds mondial ont un impact fort dans l'atteinte de l'OMD 6 :

- le nombre de personnes décédant chaque année de causes liées au sida est passé du niveau maximal de 2,3 millions en 2005 à 1,7 million en 2011 ;
- 20 millions de vies ont été sauvés entre 1995 et 2011 grâce aux traitements contre la tuberculose ;
- les taux de mortalité imputables au paludisme ont diminué de 45 % dans le monde entre 2000 et 2012.

Elles jouent aussi pour les OMD 4 et 5, dans la mesure où près de la moitié d'entre elles ont un impact direct sur l'amélioration de la santé des mères et des enfants.

Au cours des dix dernières années, GAVI a financé la vaccination de plus de 350 millions d'enfants dans 72 pays parmi les plus pauvres du monde, contribuant directement à l'atteinte de l'OMD 4, qui vise à réduire la mortalité infantile. Plus de 6 millions de décès ont ainsi été prévenus. GAVI estime à 4 millions le nombre de nouveaux décès qui seront évités grâce à son action entre 2011 et 2015. GAVI soutient également l'introduction du vaccin antipneumococcique (pneumonie et méningite) et du vaccin antirotavirus (diarrhée sévères), maladies qui, à elles seules, sont responsables de plus du tiers des décès d'enfants de moins de cinq ans dans le monde.

32 - Sept pays africains font partie des dix premiers bénéficiaires de GAVI.

Enfin, l'action d'UNITAID a notamment permis une réduction de 80 % du prix des antirétroviraux destinés aux enfants des pays en développement depuis 2006.

Le système multilatéral, outil d'influence de la France sur la santé mondiale

Afin d'assurer une complémentarité entre son action bilatérale et multilatérale, la France conduit, comme le rappelle la loi d'orientation et de programmation, « une politique d'influence et de partenariat avec ces instances ». Elle exerce un rôle d'actionnaire, de financeur et de partenaires dans la mise en œuvre de projets conjoints. Il s'agit à la fois d'influencer la définition des priorités et des stratégies des organisations concernées et d'accroître la visibilité et l'impact de l'aide et de l'expertise bilatérale française.

Membre fondateur et contributeur majeur de la plupart de ces organisations, la France dispose d'une influence et d'une force de proposition au sein de leurs instances dirigeantes. Elle a un siège permanent aux conseils d'administration et aux comités de suivi stratégique³³ du Fonds mondial, d'UNITAID et de GAVI³⁴, ainsi qu'au conseil de coordination de l'ONUSIDA. Au sein de ces instances, la voix de la France est assurée par l'ambassadeur chargé de la lutte contre le sida et les maladies transmissibles³⁵.

La France exerce également sa force de proposition dans le domaine de la santé au sein des instances de gouvernance mondiale. Outre l'initiative Muskoka portée avec ses partenaires du G8, la France a défendu la couverture sanitaire universelle sur la scène internationale. Elle est associée au Partenariat international de la santé (IHP+ – 53 membres en octobre 2013), initiative conjointe pour mettre en pratique les principes internationaux d'efficacité de l'aide et de coopération au développement dans le secteur de la santé. Elle est à l'origine de la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 2012 sur ce thème, a créé avec l'Allemagne le partenariat « *Providing for health* » hébergé par l'OMS et a été particulièrement influente sur ce thème dans le cadre des négociations sur l'après 2015.

Cette influence permet à la France de promouvoir au sein de ses organisations les opérateurs et l'expertise française. C'est le cas au Fonds mondial avec « l'initiative 5 % » lancée en 2011. Gérée par FEI, elle permet de réserver 5 % de la contribution annuelle française à de l'expertise technique en faveur des pays francophones recevant des financements du Fonds mondial et dont les besoins sont les plus importants. Le GIP ESTHER, l'opérateur du ministère MAEDI et du ministère des Affaires sociales et de la Santé, travaille également avec les institutions internationales de la santé (OMS, ONUSIDA) dans un souci de complémentarité avec l'aide multilatérale (Fonds mondial, UNITAID). Il opère par des partenariats hospitaliers pour améliorer la qualité des pratiques de soins et mobilise l'expertise française (46 hôpitaux français en 2012) en matière de renforcement des systèmes de santé. Il a notamment permis de former 35 000 personnes en dix ans dans les pays du Sud.

Enfin, la France a été pionnière dans la mobilisation des financements innovants pour la santé qui permettent de mobiliser de nouvelles ressources et d'assurer une plus grande prévisibilité des financements.

Ainsi, la totalité de la contribution française à UNITAID provient de la taxe sur les billets d'avion mise en place en 2006. Aussi, la majeure partie de la contribution de la France à l'alliance GAVI passe par la Facilité financière à pour l'immunisation. Conçue en 2006 pour disposer rapidement d'un volume d'argent important (principe du *front loading*), l'IFFIm est un instrument financier qui utilise les engagements pluriannuels des donateurs comme garantie pour emprunter à bas coût sur les marchés financiers en émettant des obligations. En levant plus de 4,5 milliards de dollars depuis sa création, elle a permis d'augmenter la capacité d'action de GAVI de 40 %.

Depuis 2012, la France a également instauré une taxe sur les transactions financières à titre national, dont une part significative (60 millions d'euros en 2013) est allouée à des actions de développement, consacrées notamment aux grandes pandémies et à la santé.

33 - La France siège de manière permanente au comité exécutif en charge du suivi de la stratégie du Fonds mondial (*Strategy, Investment and Impact Committee*) et au *Policy and Program Committee* de l'alliance GAVI.

34 - La France partage la même circonscription que l'UE, l'Allemagne et le Luxembourg au sein du conseil d'administration de GAVI. Elle est actuellement suppléante de l'Union Européenne.

35 - La France siège également dans 23 instances de coordination nationale du FMLSTP en Afrique subsaharienne, parmi lesquelles figurent 12 des 16 PPP.

Annexe I

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DE L'APD FRANÇAISE EN 2012 ET 2013

En 2012, l'APD française s'est élevée à 9,358 milliards d'euros, soit 0,45 % du revenu national brut (RNB) français. Ce chiffre était en légère hausse par rapport à 2011 (+10 millions d'euros).

En 2013, la France a néanmoins enregistré une baisse importante de son APD nette totale. Les données préliminaires, rendues publiques le 8 avril 2014, font état d'une diminution de 792 millions d'euros par rapport à 2012 soit une baisse de 8 % qui ramène le volume de l'APD française à 8,566 milliards d'euros et à 0,41 % du RNB³⁶.

Cette baisse significative s'explique essentiellement par des versements de prêts plus faibles que prévus et par une moindre contribution des annulations de dette à l'APD française en 2013 qu'en 2012³⁷.

La France se classe ainsi en 2013 cinquième donateur mondial en volume derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Japon.

36 - Après réception des données définitives 2013, le chiffre définitif d'APD 2013 transmis par la France en juillet 2014 et actuellement en cours d'expertise à l'OCDE s'élève à 8,5 milliards d'euros.

37 - Il est important de noter que cette brève analyse se fonde sur les chiffres 2013, toujours préliminaires au moment de la rédaction de ce rapport. Les chiffres définitifs ne seront publiés qu'en décembre 2014 après validation du CAD de l'OCDE. Le reste de l'analyse portera donc essentiellement sur les données de l'année 2012.

1. RÉPARTITION PAR INSTRUMENT

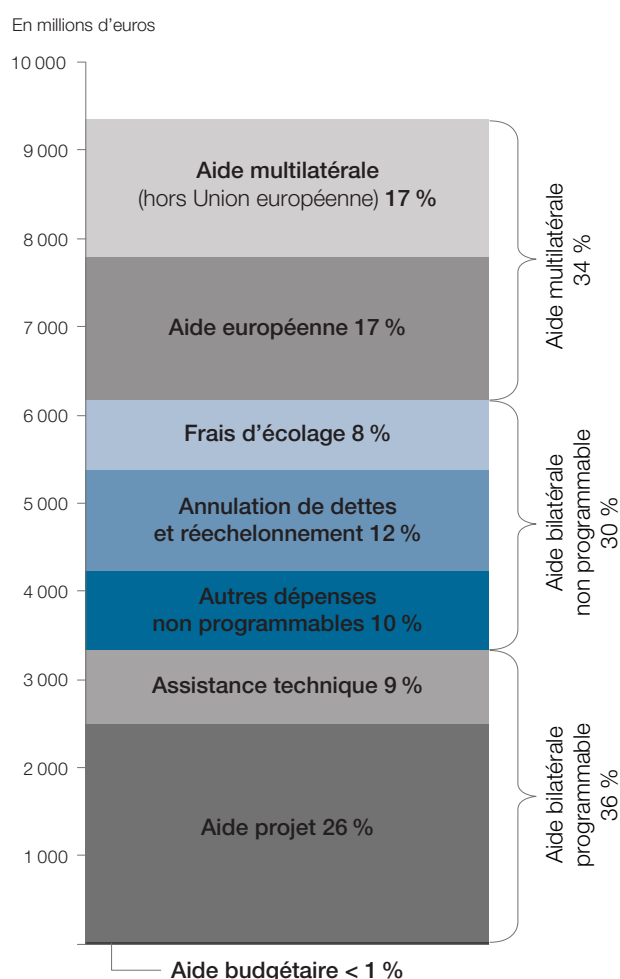
En 2012, 66 % de notre aide a transité par le canal bilatéral. La diminution de la part de l'aide multilatérale, débutée en 2010, s'est poursuivie en 2011 puis en 2012 : de 45 % en 2009, cette part est passée à 34 % en 2012. Cette baisse résulte principalement de la chute des contributions européennes (FED) observée depuis 2009. D'après la déclaration préliminaire d'APD au CAD de l'OCDE, cette part remonterait à 40 % en 2013.

La répartition de l'aide française par instrument en 2012 montre que l'aide projet occupe une place importante (26 % de notre APD nette totale), loin devant l'assistance technique (9 %).

Les éléments non programmables de l'APD française (annulations de dettes, frais d'écolages, aide aux réfugiés, aide humanitaire, aide alimentaire, contribution au budget des ONG, etc.) s'élèvent à 30 % de notre aide nette totale. Toutefois, la part non programmable de notre aide reste inférieure à la moyenne des pays du CAD de l'OCDE (37 %). Cela s'explique par les montants importants de l'aide bilatérale qui transitent par des canaux extérieurs à ceux des gouvernements donateurs (ONG, entités privées, mais surtout organisations internationales chargées de mettre en œuvre l'aide bilatérale fléchée des donateurs).

En 2012, la France est le troisième donateur des pays du CAD en termes d'aide programmable par pays (APP), derrière les États-Unis et le Japon (représentant respectivement 27 % et 21 % de l'APP des pays du CAD, contre 9 % pour la France).

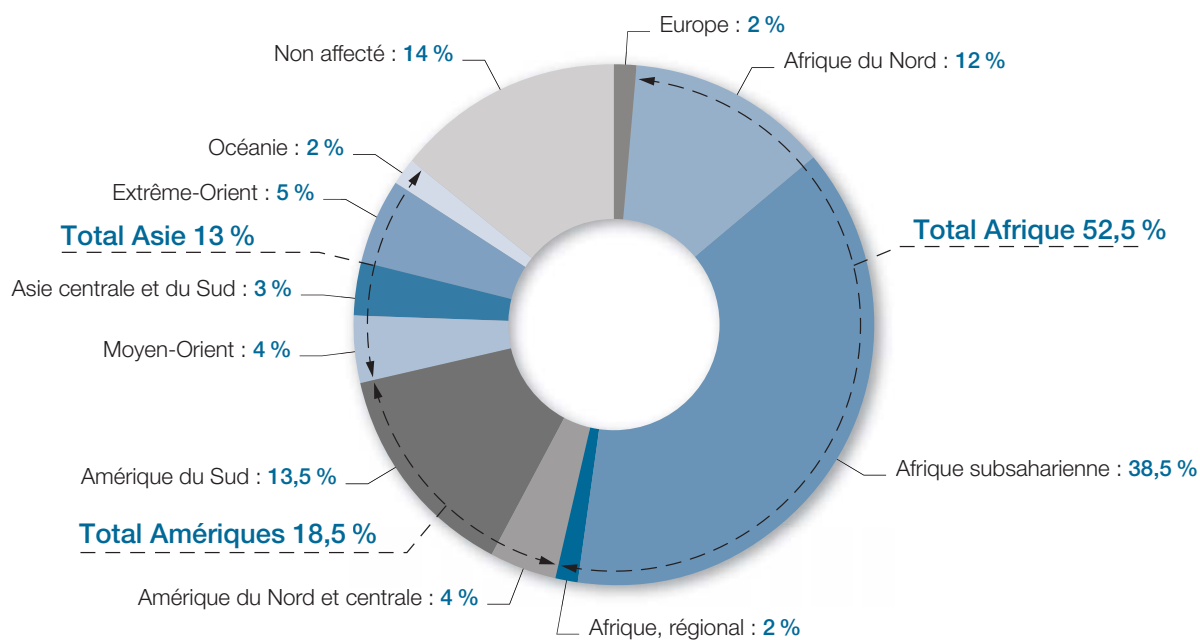
Figure 16 : Répartition de l'APD française par instrument



2. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

L'Afrique reste de loin le principal bénéficiaire de l'aide bilatérale nette française en 2012 (52 %), notamment l'Afrique subsaharienne (38 %), loin devant l'Amérique latine (13 %) et l'Asie (13 %).

Figure 17 : Répartition de l'APD bilatérale nette par zone géographique (2012)



3. RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DE REVENU

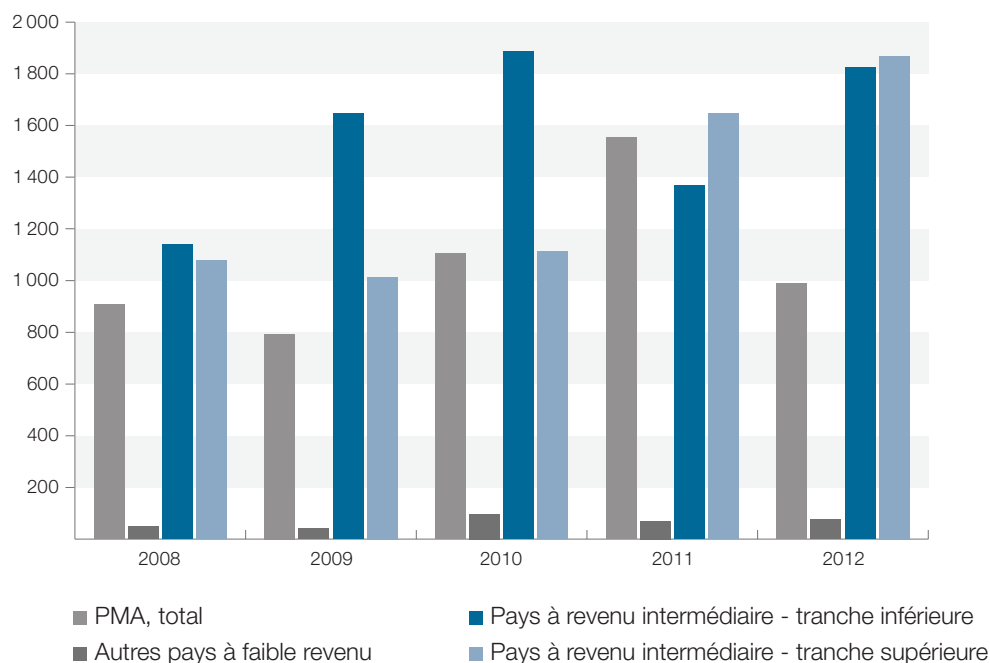
L'intervention française dans les PMA se fait essentiellement sous forme de subventions et de dons (voir l'explication ci-dessous sur la différence entre les subventions et les dons), ce qui explique l'écart du montant d'APD qu'ils perçoivent par rapport aux pays de la tranche inférieure des revenus intermédiaires, qui bénéficient d'une forte augmentation de prêts de l'AFD.

L'aide aux PMA a enregistré une baisse de 36 % (en euros) en 2012 par rapport à 2011, pour représenter 16 % des versements bilatéraux nets de la France, soit 988 millions d'euros en 2012.

La baisse la plus notable est observée en Haïti. Après avoir atteint un pic de 160 millions d'euros en 2010 à la suite du tremblement de terre qui avait ravagé le pays, les dons en faveur d'Haïti ont nettement baissé en 2012 (-101 millions d'euros, soit -64 %). Au Sénégal et au Niger, en revanche, les dons ont augmenté en 2012 par rapport à 2010 (respectivement +14 millions d'euros et +24 millions d'euros).

La hausse de la part des pays à revenu intermédiaire – tranche supérieure (PRITS) se poursuit, passant de 19% de l'APD nette bilatérale en 2010 (1,11 milliard d'euros) à 30% en 2012 (1,8 milliard d'euros).

Figure 18 : Répartition par catégorie de revenus de l'APD bilatérale nette (en millions d'euros)



4. RÉPARTITION SECTORIELLE

Tableau 23 : Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur d'intervention

En % de l'APD bilatérale brute	2008	2009	2010	2011	2012
Santé	4 %	4 %	5 %	2 %	2 %
Éducation et formation professionnelle	22 %	21 %	20 %	16 %	15 %
dont éducation de base	2 %	3 %	2 %	2 %	1 %
dont enseignement supérieur	14 %	13 %	12 %	11 %	11 %
Agriculture et sécurité alimentaire	7 %	5 %	4 %	5 %	4 %
Développement durable	7 %	9 %	13 %	16 %	11 %
Soutien à la croissance	10 %	9 %	8 %	13 %	17 %
Gouvernance	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Autres	48 %	50 %	48 %	46 %	49 %
dont actions se rapportant à la dette	15 %	23 %	19 %	14 %	17 %

Source : OCDE CRS

Parmi les secteurs prioritaires de concentration de l'aide établis par le CICID de 2013, le soutien à la croissance (infrastructures économiques, industries manufacturières et extractives, commerce, etc.) est celui qui représente en 2012 la part la plus importante de l'APD bilatérale brute (17 %). Les versements bruts dans ce secteur ont doublé ces dernières années, passant de 538 millions d'euros (8 %) en 2010 à 882 millions d'euros en 2011 et 1,274 milliard d'euros en 2012.

La part de l'APD bilatérale destinée à l'éducation et à la formation professionnelle a baissé, passant de 21 % en 2008 à 15 % en 2012. Par ailleurs, cette proportion est surtout imputable aux frais d'écologie dans l'enseignement supérieur (16 %). L'éducation de base (OMD 2), n'en représente qu'une modeste partie.

Au cours des 10 dernières années, l'environnement a pris une place grandissante dans l'APD française, notamment en lien

avec l'extension du périmètre géographique de l'AFD aux pays émergents au titre du mandat de « promotion d'une croissance verte et solidaire ».

La part de l'aide bilatérale allouée au secteur de la santé est de 2 %. Cela s'explique par le fait que contrairement à l'aide publique allouée aux secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle qui transitent essentiellement par le canal bilatéral, les canaux multilatéraux sont privilégiés pour les aides au secteur de la santé. Il en va ainsi des financements alloués à UNITAID, au Fonds Mondial et à GAVI, dont la France est respectivement le premier, deuxième et quatrième contributeur.

Par ailleurs, les actions relatives à la dette occupent une part importante dans la ventilation de l'aide, avec 17 % de l'APD bilatérale totale en 2012.

5. RÉPARTITION DE L'AIDE FRANÇAISE ENTRE SUBVENTIONS, DONNS ET PRÊTS

La France dispose d'une palette d'instruments large qu'elle utilise de façon différenciée en fonction du profil économique et des besoins de ses pays partenaires.

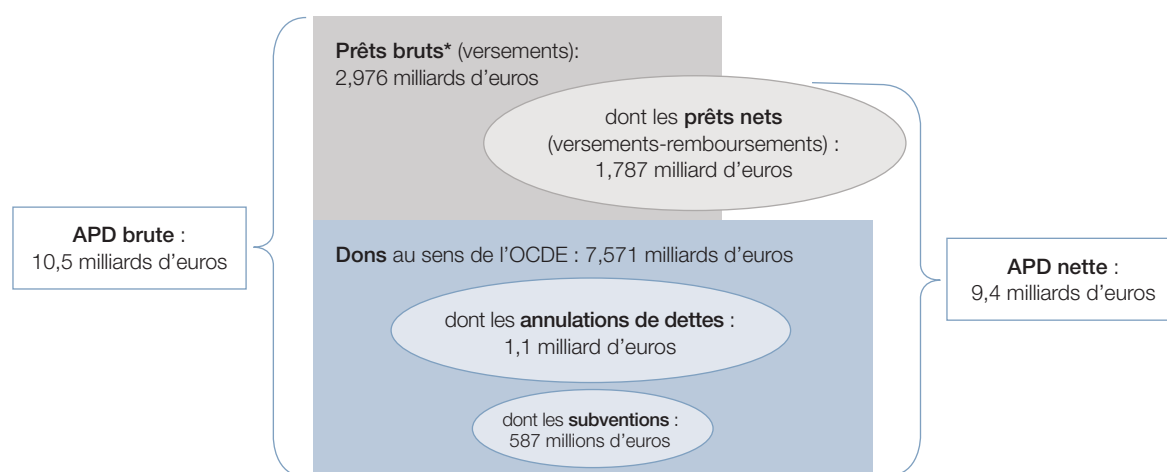
Les **dons** sont prioritairement destinés aux pays les plus pauvres et permettent de financer notamment les secteurs sociaux de base (santé, éducation). Entendus au sens de l'OCDE, les dons englobent tout ce qui n'est pas du prêt, y compris des lignes d'APD qui ne donnent pas lieu à un flux monétaire transfrontalier (annulations de dettes, comptabilisation de l'aide aux réfugiés, comptabilisation des frais d'écolages, etc.).

Les **prêts**, délivrés à des taux plus ou moins concessionnels en fonction du profil des pays et du niveau de risque des projets (très concessionnel pour les pays à faible revenu ou pour des projets à fortes retombées sociales ou environnementales, peu ou pas concessionnel pour les pays émergents), ciblent eux les pays à revenu intermédiaire ou émergents, principalement dans les secteurs du soutien à la croissance verte ou solidaire, ou du développement durable.

Les prêts peuvent également cibler certains pays pauvres parmi les plus solvables, s'ils sont éligibles aux prêts dans le cadre de la doctrine française sur l'endettement soutenable (ils bénéficient alors d'un accompagnement rapproché), des collectivités locales et des entreprises publiques solvables. On estime le besoin de financement du développement durable à plusieurs dizaines de milliards d'euros par an et par secteur économique³⁸. Face à ces besoins, les prêts sont des outils adaptés aux investissements de montants importants et sur des durées longues. Ils permettent de financer de façon adéquate les projets d'infrastructures, de développement urbain, de préservation de l'environnement et l'appui au secteur productif. Par ailleurs, les prêts assurent une vraie visibilité et une prévisibilité aux pays partenaires. La France plaide ainsi pour une mobilisation des prêts adaptée aux caractéristiques et aux besoins du pays.

Les prêts et les dons sont donc deux instruments complémentaires répondant à des besoins spécifiques.

Figure 19 : Répartition entre les subventions, les dons et les prêts dans l'APD totale (bilatérale et multilatérale) de la France en 2012



*Y compris les rééchelonnements de dette

38 - Rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable.

Les **subventions** sont une sous-catégorie des dons, créée par la France en 2009. Alors que les dons au sens de l'OCDE reposent sur une interprétation extensive du terme, les subventions répondent à une définition beaucoup plus restreinte qui ne prend pas en compte les éléments non pilotables par la France (annulations de dettes, aide aux réfugiés, frais d'écolage, etc.). Les subventions correspondent ainsi :

- aux aides par projets de l'AFD ;
- à l'aide alimentaire et humanitaire et au Fonds de solidarité prioritaire du MAEDI ;
- au Fonds social de développement ;
- à l'assistance technique ;
- aux bourses, invitations et missions ;
- aux aides budgétaires globales de la DG Trésor ;
- au Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FEASP) ;
- au Programme de renforcement des capacités commerciales ;
- au Fonds français pour l'environnement mondial.

Au niveau global, l'APD française est majoritairement composée de dons. En effet, en 2012, près de 7,5 milliards d'euros, soit 81 % de notre APD totale nette (et 72 % de notre APD totale brute), ont été versés sous formes de dons (bilatéraux et multilatéraux, y compris les annulations de dettes) au sens de l'OCDE.

Au niveau bilatéral, les dons sont également majoritaires (4,4 milliards d'euros, soit 72 % de l'APD bilatérale nette et 61 % de l'APD bilatérale brute). L'APD bilatérale nette française a, en revanche, connu une montée en puissance des prêts : entre 2008 et 2012, le montant des prêts bilatéraux nets (prêts versés - remboursements reçus) a été multiplié par cinq. En 2012, les prêts nets représentent donc à peu près 30 % de l'APD bilatérale nette.

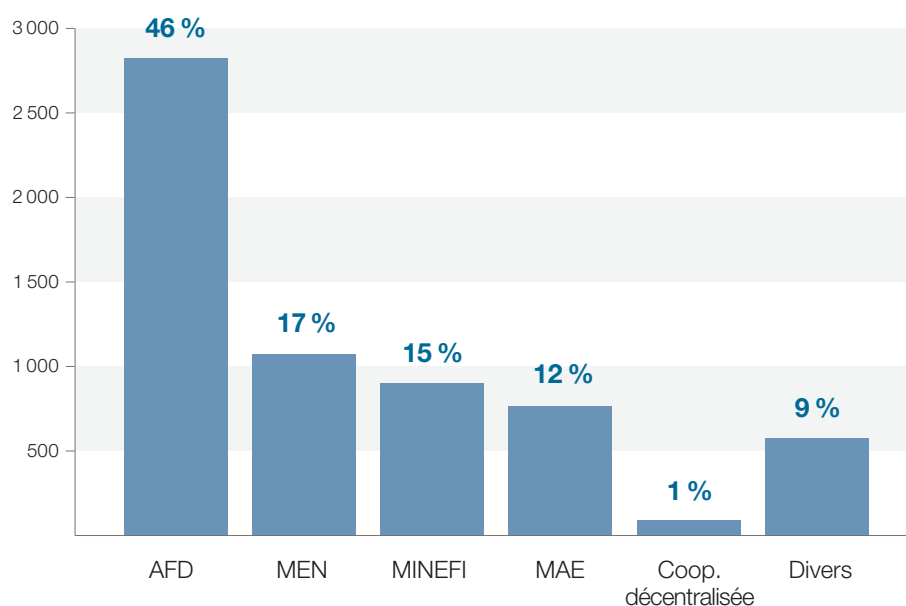
Tableau 24 : Part des dons et des prêts dans l'APD française

En millions d'euros et en % de l'APD bilatérale nette	2008		2009		2010		2011		2012	
	Dons bilatéraux	4 290	93 %	4 294	83 %	5 027	86 %	4 293	70 %	4 449
dont subventions	645		605		633		530		595	
dont les annulations de dettes	763		647		1 267		965		1 115	
Prêts nets bilatéraux*	334	7 %	867	17 %	852	14 %	1 816	30 %	1 719	28 %
APD nette bilatérale	4 624		5 161		5 879		6 109		6 168	

* Y compris les rééchelonnements de dette
Source : base de données du CAD (DAC1)

6. RÉPARTITION PAR INSTITUTION GESTIONNAIRE

Figure 20 : Répartition de l'APD bilatérale nette par opérateur en 2012 (versements en millions d'euros)



La mise en œuvre de la coopération au développement est assurée par un ensemble d'institutions (voir annexe VII), dont l'AFD est l'acteur pivot. Ses versements représentent 46 % du total de l'APD bilatérale nette en 2012, soit 2,8 milliards d'euros.

Compte tenu de la transversalité de la coopération au développement, sa mise en œuvre implique une action interministérielle et l'intervention de plusieurs ministères et opérateurs connexes. Les deux programmes de la mission « aide publique au développement » (programme 110 du ministère de l'Économie et des Finances – MINEFI et 209 du ministère des Affaires étrangères – MAE, selon les intitulés de l'époque) financent respectivement 15 % et 12 % de l'APD bilatérale nette en 2012.

En 2012, les quatre principales institutions gestionnaires de l'APD représentaient 90 % des versements nets d'APD bilatérale, soit 5,6 milliards d'euros (AFD, ministère de l'Éducation nationale – MEN, MINEFI et MAE).

Les collectivités territoriales contribuent à l'effort d'APD en 2012 à hauteur de 60 millions d'euros, affectés essentiellement dans la coopération décentralisée, la solidarité dans le domaine de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement et l'appui à la gouvernance.

Le ministère de l'Éducation nationale participe à hauteur de 17 % à l'APD bilatérale (1,07 milliard d'euros de fonds versés), grâce aux bourses d'études et aux frais d'écolage comptabilisés dans l'APD.

7. RELATIONS ENTRE LA « MISSION APD » ET L'INDICATEUR APD DU CAD

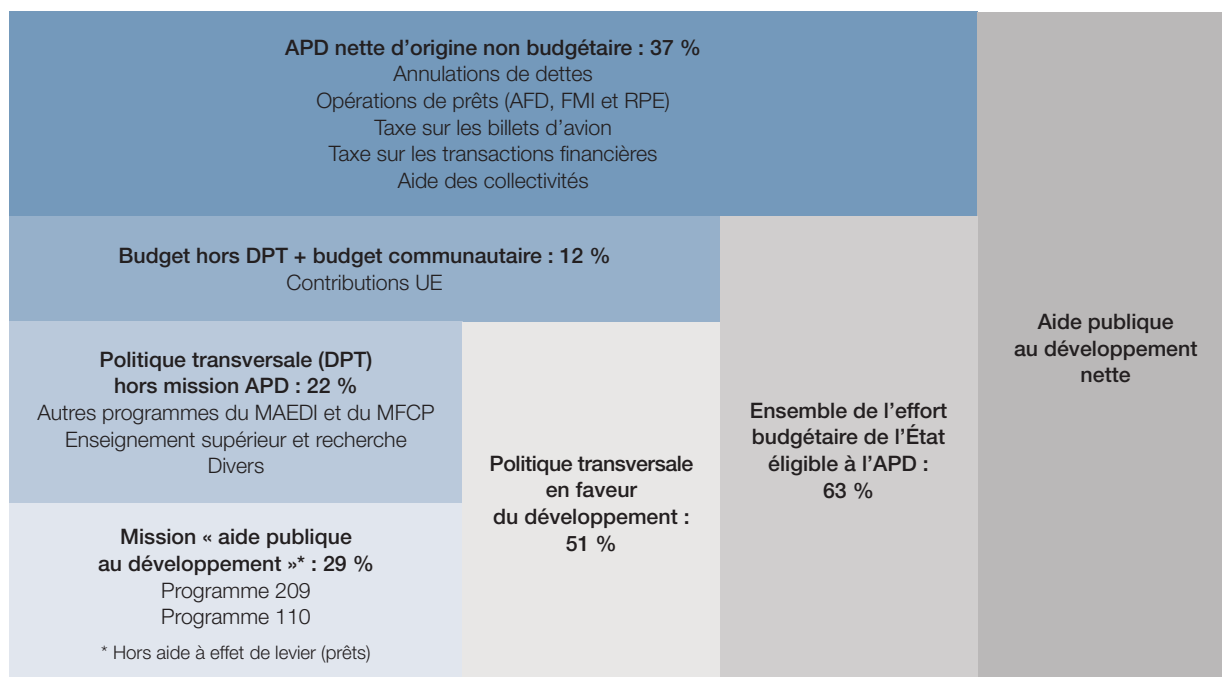
Le lien entre l'effort budgétaire de l'État en faveur du développement et l'APD telle qu'elle est déclarée au CAD de l'OCDE n'est pas direct, car l'indicateur du CAD inclut des éléments non budgétaires.

On peut distinguer quatre ensembles dont le poids varie d'une année à l'autre et dont on donne, à titre indicatif, les parts respectives en 2012 (source : Document de politique transversale 2014) :

- la mission APD, directement affectée à la politique de développement (environ 29 % du total en 2012) ;

- les autres programmes du DPT, pour 22 % du total environ pour 2012 ;
- les dépenses publiques hors DPT, notamment les financements du budget européen, pour 12 % ;
- enfin, des éléments sans incidence directe sur le budget de l'État (prêts nets, coopération décentralisée, annulations de dettes, taxe sur les billets d'avions) pour environ 37 % du total en 2012.

Figure 21 : L'APD française au sens du CAD de l'OCDE



Annexe II

LA GRILLE D'INDICATEURS DE RÉSULTATS DE L'AIDE FRANÇAISE

Les Assises du développement et de la solidarité internationale, clôturées par le président de la République le 1^{er} mars 2013, ont insisté sur la nécessité « d'améliorer l'efficacité, la redevabilité et la transparence de notre politique, domaines dans lesquels la France a réalisé d'importants progrès depuis un an ». Dans cette perspective, CICID du 31 juillet 2013 a validé une liste de 30 indicateurs de l'aide française. Cette série d'indicateurs a été reprise dans la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale de juillet 2014. La France se livre à cet exercice de redevabilité pour la première fois depuis le CICID de juillet 2013 et l'adoption de la loi d'orientation et de programmation.

Ces indicateurs se focalisent sur des résultats réels (*ex post*) plutôt que sur des valeurs cibles (*ex ante*). Les résultats renseignés dans cette liste de 30 indicateurs sont des résultats *ex post* pour les années 2012 et 2013. Alors qu'elle s'appuyait auparavant sur une approche *ex ante*, la redevabilité opérée par la France suit désormais une démarche *ex post*. La France souhaite ainsi mieux

rendre compte de sa coopération au développement grâce à ces indicateurs de réalisations (*outputs*) ou de résultats (*outcomes*), qui donnent une vision plus pertinente de l'aide française. Cette grille est composée de 16 indicateurs de résultats de l'aide bilatérale et de 14 indicateurs de résultats de l'aide multilatérale.

Il est à noter que ce premier exercice de renseignement de la grille s'est heurté à certaines limites méthodologiques. Ainsi, pour certains indicateurs les données ne sont pas encore disponibles. Par exemple, l'indicateur n°12 bis sur la nutrition, ajouté à la grille d'indicateurs au mois de juillet 2014 après le vote officiel de la LOPDSI, n'a pas encore pu être renseigné. Les services de l'AFD se sont accordés en novembre 2014 sur une définition et une méthodologie commune. La collecte des données étant en cours, l'AFD prévoit de fournir la valeur de l'indicateur pour les années 2012-2013 d'ici fin décembre 2014. Concernant la présentation « sexuée » des indicateurs, une réflexion méthodologique est en cours sur ce point dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie genre.

Tableau 25 : Les indicateurs de résultats de l'aide bilatérale

N°	Indicateur de l'aide bilatérale	Domaine	Valeur indicateur 2012	Valeur indicateur 2013
1	Nombre d'exploitations agricoles familiales soutenues par les programmes financés par l'AFD ³⁹	Agriculture, sécurité alimentaire	Type 1 : 885 000 Type 2 : 2 900 000 Type 3 : 8 500 000	Type 1 : 878 000 Type 2 : 2 880 000 Type 3 : 8 250 000
2	Superficies bénéficiant de programmes de conservation, de restauration ou de gestion durable de la biodiversité (nombre d'hectares)	Biodiversité	28 800 000	30 070 110
3	Nombre de passagers empruntant les transports en commun sur les tronçons financés	Transports	130 000	110 000

39 - Le nombre d'exploitations agricoles familiales (EAF) soutenues par les programmes financés par l'AFD se décompose en trois types : le nombre d'EAF correspondant aux projets de type 1, pour lesquels le nombre d'EAF bénéficiaires est clairement défini ; le nombre d'EAF correspondant aux projets de type 2, dans lesquels un territoire rural est « transformé », donc où la population de l'ensemble de la zone est concernée, qu'elle soit engagée dans l'agriculture ou d'autres activités ; et le nombre d'EAF correspondant aux projets de type 3, de nature « institutionnelle » comme l'appui aux politiques agricoles, les appuis aux organisations professionnelles agricoles (OPA) ou la gestion des risques agricoles.

N°	Indicateur de l'aide bilatérale	Domaine	Valeur indicateur 2012	Valeur indicateur 2013
4	Nombre de personnes raccordées au réseau de distribution d'électricité ou gagnant accès à l'électrification	Énergie durable	80 000	1 500
5	a. Nombre d'enfants scolarisés au primaire et au collège a bis. Nombre d'enfants ayant achevé le cycle scolaire primaire b. Nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle initiale soutenus par l'AFD	Éducation et formation	665 904	450 046
6	Nombre d'habitants des quartiers défavorisés dont l'habitat est amélioré ou sécurisé	Collectivités territoriales et développement urbain	56 700	1 056 421
7	Investissements accompagnés dans le secteur privé (en euros)	Institutions financières et appui au secteur privé	614 658 104	451 008 400
8	Nombre d'entreprises (PME et TPE) bénéficiaires d'appuis ou de financements de l'AFD	Institutions financières et appui au secteur privé	111 337	72 777
9	Nouvelles capacités d'énergies renouvelables installées (en mégawatts)	Énergie durable	1 152	72
10	Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée	Eau et assainissement	751 170	1 520 000
11	Nombre de personnes gagnant accès à un système d'assainissement amélioré	Eau et assainissement	174 418	411 366
12	Nombre de consultations externes de professionnels de santé par habitant et par an	Santé	0,57	0,64
12 bis	Nombre de projets ayant un objectif nutritionnel	Transversal	Données non disponibles	Données non disponibles
13	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO ₂) – par exception, indicateur <i>ex ante</i> (indicateur <i>ex post</i> à prévoir mais non envisageable fin 2014)	Transversal (climat)	3,6 Mt éq. CO ₂	3,2 Mt éq. CO ₂
14	Nombre d'institutions bénéficiaires d'actions de renforcement de capacités	Culture, enseignement supérieur et francophonie	170*	162*
15	Nombre d'institutions bénéficiaires d'actions de renforcement de capacités	Gouvernance démocratique	273*	282*
16	Nombre de projets financés au bénéfice des sociétés civiles du Sud	Société civile du Sud	Données non disponibles	Données non disponibles

* Ces données sont provisoires puisque de nombreux projets de renforcement de capacités opérationnels en 2012 et 2013 ne sont pas clôturés et ne bénéficient pas d'une évaluation en fin de projet qui permette d'identifier directement les institutions bénéficiaires des projets. Ces données pourraient être revues au cours des années suivantes car les résultats présentés ci-dessus pourraient être sous-estimés.

En ce qui concerne la redevabilité de l'aide multilatérale, la France reporte directement les résultats globaux affichés par les organisations internationales vers lesquelles la France a dirigé son aide au développement. L'aide française participe donc à la réalisation de résultats globaux via l'action des organisations internationales : il s'agit de la logique de contribution. Cette dernière s'oppose à la logique d'attribution utilisée par d'autres bailleurs (le Royaume-Uni par exemple), qui consiste à s'attribuer les résultats des organisations multilatérales en fonction de leurs contributions financières à celles-ci.

Logique d'attribution contre logique de contribution

A titre d'exemple, on note que 48 millions d'enfants ont été immunisés en 2013 par l'alliance GAVI. La France, au même titre que d'autres bailleurs, participe à la réalisation de ce résultat global grâce à la contribution financière qu'elle apporte à cette organisation. La logique de contribution nous amène à renseigner cette valeur globale de 48 millions d'enfants immunisés dans la grille d'indicateurs.

En revanche, la France contribuant à hauteur de 4,7 % aux ressources totales de GAVI en 2013, la logique d'attribution voudrait que la France s'attribue 4,7 % des résultats de GAVI, soit 2,26 millions d'enfants immunisés par GAVI imputables à la participation financière de la France. Malgré les apparences, cette logique peut revenir à s'attribuer des résultats artificiels, voire surestimés.

La France a ainsi fait le choix d'afficher les résultats de son aide multilatérale en suivant la logique de contribution, qui semble au final plus transparente que la logique d'attribution. Les résultats présentés ci-après sont donc ceux réalisés par les organisations internationales auxquels la France participe via son aide financière.

Il est à noter qu'une limite importante réside dans le calendrier de publication de ces indicateurs par les organisations internationales. En effet, dans la plupart des cas, les valeurs effectives de ces indicateurs sont publiées ou révisées à la fin de l'année suivante. Ainsi, pour certains des indicateurs présentés ci-dessus, les données pour l'année 2013 sont des projections ou des estimations produites par les services de ces organisations. Pour deux d'entre eux, les données ne seront disponibles qu'en fin d'année.

Tableau 26 : Les indicateurs de résultats de l'aide multilatérale

N°	Indicateur de l'aide multilatérale	Domaine	Valeur indicateur 2012	Valeur indicateur 2013
1	Nombre de personnes ayant accès à un ensemble de services de santé de base (Banque mondiale)	Santé	19 500 000	34 800 000
2	Nombre d'enfants immunisés par l'alliance GAVI	Santé	51 000 000	48 000 000
3	Nombre de moustiquaires imprégnées distribuées par le Fonds mondial	Santé	80 000 000	50 000 000
4	Nombre de personnes sous traitement antirétroviral grâce au Fonds mondial	Santé	900 000	1 900 000
5	Nombre d'enseignants recrutés et/ou formés (BM)	Éducation	1 100 000	1 000 000
6	Nombre de manuels et matériels didactiques fournis (BAfD)	Éducation	3 484 010*	Données non disponibles

N°	Indicateur de l'aide multilatérale	Domaine	Valeur indicateur 2012	Valeur indicateur 2013
7	Superficie de zones bénéficiant de services d'irrigation (en hectares) (BM)	Agriculture	1 100 000	1 200 000
8	Nombre de personnes formées/recrutées/utilisant une technologie moderne (BAfD)	Agriculture	771 006*	515 333*
9	Nombre de personnes bénéficiaires de services fournis par des projets soutenus par le FIDA	Agriculture	78 700 000	Données non disponibles
10	Nombre de personnes ayant gagné accès à des sources d'eau améliorées (BM)	Développement durable (eau)	38 200 000	35 300 000
11	Kilomètres de conduites d'eau installées ou améliorées (BAsD)	Développement durable (eau)	9 400	9 900
12	Kilomètres de routes construites ou réhabilitées (BM)	Infrastructures (transport)	57 252	95 000
13	Nombre de PME aidées (SFI)	Secteur privé	1 581 834	4 493 195
14	Nombre de clients de la microfinance formés en gestion des entreprises (BAfD)	Secteur privé	132 524*	3 351*

* Ces données sont provisoires puisque de nombreux projets de renforcement de capacités opérationnels en 2012 et 2013 ne sont pas clôturés et ne bénéficient pas d'une évaluation en fin de projet qui permette d'identifier directement les institutions bénéficiaires des projets. Ces données pourraient être revues au cours des années suivantes car les résultats présentés ci-dessus pourraient être sous-estimés.

Annexe III

SUIVI DE LA REVUE PAR LES PAIRS DU CAD DE L'OCDE

La dernière revue par les pairs de la politique d'aide de la France a débuté en octobre 2012 et s'est conclue le 20 juin 2013 par une réunion de restitution au siège de l'OCDE, à laquelle a participé le ministre délégué chargé du Développement. Cet exercice central de transparence et de redevabilité vis-à-vis de nos pairs de l'OCDE, de la communauté internationale et de nos partenaires a largement mobilisé les trois principales institutions chargées des orientations stratégiques et de la mise en œuvre de cette politique (MAE, DG Trésor et AFD), mais aussi les parlementaires français et les acteurs non institutionnels.

La prochaine revue par les pairs de la coopération française devrait avoir lieu en 2017 ; une revue à mi-parcours, exercice allégé visant à vérifier la mise en place des recommandations et des enseignements tirés, se tiendra en 2015.

Le rapport issu des observations de l'équipe d'évaluation a mis l'accent sur un certain nombre de progrès accomplis depuis la précédente revue de 2008, et plus particulièrement l'adoption du document cadre de coopération au développement en 2011, qui définit notamment les partenariats différenciés de la France, et l'action de la France en faveur de la mobilisation des ressources financières pour le développement (qu'il s'agisse des ressources fiscales des pays partenaires ou de financements innovants). Le CAD a également souligné les bonnes relations avec les acteurs de la société civile et la tenue, en 2012, des Assises du développement et de la solidarité internationale. Son rapport a enfin salué l'approche des risques mise en œuvre par l'AFD et le rôle de leader joué par l'agence dans la lutte contre le changement climatique.

Le rapport du CAD a également formulé une série de recommandations sur la stratégie française de coopération, les moyens (financiers, humains) qui y sont alloués et leur efficacité. Parmi les principaux axes d'amélioration, le CAD préconise :

- une meilleure **hiérarchisation des priorités stratégiques** et un meilleur **ciblage géographique** de notre aide, ainsi que **l'identification d'un nombre plus limité de secteurs** pour renforcer l'impact des interventions ;
- le **renforcement de la cohérence des politiques en faveur du développement** et de la coordination interministérielle ;
- l'adoption d'une **stratégie globale pour l'aide multilatérale**, et une **meilleure intégration de l'approche du genre** ;
- l'amélioration des efforts en matière de **programmation budgétaire, de transparence et de prévisibilité** de notre aide ainsi que l'adoption d'une grille unique d'indicateurs reflétant les **résultats** et d'un cadre de résultats dans les documents cadre de partenariat ;
- une programmation plus stratégique et un meilleur suivi des **évaluations**.

Concernant les chiffres de l'aide, le rapport souligne enfin que « la France devrait veiller à un bon équilibre entre dons et prêts » et préconise l'adoption d'une feuille de route pour l'atteinte de l'objectif de 0,7 % du revenu national brut consacré à l'APD.

1. LES PRINCIPAUX PROGRÈS ACCOMPLIS DEPUIS JUILLET 2013

Certaines de ces recommandations, qui recourent des axes d'amélioration déjà bien identifiés par les administrations concernées, ont fait l'objet d'une attention particulière et d'une mise en œuvre rapide à l'issue de la revue. Le CICID du 31 juillet 2013 et l'adoption – pour la première fois dans l'histoire de France – d'une loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale de la France en juillet 2014 représentent des avancées majeures à plusieurs titres.

Le CICID de juillet 2013 a ainsi adopté une nouvelle stratégie en matière de **genre et développement** pour la période 2013-2017. La France a aussi réitéré à cette occasion sa volonté de **renforcer les capacités institutionnelles des pays partenaires en matière de sécurité et justice**.

L'adoption d'une **stratégie pour l'aide multilatérale** française a également été décidée dans le cadre du CICID ; actuellement en cours d'élaboration, elle devrait être adoptée dans les prochains mois.

La loi a créé, auprès du ministre chargé du développement, un **Conseil national du développement et de la solidarité internationale** « qui a pour fonction de permettre une concertation régulière entre les différents acteurs du développement et de la solidarité internationale sur les objectifs, les orientations, la cohérence et les moyens de la politique française de développement », comme demandé dans le rapport du CAD.

Des progrès importants ont été accomplis en matière de **transparence et de prévisibilité** de l'aide et de **redevabilité**, bien que des efforts ultérieurs doivent être mis en œuvre d'ici la prochaine revue du CAD. Ainsi, la France a mis en place un **site Internet sur la transparence de l'aide publique au développement** au Mali (2013), qui sera étendu à l'ensemble des autres pays pauvres prioritaires d'ici fin 2014, et dans lequel les données d'APD seront publiées en suivant les principes et les bonnes pratiques mis en place par l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

La programmation budgétaire pluriannuelle donne en outre une plus grande prévisibilité de l'évolution des crédits d'APD à moyen terme.

Enfin, depuis 2013, la France produit annuellement des **indicateurs de résultats ex post** de l'aide bilatérale et multilatérale.

2. LES PROGRÈS À APPROFONDIR

Le CICID de juillet 2013 a redéfini les priorités géographiques de la France, sur la base des partenariats différenciés, établissant une liste de 16 pays pauvres partenaires sur lesquels se concentrera la moitié des subventions de la France ; celles-ci ont été confirmées par la loi de 2014. Le CICID a aussi confirmé la vocation de l'AFD à intervenir dans l'ensemble des pays bénéficiaires de l'aide au sens du CAD. Il conviendra d'être attentif à ce point en regard de la recommandation du CAD à la France de « renforcer l'adéquation entre les objectifs de sa coopération et les ressources allouées, en veillant notamment à ce que **l'extension géographique de sa coopération ne se fasse pas au détriment de sa capacité d'appui à la lutte contre la pauvreté dans les pays pauvres et fragiles** ».

La concentration sur dix secteurs d'intervention (plus deux priorités transversales, à savoir le changement climatique et le genre) a également été établie. Le CAD pourra cependant estimer qu'il faut aller plus loin en regard de sa recommandation d'améliorer le ciblage sectoriel de l'aide française. Le **renforcement de la cohérence des politiques en faveur du développement**, un objectif affiché à la fois par le CICID de 2013 et par la loi de 2014, est toujours un défi. Il doit s'entendre aussi

dans le contexte d'une compatibilité à approfondir entre politiques en faveur du développement durable et promotion des intérêts français à long terme, y compris d'ordre économique. L'expertise du MAEDI dans le domaine du développement, mesurée par exemple au **nombre d'agents spécialistes des enjeux du développement, est aussi un point crucial. Le contexte budgétaire pèse sur les ressources humaines, en particulier dans ce secteur de compétence.**

Enfin, le CAD ne manquera pas de relever la baisse du volume d'APD de la France de 9,8 % entre 2012 et 2013 avec un ratio APD/RNB en 2013 à 0,41 % (contre 0,45 % pour 2012).

Annexe IV

BILAN ET AVANCEMENT DES OMD

La date butoir fixée pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement en 2015 se profile à l'horizon et des premières conclusions peuvent déjà être tirées.

Le dernier rapport des Nations unies sur les OMD publié en 2013 note que « la communauté mondiale devrait être fière des résultats

obtenus jusqu'à présent » mais souligne le besoin de redoubler d'efforts et de « tirer parti de la dynamique existante pour atteindre autant d'objectifs que possible d'ici à 2015 ». En effet, si plusieurs cibles importantes ont été atteintes ou le seront d'ici 2015, les progrès effectués dans plusieurs domaines sont encore loin d'être suffisants.

1. LE BILAN DES OMD : PLUSIEURS CIBLES SONT DÉJÀ ATTEINTES OU ACCESSIBLES D'ICI 2015...

- Les cibles qui consistaient à réduire de moitié la pauvreté et l'accès à l'eau potable ont été atteintes avec cinq ans d'avance. En 2010, la proportion de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour dans les régions en développement était de 22 % contre 47 % vingt ans plus tôt. Plus de deux milliards de personnes ont eu accès à des sources améliorées d'eau potable, soit au total 89 % de la population mondiale.
- Des progrès remarquables ont également été effectués dans la lutte contre les pandémies. Le taux mondial de mortalité due au paludisme a diminué de 25 % entre 2000 et 2010. En ce qui concerne la tuberculose, il devrait être réduit de moitié d'ici 2015 par rapport à son niveau de 1990.
- Entre 2000 et 2010, plus de 200 millions d'habitants de taudis ont bénéficié de sources d'eau améliorées et d'installations d'assainissement. La cible OMD de 100 millions a donc été largement dépassée.
- La proportion de personnes sous-alimentées a diminué de 23,2 % en 1990-1992 à 14,9 % en 2010-2012. Selon le rapport, « au vu des efforts constants, réduire de moitié le pourcentage de personnes souffrant de la faim (...) est à notre portée ».
- Le ratio du service de la dette rapporté aux recettes des exportations des pays en développement a considérablement baissé, passant de 12 % en 2000 à 3,1 % en 2011.

Cependant, l'atteinte des objectifs ne signifie pas la résorption des problèmes. En effet, les cibles des OMD étant pour la plupart fixées en variation relative (en pourcentage), leur atteinte peut dans certains cas masquer une augmentation en valeur absolue. C'est le cas de l'OMD 1 pauvreté. Avec la poursuite de la croissance démographique, la baisse du pourcentage des affamés masque l'augmentation de leur nombre. La FAO estime que 925 millions d'individus au total souffrent de la faim en 2010, contre 1,023 milliard en 2009. Ce chiffre demeure supérieur au niveau d'avant les crises alimentaire et économique de 2008 : 907 millions de personnes souffraient de la faim en 2005-2007, contre 957 millions sur la période 2000-2002.

2. ... MAIS DE NOUVEAUX EFFORTS SONT REQUIS DANS DE NOMBREUX DOMAINES...

Plusieurs objectifs, tels que l'assainissement et la réduction de la mortalité infantile et maternelle, sont, malgré des avancées notables, encore loin d'être atteints.

Les accès à la thérapie antirétrovirale et à la connaissance en matière de prévention du VIH doivent également se développer pour atteindre les cibles OMD.

En ce qui concerne l'OMD sur la préservation de l'environnement, les conclusions du rapport sont inquiétantes. Un nouveau degré de coopération mondiale est requis pour protéger un environnement dont la « durabilité est sérieusement menacée ». La croissance mondiale des émissions de CO₂ s'accélère : elles sont aujourd'hui 46 % plus élevées qu'en 1990, alors que les forêts et la biodiversité continuent à subir des pertes à « un rythme alarmant ».

3. ... ET LES INÉGALITÉS PERDURENT

Le rapport regrette que l'aide nette des pays développés aux pays en développement soit en diminution et que les pays les plus pauvres en soient les premiers affectés.

Par ailleurs des disparités perdurent sous différentes formes :

- inégalités de genre – dans les sphères publiques et privées, l'inégalité des sexes persiste au niveau du pouvoir décisionnel ;
- inégalités entre zones urbaines et rurales – l'accès à des services de santé procréative et à une eau potable en sont des exemples ;
- inégalités entre les plus pauvres et les plus riches – les enfants les plus pauvres sont ainsi moins susceptibles d'être scolarisés.

La France réaffirme son engagement pour l'atteinte des OMD d'ici à 2015. Elle porte une attention particulière aux pays en situation de vulnérabilité dans ses formes économique, sociale, politique ou climatique. La France partage pleinement l'analyse des Nations unies concernant les freins à l'atteinte des OMD : elle a fait du genre l'une de ses priorités avec l'adoption d'une stratégie genre (voir décision 5 du CICID) et l'inscription dans la loi développement de l'égalité homme-femmes comme priorité transversale de notre politique.

Par ailleurs, la France est engagée en faveur du développement des territoires, urbains et ruraux. Elle s'est notamment vu confier par ONU-Habitat un rôle de chef de file pour la mise en œuvre des « lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous » (eau, assainissement, traitement des déchets, énergie, transports, santé, etc.). Elle est aussi chef de file européen pour l'élaboration de lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale (voir point 2.1.1).

Tableau 27 : Suivi 2013 des Objectifs du millénaire pour le développement

Objectifs et cibles	Afrique		Asie				Océanie	Amérique latine et Caraïbes	Caucase et Asie centrale
	du Nord	subsaharienne	de l'Est	du Sud-Est	du Sud	de l'Ouest			
OBJECTIF 1 Éliminer l'extrême pauvreté et la faim									
Réduire de moitié l'extrême pauvreté	Pauvreté faible	Pauvreté très forte	Pauvreté modérée*	Pauvreté modérée	Pauvreté très forte	Pauvreté faible	Pauvreté très forte	Pauvreté faible	Pauvreté faible
Emploi productif et décent	Large pénurie de travail décent	Très large pénurie de travail décent	Large pénurie de travail décent	Large pénurie de travail décent	Très large pénurie de travail décent	Large pénurie de travail décent	Très large pénurie de travail décent	Pénurie modérée de travail décent	Pénurie modérée de travail décent
Réduire la faim de moitié	Faim faible	Faim très forte	Faim modérée	Faim modérée	Faim forte	Faim modérée	Faim modérée	Faim modérée	Faim modérée
OBJECTIF 2 Assurer l'éducation primaire pour tous									
Scolarité primaire universelle	Scolarisation élevée	Scolarisation modérée	Scolarisation élevée	Scolarisation élevée	Scolarisation élevée	Scolarisation élevée	—	Scolarisation élevée	Scolarisation élevée
OBJECTIF 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes									
Scolarisation égale des filles à l'école primaire	Proche de la parité	Proche de la parité	Proche de la parité	Parité	Parité	Proche de la parité	Proche de la parité	Parité	Parité
Part des femmes dans la main-d'œuvre rémunérée	Part faible	Part moyenne	Part importante	Part moyenne	Part faible	Part faible	Part moyenne	Part importante	Part importante
Représentation féminine dans les parlements nationaux	Faible représentation	Représentation modérée	Représentation modérée	Faible représentation	Faible représentation	Faible représentation	Très faible représentation	Représentation modérée	Faible représentation
OBJECTIF 4 Réduire la mortalité des enfants									
Réduire de deux tiers la mortalité des moins de cinq ans	Mortalité faible	Mortalité élevée	Mortalité faible	Mortalité faible	Mortalité modérée	Mortalité faible	Mortalité modérée	Mortalité faible	Mortalité modérée
OBJECTIF 5 Améliorer la santé maternelle									
Réduire de trois quarts la mortalité maternelle	Mortalité faible	Mortalité très élevée	Mortalité faible	Mortalité modérée	Mortalité élevée	Mortalité faible	Mortalité élevée	Mortalité faible	Mortalité faible
Accès à la médecine procréative	Accès modéré	Accès faible	Accès élevé	Accès modéré	Accès modéré	Accès modéré	Accès faible	Accès élevé	Accès modéré
OBJECTIF 6 Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies									
Stopper le VIH/sida et inverser la tendance actuelle	Incidence faible	Incidence élevée	Incidence faible	Incidence faible	Incidence faible	Incidence faible	Incidence faible	Incidence faible	Incidence intermédiaire
Stopper la tuberculose et inverser la tendance actuelle	Mortalité faible	Mortalité modérée	Mortalité faible	Mortalité modérée	Mortalité modérée	Mortalité faible	Mortalité élevée	Mortalité faible	Mortalité modérée
OBJECTIF 7 Assurer un environnement durable									
Réduire de moitié la population sans eau potable améliorée	Couverture élevée	Couverture faible	Couverture élevée	Couverture modérée	Couverture élevée	Couverture élevée	Couverture faible	Couverture élevée	Couverture modérée
Réduire de moitié la population sans assainissement	Couverture élevée	Couverture très faible	Couverture faible	Couverture faible	Couverture très faible	Couverture modérée	Couverture très faible	Couverture modérée	Couverture élevée
Améliorer la vie des habitants de taudis	Proportion modérée d'habitants de taudis	Proportion très élevée d'habitants de taudis	Proportion modérée d'habitants de taudis	Proportion élevée d'habitants de taudis	Proportion élevée d'habitants de taudis	Proportion modérée d'habitants de taudis	Proportion modérée d'habitants de taudis	Proportion modérée d'habitants de taudis	—
OBJECTIF 8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement									
Utilisateurs d'Internet	Utilisation élevée	Utilisation modérée	Utilisation élevée	Utilisation élevée	Utilisation modérée	Utilisation élevée	Utilisation faible	Utilisation élevée	Utilisation élevée

Ce tableau donne des informations à deux niveaux. L'explication dans chaque case indique le taux de réalisation de chaque cible. Les couleurs montrent la tendance vers la réalisation de la cible, selon la légende ci-dessous :

- A déjà atteint la cible ou devrait l'atteindre d'ici à 2015
- Ni progrès ni détérioration
- Progrès insuffisants pour atteindre la cible si les tendances actuelles perdurent
- Données manquantes ou insuffisantes

* Les progrès liés à la pauvreté pour l'Asie de l'Est sont évalués en fonction des données de la Chine seulement.

Pour les groupements régionaux et les données par pays, consulter mdgs.un.org. Les expériences nationales au sein de chaque région peuvent s'écarter considérablement de la moyenne régionale. En raison des nouvelles données et méthodologies utilisées, ce tableau de suivi ne peut être comparé aux précédents.

Sources : Nations unies, sur la base de données et estimations fournies par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture; Union interparlementaire; Organisation internationale du travail; Union internationale des télécommunications; ONUSIDA; UNESCO; ONU -Habitat; UNICEF; Division de la population des Nations unies; Banque mondiale; Organisation mondiale de la santé, d'après des statistiques disponibles en juin 2013.

Compilé par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales, Nations unies.

Source : Rapport des Nations unies 2013 sur les OMD

Annexe V

STRUCTURE DE L'AIDE MULTILATÉRALE TRANSITANT PAR L'UNION EUROPÉENNE

1. INSTRUMENTS ACTUELS DE L'AIDE EUROPÉENNE

L'aide européenne transite par différents instruments qui sont programmés de manière pluriannuelle et répondent à différentes priorités politiques, humanitaires ou de coopération au développement. Ils sont généralement financés par le budget communautaire à l'exception du FED, directement financé par les États membres.

Les décaissements de l'aide extérieure européenne en 2013 se sont ainsi répartis comme suit (voir la figure ci-dessous).

Figure 22 : Répartition des dépenses d'aide extérieure de l'UE par instrument de coopération

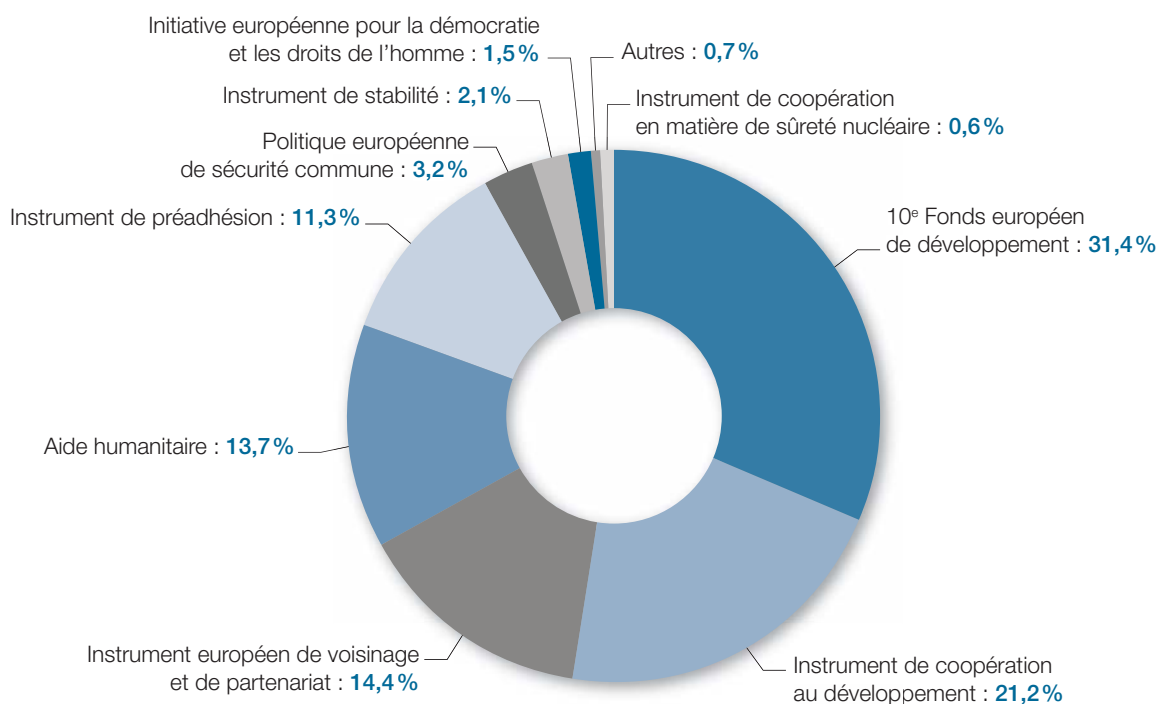
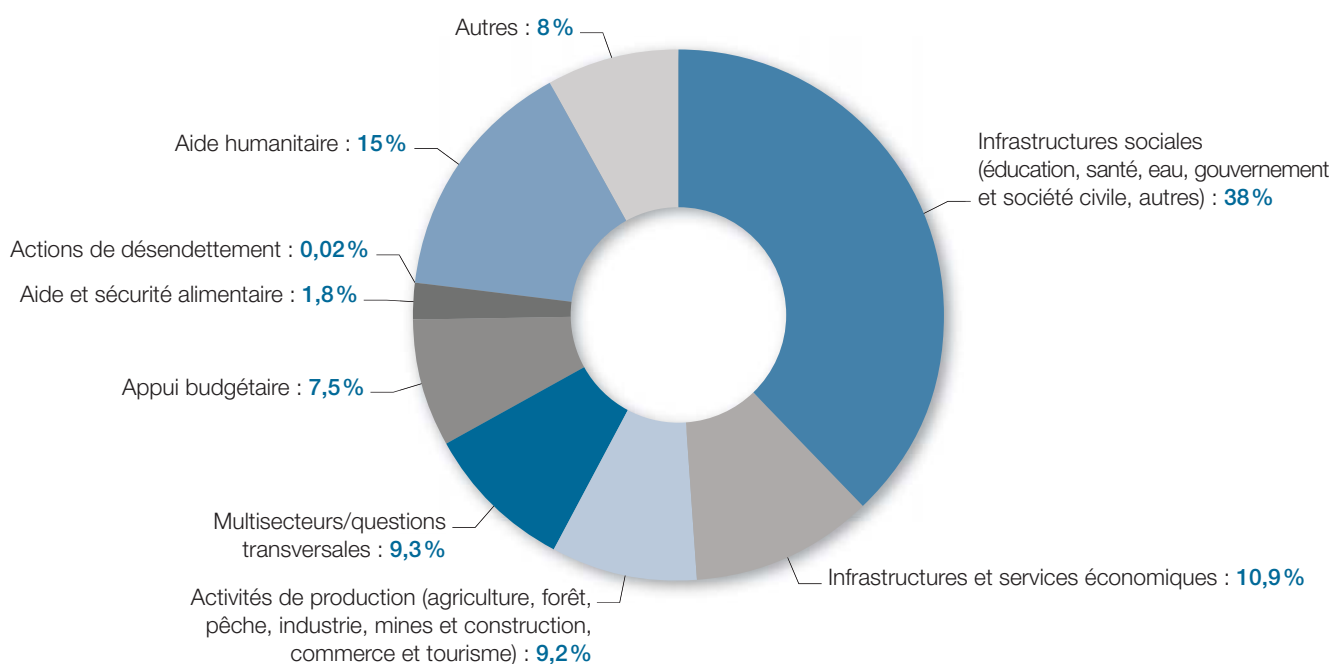


Tableau 28 : Décaissements d'aide extérieure de l'UE par instrument de coopération (en millions d'euros)

10 ^e Fonds européen de développement	2 743,70
Instrument de coopération au développement	1 851
ICD géographiques	1 025
ICD thématiques	827
Instrument européen de voisinage et de partenariat	1 254
Aide humanitaire	1 198
Instrument de préadhésion	987
Politique européenne de sécurité commune	276
Instrument de stabilité	182
Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme	131
Instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire	51
Autres	58
dont facilité alimentaire	4,94
Total	8 731

Figure 23 : Répartition des dépenses d'aide extérieure de l'UE par secteur en 2013



Sources : Données sectorielles 2013 pour les programmes FED, ICD, IEVP, IdS, IEDDH, ICSN

1.1 Le Fonds européen de développement

Le FED, d'un montant de 22,7 milliards d'euros pour la période 2007-2013, a constitué la première source d'APD européenne (environ un tiers). Le FED bénéficie aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (sauf l'Afrique du Sud) ainsi qu'à 20 pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Il fait l'objet d'un financement spécifique assuré par les contributions des États membres, hors du budget de l'UE. Le FED se compose de subventions gérées par la Commission européenne et de prêts concessionnels gérés par la Banque européenne d'Investissement. Près de 35 % des décaissements du FED en 2013 ont été mis en œuvre par de l'appui budgétaire.

Figure 24 : Répartition géographique des décaissements du FED en 2013

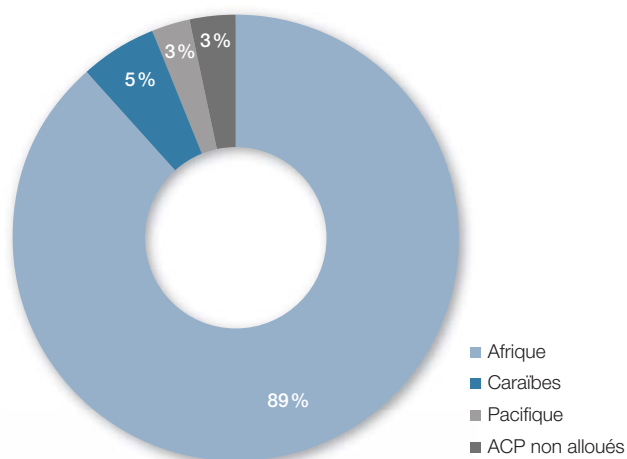
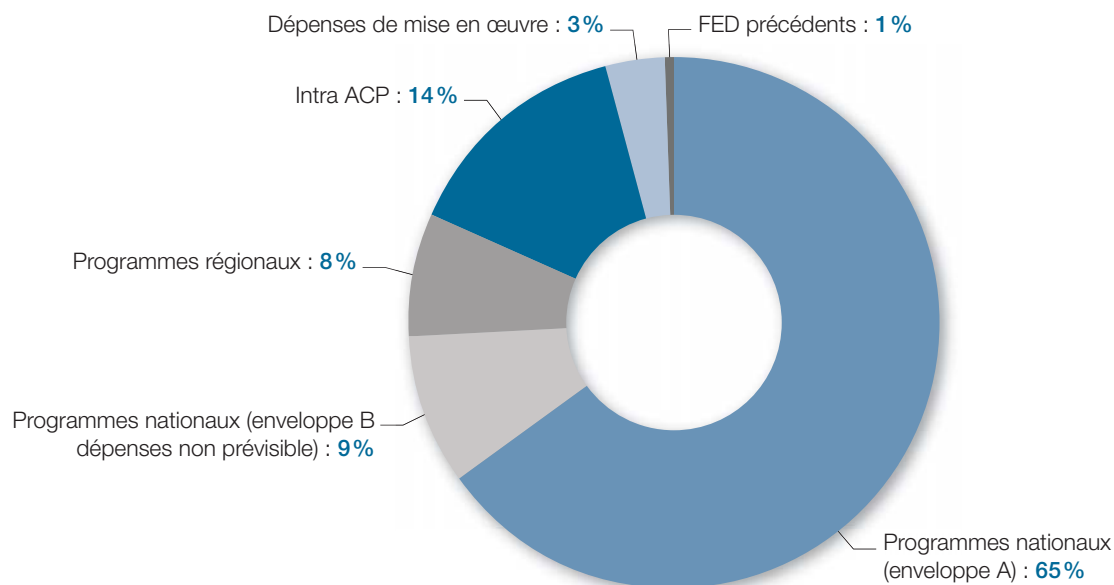


Figure 25 : Ventilation des dépenses du FED par type de programme en 2013



1.2 L'Instrument de financement de la coopération au développement

L'ICD (16,9 milliards d'euros pour la période 2007-2013) couvre deux types d'action :

- le financement de la coopération avec l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, l'Asie, l'Asie centrale et l'Afrique du Sud ;
- le financement de programmes thématiques qui peuvent bénéficier à tous les pays en développement, y compris les pays ACP éligibles au FED : développement humain (secteurs sociaux), acteurs non étatiques (société civile) et autorités locales, sécurité alimentaire, environnement et gestion durable des ressources naturelles (y compris l'énergie), coopération dans le domaine des migrations et de l'asile, etc. Ces programmes thématiques sont souvent mis en œuvre par des appels à propositions destinés à financer des ONG internationales et locales. Les programmes géographiques concernent l'aide bilatérale aux pays en développement dont 41 % est mise en œuvre par de l'appui budgétaire.

1.3 L'Instrument européen de voisinage et de partenariat

L'IEVP (11,2 milliards d'euros pour la période 2007-2013), couvre les pays méditerranéens (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Territoires palestiniens, Syrie, Tunisie) et d'Europe orientale (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Ukraine, Russie).

1.4 L'Instrument de préadhésion

L'IAP (11,5 milliards d'euros pour 2007-2013) offre une assistance aux pays engagés dans un processus d'adhésion à l'UE. Il couvre le renforcement des capacités institutionnelles, la coopération transfrontalière, le développement économique et social, ainsi que le développement rural.

1.5 L'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme

L'IEDDH (1,1 milliard d'euros pour 2007-2013) contribue au développement et au renforcement de la démocratie et du respect des droits de l'homme dans tous les pays tiers.

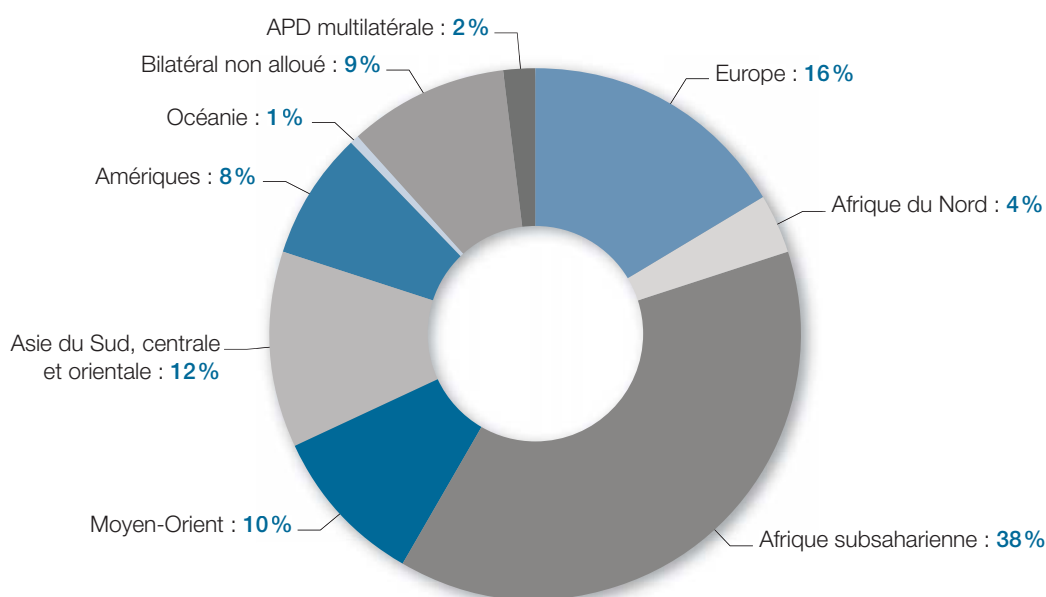
1.6 L'Instrument de stabilité

L'IdS (2,1 milliards d'euros pour 2007-2013) vise deux objectifs :

- contribuer à la stabilité dans les situations de crise ou dans les crises naissantes, préservant, établissant ou rétablissant ainsi les conditions pour la coopération au développement ;
- développer les capacités de réponse aux menaces et la préparation aux situations de pré- et de post-crise.

2. GÉOGRAPHIE D'INTERVENTION DE L'AIDE EUROPÉENNE

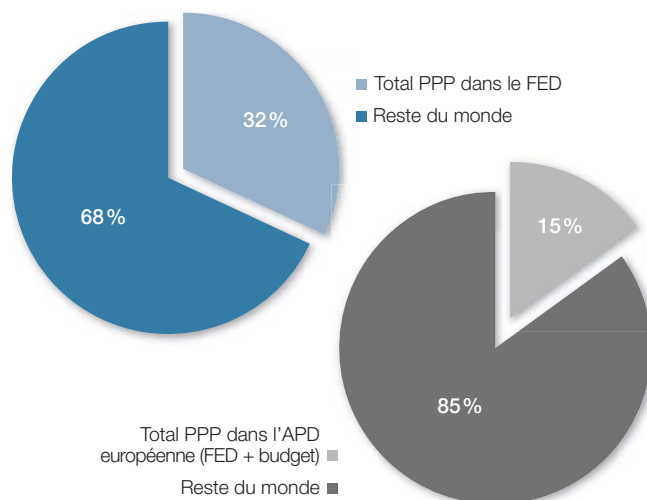
Figure 26 : Répartition géographique des dépenses d'APD européenne (FED + budget)



L'Afrique est la première région à bénéficier de la coopération européenne. En 2013, 38 % de l'APD totale a été décaissée en faveur de l'Afrique⁴⁰, soit 3,8 milliards d'euros (dont 92 % pour l'Afrique subsaharienne). L'Afrique subsaharienne est également la première région bénéficiaire du FED avec 87 % des financements en 2013.

Les 16 pays pauvres prioritaires de la coopération française ont pour leur part bénéficié de 32 % des décaissements du FED en 2013, soit 14 % de l'aide au développement totale de l'UE.

Figure 27 : Part des PPP dans le FED et dans l'APD européenne (FED + budget)



40 - Afrique du Nord et subsaharienne.

3. VERS UNE RÉFORME DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UE

Afin d'apporter une réponse plus rapide aux différentes crises et d'adapter plus facilement la stratégie de l'aide européenne à l'évolution du contexte des pays partenaires, l'agenda pour le changement a introduit une plus grande flexibilité dans la programmation des instruments financiers de l'UE et des mécanismes garantissant une meilleure réactivité des aides européennes.

En 2012 et 2013, la Commission européenne a négocié les perspectives financières pluriannuelles avec le Conseil. L'aide extérieure de l'UE pour la période 2014-2020 représente 6 % du budget communautaire (hors FED). Certains instruments ont été modifiés et de nouveaux programmes créés.

ENCADRÉ 36

La création du Programme panafricain

Nouveauté de l'ICD 2014-2020, en lien avec la stratégie Afrique-UE, **la France soutient la mise en place du Programme panafricain** doté de 845 millions d'euros qui permettra de mettre en œuvre des projets à l'échelle continentale ou transrégionale. Le **suivi et l'orientation de la programmation**, en particulier dans le secteur de la sécurité (l'un des domaines d'intervention prévu), constitue une **priorité pour la France**.

Tableau 29 : Les principaux instruments d'aide extérieure de l'UE pour la période 2014-2020

Instrument	Millions d'euros	%
Fonds européen de développement (11 ^e FED)	30 500	34 %
Instrument d'aide de préadhésion (IAP)	10 380	12 %
Instrument européen de voisinage (IEV)	13 683	15 %
Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme	1 183	1 %
Instrument de stabilité	2 075	2 %
Politique étrangère et de sécurité commune	2 075	2 %
Instrument de partenariat (IP)	844	1 %
Instrument de coopération au développement	17 390	19 %
Aide humanitaire	5 877	7 %
Protection civile et Centre de réaction d'urgence	128	< 1 %
Corps volontaire européen d'aide humanitaire (EVHAC)	130	< 1 %
Instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire	200	< 1 %
Aide macrofinancière	501	1 %
Garanties de l'UE pour des opérations de prêt	1 063	1 %
Agences	136	< 1 %
Autres actions et programmes	1 036	1 %
Marge	2 000	2 %
Total	89 204	100 %

4. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE

4.1 L'appui budgétaire

Il permet d'apporter directement des ressources au budget national des États bénéficiaires. La réforme de l'appui budgétaire de 2012 a créé trois types de contrats qui permettent de suivre et de contrôler la mise en œuvre des réformes :

- l'appui budgétaire général ;
- l'appui budgétaire sectoriel ;
- le contrat d'appui à la consolidation de l'État pour les États fragiles (*State Building Contract*).

4.2 L'aide projet

Elle peut être mise en œuvre via des appels d'offres ou des appels à propositions (en ce qui concerne les subventions, il est attendu que les bénéficiaires cofinancent l'action, en général à hauteur de 10 % à 20 %). Une autre modalité importante en termes d'influence est le jumelage institutionnel, partenariat technique entre une administration d'un État membre et celle d'un pays tiers en vue d'un renforcement institutionnel.

4.3 Le mixage prêt-don

Une subvention financée par un des instruments de l'aide extérieure permet de faire levier pour inciter les banques de développement ou d'autres bailleurs privés à investir dans des prêts. Depuis 2007, la Commission européenne a été associée à 170 projets financés par le mixage (1,2 milliard d'euros de subventions ayant permis 32 milliards euros d'investissements).

Dans le cadre des instruments d'aide extérieure, des « facilités de mixage prêt-don » ont été créées, permettant de mixer une partie don (financée par l'instrument lui-même) et une partie prêt (financée par des institutions financières européennes comme la BEI ou des banques de développement des États membres comme l'AFD ou la KfW). Cet effet de levier permet aux pays partenaires d'investir en faveur du développement (infrastructures, transports, énergie, services sociaux...). On compte aujourd'hui huit facilités financées par quatre instruments européens différents.

ENCADRÉ 37

Les différentes facilités par instrument

FED

- Fonds fiduciaire infrastructures (ITF) UE-Afrique
- Facilité d'investissement pour les Caraïbes (CIF)
- Facilité d'investissement pour le Pacifique (IFP)

IEV

- Facilité d'investissement pour le voisinage (NIF)

ICD

- Facilité d'investissement pour l'Amérique latine (LAIF)
- Facilité d'investissement pour l'Asie centrale (IFCA)
- Facilité d'investissement pour l'Asie (AIF)

4.4 Les fonds fiduciaires

Le nouveau règlement financier applicable au budget de l'UE (article 187) et le règlement financier du 11^e FED (article 42) prévoient désormais la possibilité de créer des fonds fiduciaires européens. Le recours à un fonds fiduciaire doit répondre à une situation exceptionnelle, limitée dans le temps et ciblé sur des domaines d'intervention précis. Il existe deux types de fonds :

- géographique : dans les contextes de crise ou de post-crise ;
- thématique : pour couvrir des secteurs prioritaires de l'UE.

Jusqu'à présent, l'UE pouvait participer à des fonds fiduciaires établis par d'autres organisations internationales (Banque mondiale, Nations unies) mais ne disposait pas de la possibilité d'établir des fonds fiduciaires européens, dont elle assurerait le portage financier. Désormais, un fonds fiduciaire peut être créé sur une initiative conjointe de la Commission et d'au moins un État membre prêt à apporter une contribution financière. À l'inverse des fonds géographiques, les fonds thématiques ne peuvent faire l'objet de délégation de gestion aux agences des États membres.

Annexe VI

CONTRIBUTIONS AU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

1. ENSEMBLE DES CONTRIBUTIONS VERSÉES PAR LA FRANCE AUX NATIONS UNIES

Le budget-programme des Nations unies (5,5 milliards de dollars en 2014-2015), établi tous les deux ans, est financé par des contributions obligatoires des États membres qui sont établies en fonction d'un barème de quotes-parts fixé par l'Assemblée générale des Nations unies : la France y contribue à hauteur de 6,56 %, derrière les États-Unis (22 %), le Japon (10,8 %) et l'Allemagne (7,1 %).

La France contribue également au système des Nations unies par des contributions volontaires, ainsi que par des crédits extrabudgétaires délégués à des agences des Nations unies (aide dite « bi-multi »). Le tableau ci-dessous récapitule les principales organisations bénéficiaires de tous les types de contributions versées par la France.

Tableau 30 : Contributions françaises aux organisations des Nations unies comptabilisables en APD en 2012

	Millions d'euros	En % du total des contributions de la France aux Nations unies
FAO	25	12 %
OMS	25	12 %
PAM	21	10 %
HCR	17	8 %
UNICEF	15	7 %
PNUD	14	6 %
ONU (autre agence, fonds ou commission des Nations unies)	13	6 %
Opérations de maintien de la paix	12	6 %
OIT	11	5 %
UNESCO	11	5 %
PNUE	10	4 %
UNRWA	8	4 %
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	6	3 %
FNUAP	5	2 %

Montants totaux (contributions obligatoires, volontaires et aide bilatérale mise en œuvre par l'ONU)

2. FOCUS SUR LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS

2.1 Le Programme des Nations unies pour le développement

La France a apporté au total 14 millions d'euros au PNUD en 2012 et se place au 10^e rang des contributeurs du programme⁴¹.

Le PNUD est au centre des activités de développement des Nations unies pour la réalisation des OMD. Il joue un rôle important dans la conception de l'agenda post-2015 et sera une institution de premier plan pour la mise en œuvre des objectifs de ce futur agenda. Son rôle de réflexion se traduit notamment par la publication des *Rapports annuels sur le développement humain*, dont l'édition 2012 sur l'Afrique est intitulée « Vers une sécurité alimentaire durable ». Le programme a également un rôle opérationnel. En 2012, il a mis en œuvre 483 millions de dollars d'APD, dont 46 % ont directement bénéficié à l'Afrique (et 19 % aux pays pauvres prioritaires de la stratégie française).

Comme défini dans son Plan stratégique 2014-2017, le PNUD intervient dans sept domaines :

- la lutte contre la pauvreté ;
- la gouvernance démocratique ;
- la prévention des crises et le relèvement rapide ;
- l'environnement ;
- la santé ;
- l'égalité des sexes ;
- le renforcement des capacités.

Dans la réflexion générale pour l'amélioration du système des Nations unies, une évolution du rôle du PNUD est préconisée. La France est favorable au recentrage de ses activités autour de deux thèmes: la réflexion sur le développement et la gouvernance démocratique.

Tableau 31 : Les 10 premiers bénéficiaires du PNUD en 2012

	Millions de dollars
Éthiopie	15,5
République démocratique du Congo	15
Bangladesh	14,7
Afghanistan	14,4
Nigéria	13,8
Inde	12,6
Birmanie	11
Niger	9,5
Pakistan	9,5
Népal	9,5

41 - Les rangs indiqués concernent uniquement les contributions faites par la France au titre de l'APD par le biais du canal multilatéral en 2012.

2.2 Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

La France a contribué au HCR à hauteur de 17 millions d'euros en 2012 et se situe au 8^e rang de ses contributeurs.

Le HCR a pour mandat de diriger et de coordonner l'action internationale pour protéger les réfugiés dans le monde. Il s'efforce ainsi d'assurer le respect du droit à demander l'asile et à trouver refuge dans un autre État. Le HCR se déploie dans plus de 110 pays, protégeant et aidant des millions de réfugiés, de rapatriés, de personnes déplacées internes et d'apatrides. La France entretient des échanges de vues politiques et stratégiques sur les pays et les zones où elle a un rôle à jouer et appartient au groupe des grands donateurs du HCR (relations privilégiées, missions d'évaluation sur le terrain...).

2.3 L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Connu sous son acronyme anglais, l'UNRWA a reçu 8 millions d'euros de la France en 2012, ce qui la place au 10^e rang des contributeurs.

L'UNRWA a été créée par l'Assemblée générale des Nations unies par la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 avec pour mandat d'apporter assistance et programmes de travail aux réfugiés palestiniens. L'agence a commencé ses activités le 1^{er} mai 1950. Depuis, son mandat a été constamment renouvelé et ce jusqu'au 30 juin 2014.

La France occupait le 10^e rang des contributeurs en 2012, finançant les opérations de l'agence mises en œuvre par les départements programmatiques de l'UNRWA (éducation, santé, microfinance, infrastructure et services sociaux et d'assistance). En 2012, l'UNRWA a mis en œuvre 667 millions de dollars d'APD.

En 2013, la France a contribué au budget l'UNRWA à hauteur de 9,5 millions d'euros (6 millions d'euros au titre des contributions volontaires au budget général de l'UNRWA, 2 millions d'euros d'aide budgétaire et de sortie de crise et 1,5 million d'euros au titre de l'aide alimentaire pour Gaza et la Cisjordanie).

2.4 Le Fonds des Nations unies pour l'enfance

Avec 15 millions d'euros en 2012, la France se situe au 16^e rang des contributeurs à l'UNICEF. Ce total inclut une contribution volontaire de 4 millions d'euros, auxquels se sont ajoutés 1 million d'euros pour l'aide humanitaire, 8,5 millions d'euros au titre de l'initiative de Muskoka et 1 million d'euros de soutien à la réinstallation des enfants dans la région du Darfour central.

2.5 Le Fonds international de développement agricole

La France a apporté 13 millions d'euros au FIDA en 2012, se classant au 7^e rang des contributeurs du fonds.

Le FIDA est une institution financière internationale fondée en 1977 à l'initiative des États membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Il est rattaché au système des Nations unies et a pour objectif de lutter contre la pauvreté en milieu rural. Il cible son action sur les populations les plus pauvres et finance des projets pour leur assurer un revenu stable appuyé sur le développement de la filière agricole.

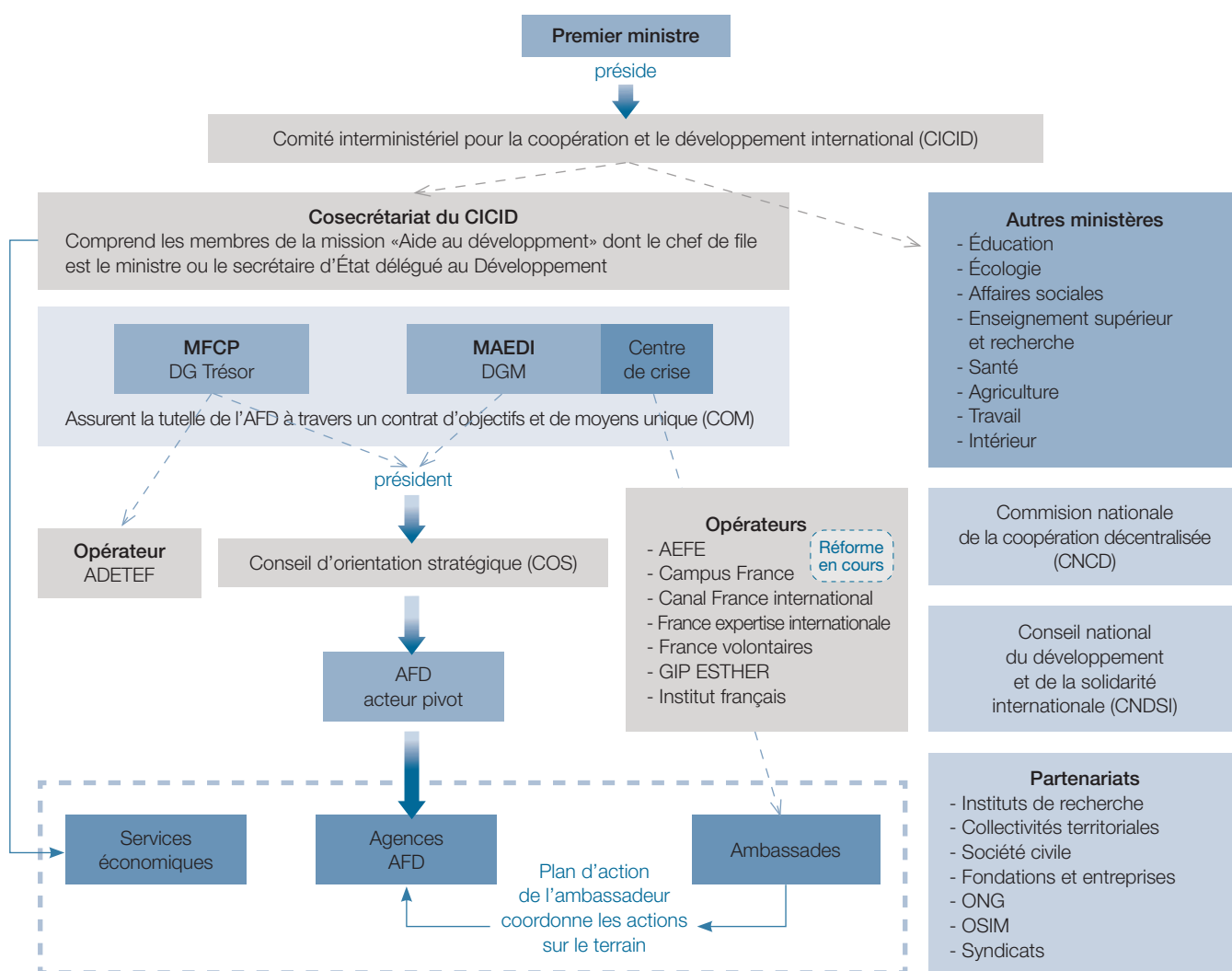
2.6 L'OMS, le FNUAP, l'UNICEF, et ONU Femmes

Enfin, l'OMS, le FNUAP, l'UNICEF et ONU Femmes jouent un rôle important pour la mise en œuvre des engagements pris par la France à Muskoka sur la santé maternelle et infantile. Ces organisations, réunies autour d'un plan commun d'interventions, capteront un montant annuel de 19 millions d'euros d'aide bilatérale française. L'OMS, le FNUAP et ONU Femmes ont par ailleurs reçu en 2013 respectivement 2,3 millions, 400 000 et 300 000 euros de contributions volontaires non fléchées destinées à abonder leur budget ordinaire.

Annexe VII

DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT FRANÇAISE

Figure 28 : Le dispositif institutionnel de la politique de développement française



Annexe VIII

LE RÉSEAU

1. LE RÉSEAU DE COOPÉRATION

En juin 2014, le réseau de coopération de la France comporte :

- plus de 6 000 personnes ;
- 161 services de coopération et d'action culturelle dont 96 sont devenus au 1^{er} janvier 2013 des Instituts français (avec 132 antennes) ;
- 10 services scientifiques ;
- près de 400 Alliances françaises subventionnées ;
- 485 établissements scolaires à programmes français ;
- 27 Instituts français de recherche à l'étranger et 14 antennes ;
- 180 espaces CampusFrance ;
- 70 agences et bureaux de représentation de l'AFD ;
- 160 missions archéologiques françaises à l'étranger.

2. LES ACTIONS MENÉES

- 290 000 étudiants accueillis en 2012/2013 dont 14 500 boursiers du gouvernement français – la France est le troisième pays d'accueil d'étudiants étrangers ;
- 410 étudiants en master et 70 en doctorat bénéficiant en 2013 des bourses d'excellence Eiffel ;
- 900 000 apprenants dans les Instituts français et les Alliances françaises ;
- 320 000 élèves dans les établissements scolaires à programme français (dont 37 % de Français) ;
- 1 700 000 élèves dans les sections bilingues des réseaux nationaux d'éducation ;
- 272 millions d'euros de cofinancements obtenus par le réseau en 2013 ;
- 13 600 projets de coopération décentralisée.

3. LES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

3.1 Agence française de développement (AFD)

Opérateur pivot en charge de la mise en œuvre de la politique française de coopération et de développement.

3.2 Institut de recherche pour le développement (IRD) et Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)

Organismes de recherche qui répondent, avec leurs partenaires du Sud, aux enjeux internationaux de la recherche au développement.

3.3 France expertise internationale (FEI)

Opérateur pivot de l'expertise française à l'étranger.

3.4 Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières (ADETEF)

Opérateur de la coopération internationale en matière de politiques financières et économiques.

3.5 France volontaires

Opérateur du volontariat de solidarité internationale.

3.6 Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

Opérateur dans le dispositif d'enseignement à programme français à l'étranger.

3.7 Campus France

Opérateur pour la promotion de l'enseignement supérieur.

3.8 Canal France international (CFI)

Opérateur pour le développement des médias du Sud.

3.9 Ensemble pour une solidarité thérapeutique en réseau (ESTHER)

Opérateur visant à favoriser l'accès au traitement des patients atteints par le VIH/sida et ses co-infections dans les pays en développement.

3.10 Institut français

Opérateur pour l'action culturelle extérieure de la France.

Annexe IX

LES TEMPS FORTS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

2012

11-12 janvier	Conférence nationale sur les forêts tropicales (Paris)
8-10 février	Conférence de haut niveau sur l'état de l'environnement en Méditerranée (Paris)
27-28 février	Séminaire de concertation acteurs de la santé « Initiative 5 % » (Paris)
7 mars	Journée internationale des femmes. Conférence « Printemps arabe : printemps des femmes ? » (Paris)
12-17 mars	6 ^e Forum mondial de l'eau (Marseille)
16-19 mars	Salon du livre (Paris)
23 mai	Conférence <i>More Europe</i> (Paris)
1 ^{er} -3 juin	4 ^e Salon des solidarités (Paris)
20-22 juin	Conférence Rio+20 (Rio de Janeiro)
16-17 juillet	Réunion des conseillers de coopération (Paris)
22-27 juillet	19 ^e Conférence internationale sur le VIH/sida (Washington)
1 ^{er} -7 septembre	6 ^e Forum urbain mondial (Naples)
1 ^{er} -5 octobre	Coalition pour les produits de santé de la procréation (Paris)
12-14 octobre	14 ^e Sommet de la Francophonie (Kinshasa)
16-17 octobre	7 ^e Journées européennes du développement (Bruxelles)
Novembre 2012-1 ^{er} mars 2013	Assises du développement et de la solidarité internationale
18-23 novembre	Semaine de l'éducation
19 novembre	Colloque « Étendre la protection sociale dans la mondialisation : défis et réponses » (Paris)
26 novembre-8 décembre	18 ^e conférence des Nations unies sur les changements climatiques (Doha)
29 novembre	Premières Rencontres de l'enseignement bilingue francophone (Paris)
29 novembre	10 ^e anniversaire du GIP ESTHER (Paris)
4-8 décembre	6 ^e Sommet Africités (Dakar)

2013

10 janvier	Remise de l'évaluation de la stratégie Genre et développement (Paris)
29 janvier	Commission nationale de la coopération décentralisée (Paris)
6 février	11 ^e session plénière du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement (Helsinki)
6-9 février	31 ^e salon Expolangues « Le numérique au service des langues » (Paris)
23 février-2 mars	23 ^e édition du Festival panafricain du cinéma et de la télévision (FESPACO) (Ouagadougou)
1 ^{er} mars	Annonce du projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale
14 mars	Conférence de presse de présentation de la stratégie de la diplomatie scientifique (Paris)
19 mars	Conférence « Les collectivités territoriales pour la paix et le développement du Mali » (Lyon)
20 mars	Forum mondial des femmes francophones (Paris)
26 mars	Conférence sur les droits des personnes LGBT en Europe (Paris)
9 avril	Rencontres Quai d'Orsay-entreprises (Paris)
10 avril	Séminaire « La diaspora malienne pour la paix et le développement au Mali » (Montreuil)
17 avril	Lancement de la concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger (Paris)
23-24 avril	Séminaire annuel 2013 « Initiative 5% sida, tuberculose, paludisme » (Paris)
29 avril	Lancement du plan national d'action en faveur du commerce équitable (Paris)
5 mai	Journée mondiale de la sage-femme
14-15 mai	Conférence internationale de lutte contre la malnutrition infantile en Afrique subsaharienne (Paris)
15-26 mai	66 ^e Festival de Cannes (Pavillon des cinémas du monde et Fabrique des cinémas du monde)
21 mai	Séminaire franco-britannique sur la transparence pour le développement (Lille)
11-12 juin	Réunion des partenaires de la Banque mondiale (Paris)
27 juin	Restitution de la cartographie des projets d'éducation au développement (Paris)
1 ^{er} -2 juillet	4 ^e Forum de l'action internationale des collectivités (Paris)
16-17 juillet	Journées du réseau de coopération et d'action culturelle (Paris-Lille)
31 juillet	Réunion du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
17-19 septembre	Forum mondial Convergences (Paris)
23-28 septembre	68 ^e Assemblée générale des Nations unies (New York)
30 septembre	Forum « Changement climatique : des données scientifiques à l'action politique » (Présentation du rapport du GIEC) (Paris)
1 ^{er} -4 octobre	Sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux (Rabat)
9-10 octobre	Séminaire parlementaire sur la peine de mort dans la région Afrique du Nord et Moyen-Orient (Paris)
14-15 octobre	Colloque « L'archéologie en France et à l'étranger : acteurs et enjeux » (Paris)
26-27 novembre	8 ^e Journées européennes du développement (Bruxelles)
5 décembre	Forum « Afrique : 100 innovations pour un développement durable » (Paris)
6-7 décembre	Sommet de l'Élysée pour la paix et la sécurité en Afrique (Paris)
18 décembre	Lancement de l'année internationale de l'agriculture familiale en France (Paris)

Annexe X

PUBLICATIONS

Les publications listées ci-dessous ne prétendent pas à l'exhaustivité. Elles regroupent les principaux documents publiés en 2012 et 2013.

1. Stratégie française de coopération au développement

- *Mémoire de la France sur ses politiques de coopération*, rapport MAEDI, MINEFI, AFD, 2013
- *La position française sur l'agenda international de développement post-2015*, rapport MAEDI, 2013
- *Mobilité, migration et développement : orientations de la politique française*, rapport MAEDI, 2013
- *Mise en œuvre du document cadre « Coopération au développement : une vision française » (2010-2011)*, rapport MAEDI, MINEFI, AFD, 2012

2. Santé

- *La stratégie de la France pour la coopération internationale dans le domaine de la santé*, brochure de stratégie MAEDI, 2012
- *La France et la couverture sanitaire universelle*, fiche repères MAEDI, 2013
- *La France et le règlement sanitaire international*, fiche repères MAEDI, 2013
- *La France et la lutte contre les médicaments falsifiés*, fiche repères MAEDI, 2013
- *La France et la santé sexuelle et reproductive*, fiche repères MAEDI, 2012
- *La France et les engagements de Muskoka en faveur de la santé des femmes et des enfants*, fiche repères MAEDI, 2012
- *La santé des femmes au Tchad, entre urgence et développement*, collection Savoirs Communs, n° 15, AFD-ASTBEF, 2013
- *Évaluation stratégique de projets ONG dans le domaine de la santé (Mali, Burkina Faso et Cambodge)*, collection Expost, AFD, 2013
- *L'AFD, la santé et la protection sociale*, AFD, 2012

3. Genre

- *Stratégie genre et développement 2013-2017*, rapport MAEDI, 2013
- *Adolescentes, jeunes femmes et développement*, rapport MAEDI, 2013
- *Les violences de genre en milieu scolaire en Afrique subsaharienne*, rapport MAEDI, 2012
- *La France et le Fonds de soutien « Droits de l'Homme, orientation sexuelle et identité de genre »*, fiche repères MAEDI, 2012
- *Différenciation sociale et inégalités – Approches méthodologiques et transversales sur les questions de genre et d'ethnicité*, collection Conférences et séminaires, n° 4, AFD, 2012

4. Changement climatique et développement durable

- *Les collectivités territoriales dans la perspective de Paris Climat 2015 : de l'acteur local au facilitateur global*, rapport MAEDI, 2013
- *La France et l'accès à l'énergie durable*, fiche repères MAEDI, 2012
- *La France et la promotion des financements innovants en faveur du climat*, fiche repères MAEDI, 2012
- *Systèmes de production durables en zones sèches : quels enjeux pour la coopération au développement ?* rapport MAEDI, 2012
- *L'AFD et les aires marines protégées*, AFD, 2013
- *Concilier développement et lutte contre le changement climatique. Plan d'actions 2012-2016*, AFD, 2012
- *Pauvreté et environnement : conjuguer les trajectoires*, collection Savoirs communs, n° 13, AFD-Institut Veolia Environnement, 2012

5. Appui à la gouvernance démocratique

- *Orientations de la coopération française en appui à la gouvernance urbaine*, brochure de stratégie MAEDI, 2013
- *Orientations de la coopération française en appui à la planification urbaine stratégique*, rapport MAEDI, 2012

- *L'appui de la France aux processus de décentralisation et de gouvernance locale démocratique*, rapport MAEDI, 2012
- *L'appui à l'intégration régionale en Afrique : quels enjeux pour les partenaires au développement ?* rapport MAEDI, 2012
- *Approche française pour une réduction de la violence armée*, rapport MAEDI, 2012

6. Éducation, attractivité et mobilité

- *La coopération française dans l'enseignement supérieur*, brochure de stratégie MAEDI, 2012
- *La France et l'éducation pour tous*, fiche repères MAEDI, 2012
- *La France et le programme de bourses Eiffel*, fiche repères MAEDI, 2012
- *L'enseignement privé en Afrique subsaharienne*, collection Questions de développement, AFD, 2013
- *Renforcer la mesure sur la qualité de l'éducation. Analyse comparative des évaluations sur les acquis des élèves au sein des pays en développement*, Collection « À savoir », AFD, 2012

7. Action culturelle et coopération scientifique

- *Une diplomatie scientifique pour la France*, rapport MAEDI, 2013
- *La France et la promotion du français dans le monde*, fiche repères MAEDI, 2012
- *Les contrats audiovisuels et cinématographiques, guide pratique à l'usage des professionnels africains*, hors-série MAEDI, 2012

8. Les partenariats avec la société civile au service du développement

- *L'action internationale des collectivités territoriales «Nouvelles approches... nouvelles ambitions »*, rapport MAEDI, 2013
- *Vade-mecum sur la coopération décentralisée et intercommunales*, étude MAEDI, 2012
- *Mobiliser les compétences des migrants et de la diaspora au service du développement*, rapport MAEDI, 2012

ENCADRÉ 38

Des ressources accessibles en ligne

Retrouvez l'ensemble de ces publications sur le site Internet du MAEDI, www.diplomatie.gouv.fr en suivant le cheminement suivant : Photos, vidéos, publications, infographies > Publications > Enjeux planétaires/coopération internationale > choisir la collection concernée.

Certains documents figurent également sur le site Internet de la Direction générale du Trésor, au sein du ministère des Finances et des Comptes publics : www.tresor.economie.gouv.fr

Les publications et les vidéos de l'AFD sont accessibles sur son site, via un moteur de recherche permettant de s'orienter par secteur et par géographie : www.afd.fr/home/publications

9. Afrique

- *Un partenariat pour l'avenir : 15 propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France*, rapport remis par Hubert Védrine, 2013

10. Rapports d'évaluation (liste non exhaustive)

- *Évaluation de la restauration de la sécurité de l'espace aérien de la Géorgie*, rapport 2013
- *Bilan évaluatif de la politique française de coopération au développement de 1998 à 2010*, rapport d'évaluation MAEDI, MINEFI, AFD, 2013
- *Transfert de l'assistance technique à l'AFD*, rapport d'évaluation MAEDI, 2013
- *Évaluation des contributions françaises au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme*, rapport d'évaluation MAEDI, 2013
- *Évaluation de l'appui aux médias en période électorale en Afrique subsaharienne*, rapport d'évaluation MAEDI, 2013
- *Évaluation du Fonds France-Canada pour la recherche*, rapport d'évaluation MAEDI, 2013
- *Afrique et Caraïbes en créations*, rapport d'évaluation MAEDI, 2013

Annexe XI

SITES INTERNET FRANÇAIS DE RÉFÉRENCE

1. Les administrations

- **Ministère des Affaires étrangères et du Développement international** : www.diplomatie.gouv.fr
En particulier la rubrique Politique étrangère de la France > Aide au développement
- **Ministère des Finances et des Comptes publics et ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique – Direction générale du Trésor** : www.tresor.economie.gouv.fr
En particulier la rubrique sur l'aide au développement
- **Transparence de l'aide** : www.transparence-aide.gouv.fr

2. Les opérateurs de l'État

- **Agence française de développement** : www.afd.fr
- **France expertise internationale** : www.fei.gouv.fr
- **ADETEF** : www.adetef.fr
- **France volontaires** : www.france-volontaires.org
- **GIP ESTHER** : www.esther.fr
- **Institut de recherche pour le développement** : www.ird.fr
- **Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement** : www.cirad.fr
- **Canal France international** : www.cfi.fr
- **Agence pour l'enseignement français à l'étranger** : www.aefe.fr
- **Institut français** : www.institutfrancais.com
- **Campus France** : www.campusfrance.org

3. Les partenaires

- **Coordination Sud** : www.coordinationsud.org
- **Institut du développement durable et des relations internationales** : www.iddri.org
- **Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI)** : www.ferdi.fr
- **Educasol**, plateforme française d'éducation au développement : www.educasol.org

Annexe XII

GLOSSAIRE DES TERMES DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Ce glossaire a été élaboré à partir du rapport de la Cour des comptes sur l'aide publique au développement.

Aide budgétaire globale (ABG)

Aide destinée à financer le budget de l'État partenaire sans affectation à des dépenses préidentifiées. Elle est inscrite en ressources du budget de l'État et décaissable selon certains critères prédéfinis (indicateurs de mise en œuvre des Cadres stratégiques de croissance et de lutte contre la pauvreté ou d'amélioration de la gestion des finances publiques).

Aide budgétaire sectorielle (ABS)

Aide destinée à financer les dépenses du budget de l'État partenaire relatives à un secteur économique et à la mise en œuvre d'une politique sectorielle commune, sous la conduite de l'État partenaire. Elle est exécutée selon les procédures nationales d'exécution de la dépense publique.

Aide pilotable

Concept proche de celui d'aide programmable, mais qui repose sur la capacité du donateur de maîtriser les flux d'aide.

Aide programmable

Aide sur laquelle le bénéficiaire et le donateur disposent de la maîtrise des engagements, ce qui exclut notamment les annulations de dettes, les frais d'écolage et l'accueil des réfugiés.

Aide pays programmable (APP)

L'aide pays programmable correspond à la partie de l'aide bilatérale entraînant un flux financier entre le pays donateur et le pays receveur, faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle.

Aide projet

Selon les pays concernés et les bénéficiaires, il s'agit :

- de dons accordés aux pays les plus pauvres ;
- de prêts à conditions très favorables accordés aux États ou à des entreprises avec l'aval des États dans les pays à revenu intermédiaire ;
- de prêts accordés à des entreprises ou à des banques, sans l'aval des États, à des conditions améliorées ou à des conditions proches de celles du marché.

Aide programme

Notion identifiée par le CAD depuis 1991 correspondant à un ensemble de projets ou d'opérations structuré pour atteindre des objectifs de développement spécifiques à l'échelle d'un secteur, d'un pays ou d'une région, qui peut prendre plusieurs formes : aide à la balance des paiements, soutien à un secteur déterminé (aide sectorielle) ou soutien à certaines dépenses budgétaires (aide ou appui budgétaire). Ces aides sont en général mises en œuvre en harmonie avec les procédures financières et budgétaires du pays bénéficiaire. Un programme peut être constitué de plusieurs projets.

Aide liée

Modalité d'aide imposant de financer l'acquisition de biens et de services exclusivement auprès de fournisseurs appartenant au pays qui a apporté les fonds d'aide.

Bien public mondial

Transposition au niveau international du concept de biens, services et ressources collectifs dont l'existence est bénéfique à la communauté, comme par exemple les biens environnementaux (climat, couche d'ozone) ou humains (santé, connaissance scientifique, héritage culturel mondial).

Bonification

Différentiel de taux entre un prêt au taux du marché et un prêt concessionnel. Elle est apportée par le gouvernement français aux prêts de l'AFD et permet, depuis 2004, de réduire le taux de sortie des prêts par rapport à une cotation hebdomadaire sur le marché, après couverture par l'AFD de ses frais généraux et de ses risques.

Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD)

Créé en 1961, le CAD est l'organe de l'OCDE chargé des questions de coopération avec les pays en développement. Rassemblant 29 pays donateurs et la Commission européenne (la Banque mondiale, le FMI et le PNUD y sont observateurs), il constitue une instance stratégique où s'élaborent les mesures tendant à renforcer l'efficacité des efforts en faveur du développement.

Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID)

Instance créée en janvier 1999 et présidée par le Premier ministre qui réunit l'ensemble des membres du gouvernement concernés par la politique d'aide au développement. Il définit les orientations de la politique de coopération internationale et de l'aide publique au développement.

Concessionnalité

Mesure de l'effort de l'aide en référence aux cours du marché. Elle est calculée pour les prêts déliés par rapport à un taux d'intérêt égal à 10 %, et pour les prêts liés par rapport à un taux d'intérêt commercial de référence (TICR) de la monnaie du prêt, publié par l'OCDE.

Contrat de désendettement et de développement (C2D)

Volet bilatéral additionnel français de l'initiative PPTE d'allègement de la dette des pays en développement. Il s'agit d'un mécanisme de refinancement par don des échéances de remboursement de la dette par les pays concernés. Les financements sont

concentrés sur un nombre restreint de « points d'affectation » choisis dans quatre secteurs :

- l'éducation de base et la formation professionnelle ;
- les soins de santé primaire et la lutte contre les grandes endémies (plus particulièrement la lutte contre le sida) ;
- les équipements et les infrastructures des collectivités locales ;
- l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles.

Dons

Par don, l'OCDE entend un transfert en espèces ou en nature qui n'entraîne pas d'obligation juridique de remboursement pour le bénéficiaire. Dans les statistiques du CAD, sont considérés comme des dons : les subventions projets, la coopération technique (dont les écolages), l'aide alimentaire à des fins de développement, l'aide humanitaire, les remises de dettes, les aides consenties à des organisations non gouvernementales, les frais administratifs et le coût des réfugiés dans le pays donateur.

Effort financier de l'État

Le gouvernement a défini en 2010 la notion d'effort financier afin d'avoir un indicateur reflétant l'effort de l'État au-delà du seul effort budgétaire et permettant de fixer des cibles pour chaque partenariat différencié. Il comprend :

- les subventions octroyées dans les pays en développement, soit par l'intermédiaire de l'Agence française de développement, soit directement ;
- le coût pour l'État des prêts d'aide au développement de l'AFD et de la RPE (ressources financières permettant d'octroyer des ressources à des conditions meilleures que celles qui prévalent sur les marchés de capitaux des pays bénéficiaires, quand ceux-ci existent) ;
- le coût des annulations de dette octroyées dans le cadre du Club de Paris, à la suite desquelles l'État dédommage les institutions françaises telles que l'AFD lorsqu'elles sont affectées par ces annulations.

Frais d'écolage

Dépenses consenties par les donateurs et comptabilisées en aide publique au développement pour l'accueil et l'instruction d'étudiants étrangers sur leur territoire ou à l'étranger.



Indice de développement humain (IDH)

Indicateur synthétique fondé sur l'espérance de vie et le niveau de scolarisation, aux côtés du PIB, comme critères permettent de mesurer le développement réel d'un pays.

Pays les moins avancés (PMA)

On en compte actuellement 49, selon quatre critères fixés en 2003 par le Conseil économique et social de l'ONU :

- PNB par habitant inférieur à 900 dollars de l'époque ;
- taille limitée ;
- faible indicateur de développement humain ;
- faible degré de diversification économique.

Initiative pays pauvres très endettés (PPTE)

Mécanisme d'allègement de la dette des pays en développement mis au point par la Banque mondiale à la fin des années 1990. L'objectif est de réduire de façon substantielle l'endettement extérieur public des pays concernés. Pour être éligible, le pays doit élaborer, faire approuver et mettre en œuvre un CSLP et conclure un accord avec le FMI sur le cadrage macroéconomique et budgétaire du pays pour une durée de trois ans.

Subventions de la mission aide publique au développement

Les subventions correspondent aux subventions projets de l'AFD, au Fonds de solidarité prioritaire du MAEDI, au Fonds social de développement, à l'assistance technique, aux bourses, invitations et missions, aux aides budgétaires globales de la DG Trésor, au Fonds d'études et d'aide au secteur privé, au Programme de renforcement des capacités commerciales ainsi qu'au Fonds français pour l'environnement mondial.

Sigles et abréviations

2IE	Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement
ABG	Aide budgétaire globale
ABS	Aide budgétaire sectorielle
ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
ADECRI	Agence pour le développement et la coordination des relations internationales
ADETEF	Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières
AEFE	Agence pour l'enseignement français à l'étranger
AFD	Agence française de développement
AFETI	Agence française d'expertise technique internationale
AGNU	Assemblée générale des Nations unies
AID	Association internationale de développement
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AIF	Facilité d'investissement pour l'Asie (<i>Asia Investment Facility</i>)
AMF	Autorité des marchés financiers
ANRS	Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites
APC	Aide pour le commerce
APD	Aide publique au développement
APE	Accord de partenariat économique
APP	Aide pays programmable
ARIZ	Accompagnement du risque de financement de l'investissement privé en zone d'intervention de l'AFD
AUF	Agence universitaire de la francophonie
BaD	Banque africaine de développement
BAAsD	Banque asiatique de développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement

BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BMD	Banques multilatérales de développement
C2D	Contrat de désendettement et de développement
CAD	Comité d'aide au développement
CCNUCC	Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CE	Commission européenne
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CFI	Canal France international
CGLU	Cités et gouvernements locaux unis
CGLU-A	Section africaine de Cités et gouvernements locaux unis
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
CIF	Facilité d'investissement pour les Caraïbes (<i>Caribbean Investment Facility</i>)
CIF	Fonds d'investissement climatiques (<i>Climate Investment Funds</i>)
CIR	Cadre intégré renforcé
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIS	Cadre d'intervention sectoriel
CIT	Cadre d'intervention transversal
CNCD	Commission nationale de la coopération décentralisée
CNDSI	Conseil national du développement et de la solidarité internationale
CNRS	Centre national de recherche scientifique
COM	Contrat d'objectif et de moyens
CONANP	Commission nationale des aires naturelles protégées (Mexique)

CONFEMEN	Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la Francophonie
COP21	21 ^e Conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Conférence Paris Climat 2015)
CPI	Cour pénale internationale
CPD	Cohérence des politiques pour le développement
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
CTFD	Comité technique foncier et développement
DCCD	Document cadre de coopération au développement
DCP	Document cadre de partenariat
DeLoG	Groupe informel des bailleurs sur la décentralisation et la gouvernance locale
DGM	Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, du MAEDI
DG Trésor	Direction générale du Trésor du ministère des Finances et des Comptes publics et du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
DNDi	Recherche et gestion de fonds pour le développement de traitements contre les maladies négligées (<i>Drugs for Neglected Diseases Initiative</i>)
DPT	Document de politique transversale
DTS	Droits de tirage spéciaux
EAD	Éducation au développement
EAF	Exploitation agricole familiale
ECHO	Office d'aide humanitaire de la Commission européenne (<i>European Commission Humanitarian Office</i>)
ELAN	École et langues nationales en Afrique
EPT	Éducation pour tous
ESTHER	Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau
ETI	Experts techniques internationaux
EVA	Division évaluation et capitalisation

EVHAC	Corps volontaire européen d'aide humanitaire (<i>European Voluntary Humanitarian Aid Corps</i>)
FAD	Fonds africain de développement
FAsD	Fonds asiatique de développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (<i>Food and Agriculture Organisation</i>)
FCC	Facilité de crédit de confirmation
FCR	Facilité de crédit rapide
FEASP	Fonds d'études et d'aide au secteur privé
FEC	Facilité élargie de crédit
FED	Fonds européen de développement
FEI	France expertise internationale
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FERDI	Fondation pour les études et recherches sur le développement international
FESPACO	Festival panafricain du cinéma et de la télévision
FEXTE	Fonds d'expertise technique
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FISONG	Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG
FISP CLIMAT	Facilité d'innovation pour le secteur privé dans le domaine du changement climatique
FITEC	France ingénieurs technologies
FMI	Fonds monétaire international
FMMD	Forum mondial migration et développement
FMPM	Fonds multilatéral du Protocole de Montréal
FMLSTP	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FORIM	Forum des organisations issues de la migration
FOS	Fonds des opérations spéciales
FRPC	Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance

F'SATI	Institut franco-sud-africain de technologie (<i>French-South African Institute of Technology</i>)
FSP	Fonds de solidarité prioritaire
FTA	<i>Fair Trade Africa</i>
FTP-CTF	Fonds pour les technologies propres (<i>Clean Technology Fund</i>)
G20	Groupe des 20
G8	Groupe des 8
GACSA	Alliance mondiale pour l'agriculture intelligente face au climat (<i>Global Alliance for Climate-Smart Agriculture</i>)
GAFI	Groupe d'action financière internationale
GAVI	Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (<i>Global Alliance for Vaccines and Immunisation</i>)
GCRAI	Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale
GIP	Groupement d'intérêt public
GISA	Groupe interministériel français sur la sécurité alimentaire
GRET	Groupe de recherche et d'échange technologiques
HCR	Haut-Commissariat pour les réfugiés
HLPE	Réseau d'experts de haut niveau (<i>High-level panel of experts</i>)
IAEAR	Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural en Afrique
IAP	Instrument d'aide de préadhésion
ICD	Instrument de financement de la coopération au développement
ICSN	Instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire
IDDRI	Institut du développement durable et des relations internationales
IDH	Indice de développement humain
IdS	Instrument de stabilité
IEDDH	Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme

IEV	Instrument européen de voisinage
IEVP	Instrument européen de voisinage et de partenariat
IF	Institut français
IFADEM	Initiative de formation à distance des maîtres
IFCA	Facilité d'investissement pour l'Asie centrale (<i>Investment Facility for Central Asia</i>)
IFFIm	Facilité internationale de financement pour la vaccination (<i>International Finance Facility for Immunisation</i>)
IFI	Institutions financières internationales
IFP	Facilité d'investissement pour le Pacifique (<i>Investment Facility for the Pacific</i>)
IFRE	Instituts français de recherche à l'étranger
IHP+	Partenariat international de la santé (<i>International Health Partnership</i>)
IITA	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
INCAF	Réseau international sur les situations de conflit et de fragilité (<i>International Network on Conflict and Fragility</i> , OCDE)
IP	Instrument de partenariat
IPA	Instrument de préadhésion
IPBES	Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (<i>Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services</i>)
IRD	Institut de recherche pour le développement
IRSTEA	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
ITF UE-Afrique	Fonds fiduciaire infrastructures (<i>Infrastructure Trust Fund</i>) Union européenne-Afrique
LAIF	Facilité d'investissement pour l'Amérique latine (<i>Latin America Investment Facility</i>)
LOPDSI	Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale
MAE	Ministère des Affaires étrangères

MAEDI	Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
MFCP	Ministère des Finances et des Comptes publics
MIGA	Agence multilatérale de garantie des investissements (<i>Multilateral Investment Guarantee Agency</i>)
MINEFI	Ministère de l'Économie et des Finances
MINUSCA	Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation en Centrafrique
NASAN	Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NIF	Facilité d'investissement pour le voisinage (<i>Neighbourhood Investment Facility</i>)
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONB	Observatoire national sur la biodiversité
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONUDC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
ONU Femmes	Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Programme des Nations unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme des Nations unies contre le sida
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OSC	Organisation de la société civile

PAC	Politique agricole commune
PAISD	Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement
PAM	Programme alimentaire mondial
PAP	Projet annuel de performance
PAPESAC	Pôle d'appui à la professionnalisation de l'enseignement supérieur en Afrique centrale
PARRAF	Programme d'appui à la recherche en réseau en Afrique
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PED	Pays en développement
PF3MD	Programme franco-malien mobilité et migration pour le développement
PFVT	Partenariat français pour la ville et les territoires
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PME	Partenariat mondial pour l'éducation
PMI	Petites et moyennes industries
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PPP	Pays pauvres prioritaires
PSTE	Pays pauvres très endettés
PRA/OSIM	Programme d'appui aux projets des organisations de solidarité internationale issues de la migration
PRCC	Programme de renforcement des capacités commerciales
PRED	Plan pour la relance durable au Mali
PREFALC	Programme régional France Amérique latine Caraïbes
PRITS	Pays à revenu intermédiaire – tranche supérieure
PTOM	Pays et territoires d'outre-mer
RAP	Rapport annuel de performance

REDD+	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
RPE	Réserve pays émergents
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe (<i>Southern African Development Community</i>)
SEMED	Sud et Est de la Méditerranée
SFI	Société financière internationale
SII	Société interaméricaine d'investissement
SNU	Secrétariat des Nations unies
SPSI	Santé protection sociale international
StAR	Recouvrement des avoirs volés (<i>Stolen Assets Recovery</i>)
SUN	Mouvement mondial sur la nutrition (<i>Scaling Up Nutrition</i>)
TERI	Institut de l'énergie et des ressources (<i>The Energy and Resources Institute – Inde</i>)
TICR	Taux d'intérêt commercial de référence
TPE	Très petites entreprises
TTF	Taxe sur les transactions financières
TVFI	TV France International
UE	Union européenne
UEAD	Unité d'évaluation des activités de développement
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance (<i>United Nations Children's Fund</i>)
UNITAID	Facilité internationale d'achat de médicaments
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (<i>United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East</i>)
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international (<i>United States Agency for International Development</i>)
VGGT	Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (<i>Voluntary Guidelines on the Governance of Tenure</i>)

Liste des encadrés

Encadré 1 :	Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement	10
Encadré 2 :	La loi d'orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale	11
Encadré 3 :	Éduquer à la citoyenneté et à la solidarité internationale	17
Encadré 4 :	Décision n°13 du CICID du 31 juillet 2013	18
Encadré 5 :	Décision n°15 du CICID du 31 juillet 2013	19
Encadré 6 :	L'influence de la France dans la gouvernance européenne et mondiale des migrations	20
Encadré 7 :	Programme franco-malien mobilité et migration pour le développement	21
Encadré 8 :	Décision n°9 du CICID du 31 juillet 2013	21
Encadré 9 :	Décision n°6 du CICID du 31 juillet 2013	22
Encadré 10 :	Le Conseil national du développement et de la solidarité internationale	24
Encadré 11 :	Contrat d'objectifs et de performance 2014-2016 de France volontaires	24
Encadré 12 :	L'atlas français de la coopération décentralisée	25
Encadré 13 :	Le Fonds de solidarité pour le développement	31
Encadré 14 :	Un laboratoire pour l'innovation : le Fonds français pour l'environnement mondial	33
Encadré 15 :	Accompagner le plan d'action de l'État du Minas Gerais pour promouvoir le développement durable et la gestion citoyenne au Brésil	36
Encadré 16 :	Mise aux normes de PME agroalimentaires en Turquie	37
Encadré 17 :	Promouvoir le commerce équitable (2012)	38
Encadré 18 :	La promotion des agricultures familiales	39
Encadré 19 :	Nutri'zaza, une entreprise pour lutter contre la malnutrition infantile à Madagascar	40
Encadré 20 :	Améliorer l'accueil et l'enseignement dans les écoles publiques au Liban	41
Encadré 21 :	La stratégie climat de l'AFD	43
Encadré 22 :	Le Fonds français pour l'environnement mondial	44
Encadré 23 :	La préservation de la biodiversité au Mexique	44
Encadré 24 :	L'assainissement et l'eau potable dans les villes du pourtour du lac Victoria en Tanzanie	45
Encadré 25 :	Traiter les traumatismes par des programmes psychosociaux	47
Encadré 26 :	Des projets FSP axés sur la décentralisation en Tunisie et au Mali	49
Encadré 27 :	Les documents cadres de partenariat	56
Encadré 28 :	Le programme Afrique et Caraïbes en création	69
Encadré 29 :	Le FSP Solidarité avec la jeunesse des pays du Sud de la Méditerranée	70
Encadré 30 :	La programmation conjointe européenne	77
Encadré 31 :	Les institutions financières internationales	78
Encadré 32 :	La reconstitution financière de deux grands fonds multilatéraux de développement (l'AID et le FAD) en 2013	81
Encadré 33 :	Vue d'ensemble : le modèle financier des banques multilatérales de développement	83
Encadré 34 :	Le Partenariat mondial pour l'éducation	85
Encadré 35 :	Fonds pour l'environnement mondial	85
Encadré 36 :	La création du Programme panafricain	114
Encadré 37 :	Les différentes facilités par instrument	116
Encadré 38 :	Des ressources accessibles en ligne	126

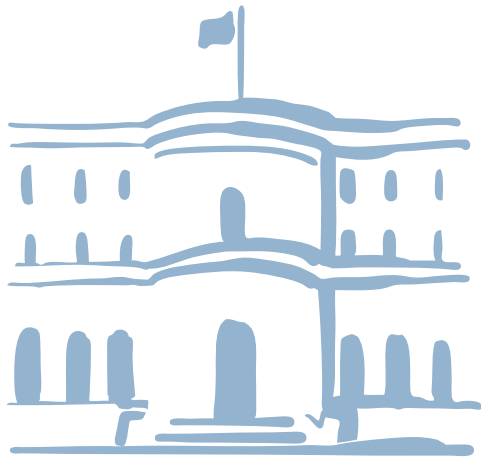
Liste des figures

Figure 1 :	Extraits du site Internet sur la transparence de l'aide au Mali	13
Figure 2 :	Extrait du site Internet de l'AFD	15
Figure 3 :	Rapport conjoint sur les 215 évaluations de l'aide publique au développement française menées entre 2010 et 2012	16
Figure 4 :	APD bilatérale nette française 2012 par partenariats différenciés	50
Figure 5 :	Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française en Afrique subsaharienne (2012)	52
Figure 6 :	Part de l'effort financier de l'État transitant par l'AFD consacrée à l'Afrique subsaharienne	53
Figure 7 :	Montants des subventions de la mission APD aux pays pauvres prioritaires entre 2008 et 2013	54
Figure 8 :	Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les PPP (2012)	56
Figure 9 :	Part des subventions transitant par l'AFD consacrée aux pays pauvres prioritaires	57
Figure 10 :	Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays méditerranéens (2012)	59
Figure 11 :	Part de l'effort financier de l'État transitant par l'AFD consacrée aux pays méditerranéens	59
Figure 12 :	Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays émergents (2012)	61
Figure 13 :	Part de l'effort financier de l'État transitant par l'AFD consacrée aux pays émergents	62
Figure 14 :	Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays en crise (2012)	64
Figure 15 :	Part des subventions transitant par l'AFD consacrée aux pays en crise	64
Figure 16 :	Répartition de l'APD française par instrument	91
Figure 17 :	Répartition de l'APD bilatérale nette par zone géographique (2012)	92
Figure 18 :	Répartition par catégorie de revenus de l'APD bilatérale nette	93
Figure 19 :	Répartition entre les subventions, les dons et les prêts dans l'APD totale (bilatérale et multilatérale) de la France en 2012	95
Figure 20 :	Répartition de l'APD bilatérale nette par opérateur en 2012	97
Figure 21 :	L'APD française au sens du CAD de l'OCDE	98
Figure 22 :	Répartition des dépenses d'aide extérieure de l'UE par instrument de coopération	109
Figure 23 :	Répartition des dépenses d'aide extérieure de l'UE par secteur en 2013	110
Figure 24 :	Répartition géographique des décaissements du FED en 2013	111
Figure 25 :	Ventilation des dépenses du FED par type de programme en 2013	111
Figure 26 :	Répartition géographique des dépenses d'APD européenne (FED + budget)	113
Figure 27 :	Part des PPP dans le FED et dans l'APD européenne (FED + budget)	113
Figure 28 :	Le dispositif institutionnel de la politique de développement française	120

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Partenariats différenciés – DCCD 2011.....	50
Tableau 2 :	Principaux chiffres de l'aide publique au développement pour l'Afrique subsaharienne	51
Tableau 3 :	Répartition par instrument de l'aide bilatérale brute accordée à l'Afrique subsaharienne en 2012	51
Tableau 4 :	Répartition par type de financement de l'aide bilatérale brute accordée à l'Afrique subsaharienne en 2012.....	51
Tableau 5 :	Principaux bailleurs de fonds à destination de l'Afrique subsaharienne en 2012	52
Tableau 6 :	Principaux chiffres de l'aide publique au développement pour les pays pauvres prioritaires	54
Tableau 7 :	Répartition par instrument de l'aide bilatérale brute accordée aux 17 PPP en 2012.....	54
Tableau 8 :	Répartition par type de financement de l'aide bilatérale brute accordée aux 17 PPP en 2012	55
Tableau 9 :	Principaux bailleurs de fonds des PPP en 2012 (en APD bilatéral brute)	55
Tableau 10 :	Principaux chiffres d'aide publique au développement pour les pays méditerranéens.....	58
Tableau 11 :	Répartition par instrument de l'aide bilatérale brute accordée aux pays méditerranéens en 2012	58
Tableau 12 :	Répartition par type de financement de l'aide bilatérale brute accordée aux pays méditerranéens en 2012.....	58
Tableau 13 :	Principaux bailleurs de fonds des pays méditerranéens en 2012 (en APD bilatérale brute).....	58
Tableau 14 :	Principaux chiffres de l'aide publique au développement pour les pays émergents	60
Tableau 15 :	Répartition par type de financement de l'aide bilatérale brute accordée aux pays émergents en 2012.....	60
Tableau 16 :	Répartition par instrument de l'aide bilatérale brute accordée aux pays émergents en 2012.....	60
Tableau 17 :	Principaux bailleurs de fonds des pays émergents en 2012 (en APD bilatérale brute)	61
Tableau 18 :	Principaux chiffres d'aide publique au développement pour les pays en crise.....	62
Tableau 19 :	Répartition par instrument de l'aide bilatérale brute accordée aux pays en crise en 2012	63
Tableau 20 :	Répartition par type de financement de l'aide bilatérale brute accordée aux pays en crise en 2012	63
Tableau 21 :	Principaux bailleurs de fonds des pays en crise en 2012 (en APD bilatérale brute)	63
Tableau 22 :	Détails des contributions françaises à l'ONU en 2013	83
Tableau 23 :	Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur d'intervention	94
Tableau 24 :	Part des dons et des prêts dans l'APD française.....	96
Tableau 25 :	Les indicateurs de résultats de l'aide bilatérale	99
Tableau 26 :	Les indicateurs de résultats de l'aide multilatérale	101
Tableau 27 :	Suivi 2013 des Objectifs du millénaire pour le développement	108
Tableau 28 :	Décaissements d'aide extérieure de l'UE par instrument de coopération.....	110
Tableau 29 :	Les principaux instruments d'aide extérieure de l'UE pour la période 2014-2020.....	115
Tableau 30 :	Contributions françaises aux organisations des Nations unies comptabilisables en APD en 2012.....	117
Tableau 31 :	Les 10 premiers bénéficiaires du PNUD en 2012	118





MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (2012-2013)

Ce deuxième rapport bisannuel au Parlement a pour objectif de rendre compte de la mise en œuvre de la politique de développement de la France en 2012 et 2013.

Ces deux dernières années ont été marquées par la mise en place de plusieurs chantiers visant à rénover la politique de développement française. La tenue des Assises du développement et de la solidarité internationale entre novembre 2012 et mars 2013, la réunion du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement en juillet 2013 et enfin l'adoption de la première loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale en juillet 2014 ont été les trois temps forts de ce processus de rénovation.

Cette nouvelle impulsion donnée à notre politique de développement a permis de réaffirmer les grands principes directeurs sur lesquels repose notre aide (transparence, cohérence, concertation avec la société civile et efficacité) et de faire du développement durable la clé de voûte de notre politique, ouvrant ainsi la voie à la mise en œuvre du futur agenda post-2015.

Ces deux années ont également permis à la France de lancer une réflexion sur le rôle de l'innovation pour le développement et de promouvoir, dans chacun des pays où elle intervient, sa vision du développement durable, ses valeurs et ses savoir-faire par le biais d'une diplomatie d'influence, notamment dans les champs économiques et culturels.

En 2012 et 2013, la France a par ailleurs été très active au Mali et en République centrafricaine. Dans ces deux pays prioritaires de sa stratégie, la France a joué un rôle important de plaidoyer auprès des autres bailleurs européens et a contribué à la mise en place d'un continuum urgence-reconstruction-développement sur le terrain.